



# Plan Climat Air Energie Territorial **SCoT Nord-Ardenne**

## Document 1 – Stratégie et programme d'actions



<b>Introduction : Contexte du PCAET, Méthodologie et Glossaire</b>	<a href="#"><u>Page 3</u></a>
<b>Partie 1 – Eléments clés du diagnostic territorial</b>	<a href="#"><u>Page 13</u></a>
<b>Partie 2 – Stratégie territoriale climat-air-énergie</b>	<a href="#"><u>Page 36</u></a>
Contexte et méthodologie	<a href="#"><u>Page 37</u></a>
Vision stratégique partagée	<a href="#"><u>Page 42</u></a>
Trajectoire climat-air-énergie pour le territoire Nord Ardennes	<a href="#"><u>Page 50</u></a>
<b>Partie 3 - Programme d'actions 2024-2029</b>	<a href="#"><u>Page 57</u></a>
Programme d'actions – Vision d'ensemble	<a href="#"><u>Page 58</u></a>
Fiches actions détaillées – CA Ardenne Métropole	<a href="#"><u>Page 64</u></a>
Fiches actions détaillées – CC Ardenne Rives de Meuse	<a href="#"><u>Page 199</u></a>
Fiches actions détaillées – CC Ardennes Thiérache	<a href="#"><u>Page 283</u></a>
Fiches actions détaillées – CC Vallées et Plateau d'Ardenne	<a href="#"><u>Page 323</u></a>
Fiches actions détaillées – CC Portes du Luxembourg	<a href="#"><u>Page 362</u></a>

# Introduction

- Contexte global
- Contexte national et régional
- Rappels réglementaires sur le PCAET
- Glossaire





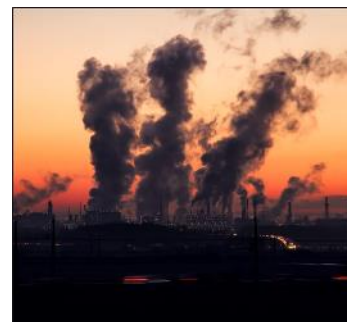
Le **dérèglement du système climatique terrestre** auquel nous sommes confrontés et les stratégies d'adaptation ou d'atténuation que nous aurons à déployer au cours du XXI<sup>e</sup> siècle ont et auront des **répercussions majeures sur les plans politique, économique, social et environnemental**. En effet, l'humain et ses activités (produire, se nourrir, se chauffer, se déplacer...) engendrent une accumulation de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère amplifiant l'effet de serre naturel, qui jusqu'à présent maintenait une température moyenne à la surface de la terre compatible avec le vivant (sociétés humaines comprises).

Depuis environ un siècle et demi, **la concentration de gaz à effet de serre** dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter au point que les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoient des **hausse de températures** sans précédent. Ces hausses de températures pourraient avoir des conséquences dramatiques sur nos sociétés (ex : acidification de l'océan, hausse du niveau des mers et des océans, modification du régime des précipitations, déplacements massifs de populations animales et humaines, émergences de maladies, multiplication des catastrophes naturelles...).

Le résumé du **cinquième rapport du GIEC** confirme l'urgence d'agir en qualifiant « d'extrêmement probable » (probabilité supérieure à 95%) le fait que l'augmentation des températures moyennes depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle soit due à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre engendrée par l'Homme. Le rapport Stern a estimé l'impact économique de l'inaction (entre 5-20% du PIB mondial) au détriment de la lutte contre le dérèglement climatique (environ 1%).

La priorité pour nos sociétés est de **mieux comprendre les risques** liés au dérèglement climatique d'origine humaine, de **cerner plus précisément les conséquences** possibles, de **mettre en place des politiques appropriées**, des outils d'incitations, des technologies et des méthodes nécessaires à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

L'action climat s'articule autour de **2 piliers essentiels et complémentaires** :



**Atténuer = Éviter l'ingérable**



**S'adapter = Gérer l'inévitable**





Les 13 points clés de ce rapport :

## L'ÉTAT ACTUEL DU CLIMAT

- Il n'y a plus aucun doute : **l'homme réchauffe l'atmosphère, les océans et les terres.** Ces changements sont généralisés et rapides.
- 100% du réchauffement climatique est dû aux activités humaines.** C'est aujourd'hui un fait établi, sans équivoque
- L'ampleur des changements climatiques actuels n'a pas été observée depuis **des siècles, voire des milliers d'années.**

## FUTURS CLIMATIQUES POSSIBLES

- Le réchauffement des températures se poursuivra au moins jusqu'en 2050, mais nous pouvons encore éviter un réchauffement de 2°C, voire de 1,5°C, par rapport à l'ère préindustrielle si nous réduisons fortement les émissions de gaz à effet de serre **très rapidement.**
- Avec le réchauffement climatique, on assistera **à une augmentation de la fréquence et de l'intensité** des chaleurs extrêmes, des pluies diluviennes, de la sécheresse dans certaines régions, des tempêtes tropicales, ainsi qu'à une diminution de la glace de mer arctique, de la couverture neigeuse et du pergélisol.
- À l'échelle mondiale, les moussons connaîtront des **extrêmes plus importants, entre humidité et sécheresse.**
- Si les émissions de CO2 continuent d'augmenter, les océans et les terres seront **de moins en moins capables d'en absorber.**
- Certains impacts seront **irréversibles pendant des milliers d'années,** comme la fonte des calottes glaciaires et l'élévation du niveau des mers.

## IMPACTS ET ADAPTATION RÉGIONALE

- Les phénomènes climatiques naturels tels qu'El Niño et La Niña continueront d'avoir un certain impact sur certaines régions à petite échelle, mais dans l'ensemble, ils auront peu d'impact sur la tendance à long terme du réchauffement de la planète.
- Comparé à un réchauffement à +1.5°C, les impacts seront plus importants avec un réchauffement de 2°C. En d'autres termes : **chaque fraction de degré que nous pouvons éviter compte.**
- Même si l'effondrement des calottes glaciaires et des circulations océaniques est peu probable d'ici 2100, **nous ne devons pas ignorer cette possibilité.**

## LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE FUTUR

- Pour mettre fin au réchauffement de la planète, il faut au moins atteindre la **neutralité pour le CO2 et réduire fortement les émissions des autres gaz à effet de serre**
- Une réduction **rapide et brutale** des gaz à effet de serre peut rapidement conduire **à un climat plus stable et à une meilleure qualité de l'air.**

f o in @BONPOTE / WWW.BONPOTE.COM



# Contexte national : la loi de transition énergétique et l'objectif de neutralité carbone



Depuis la COP21 en 2015, l'Accord de Paris a fixé de nouvelles exigences. L'ensemble des États a validé l'objectif de limiter le réchauffement climatique global à +2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Les objectifs nationaux à l'horizon 2030 sont inscrits dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) :

1. Réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
2. Réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
3. 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

La loi énergie climat du 8 novembre 2019 inscrit l'objectif pour la France d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et met à jour ces objectifs pour 2030 :

1. Réduction de 30% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
2. 33% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

L'objectif de neutralité carbone à 2050 implique :

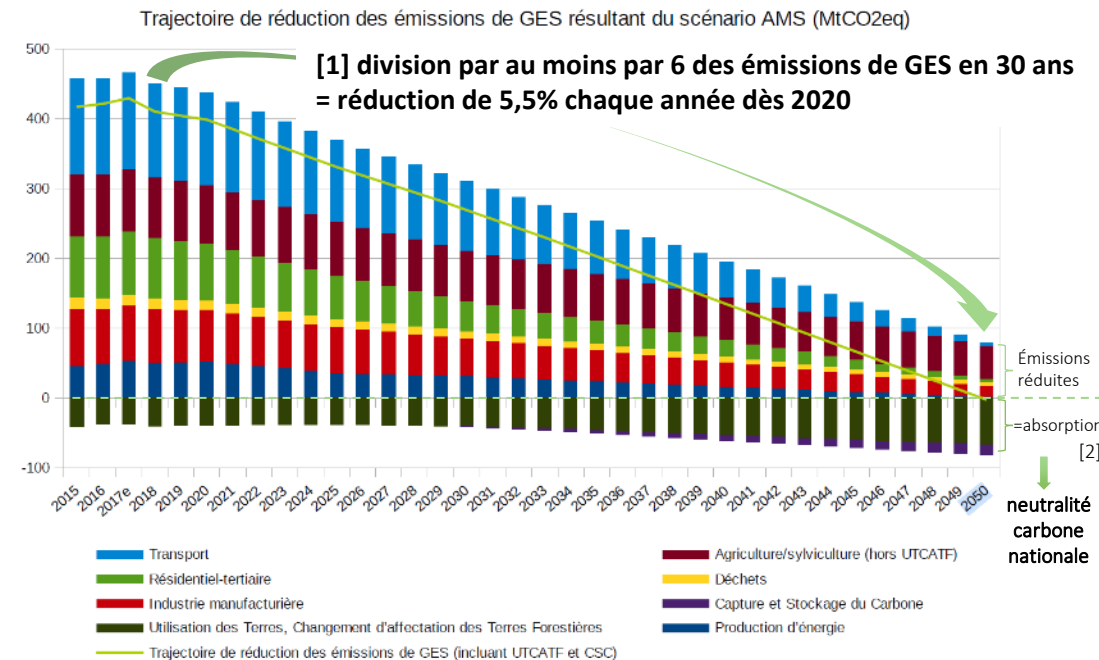
- D'une part des réductions drastiques des émissions de gaz à effet de serre (et donc de consommations d'énergie fossiles) dans tous les secteurs (voir objectifs chiffrés ci-dessous) – voir [1] sur le graphique ci-contre ;
- D'autre part le développement de la séquestration carbone des sols et espaces naturels du territoire – voir [2] sur le graphique ci-contre ;

Ainsi les réductions d'émissions de gaz à effet de serre visées à 2050 à l'échelle nationale sont telles qu'elles équivalent à ce que peuvent absorber les sols et forêts du territoire français.

Pour y parvenir, le mix énergétique sera profondément décarboné à l'horizon 2040 avec l'objectif de mettre fin aux énergies fossiles d'ici 2040, tout en accélérant le déploiement des énergies renouvelables et en réduisant drastiquement les consommations.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) fournit également des recommandations sectorielles permettant à tous les acteurs d'y voir plus clair sur les efforts collectifs à mener. Les objectifs par rapport à 2015 à 2030 sont :

- **Transport** : -28% des émissions de gaz à effet de serre (-97% d'ici 2050)
- **Bâtiment** : -49% des émissions de gaz à effet de serre (-95% d'ici 2050)
- **Agriculture** : -18% des émissions de gaz à effet de serre (-46% d'ici 2050)
- **Industrie** : -35% des émissions de gaz à effet de serre (-81% d'ici 2050)
- **Production d'énergie** : -34% des émissions de gaz à effet de serre (-95% d'ici 2050)
- **Déchets** : -35% des émissions de gaz à effet de serre (-66% d'ici 2050).



Trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre déclinée par secteur définie par la Stratégie Nationale Bas Carbone pour atteindre la neutralité carbone à l'échelle de la France en 2050



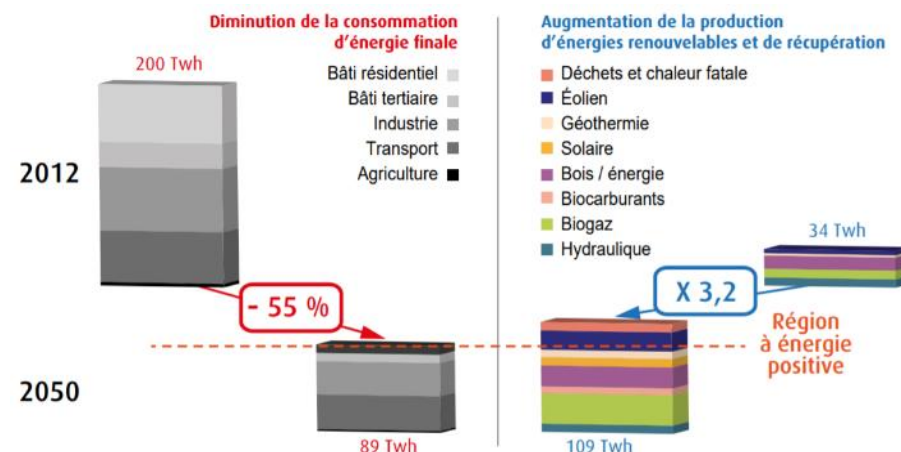
## Contexte régional : SRADET

La Région Grand Est a élaboré son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADET) avec l'ensemble de ses partenaires (collectivités territoriales, Etat, acteurs de l'énergie, des transports, de l'environnement, associations...), en réponse à la loi NOTRe. Il a été adopté en novembre 2019 par délibération du Conseil régional puis approuvé le 24 janvier 2020. Il fixe la stratégie régionale à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est.

Le volet développement durable de la stratégie est structuré autour de 3 axes directeurs:

- Le développement d'un **modèle énergétique durable**, avec notamment l'ambition de devenir une région à énergie positive et bas carbone en 2050, l'accélération de la rénovation énergétique du bâti, le développement de l'efficacité énergétique des entreprises, le déploiement des énergies renouvelables et l'optimisation des réseaux de transport d'énergie
- La **valorisation des ressources naturelles** du territoire, à travers la gestion durable des ressources en eau et en bois, la préservation des espaces naturels et agricoles, des trames vertes et bleues et le développement d'une agriculture durable
- **L'adaptation des « modes de vie »**, à travers le développement d'un urbanisme et d'un système de mobilités durables, le déploiement de l'économie circulaire ou encore la gestion des déchets

Parmi les objectifs majeurs, la **baisse de la consommation d'énergie finale de 55%** et la **multiplication par 3,2 de la production d'EnR&R**, qui s'accompagne d'une réduction de la consommation d'énergies fossiles de 90%.



## Objectifs à horizon 2030 – SRADET Grand Est

Secteur	Consommation d'énergie (/2012)	Emissions de GES (/2014)
Résidentiel	-47%	-40%
Tertiaire	-36%	-30%
Industrie	-20%	-57%
Transports	-19%	-30%
Agriculture	-13%	-56%
<b>Total</b>	<b>-29%</b>	<b>-54%</b>



Suivant la logique des lois MAPTAM et NOTRe, l'article 188 de la LTECV a clarifié les compétences des collectivités territoriales en matière d'Énergie-Climat : La Région élabore le Schéma d'Aménagement Régional, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (**SRADDET**), qui vise à remplacer le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (**SRCAE**).

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial". Ce PCAET traduit alors les orientations régionales sur le territoire de l'EPCI autour de 5 axes forts :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- L'adaptation au dérèglement climatique,
- La sobriété énergétique,
- La qualité de l'air,
- Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans.

Rappel du contenu du décret : "Le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole :

1° **Les objectifs stratégiques et opérationnels** de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;

2° **Le programme d'actions** à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique [...] ;

Lorsque l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, ce programme d'actions comporte un volet spécifique au développement de la mobilité sobre et décarbonée.

Lorsque cet établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, ce programme d'actions comporte un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

Lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée exerce la compétence en matière de réseaux de chaleur ou de froid mentionnée à l'article L. 2224-38 dudit code, ce programme d'actions comprend le schéma directeur prévu au II du même article L. 2224-38.

Ce programme d'actions tient compte des orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans le projet d'aménagement et de développement durables prévu à l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme ;

3° Lorsque tout ou partie du territoire qui fait l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par un plan de protection de l'atmosphère, défini à l'article L. 222-4 du présent code, ou lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée est compétent en matière de lutte contre la pollution de l'air, le programme des actions permettant, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques ;

4° **Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.**"



## Articulation avec les autres documents

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLH : Plan Local de l'Habitat

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PDU : Plan de Déplacements Urbains

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

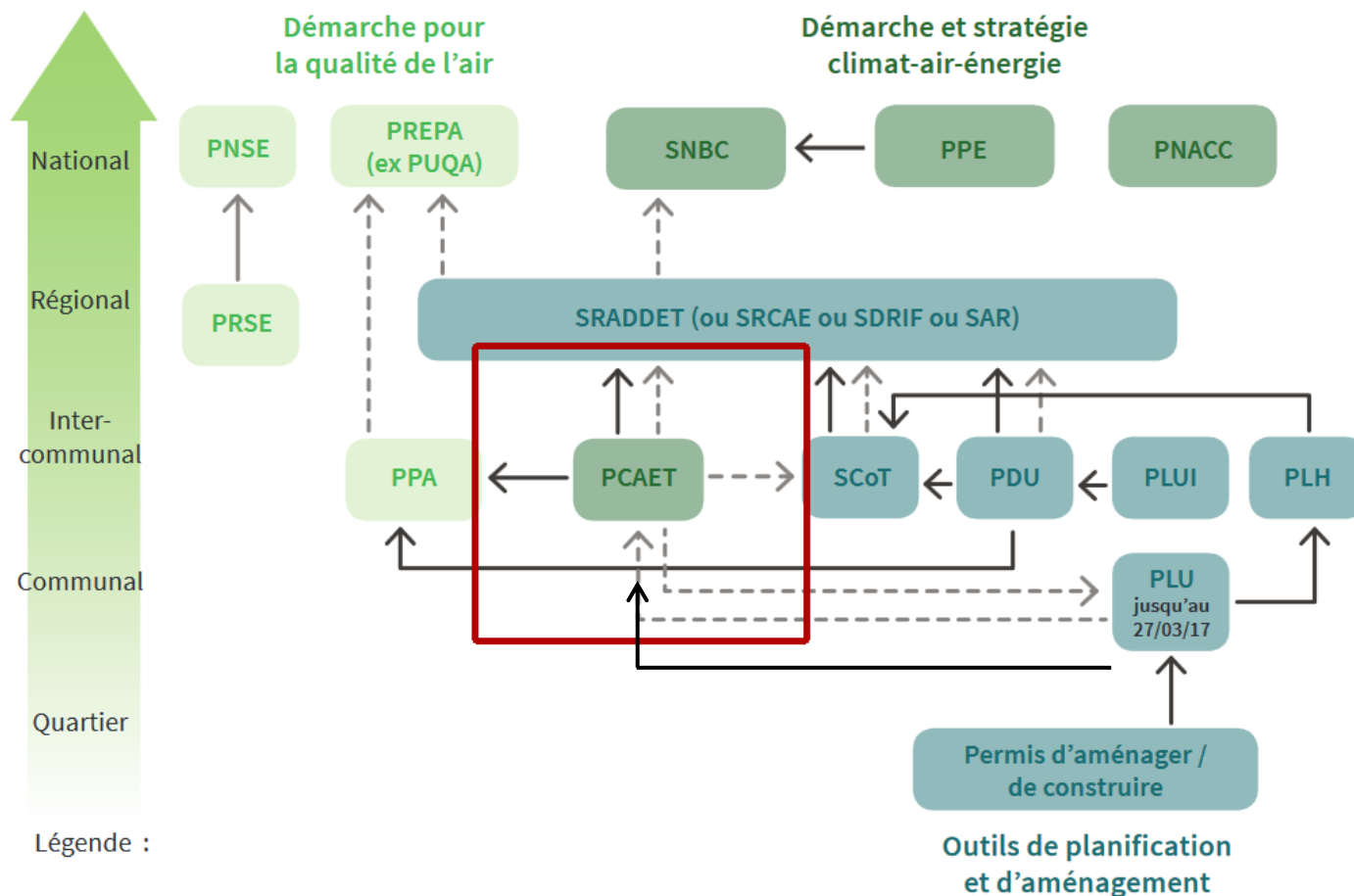
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

PNSE : Plan National Santé Environnement

PREPA : Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques



Légende :

→ « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »

- - - → « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »

→ Constitue un volet





La planification territoriale de la stratégie de développement durable du territoire s'établit en 3 phases : diagnostic, stratégie, programme d'actions. Tout au long de cette planification a eu lieu une concertation afin de co-construire le PCAET avec tous les acteurs du territoire.

L'évaluation environnementale stratégique (EES) permet de vérifier que les actions du Plan Climat n'ont pas d'incidences négatives sur l'environnement, en appliquant une stratégie « éviter, réduire, compenser » le cas échéant.

Les 3 phases sont construites à partir de la phase précédente :

- Les enjeux identifiés dans le diagnostic permettent de définir une stratégie territoriale qui s'appuie à la fois sur des constats quantitatifs (analyse des données climat-air-énergie) et des analyses qualitatives fournies par les retours locaux des acteurs concernés.
- Le programme d'actions est construit en cohérence avec les orientations stratégiques et les objectifs chiffrés définis pour le territoire

Le diagnostic territorial et la stratégie territoriale ont été élaborés à l'échelle SCOT, ils sont communs aux 5 EPCI. Les programmes d'actions sont propres à chaque EPCI.



Les cinq EPCI, membres du Syndicat Mixte, ont reconnu que le périmètre du SCoT constituait un lieu privilégié d'échanges et de co-construction dans le but d'une mise en cohérence des actions et intérêts de chacun notamment dans le cadre des documents supérieurs tels que le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Grand Est.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un travail porté à l'échelle du Syndicat Mixte du SCoT Nord Ardennes et destiné à permettre à ses intercommunalités membres de bénéficier d'un travail mutualisé, coordonné et concerté. L'ambition étant de mettre en place une planification écologique cohérente prenant en compte les objectifs fixés par le SCoT Nord Ardennes.

A travers l'élaboration de son PCAET, le Syndicat Mixte du SCoT Nord Ardennes souhaite porter une ambition partagée avec les communes, les entreprises, les habitants du territoire et contribuer à une évolution des pratiques de chacun.

Sur les bases d'un diagnostic et d'une stratégie commune, cinq programmes d'actions, un par EPCI, ont été élaborés afin de mettre en œuvre des projets concrets dans une dynamique partenariale. Des actions communes ont été fléchées à l'échelle du territoire du SCoT accompagnées d'actions plus territorialisées afin d'assurer une mise en œuvre efficace répondant au mieux aux besoins de chaque territoire.

Le PCAET Nord Ardennes s'est donné pour objectif d'être une démarche au maximum participative et partenariale impliquant l'ensemble des acteurs du territoire.



## Unités : définitions

**tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e ou téqCO<sub>2</sub>)** : les émissions de GES sont exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> équivalent. Il existe plusieurs gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, les gaz fluorés... Tous ont des caractéristiques chimiques propres, et participent donc différemment au réchauffement climatique. Pour pouvoir les comparer, on ramène ce pouvoir de réchauffement à celui du gaz à effet de serre le plus courant, le CO<sub>2</sub>. Ainsi, une tonne de méthane réchauffe autant la planète que 28 tonnes de dioxyde de carbone, et on dit qu'une tonne de méthane vaut 28 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

**tonnes de carbone** : une tonne de CO<sub>2</sub> équivaut à 12/44 tonne de carbone (poids massique). Nous utilisons cette unité pour exprimer le stock de carbone dans les sols (voir partie séquestration de CO<sub>2</sub>) afin de distinguer ce stock de la séquestration carbone annuelle (exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub> éq. / an).

**tonnes** : les émissions de polluants atmosphériques sont exprimées en tonnes. Il n'y a pas d'unité commune contrairement aux gaz à effets de serre. Ainsi, on ne pas additionner des tonnes d'un polluant avec des tonnes d'un autres polluants et l'analyse se fait donc polluant par polluant.

**GWh et MWh** : les données de consommation d'énergie finale et de production d'énergie sont données en gigawatt-heure (GWh) ou mégawattheure (MWh). 1 GWh = 1000 MWh = 1 million de kWh = 1 milliard de Wh. 1 mégawattheure mesure l'énergie équivalant à une *puissance* d'un mégawatt (MW) agissant pendant une heure. 1 kWh = l'équivalent de l'énergie fournie par 10 cyclistes pédalant pendant 1h, ou 50 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïque pendant 1h, ou l'énergie fournie par 8000 L d'eau à travers un barrage de 50 m de haut, ou l'énergie fournie par la combustion de 1,5 L de gaz ou de 33 cL de pétrole

**tonnes équivalent pétrole (tep)** : c'est une autre unité que rencontrée pour mesurer les énergies consommées. On retrouve la même logique que la tonne équivalent CO<sub>2</sub> : différentes matières (gaz, essence, mazout, bois, charbon, etc.) sont utilisées comme producteurs énergétiques, avec toutes des pouvoirs calorifiques (quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible) différents : une tonne de charbon ne produit pas la même quantité d'énergie qu'une tonne de pétrole. Ainsi, une tonne équivalent pétrole (tep) équivaut à environ 1,5 tonne de charbon de haute qualité, à 1 100 normo-mètres cubes de gaz naturel, ou encore à 2,2 tonnes de bois bien sec. Dans le diagnostic toutes les consommations d'énergie sont exprimées en MWh ou GWh ; 1 tep = 11,6 MWh.

## Partie 1 – Éléments clés du diagnostic territorial

- Présentation du territoire du SCoT Nord-Ardenne
- Chiffres clés du territoire du SCoT Nord-Ardenne
- Synthèse du diagnostic par territoire





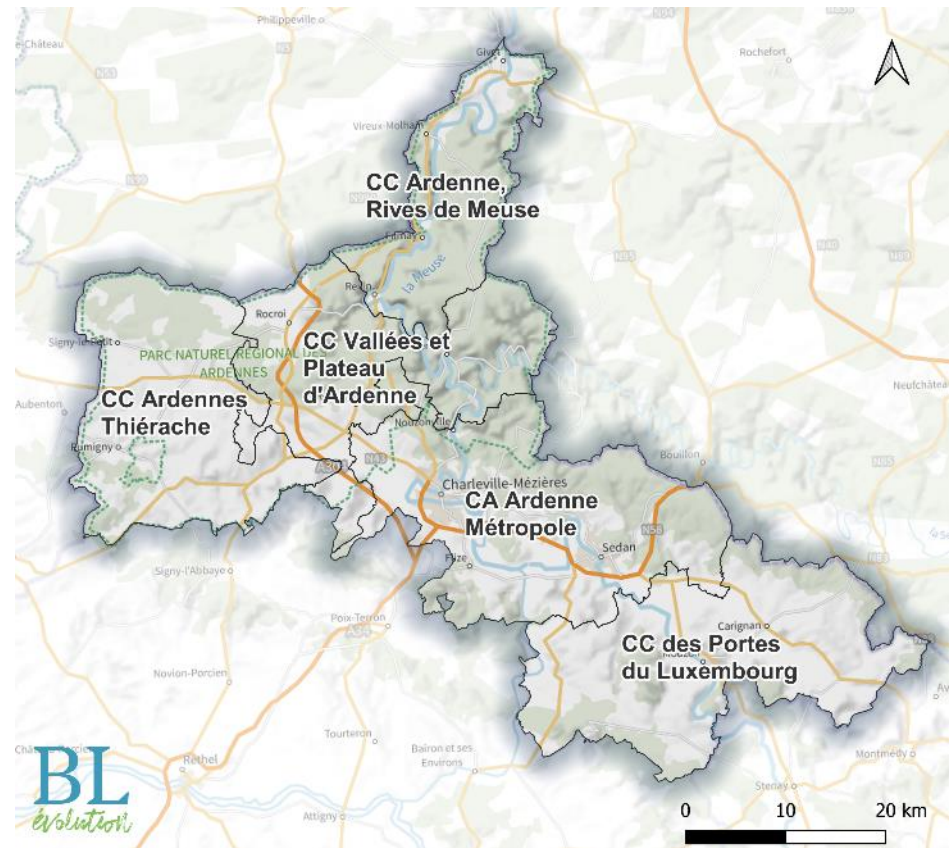
## 195 communes et plus de 200 000 habitants

Situé à au nord du département des Ardennes, en limite de l'Aisne et de la Meuse, et frontalier de la Belgique, ce territoire compte 202 841 habitants répartis dans 195 communes et s'étend sur 2 200 km<sup>2</sup>. Il est constituée de 5 EPCI :

- Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole
- Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse
- Communauté de Communes Ardennes Thiérache
- Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne
- Communauté de Communes des Portes du Luxembourg

A proximité des agglomérations de Reims, Charleroi et Luxembourg, ce territoire peu dense est traversé par la vallée de la Meuse et de la Chiers. Couvert sur une part importante de son périmètre par le PNR des Ardennes, le territoire est essentiellement rural sur sa partie Nord-Ouest et Sud-Est, riche d'espaces naturels et agricoles. Historiquement fortement industrielle, cette région se repose aujourd'hui principalement sur des activités tertiaires et industrielles

Les 5 EPCI du SCoT Nord Ardennes



SCoT Nord Ardennes (données INSEE 2018)	
Population en 2018	202 841
Densité de la population (nombre d'habitants au km <sup>2</sup> )	91,9
Superficie, en km <sup>2</sup>	2207,4
Nombre total de logements	85136
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail	61 186

La majorité de la population est répartie sur le territoire d'Ardenne Métropole (environ 120 000 habitants), sur lequel se situent les pôles de Charleville-Mézières et de Sedan (comptant respectivement 47 000 et 17 000 habitants). L'essentiel des activités se situent dans ces pôle urbains, ainsi qu'au sein du tissu de petite villes dans le nord du territoire (pointe de Givet).





## Consommation d'énergie :



**SCoT Nord-Ardennes : 32,9 MWh/habitant/an**

- Région : 32,7 MWh/habitant/an
- France : 25,8 MWh/habitant/an

## Indépendance énergétique du territoire :

Production d'énergie = 16,4% de l'énergie consommée

## Dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz) :

52% des énergies consommées sont des énergies fossiles  
(France : 79%)

**Dépense énergétique : 507M€ = 2500€ / habitant/an**



**L'évolution du climat à horizon 2050** (pour le scénario RCP8.5 défini par le GIEC) :

- En été : +2,3°C ; moins de pluie
- En hiver : +2,1°C ; plus de pluie et plus intenses

*Toutes ces notions sont définies dans les parties du diagnostic correspondantes. Une analyse par volet technique et une analyse par secteur sont proposées.*



## Emissions de gaz à effet de serre :

- **SCoT Nord-Ardennes : 7,4 tonnes équivalent CO2/habitant/an**
  - Région : 7,8 tonnes équivalent CO2/habitant/an
  - France : 7,0 tonnes équivalent CO2/habitant/an
- Bâtiment (résidentiel + tertiaire) : 26% (Région : 22%)
- Industrie : 24% (Région : 28%)
- Agriculture : 23% (Région : 18%)
- Transports routiers : 20% (Région : 27%)



## Séquestration de carbone :

Les forêts du territoire absorbent 28% des émissions de gaz à effet de serre

## Spécificités du territoire

- Un territoire très industrialisé, avec des activités industrielles énergivores (métallurgie, plasturgie, ...)
- Un secteur agricole particulièrement développé sur certaines parties de son territoire
- Une présence d'espaces naturels préservés de l'urbanisation
- Une filière bois-énergie particulièrement présente, qui contribue à l'autonomie énergétique du territoire et à la décarbonation de son mix énergétique, mais qui soulève la question de la gestion durable de la ressource en bois

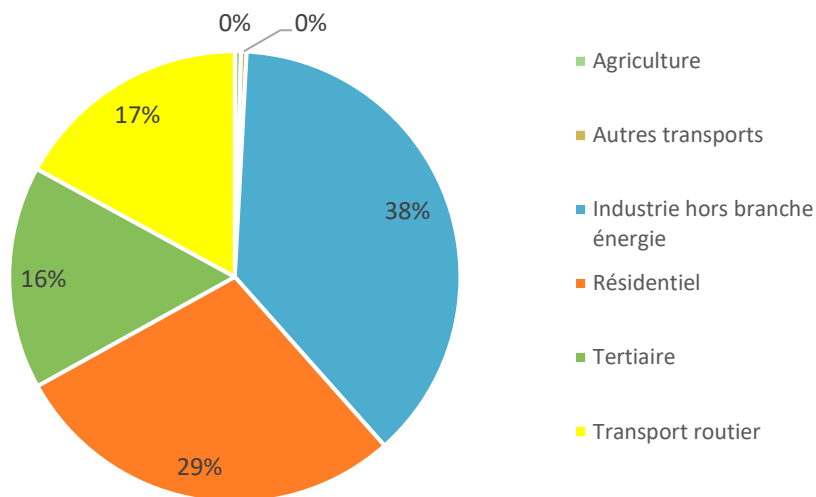


## Une consommation élevée liée à l'activité économique et industrielle forte

En 2019, Ardenne Métropole a consommé 4 245 GWh d'énergie, dont plus d'un tiers dans le secteur de l'**industrie** et près de 30% dans le secteur **résidentiel**. Les autres postes de consommation majeurs sont le tertiaire et le transport routier, tandis que l'agriculture et les transports non-routiers représentent des consommations négligeables.

Cette répartition des consommations traduit le statut de pôle d'activité économique et industriel important d'Ardenne Métropole, qui rassemble également de nombreux habitants dans les aires urbaines de Charleville-Mézières et de Sedan.

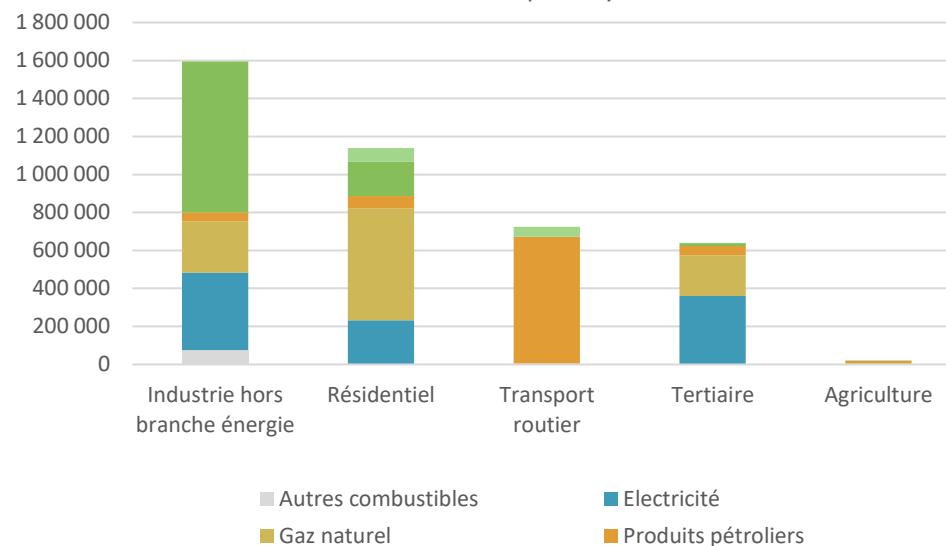
Répartition de la consommation d'énergie finale du territoire par secteur



## Ardenne Métropole : 35,2 MWh/habitant

- Région : 32,7 MWh/habitant
- France : 25,8 MWh/habitant

Répartition des énergies finales consommées par énergie et par secteur (MWh)



56% de l'énergie consommée sur le territoire provient directement de sources **fossiles** (le gaz à 35%, le pétrole à 21%) tandis que l'électricité représente environ un quart de la consommation d'énergie finale. La consommation d'énergies renouvelables est particulièrement élevée, due à une **filière bois-énergie** très présente dans l'industrie (environ 50% de l'énergie consommée dans l'industrie). C'est le cas notamment de l'entreprise de fabrication de panneaux bois UNILIN qui s'approvisionne en énergie avec ses propres chutes de bois et qui représente 24% de la consommation de bois-énergie dans le département. Le territoire d'Ardenne Métropole met également à profit l'énergie fatale via un réseau de chaleur urbain (Charleville-Mézières-Sedan) développé en page 40.



## L'industrie et le bâti : premières sources d'émissions de GES

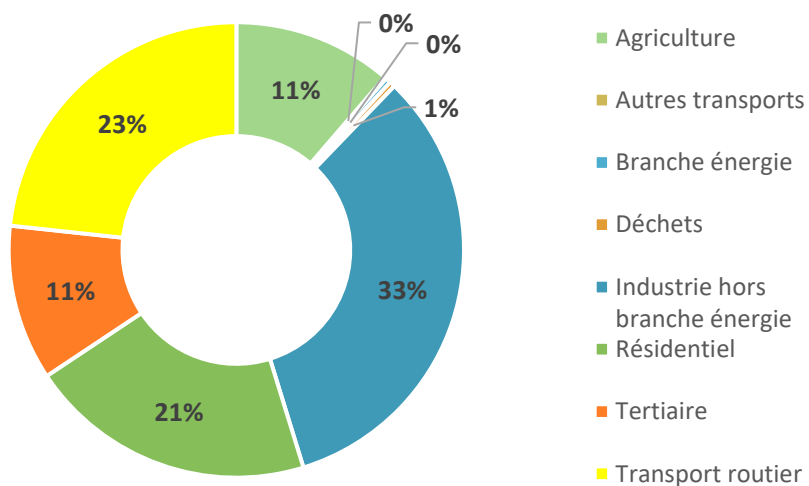
Les émissions de GES sur le territoire d'Ardenne Métropole en 2019 représentaient 794,6 ktCO<sub>2</sub>eq. Un tiers de ces émissions sont issues du secteur de **l'industrie**, très développé sur le territoire. Les autres secteurs majeurs d'émissions sont le **bâti** (21% résidentiel, 11% tertiaire) et le **transport routier** (23% des émissions)

Les émissions par habitant sont inférieures à celles mesurées sur l'ensemble du SCoT et à l'échelle nationale.

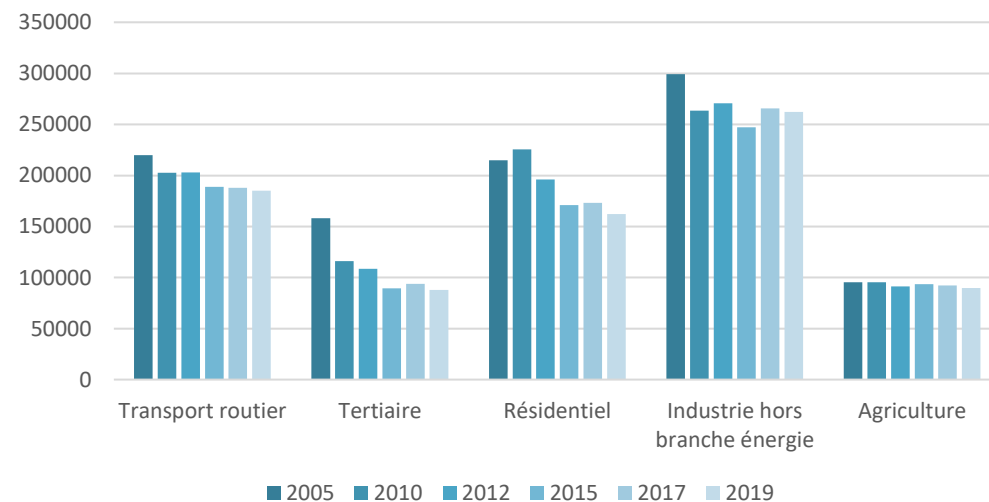
**CO<sub>2</sub> Ardenne Métropole : 6,6 tCO<sub>2</sub>eq/habitant**

- SCoT : 7,4 tCO<sub>2</sub>eq/habitant
- France : 7,0 tCO<sub>2</sub>eq/habitant

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur



Evolution des émissions de GES pour les principaux secteurs émetteurs entre 2005 et 2019



Les émissions de GES ont diminué de 21% entre 2005 et 2019, soit **-1,6%/an** en moyenne. Les évolutions les plus remarquables sont dans le secteur du **bâti** (-24% pour le résidentiel, -44% pour le tertiaire). Les émissions du transport routier sont en baisse modérée, tandis que l'agriculture enregistre la plus faible diminution. Le secteur de l'industrie a globalement baissé ses émissions (-12%) mais de façon irrégulière.



Le territoire d'Ardenne Métropole se distingue par le contraste entre les aires urbaines de Charleville-Mézières et Sedan et le reste du territoire plus rural. Malgré ces aires urbaines denses, la mobilité est encore très dépendante de la voiture et est un poste important d'émissions de GES. Le parc bâti est ancien, énergivore et très dépendant du gaz, ce qui explique l'importante précarité énergétique et les consommations d'énergie du secteur. Le territoire présente une activité industrielle forte qui représente plus du tiers de la consommation d'énergie, mais qui s'appuie en bonne partie sur le bois –énergie local.

## Résidentiel

- 27,5% des ménages exposés au risque de **précarité énergétique**
- 7% des logements chauffés au fioul (4 000 logements) et 62% au **gaz**
- 84% des logements construits avant 1990
- 29% de la consommation d'énergie (10,0 MWh/hab.)
- 21% des émissions de GES



## Industrie

- 50% de **bois-énergie**
- 38% de la consommation d'énergie (13,2 MWh/hab.)
- 33% des émissions de GES
- Principales industries :
  - fonderie Stellantis (ex-PSA) à Charleville
  - La Fonte Ardennaise à Vivier-au-Court
  - Unilin à Bazeilles (produits bois)
  - AFS Sedan (fonderie)



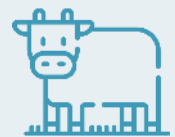
## Transports

- Part modale de la **voiture** 81%
- 92% de produits pétroliers
- 17% de la consommation d'énergie (6,0 MWh/hab.)
- 23% des émissions de GES



## Agriculture et espaces naturels

- 45% de la surface du territoire en **cultures**, 41% en **forêts**
- 5% de la surface agricole en agriculture biologique (9% en France)
- 11% des émissions de GES issues de l'agriculture
- 14%** des émissions de GES du territoire **séquestrées** par la biomasse





Atouts	Faiblesses
<p><b>Habitat et urbanisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un territoire couvert par 3 <b>OPAH</b></li> <li>Des <b>friches</b> dépolluées et réhabilitées (macérienne), d'autres potentielles</li> </ul> <p><b>Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Deux <b>aires urbaines</b> faiblement motorisées</li> <li>Un <b>réseau ferroviaire</b> développé, une offre intermodale complète en gare</li> <li>Un réseau de <b>transport en commun</b> très développé</li> <li>Un maillage complet de <b>bornes de recharge</b> électriques</li> <li>Un <b>réseau cyclable</b> en plein développement</li> </ul> <p><b>Agriculture et espaces naturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une importante surface en <b>espaces naturels</b> : milieux boisés et ouverts</li> <li>Des élevages extensifs permettant le maintien de <b>prairies permanentes</b></li> <li>De nombreux <b>circuits courts</b> existants (plus de 40 sur le territoire)</li> </ul> <p><b>Energies renouvelables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une filière <b>bois-énergie</b> très développée</li> <li>Présence sur le territoire d'acteurs de développement de projets EnR (SEM ENR)</li> <li>Une industrie qui repose fortement sur le bois-énergie et l'électricité</li> <li>Des réseaux de chaleur (bois énergie et récupération de chaleur fatale)</li> </ul>	<p><b>Habitat et urbanisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une part de ménages en situation de <b>précarité énergétique</b> élevée</li> <li>Un parc de logements ancien et <b>énergivore</b></li> <li>Un chauffage résidentiel qui repose essentiellement sur le <b>gaz</b></li> </ul> <p><b>Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une partie du territoire fortement <b>motorisée</b> de par sa <b>ruralité</b></li> <li>D'importants <b>flux</b> entrants et sortants dans les aires de Charleville, Sedan</li> </ul> <p><b>Agriculture et espaces naturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des émissions de gaz à effet de serre issues de <b>l'élevage bovin</b></li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la demande en mobilité active</li> <li>Diminution du besoin en mobilité via l'essor du télétravail</li> <li>Développement des initiatives citoyennes (EnR, mutualisation ...)</li> <li>Renforcement des aides au développement des projets EnR, à la mobilité bas-carbone, la rénovation de logements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intensification des phénomènes climatiques extrêmes</li> <li>Hausse des prix de l'énergie</li> <li>Augmentation de la consommation d'électricité pour la climatisation</li> <li>Augmentation des risques naturels : forte vulnérabilité au risque inondation et au risque de mouvement de terrain</li> </ul>



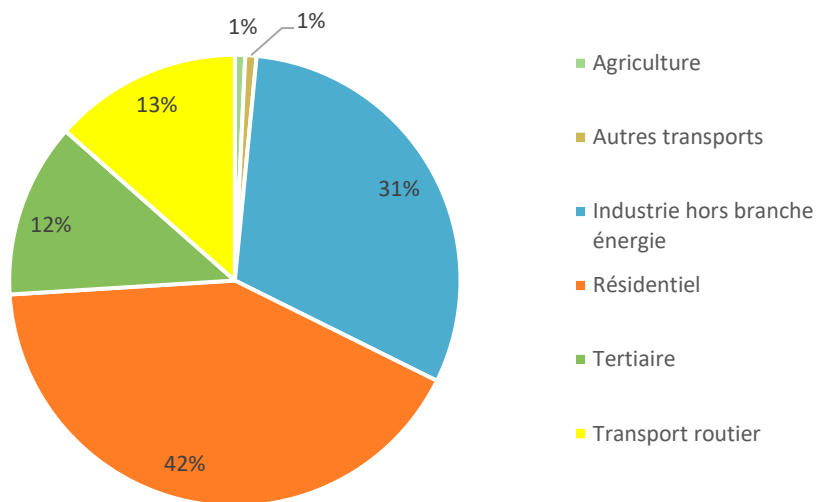


## Une consommation essentiellement résidentielle

En 2019, la consommation d'énergie sur le territoire de la CCARM était de 703 GWh d'énergie, dont 42% dans le secteur **résidentiel** et près d'un tiers dans le secteur **industriel**. Les autres postes de consommation importants sont le tertiaire et le transport.

La consommation par habitant est relativement faible à l'échelle du SCoT et de la Région, ce qui s'explique principalement par la faible consommation du secteur des transports (3,6 MWh/habitant contre 8,2 à l'échelle de la Région et près de 6 MWh/habitant sur l'ensemble du SCoT) ainsi que du tertiaire et de l'industrie dans une moindre mesure, tandis que le résidentiel est plus énergivore qu'au niveau régional.

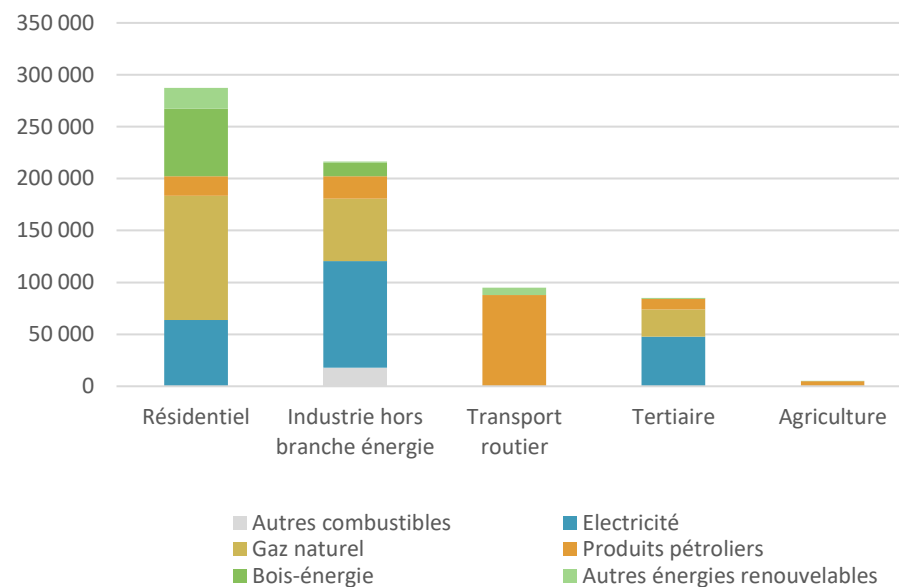
Répartition de la consommation d'énergie finale du territoire par secteur



**Ardenne Rives de Meuse : 26,6 MWh/habitant**

- Région : 32,7 MWh/habitant
- France : 25,8 MWh/habitant

Répartition des énergies finales consommées par énergie et par secteur (MWh)



57% de l'énergie consommée sur le territoire provient directement de sources **fossiles** (le gaz à 37%, fortement utilisé dans le résidentiel, le pétrole à 20%, essentiellement pour le transport routier) tandis que l'électricité représente 29% de la consommation d'énergie finale. La consommation d'énergies renouvelables hors électricité est d'environ 11%, essentiellement composée de bois-énergie à usage résidentiel mais dans des proportions moins importantes que sur le reste du périmètre du SCoT.

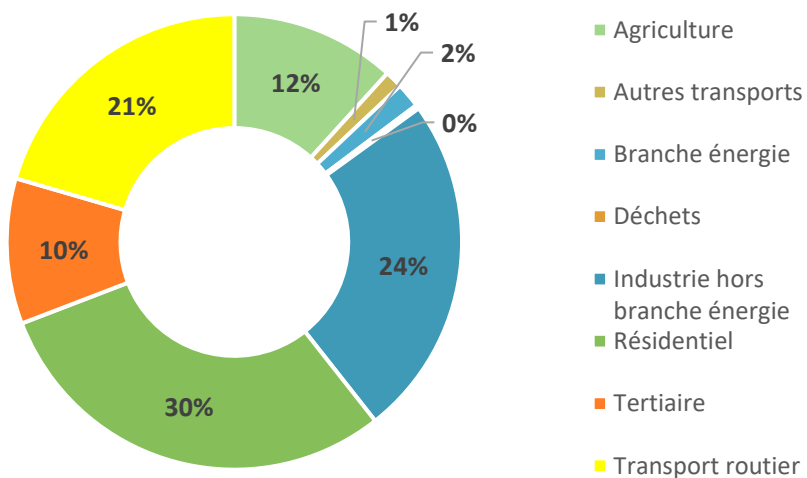


## Des émissions plus faibles que sur l'ensemble du SCoT

En 2019, les émissions de GES sur le territoire de la CCARM représentaient 118,7 ktCO<sub>2</sub>eq. 30% de ces émissions proviennent du secteur **résidentiel**, ce qui fait du bâti le poste majeur d'émissions de GES (en ajoutant le tertiaire). Les autres contributeurs principaux sont l'industrie (24%) et le transport routier (21%), devant l'agriculture.

Rapportées à la population, les émissions se chiffrent à 4,5 tCO<sub>2</sub>eq/habitant, ce qui est nettement inférieur à la moyenne du SCoT. Cela peut s'expliquer par des émissions relativement faibles dans l'industrie et l'agriculture.

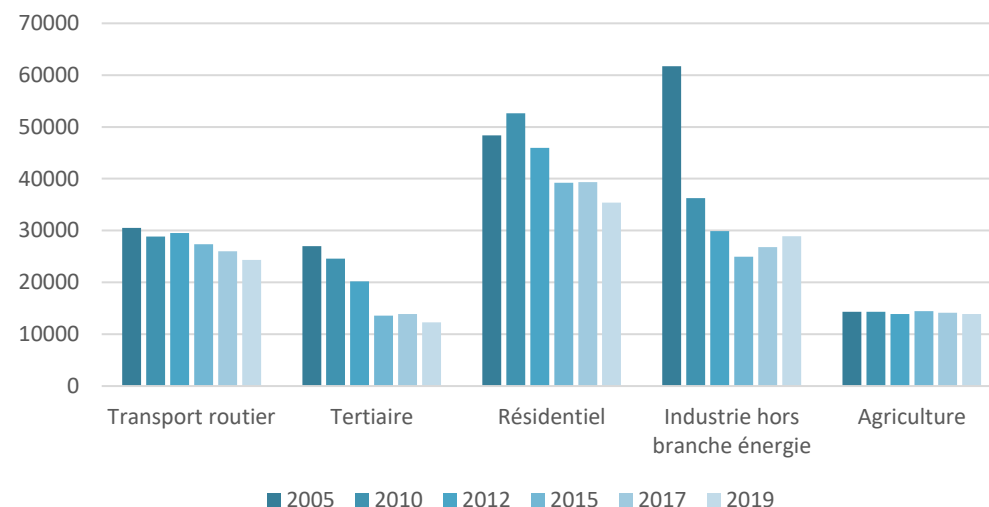
Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur



## CO<sub>2</sub> Ardenne Rives de Meuse : 4,5 tCO<sub>2</sub>eq/habitant

- SCoT : 7,4 tCO<sub>2</sub>eq/habitant
- France : 7,0 tCO<sub>2</sub>eq/habitant

Evolution des émissions de GES pour les principaux secteurs émetteurs entre 2005 et 2019



Depuis 2005, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 36%, soit **-3,2%/an** en moyenne. Cette baisse importante s'explique notamment par la contribution forte de l'industrie (-53%), dont la réduction des émissions a été drastique entre 2005 et 2010 en raison de la conjoncture économique de 2008. Le secteur du bâti a également baissé de façon notable ses émissions (-5,5%/an en moyenne pour le tertiaire, -2,2%/an pour le résidentiel). Les émissions dues à l'agriculture sont restées à un niveau stable.



Le territoire d'Ardenne Rives de Meuse présente une très importante couverture forestière qui constitue une filière énergétique importante et un puits de carbone majeur, permettant de capter plus de deux tiers des GES émis sur le territoire. Ces émissions viennent en premier lieu de l'habitat en raison de l'ancienneté du parc de logements majoritairement chauffés au gaz. L'industrie est le second poste d'émissions de GES malgré une part importante d'électricité utilisée. Le troisième poste est la mobilité, en raison d'une très forte dépendance aux produits pétroliers malgré une consommation d'énergie particulièrement faible.

## Résidentiel

24,7% des ménages exposés au risque de **précarité énergétique**

9% des logements chauffés au fioul (1 100 logements) et 54% au **gaz**

87% des logements construits avant 1990

42% de la consommation d'énergie (11,1 MWh/hab.)

30% des émissions de GES



## Industrie

38% d'énergies **fossiles**, près de 50% **d'électricité**

31% de la consommation d'énergie (8,2 MWh/hab.)

24% des émissions de GES

Principales industries :

- Centrale nucléaire de Chooz
- FAB21 à Fumay (métallurgie)
- IFA à Haybes (industrie bois)



## Transports

Part modale de la **voiture** 82%

93% de **produits pétroliers**

13% de la consommation d'énergie (3,6 MWh/hab.)

21% des émissions de GES



## Agriculture et espaces naturels

15% de la surface du territoire en cultures, 75% en **forêts**

5% de la surface agricole en agriculture biologique (9% en France)

12% des émissions de GES issues de l'agriculture

70% des émissions de GES du territoire **séquestrées** par la biomasse





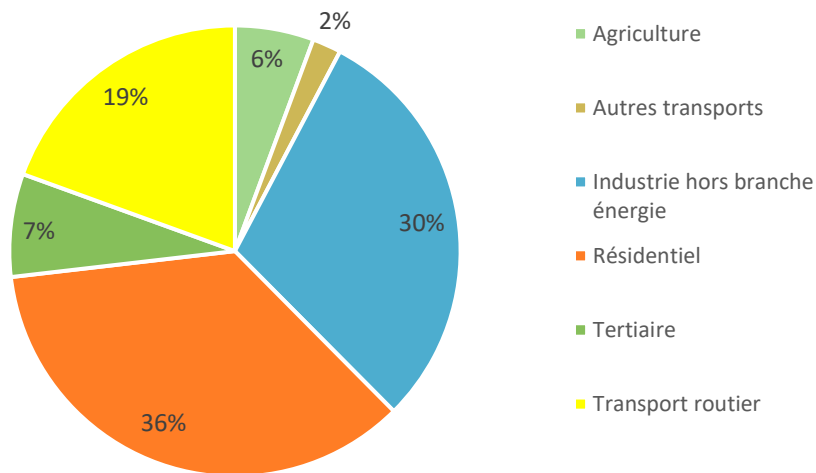
Atouts	Faiblesses
<p><b>Habitat et urbanisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un territoire couvert par une <b>OPAH</b></li> <li>Portage par le PNR des Ardennes du <b>SARE</b> lancé par l'Etat et la Région</li> </ul> <p><b>Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une <b>ligne TER</b> qui dessert toutes les principales communes du territoire</li> </ul> <p><b>Agriculture et espaces naturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une importante surface en <b>espaces naturels</b> : milieux boisés et humides</li> <li>Des élevages extensifs permettant le maintien de <b>prairies permanentes</b></li> </ul> <p><b>Energies renouvelables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un réseau hydrographique dense : <b>potentiel hydroélectrique</b></li> <li>Une filière <b>bois-énergie</b> très développée</li> <li>Une production importante et croissante d'énergie renouvelable, qui peut s'appuyer sur la <b>SEM EnR</b></li> <li>Des <b>réseaux de chaleur</b> en émergence</li> </ul> <p><b>Industrie et économie locale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une industrie qui repose fortement sur <b>l'électricité</b></li> <li>Présence de <b>tiers lieux</b></li> <li>Une <b>filiale bois</b> très développée</li> </ul>	<p><b>Habitat et urbanisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un parc de logements ancien et <b>énergivore</b></li> <li>Une partie significative du parc de logements <b>dégradée</b> (PPPI 10%) et <b>vacante</b> (14%)</li> <li>Une part importante de chauffages au <b>gaz</b></li> </ul> <p><b>Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Territoire semi-rural fortement dépendant de la <b>voiture</b></li> <li>Beaucoup d'actifs <b>transfrontaliers</b> (10%)</li> <li>Une offre <b>intermodale</b> limitée</li> </ul> <p><b>Agriculture et espaces naturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des émissions de gaz à effet de serre issues de <b>l'élevage bovin</b></li> <li>Des risques <b>inondation</b> et <b>feux de forêts</b> importants</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la demande en mobilité active</li> <li>Ligne SNCF Charleville-Dinant en projet</li> <li>Diminution du besoin en mobilité via l'essor du télétravail</li> <li>Développement des initiatives citoyennes (EnR, mutualisation ...)</li> <li>Renforcement des aides au développement des projets EnR, à la mobilité bas-carbone, la rénovation de logements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hausse des prix de l'énergie</li> <li>Crise du scolyte sur le domaine forestier</li> <li>Intensification des phénomènes climatiques extrêmes</li> <li>Augmentation de la consommation d'électricité pour la climatisation</li> <li>Augmentation des risques naturels</li> <li>Des impacts dus aux changements climatiques sur la centrale nucléaire de Chooz et la centrale hydraulique</li> </ul>

## Une consommation d'énergie diversifiée

En 2019, la consommation d'énergie sur le territoire de la CCAT était de 335 GWh d'énergie, dont 36% dans le secteur **résidentiel** et près d'un tiers dans le secteur **industriel**.

Le transport routier est également un poste important de consommation d'énergie. L'agriculture représente une consommation d'énergie non négligeable sur ce territoire en comparaison à l'ensemble du SCOT tandis que le tertiaire est moins important.

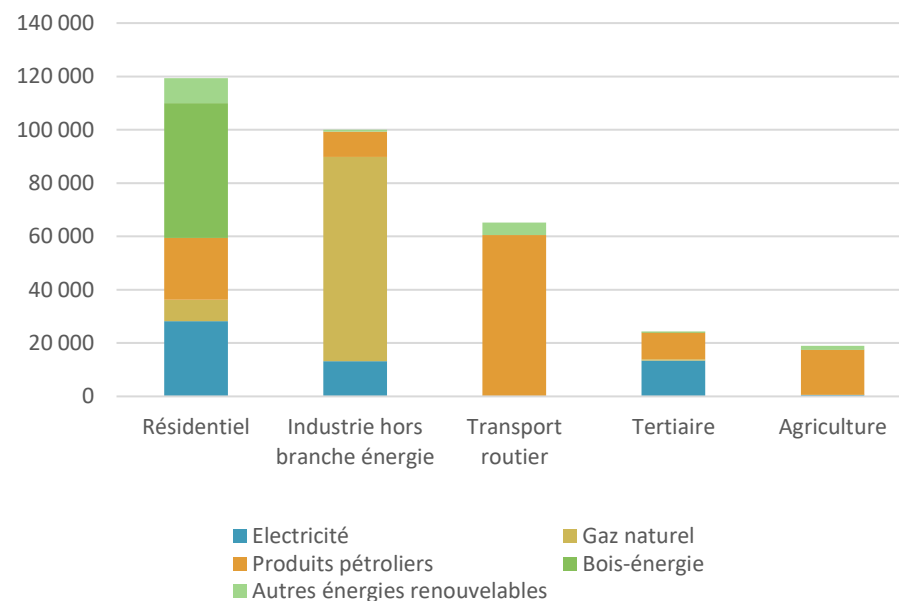
Répartition de la consommation d'énergie finale du territoire par secteur



## Ardennes Thiérache : 34,6 MWh/habitant

- Région : 32,7 MWh/habitant
- France : 25,8 MWh/habitant

Répartition des énergies finales consommées par énergie et par secteur (MWh)



61% de l'énergie consommée sur le territoire provient directement de sources **fossiles** (le pétrole à 39%, largement utilisé pour la mobilité ainsi que pour le chauffage, le gaz à 22%, principale énergie industrielle) tandis que l'électricité représente 19% de la consommation d'énergie finale. La consommation d'énergies renouvelables est d'environ 20%. La filière **bois-énergie** représente près de **50% de l'énergie consommée** dans le secteur **résidentiel**.

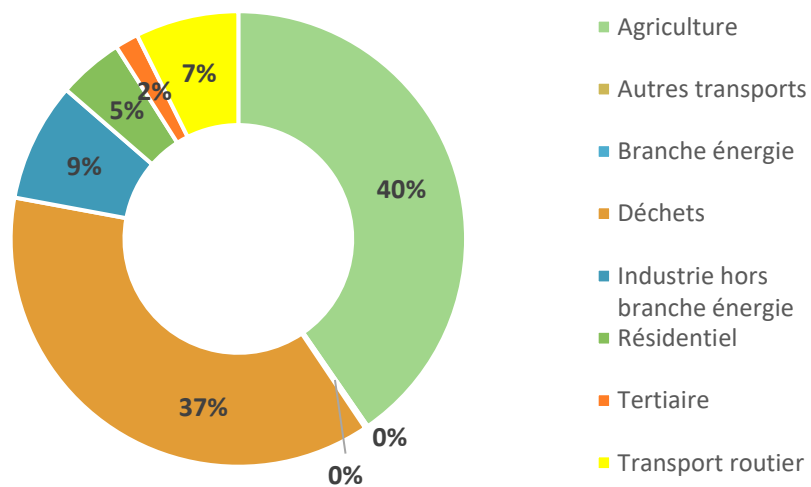


## Des émissions très élevées à cause de l'agriculture et du traitement des déchets

En 2019, le territoire de la Communauté de Communes Ardennes Thiérache a émis 227,9 ktCO<sub>2</sub>eq. 40% sont émis par l'**agriculture** et 37% par le secteur des **déchets**. Les contributions des secteurs de l'industrie, des transports et du bâti sont moindres.

Les émissions par habitant représentent **23,5 tCO<sub>2</sub>eq/hab**, plus du triple de la moyenne à l'échelle du SCoT. Ce niveau d'émissions s'explique par la présence sur le territoire d'une **agriculture très intense** (9,5 tCO<sub>2</sub>eq/hab) et des **activités de traitement de déchets** (8,8 tCO<sub>2</sub>eq/hab), à travers le site d'enfouissement d'Eteignères, émetteur de méthane par le processus de fermentation anaérobie.

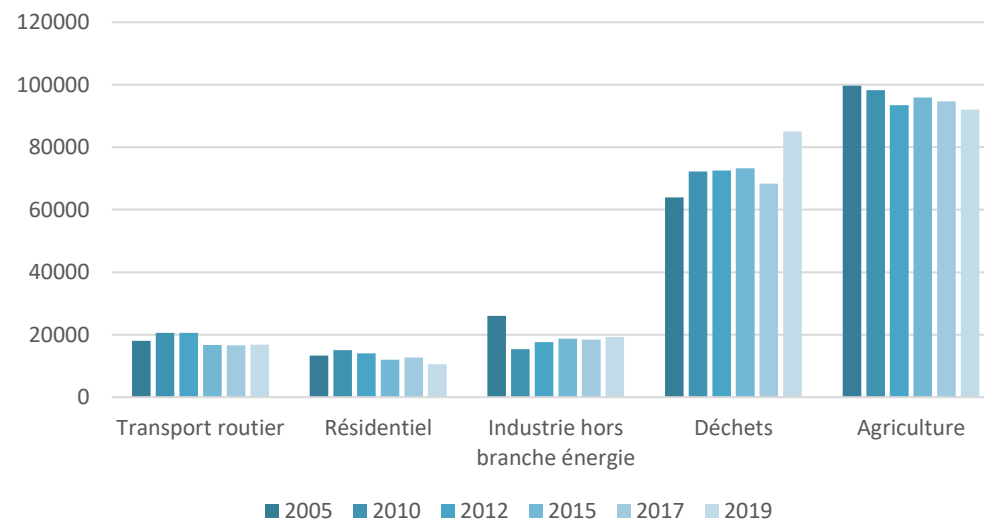
Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur



## CO<sub>2</sub> Ardennes Thiérache : 23,5 tCO<sub>2</sub>eq/habitant

- SCoT : 7,4 tCO<sub>2</sub>eq/habitant
- France : 7,0 tCO<sub>2</sub>eq/habitant

Evolution des émissions de GES pour les principaux secteurs émetteurs entre 2005 et 2019



Les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 12% entre 2005 et 2019, soit une diminution de **-0,9%/an**. C'est inférieur à l'évolution observée à l'échelle du SCoT, notamment à cause de l'augmentation des émissions du secteur des déchets (+2,1%/an), alors que les émissions de l'agriculture ont faiblement baissé (-0,6%/an).

Le territoire d'Ardenne Thiérache est à forte dominante agricole : ce secteur couvre plus de deux tiers de la surface et est responsable de 40% des GES émis sur le territoire. Le second poste majeur d'émissions de GES est le secteur des déchets, en raison de la présence d'un centre d'enfouissement sur le territoire. Si le bâti est assez ancien et énergivore, il représente relativement peu d'émissions de GES en raison de la part importante de chauffages électriques et au bois. L'industrie et les transports sont des postes énergivores et qui dépendent beaucoup des énergies fossiles.

## Résidentiel

40,3% des ménages exposés au risque de **précarité énergétique**

35% des logements chauffés au fioul, 40% au **bois-énergie**

78% des logements construits avant 1990

36% de la consommation d'énergie (12,3 MWh/hab.)

5% des émissions de GES



## Industrie et déchets

77% de **gaz** naturel

30% de la consommation d'énergie (10,3 MWh/hab.)

9% des émissions de GES dues à l'industrie

37% issues de la gestion des **déchets**

Principal site de traitement des déchets:  
- ISDND d'Eteignières



## Transports

Part modale de la **voiture** 84%

93% de produits pétroliers

19% de la consommation d'énergie (6,7 MWh/hab.)

7% des émissions de GES



## Agriculture et espaces naturels

69% de la surface du territoire en **cultures**, 24% en forêts

9% de la surface agricole en agriculture biologique (9% en France)

40% des émissions de GES issues de l'agriculture

22% des émissions de GES du territoire  
séquestrées par la biomasse

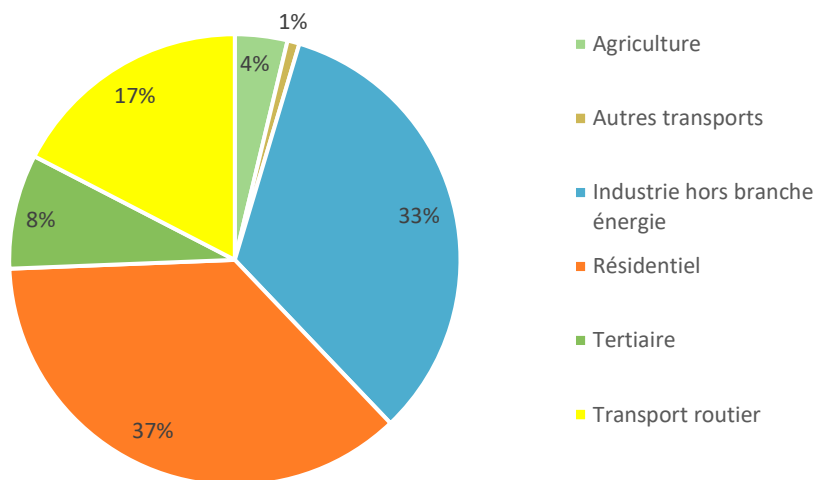


Atouts	Faiblesses
<p><b>Habitat et urbanisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un territoire couvert par une <b>OPAH</b></li> <li>Portage par le PNR des Ardennes du <b>SARE</b> lancé par l'Etat et la Région</li> <li>Un parc résidentiel essentiellement alimenté en <b>chauffage bois</b></li> </ul> <p><b>Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un réseau de <b>bornes de recharge</b> électriques en développement</li> </ul> <p><b>Agriculture et espaces naturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une importante surface en <b>espaces naturels</b> : milieux ouverts</li> <li>Une agriculture très développée favorisant l'émergence de <b>circuits courts</b></li> <li>Des élevages extensifs permettant le maintien de <b>prairies permanentes</b></li> </ul> <p><b>Energies renouvelables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un réseau hydrographique dense : <b>potentiel hydroélectrique</b></li> <li>Une filière <b>bois-énergie</b> très développée</li> <li>Une filière <b>éolienne</b> développée</li> <li>Une production d'EnR croissante qui peut s'appuyer sur la <b>SEM EnR</b></li> <li>Une production de combustibles solides et de biogaz en développement sur le centre d'enfouissement des déchets</li> </ul>	<p><b>Habitat et urbanisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un parc de logements ancien et <b>énergivore</b></li> <li>Une partie significative du parc <b>dégradée</b> (PPPI 15%)</li> <li>Une part importante de chauffages au <b>fioul</b></li> </ul> <p><b>Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Territoire rural fortement dépendant de la <b>voiture</b></li> <li>Beaucoup d'actifs travaillent en dehors du territoire</li> <li>Pas de solutions d'<b>intermodalité</b></li> </ul> <p><b>Agriculture et espaces naturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des émissions de gaz à effet de serre importantes issues de l'agriculture, en particulier de <b>l'élevage bovin</b></li> </ul> <p><b>Industrie et déchets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une industrie très dépendante du <b>gaz</b></li> <li>Un centre d'enfouissement des <b>déchets</b> fortement émetteur de GES</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la demande en mobilité active</li> <li>Développement des initiatives citoyennes (EnR, mutualisation ...)</li> <li>Renforcement des aides au développement des projets EnR, à la mobilité bas-carbone, la rénovation de logements, l'agroécologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hausse des prix de l'énergie</li> <li>Intensification des phénomènes climatiques extrêmes</li> <li>Augmentation des risques naturels</li> <li>Variations climatiques entraînant une baisse des rendements agricoles</li> <li>Baisse de la qualité et érosion des sols</li> <li>Qualité de l'eau menacée par les nitrites issus d'engrais azotés</li> <li>Concurrence sur l'usage de l'eau pour l'agriculture et l'eau potable</li> <li>Conflit sur l'usage des sols et des matières agricoles entre les filières alimentaires et énergétiques</li> </ul>

## Une consommation essentiellement résidentielle et industrielle

En 2019, la consommation d'énergie sur le territoire de la CCPL était de 650 GWh d'énergie, dont 37% dans le secteur **résidentiel** et un tiers dans le secteur **industriel**. Le transport routier est également un poste important de consommation d'énergie. L'agriculture représente une consommation d'énergie non négligeable sur ce territoire en comparaison à l'ensemble du SCoT.

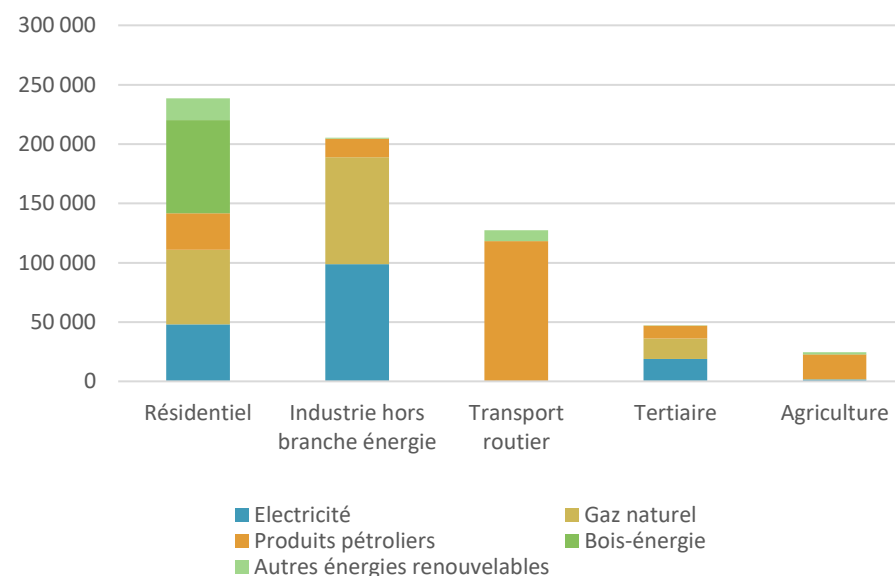
Répartition de la consommation d'énergie finale du territoire par secteur



### Portes du Luxembourg: 32,6 MWh/habitant

- Région : 32,7 MWh/habitant
- France : 25,8 MWh/habitant

Répartition des énergies finales consommées par énergie et par secteur (MWh)



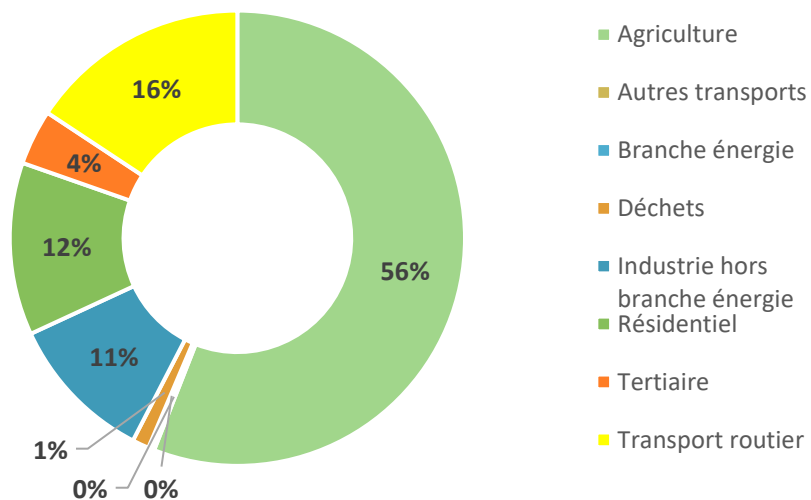
58% de l'énergie consommée sur le territoire provient directement de sources **fossiles** (le pétrole à 30%, le gaz à 28%) tandis que l'électricité représente 27% de la consommation d'énergie finale. Les énergies fossiles sont très largement utilisées dans le transport et l'agriculture (pétrole), ainsi que pour le résidentiel et l'industrie (gaz). La consommation d'énergies renouvelables est d'environ 15%. La filière bois-énergie permet de couvrir environ un tiers des besoins énergétiques du secteur résidentiel.

## L'agriculture, première source d'émissions de GES

Les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire des Portes du Luxembourg représentaient 208,2 ktCO<sub>2</sub>eq, dont 56% issus de **l'agriculture**. Les autres secteurs contribuant de façon significative à ces émissions sont le transport routier (16%), le bâti (16%) et l'industrie (11%).

Les émissions par habitant sont supérieures à la moyenne du SCoT, avec **10,4 tCO<sub>2</sub>eq/hab**. Ce surplus d'émissions est essentiellement dû à l'activité agricole très développée sur le territoire, qui induit des émissions de GES non-énergétiques en premier lieu à cause du méthane CH<sub>4</sub> (fermentation entérique et déjections des animaux d'élevage) puis du protoxyde d'azote N<sub>2</sub>O causé par l'utilisation d'engrais.

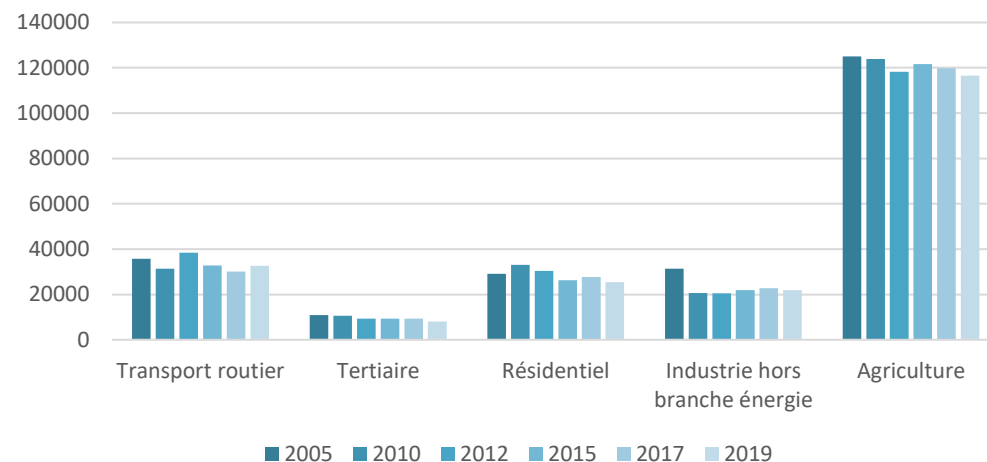
Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur



## Portes du Luxembourg: 10,4 tCO<sub>2</sub>eq/habitant

- SCoT : 7,4 tCO<sub>2</sub>eq/habitant
- France : 7,0 tCO<sub>2</sub>eq/habitant

Evolution des émissions de GES pour les principaux secteurs émetteurs entre 2005 et 2019



Entre 2005 et 2019, les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la CCPL ont diminué de 12%, soit une baisse de **-0,9%/an** en moyenne. Les émissions du principal secteur émetteur, l'agriculture, ont faiblement diminué (-0,5%/an). Les émissions du secteur de l'industrie et du transport routier ont globalement diminué, mais de façon irrégulière. Enfin, le secteur du bâti a réduit ses émissions de façon modérée (-1,0%/an dans le résidentiel, -2,0%/an dans le tertiaire).

Le territoire des Portes du Luxembourg est essentiellement recouvert de cultures, en raison d'une activité agricole très développée. Ce secteur est le premier poste d'émissions de GES, devant les transports qui reposent très fortement sur la voiture et les produits pétroliers. Environ un tiers de la population est exposée au risque de précarité énergétique, en raison d'un parc de logements ancien et énergivores, mais qui s'appuie sur des filières énergétiques peu carbonées (électricité, bois-énergie). L'industrie, très présente sur le territoire, est le second poste de consommation d'énergie et repose de façon significative sur les énergies fossiles.

### Résidentiel

33,8% des ménages exposés au risque de **précarité énergétique**

22% des logements chauffés au fioul (2 000 logements) et 33% au **gaz**, 33% de l'énergie consommée est issue du **bois-énergie**

83% des logements construits avant 1990

37% de la consommation d'énergie (11,9 MWh/hab.)

12% des émissions de GES



### Industrie

51% d'énergies fossiles, 48% d'électricité

33% de la consommation d'énergie (10,8 MWh/hab.)

11% des émissions de GES

Principales industries :

- Faurecia (équipementier automobile) à Mouzon
- Amphenol (connecteurs aéronautiques) à Carignan



### Transports

Part modale de la **voiture** 85%

93% de produits pétroliers

17% de la consommation d'énergie (5,7 MWh/hab.)

16% des émissions de GES



### Agriculture et espaces naturels

70% de la surface du territoire en **cultures**, 27% en forêts

4% de la surface agricole en agriculture biologique (9% en France)

56% des émissions de GES issues de l'agriculture

47% des émissions de GES du territoire séquestrées par la biomasse





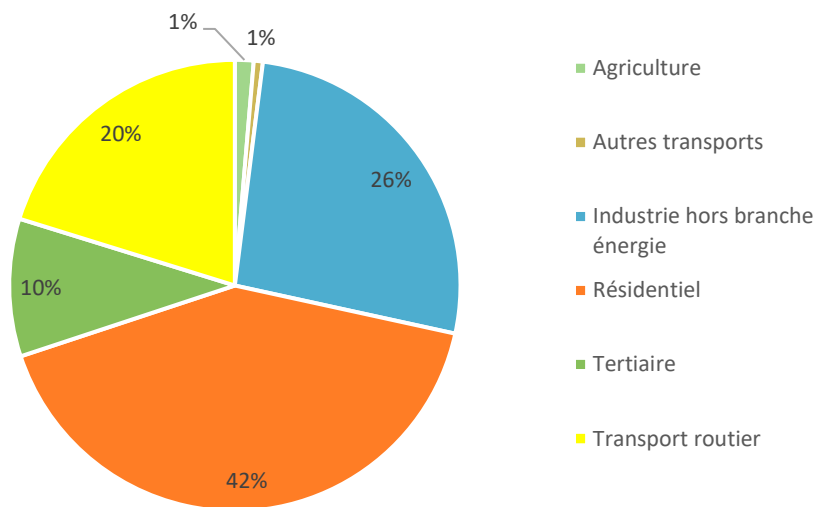
Atouts	Faiblesses
<p><b>Habitat et urbanisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un territoire couvert par une <b>OPAH</b></li> </ul> <p><b>Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une ligne de <b>fret ferroviaire</b> Sedan-Mouzon</li> <li>Des lignes de transport <b>transfrontalières</b></li> <li><b>3 voies cyclables</b> existantes (27km) et 2 en projet</li> <li>Un réseau <b>d'IRVE</b> et des aires de <b>covoiturage</b> en développement</li> </ul> <p><b>Agriculture et espaces naturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une importante surface et activité <b>agricoles</b></li> <li>Une <b>diversification</b> agricole en plein développement</li> <li>Une importante surface en <b>espaces naturels</b> : milieux ouverts et humides</li> </ul> <p><b>Energies renouvelables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un réseau hydrographique dense : <b>potentiel hydroélectrique</b></li> <li>Une production d'EnR croissante qui peut s'appuyer sur la <b>SEM EnR</b></li> <li>Une filière <b>bois-énergie</b> très développée</li> <li>Une filière <b>éolienne</b> développée (3 parcs éoliens, 39 MW installés)</li> <li>Une consultation engagée pour l'implantation de parcs photovoltaïques</li> <li>Un développement de la méthanisation (5 en fonction, 3 à l'étude)</li> </ul>	<p><b>Habitat et urbanisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un parc de logements ancien et <b>énergivore</b></li> <li>Une partie significative du parc <b>dégradée</b> (PPPI 11%)</li> </ul> <p><b>Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Territoire rural très fortement dépendant de la <b>voiture</b></li> <li>Beaucoup d'actifs qui travaillent en dehors du territoire, voire <b>transfrontaliers</b> (10%)</li> <li>Une desserte <b>ferroviaire</b> faible (Carignan seulement, faible fréquence)</li> <li>Une offre de <b>transport en commun</b> très modérée</li> <li>Pas de solutions <b>d'intermodalité</b></li> </ul> <p><b>Agriculture et espaces naturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des émissions de gaz à effet de serre importantes issues de l'agriculture, en particulier de <b>l'élevage bovin</b></li> <li>Un risque <b>inondation</b> à prendre en compte</li> </ul> <p><b>Industrie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une industrie dépendante des <b>énergies fossiles</b></li> <li>Une activité industrielle pourvoyeuse d'emplois à reconvertir (équipement automobile, métallurgie, ...)</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la demande en mobilité active</li> <li>Diminution du besoin en mobilité via l'essor du télétravail</li> <li>Développement des initiatives citoyennes (EnR, mutualisation ...)</li> <li>Renforcement des aides au développement des projets EnR, à la mobilité bas-carbone, la rénovation de logements, l'agroécologie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hausse des prix de l'énergie</li> <li>Intensification des phénomènes climatiques extrêmes</li> <li>Augmentation des risques naturels</li> <li>Variations climatiques entraînant une baisse des rendements</li> <li>Baisse de la qualité des sols et érosion</li> <li>Qualité de l'eau menacée par les nitrites issus d'engrais azotés</li> <li>Concurrence entre l'eau pour l'usage agricole et l'eau potable</li> <li>Conflit sur l'usage des sols et des matières agricoles entre les filières alimentaires et énergétiques</li> </ul>

## Une consommation essentiellement résidentielle

En 2019, la consommation d'énergie sur le territoire de la CCVPA était de 704 GWh d'énergie, dont 42% dans le secteur **résidentiel**. Le transport routier et l'industrie sont également des poste importants de consommation d'énergie (respectivement 20% et 26%). Le tertiaire constitue aussi un poste de consommation assez fort, avec 10% du total.

La consommation d'énergie y est plus faible que sur l'ensemble du SCOT, principalement grâce à une activité industrielle moins importante.

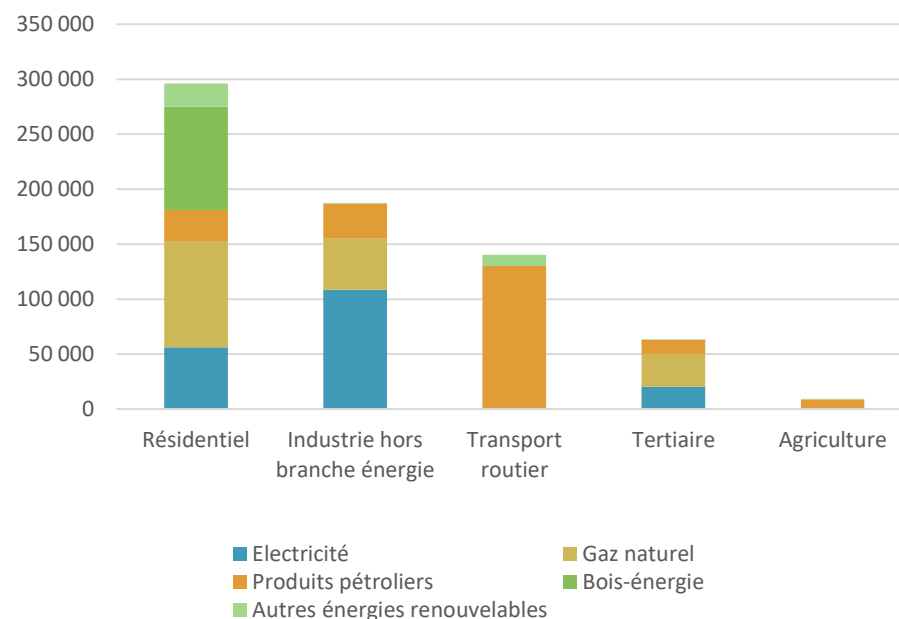
Répartition de la consommation d'énergie finale du territoire par secteur



## Vallées et Plateau d'Ardenne: 28,5 MWh/habitant

- Région : 32,7 MWh/habitant
- France : 25,8 MWh/habitant

Répartition des énergies finales consommées par énergie et par secteur (MWh)



Les énergies fossiles représentent 56% de l'énergie consommée sur le territoire (le pétrole à 32%, le gaz à 24%) tandis que l'électricité constitue 27% de la consommation d'énergie finale, principalement pour l'industrie et le résidentiel. La consommation d'énergies renouvelables est d'environ 17%, à travers la filière bois-énergie qui fournit une part importante de l'énergie du secteur résidentiel.



## Des émissions plus faibles qu'à l'échelle du SCoT

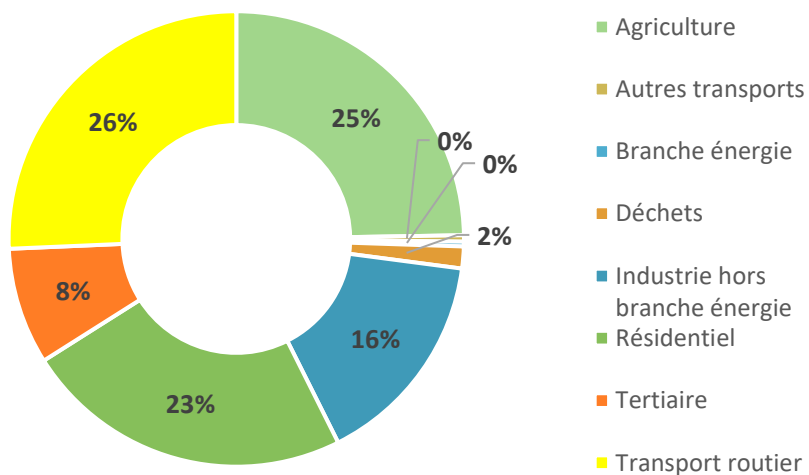
En 2019, les émissions de GES sur le territoire de la CCVPA représentaient 140 ktCO<sub>2</sub>eq. Ces émissions sont distribuées de façon équilibrées entre le **transport routier** (26%), **l'agriculture** (25%), le **bâti** (31%) et l'industrie (16%).

Ces émissions totales représentent 5,7 tCO<sub>2</sub>eq/habitant, ce qui est inférieur à la moyenne sur le périmètre du SCoT. Cet écart s'explique par le fait que l'industrie et l'agriculture ne sont pas aussi développés sur ce territoire que sur d'autres régions du SCoT.

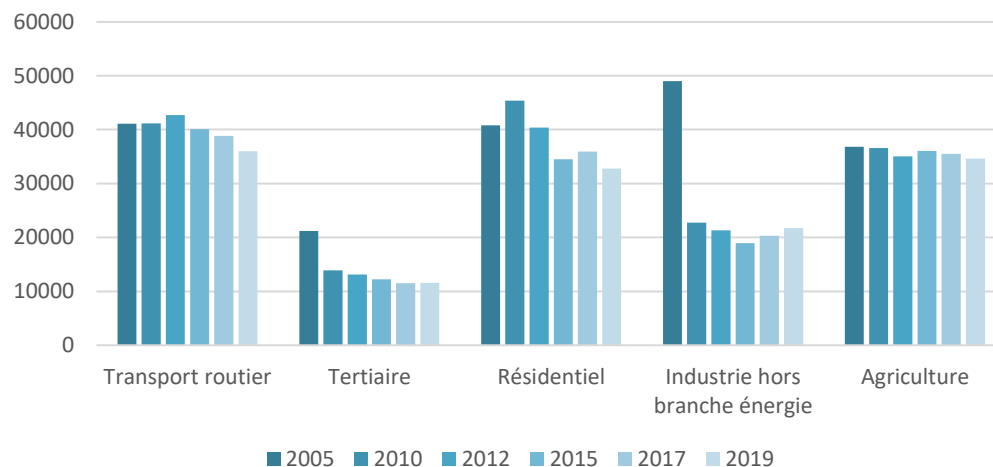
**CO<sub>2</sub> Vallées et Plateau d'Ardenne : 5,7 tCO<sub>2</sub>eq/habitant**

- SCoT : 7,4 tCO<sub>2</sub>eq/habitant
- France : 7,0 tCO<sub>2</sub>eq/habitant

Répartition des émissions de gaz à effet de serre du territoire par secteur



Evolution des émissions de GES pour les principaux secteurs émetteurs entre 2005 et 2019



Les émissions de gaz à effet de serre ont baissé de façon significative entre 2005 et 2019 : -28%, soit une évolution de **-2,3%/an** en moyenne. Cela s'explique principalement par la forte diminution des activités industrielles entre 2005 et 2010 (-54% d'émissions de GES). L'autre secteur ayant diminué de façon notable ses émissions est le tertiaire, tandis que les réductions observées pour le transport routier, l'agriculture et le résidentiel sont plus modérées, et la dynamique d'évolution est moins régulière.



Le territoire de Vallées et Plateau d'Ardenne est en majorité recouvert de forêts, qui permettent de stocker plus de la moitié des GES émis et d'alimenter la filière bois-énergie. Le parc de logements sur le territoire est très énergivore en raison de son ancienneté, et représente une part importante des émissions de GES en raison du chauffage au gaz assez présent. Si l'industrie consomme une majorité d'électricité, elle repose de façon significative sur les énergies fossiles, tout comme le secteur des transports qui consomme quasi exclusivement des produits pétroliers et est dominé par la voiture.

## Résidentiel

30,0% des ménages exposés au risque de **précarité énergétique**

16% des logements chauffés au fioul (1 700 logements) et 40% au **gaz**

81% des logements construits avant 1990

42% de la consommation d'énergie (11,8 MWh/hab.)

23% des émissions de GES



## Industrie

58% d'électricité, 42% d'énergies fossiles

26% de la consommation d'énergie (7,5 MWh/hab.)

16% des émissions de GES

Principales industries :

- Atelier de Janves à Bogny-sur-Meuse (métallurgie)
- Maroquinerie des Ardennes à Bogny-sur-Meuse



## Transports

Part modale de la **voiture** 87%

93% de produits pétroliers

20% de la consommation d'énergie (5,8 MWh/hab.)

26% des émissions de GES



## Agriculture et espaces naturels

29% de la surface du territoire en cultures, 65% en **forêts**

8% de la surface agricole en agriculture biologique (9% en France)

25% des émissions de GES issues de l'agriculture

51% des émissions de GES du territoire **séquestrées** par la biomasse





Atouts	Faiblesses
<p><b>Habitat et urbanisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Portage par le PNR des Ardennes du <b>SARE</b> lancé par l'Etat et la Région</li> </ul> <p><b>Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'essentiel des flux entrants et sortants se fait avec Ardenne Métropole : liaison en transports en commun à développer</li> <li>Un réseau de <b>bornes de recharge</b> de véhicules électriques (11 bornes)</li> <li>Un <b>plan vélo</b> qui prévoit l'aménagement de 19 abris répartis sur tout le territoire</li> <li>La prise de ma compétence d'autorité organisatrice de la mobilité locale par la CC</li> </ul> <p><b>Agriculture et espaces naturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une importante surface en <b>espaces naturels</b> : milieux boisés et humides</li> </ul> <p><b>Energies renouvelables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un réseau hydrographique dense : <b>potentiel hydroélectrique</b></li> <li>Une production importante et croissante d'énergie renouvelable</li> <li>Une filière <b>bois-énergie</b> très développée</li> <li>Révision du plan paysage éolien lancée en décembre 2020</li> <li>La SAS Energies Renouvelables Citoyennes de VPA</li> </ul> <p><b>Industrie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une industrie qui s'appuie majoritairement sur <b>l'électricité</b></li> </ul>	<p><b>Habitat et urbanisme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un parc de logements ancien et <b>énergivore</b></li> <li>Une partie significative du parc <b>dégradée</b> (PPPI 11%) et <b>vacante</b> (11%)</li> </ul> <p><b>Mobilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Territoire rural fortement dépendant de la <b>voiture</b></li> <li>Territoire traversé par l'axe autoroutier <b>A304</b> sur sa partie Ouest</li> <li>Un réseau de bus qui maille bien le territoire mais à très faible <b>fréquence</b> (2AR/jour en général)</li> <li>Un réseau ferroviaire trop peu dense et une offre intermodale limitée</li> <li>Beaucoup d'actifs travaillent en dehors du territoire</li> </ul> <p><b>Agriculture et espaces naturels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un risque <b>inondation</b> à prendre en compte</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>Beaucoup de friches industrielles à requalifier</li> <li>Diminution du besoin en mobilité via l'essor du télétravail</li> <li>Développement des initiatives citoyennes (EnR, mutualisation ...)</li> <li>Renforcement des aides au développement des projets EnR, à la mobilité bas-carbone, la rénovation de logements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Hausse des prix de l'énergie</li> <li>Intensification des phénomènes climatiques extrêmes</li> <li>Augmentation de la consommation d'électricité pour la climatisation</li> <li>Augmentation des risques naturels</li> </ul>

## Partie 2 - Stratégie climat-air-énergie

- Contexte et méthodologie
- Vision stratégique
- Trajectoire climat-air-énergie





# Contexte et méthodologie





Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018".

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial détaille ce que contient une stratégie territoriale air-énergie-climat (paragraphe II) :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les **objectifs stratégiques et opérationnels** portent au moins sur les domaines suivants :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique.

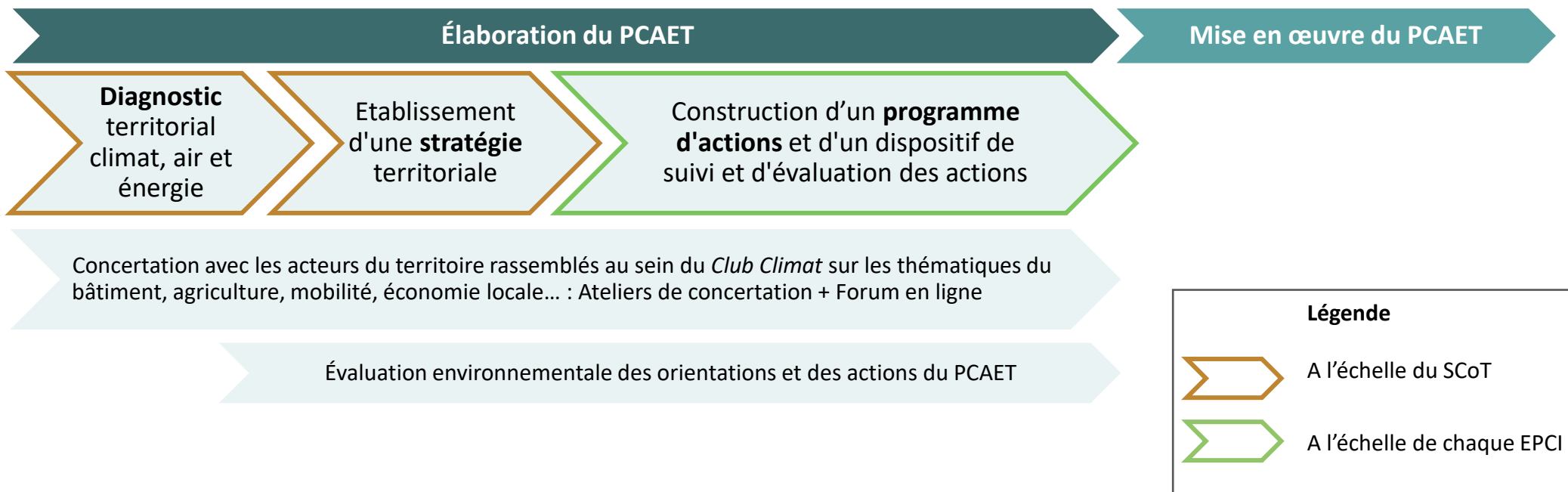
Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie. Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4. »

Les années susmentionnées correspondent aux années : **2021, 2026, 2030 et 2050.**

« Le plan climat-air-énergie territorial décrit les **modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma régional** prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la **stratégie nationale bas-carbone mentionnée** à l'article L. 222-1 B, le plan climat-air-énergie territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie.

Si son territoire est couvert par un plan de protection de l'atmosphère mentionné à l'article L. 222-4, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan. »



## Objectif et cadre de l'élaboration de la stratégie

L'établissement de la stratégie territoriale est la seconde étape de l'élaboration du PCAET. Elle s'appuie sur l'état des lieux et les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic. La stratégie territoriale vise à définir une vision long terme pour le territoire du SCoT Nord Ardennes pour guider l'action climatique et la transition écologique. Elle consiste également en la définition d'une trajectoire climat-énergie à moyen et long terme sur laquelle souhaite s'inscrire le territoire. Ainsi, **cette stratégie donne un cadre au territoire pour les années à venir. Elle fixe un cap, une ambition, pour ensuite définir un plan d'action pragmatique sur 6 ans.**

Comme l'ensemble des phases du PCAET, la stratégie est élaborée en concertation avec les acteurs du territoire :

- Ateliers de concertation grand public
- Atelier de co-construction de la stratégie en présence des élus
- Contributions sur le Forum en ligne [climat-nordardennes.fr](http://climat-nordardennes.fr)



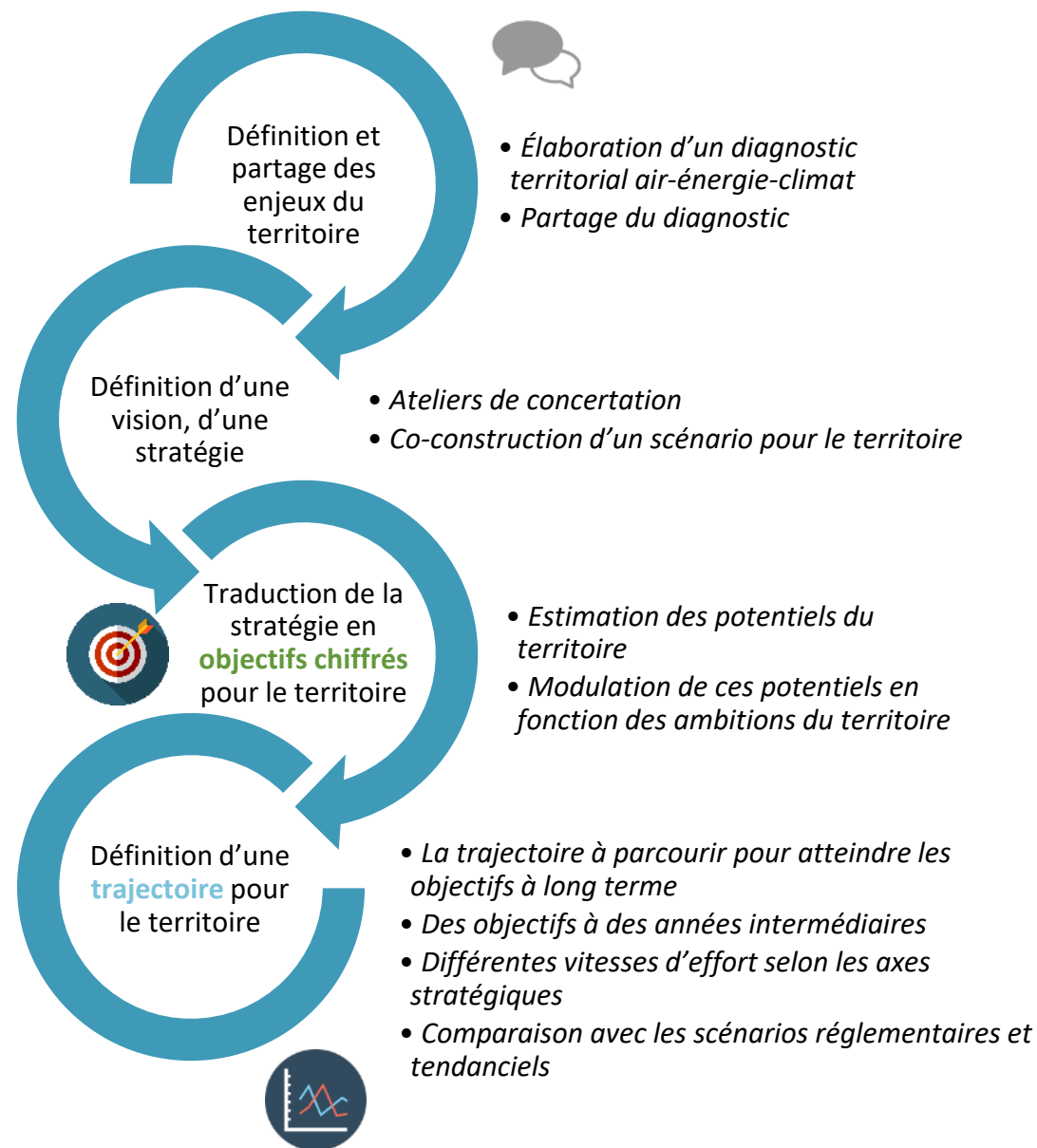
# Méthode d'élaboration de la stratégie territoriale

La stratégie comprend la définition :

- d'**orientations stratégiques**,
- d'**objectifs**,
- d'une **trajectoire** pour atteindre ces objectifs.

Les **objectifs chiffrés** sont les objectifs à l'échelle du territoire, et par secteur (exemple : réduction de la consommation d'énergie du secteur résidentiel). Ils sont issus de l'estimation des potentiels d'actions dans chacun des secteurs du territoire (présentés dans le diagnostic), dont l'effort est pondéré en fonction du scénario choisi pour la thématique (en fonction de l'ambition visée).

Ces objectifs chiffrés se déclinent en grands **objectifs opérationnels** (nombre de logements rénovés, part modale des transports en commun...), également pondérés par rapport à l'ambition choisie pour le territoire. Ils fournissent des repères pour le programme d'action du PCAET.



**Objectifs chiffrés globaux** (réduction des émissions de gaz à effet de serre par ex.)  
 +  
**Objectifs opérationnels**  
 pour parvenir aux objectifs globaux (nombre de logements rénovés par ex.)



La stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie du territoire du SCoT Nord Ardenne s'est construite autour de différents temps forts, qui permettent d'en faire un programme adapté aux spécificités locales et coconstruit par les acteurs du territoire :

- **Du 10 au 14 mai 2022** : **5 ateliers de concertation grand public** (1 par EPCI) autour de l'outil *Mission Climat*, afin de construire la trajectoire souhaitée pour le territoire
- **Le 7 septembre 2022** : **atelier de co-construction de la stratégie** avec les élus et services des collectivités, à partir des grandes orientations issues de la concertation
- **Du 7 septembre au 6 octobre** : appropriation et travail sur les scénarios stratégiques par les participants de l'atelier de co-construction
- **Comité technique le 26 septembre** avec les PPA pour recueillir des retours sur les orientations stratégiques.

La stratégie est construite autour de 6 thématiques, définies au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic territorial :

1. **Habitat et urbanisme**
2. **Mobilités**
3. **Economie locale**
4. **Agriculture**
5. **Eau, milieux naturels et prévention des risques**
6. **Energies renouvelables**



### Zoom sur la concertation grand public : ateliers Mission Climat

Les ateliers de concertation pour la phase de stratégie du PCAET Nord-Ardennais ont mobilisé environ 120 participants, à travers 5 sessions. Les résultats des scénarios stratégiques construits dans ces 5 ateliers sont globalement concordants, et aboutissent au scénario moyen suivant : baisse des émissions de GES de -36% d'ici 2030, diminution des consommations d'énergie finale de -30%, et part des énergies renouvelables dans le mix énergétique territorial de 41%. Ce scénario est globalement en cohérence avec les objectifs nationaux (-40% d'émissions de GES, -20% de consommation d'énergie) de la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Les principaux leviers d'action qui ont été mobilisés dans les scénarios sur l'ensemble des territoires sont les suivants :

- Dans le bâtiment (résidentiel et tertiaire), la rénovation des bâtiments, le remplacement des chauffages au fioul et la sensibilisation à l'économie d'énergie par les usages
- Dans les transports, le développement des transports en commun et du covoiturage
- Dans l'agriculture, l'agroforesterie et la méthanisation des effluents d'élevage
- Dans le secteur de la production d'énergie renouvelable, le bois-énergie et le solaire

Les participants ont également souligné la problématique de la précarité énergétique sur le territoire nord-ardennais, notamment dans l'habitat (rénovation des logements, changement des modes de chauffage) et les transports (dépendance à la voiture, accessibilité des transports en commun).

# Vision stratégique partagée







## 3 objectifs « chapeau » pour le territoire nord ardennais

- **Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique mondiale et contribuer à la neutralité carbone de la France :**
  - Baisse des émissions de gaz à effet de serre de 45% d'ici 2030 par rapport à 2019 et de 74% d'ici 2050
  - Augmentation de la séquestration carbone pour que le territoire séquestre l'équivalent de 56% de ses émissions territoriales d'ici 2030, et qu'il soit séquestrateur net en 2050.
- **Au niveau local, s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique et préserver une bonne qualité de l'air.**
- **Réduire les consommations d'énergie et développer la production d'énergie issues de ressources locales et renouvelables :**
  - Baisse des consommations d'énergie de 29% d'ici 2030 et de 56% d'ici 2050 par rapport à 2019
  - Développer de façon maîtrisée la production d'énergie renouvelable sur le territoire pour atteindre 35% de la consommation énergétique qui soit issue de ressources renouvelables locales en 2030

*Les trajectoires à 2030 et 2050 pour les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques à l'échelle du territoire sont détaillés dans la partie suivante.*





- La communication et la sensibilisation permettent de construire une **culture commune de sobriété énergétique** dans les logements. Elle permet d'importantes économies d'énergie par les usages, qui se traduisent également par une baisse de la facture énergétique des ménages
- La **rénovation thermique** des bâtiments est largement soutenue par la **communication**, la mise en place de **conseillers locaux**, la mise en lien avec des artisans, et cible en particulier les foyers en situation de **précarité énergétique**. Le nombre de logements rénovés sera défini notamment dans le cadre des Opérations Programmées de Rénovation de l'Habitat
- Les aides et une communication adaptée à destination des propriétaires occupants et bailleurs permettent de faciliter la transition vers des modes de chauffage plus résilients. Cet accompagnement cible en priorité les ménages en précarité énergétique.
- Une offre de petits logements dans les pôles urbains est créée, ciblant en particulier les étudiants et les personnes âgées. Un effort est porté sur le chauffage collectif.
- Pour **limiter l'artificialisation**, les logements vacants sont réhabilités (11% du parc), les tissus urbains et les quartiers des gares sont densifiés. Ces opérations permettent de répondre aux besoins de logements de la population.
- Pour éviter les îlots de chaleur urbains, **la végétalisation et la désimperméabilisation seront favorisés**.



- Une véritable **culture du covoiturage** est adoptée sur le territoire. Il est facilité par un réseau de mise en relation et par des aires de covoiturage.
- La mise en place d'infrastructures cyclables démocratise le **vélo dans les centres-villes, les voies vertes et autour des polarités**. Adaptés au milieu urbain, des services vélo sont développés, les centres-villes sont apaisés et dynamisés par le soutien aux commerces locaux, ce qui favorise les déplacements courts. Parallèlement, des initiatives sont menées pour favoriser les trajets à pied.
- Les services de **transports en commun sont renforcés**, notamment pour relier les communes rurales, en facilitant l'intermodalité dans les gares (stationnement vélo, aires de covoiturage).
- Une communication est menée pour informer la population sur les possibilités de modifier ou acheter de nouveaux véhicules et aux aides afférentes. Les collectivités locales s'engagent à inciter dans les cahiers des charges à décarboner les flottes de véhicules de transport en commun notamment
- Les besoins de déplacement sont réduits par le télétravail qui reste partiellement d'usage dans les emplois tertiaire, et grâce au développement d'espaces de coworking et de tiers-lieux dans les centres-villes.
- Les entreprises et les pôles d'emplois du territoire sont incités à mettre en place le covoiturage et le forfait mobilité durable



- La **rénovation thermique des bâtiments tertiaires** aux normes BBCA Rénovation est favorisée, tout comme le remplacement des chauffages fioul et gaz. En particulier, les collectivités s'engagent dans la rénovation du bâti public et le changement des chaudières. En 2050, il n'y a plus de chauffage au fioul, et la moitié de la surface tertiaire est rénovée.
- L'utilisation du bâti tertiaire est améliorée via la **mutualisation** des espaces et la sensibilisation/formation des employés du secteur tertiaire et des collectivités à l'économie par les usages. Une véritable **culture de la sobriété** s'instaure dans le tertiaire. Les collectivités montrent l'exemple par l'utilisation de leur bâti et en mettant en place massivement l'extinction nocturne de l'éclairage public.
- Les industries mettent en place des mesures de sobriété et d'efficacité énergétique, qui leur permettent de réduire de -10% leur consommation d'énergie.
- Des industries des **secteurs porteurs de la transition écologique** s'implantent sur le territoire, en s'appuyant notamment sur l'existant (production de batteries, filière vélo, véhicules électriques, industrie du bois)
- **La formation** sur les métiers en lien avec la transition écologique (métiers de la rénovation énergétique, énergies renouvelables, filière vélo, recyclage et réemploi) se développe afin de disposer de toutes les compétences essentielles localement.
- Les activités de **l'économie circulaire** émergent massivement et à toutes les échelles, des petites structures de l'économie sociale et solidaire aux industries. **Une filière de l'après-première-vie est structurée** rassemblant les acteurs du recyclage, de la réparation et du réemploi, bénéficiant notamment à l'emploi local
- Dans les communes, les commerces et les services de proximité sont redéveloppés



- Les pratiques agroécologiques se développent dans l'agriculture : diminution de l'utilisation d'intrants de synthèse, pratiques de non-labour, introduction de légumineuses, etc. Les conversions en Bio se poursuivent. **En 2030, un tiers des exploitations de culture appliquent l'agriculture de conservation des sols et l'agroécologie**, qui favorisent la biodiversité
- Les jeunes agriculteurs sont sensibilisés et formés à l'agroécologique. Les bonnes pratiques agricoles sont mises en valeur et communiquées, contribuant à créer une culture commune.
- Un plan de **diversification** de la production agricole et des assolements permet de répondre à une demande grandissante de consommation alimentaire locale, de renforcer l'autonomie alimentaire du territoire, notamment en maraîchage. Avec recherche de nouvelles variétés plus adaptées au climat futur, il permet de mieux résister aux épisodes extrêmes, aux espèces invasives et bioagresseurs et d'éviter de futures pertes de productions agricoles
- Les éleveurs mettent en place des pratiques permettant de **réduire les émissions de gaz à effet de serre des cheptels bovins** : réduction de la teneur en protéines des rations des vaches laitières, substitution des glucides par des lipides insaturés dans les rations, ajout d'un additif à base de nitrate. Pour une consommation énergétique locale et selon les possibilités techniques et humaines, ils pourront mettre également en place la **méthanisation des effluents d'élevage** à une échelle non industrielle.
- En 2030, la moitié des exploitations agricoles optimisent la **gestion des prairies** : allongement de la période de pâturage, accroissement de la durée de vie des prairies temporaires, réduction de la fertilisation des prairies permanentes, intensification modérée en chargement animal des prairies permanentes peu productives
- Le développement soutenu des haies, de **l'agroforesterie** et de l'agriculture de conservation des sols permet d'augmenter la **séquestration carbone** du territoire, de préserver la **biodiversité** et de réduire la vulnérabilité du secteur agricole face aux aléas climatiques.
- Des projets de transformation locale permettent de développer les filières alimentaires. Les **circuits courts** se développent, la restauration collective s'approvisionne localement. Des jardins partagés sont mis en place dans les communes.
- La surface agricole du territoire est préservée de l'artificialisation



- **Les essences d'arbres sont diversifiées** et choisies pour leur résilience face aux effets du changement climatique (stress hydrique, stress thermique) et aux bioagresseurs.
- La gestion durable de la forêt, la préservation de la qualité des sols forestiers et des berges des-cours d'eau sont optimisées.
- La préservation et le renforcement de la **trame verte et bleue** permet d'assurer une continuité écologique forte sur le territoire.
- Les citoyens et industries et les collectivités locales diminuent leurs consommations d'eau.
- **La ressource en eau est mieux gérée** grâce à l'optimisation des captages d'eau des nappes phréatiques et permet de combler certains manques en période de sécheresse.
- L'assainissement est amélioré en vue de tout mettre en œuvre pour supprimer les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau
- **L'exposition aux risques naturels** (inondations, mouvements de terrain, ruissellement, incendies, éboulements, ...) est limitée grâce à la préservation de zones d'expansion de crues, à la restauration de zones humides et cours d'eau, au reboisement et au maintien des prairies inondables et au maintien des zones forestières entretenues.
- **La biodiversité est développée**





- Une meilleure structuration de la filière bois est mise en avant
- Les lieux d'implantation des sites de production d'énergie renouvelables sont choisis en compatibilité avec les enjeux nature et biodiversité.
- Le **solaire photovoltaïque et thermique en toiture** est déployé de façon diversifié (toitures de logements, des bâtiments de la collectivité, bâtiments agricoles, industries) en veillant à la bonne intégration paysagère des installations, et certains projets sont portés par les habitants.
- Les agriculteurs volontaires font la **méthanisation des effluents d'élevage**. La filière de méthanisation existante est contrôlée et structurée pour arrêter les cultures à vocation énergétique.
- Les habitants volontaires remplacent leurs chauffages au fioul ou gaz fossile par des **pompes à chaleur**.
- Les potentiels de développement de petits **réseaux de chaleur** sont étudiés dans les communes, en s'appuyant sur le bois-énergie local ou la récupération de chaleur fatale des industries
- Le développement de projets éoliens est maîtrisé et modéré. La production d'électricité d'origine éolienne augmente d'ici 2030 en raison des projets en cours de développement, puis se stabilise par la suite.
- La collectivité initie, facilite et/ou investit dans le développement de **projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables**, à la gouvernance partagée, qui bénéficient au territoire par des retombées économiques locales positives.
- La géothermie est étudiée et développée selon les possibilités.

# Trajectoire climat-air-énergie pour le territoire Nord Ardennes





## Quelle marge de manœuvre pour le territoire nord-ardennais ?

**Comparaison avec les potentiels du territoire** (potentiels = calculs prospectifs pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre atteignables – calculs effectués dans le diagnostic)

Afin d'évaluer les marges de manœuvre du territoire, et de situer la trajectoire énergie-climat définie pour le SCOT Nord-Ardenne, 3 trajectoires ont été modélisées pour le territoire :

**1. La trajectoire tendancielle** : Poursuite des tendances observées depuis 1990

**2. La trajectoire réglementaire** : Déclinaisons de la Stratégie Nationale Bas Carbone concernant les émissions de gaz à effet de serre et du SRADDET Grand Est concernant les consommations d'énergie.

**3. Le « Potentiel Max » du territoire** : Calcul prospectif pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable atteignable.

Les détails des trajectoires sont fournis en annexe. Les détails de l'évaluation des potentiels max est décrit dans le diagnostic, par secteur.

Cette comparaison montre que le territoire du SCOT dispose des gisements d'économie d'énergie et de gaz à effet de serre sur son territoire pour s'inscrire au minima dans une trajectoire réglementaire, voire de porter une stratégie plus ambitieuse.

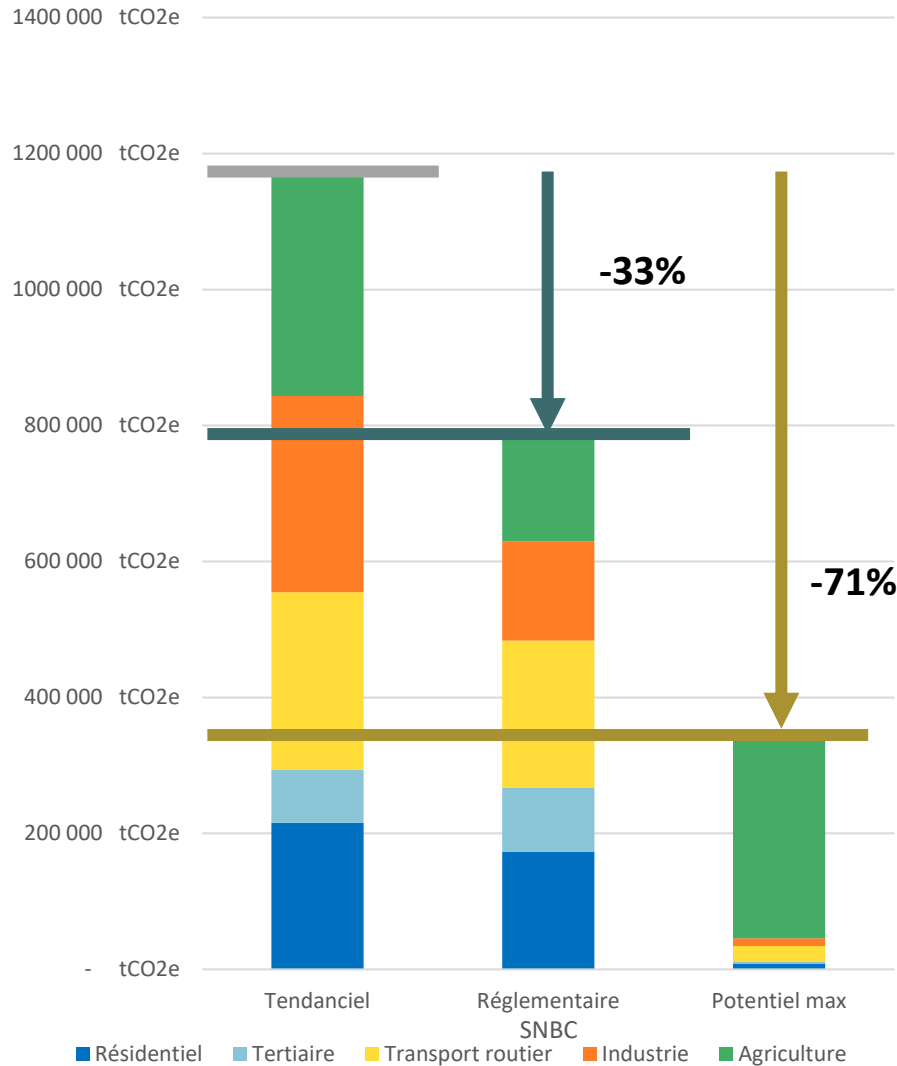
Ainsi la trajectoire présentée ci-après, qui décline la stratégie définie, se situe entre la trajectoire tendancielle et le potentiel max du territoire, et pourra être comparée aux trajectoires réglementaires (SNBC et SRADDET).



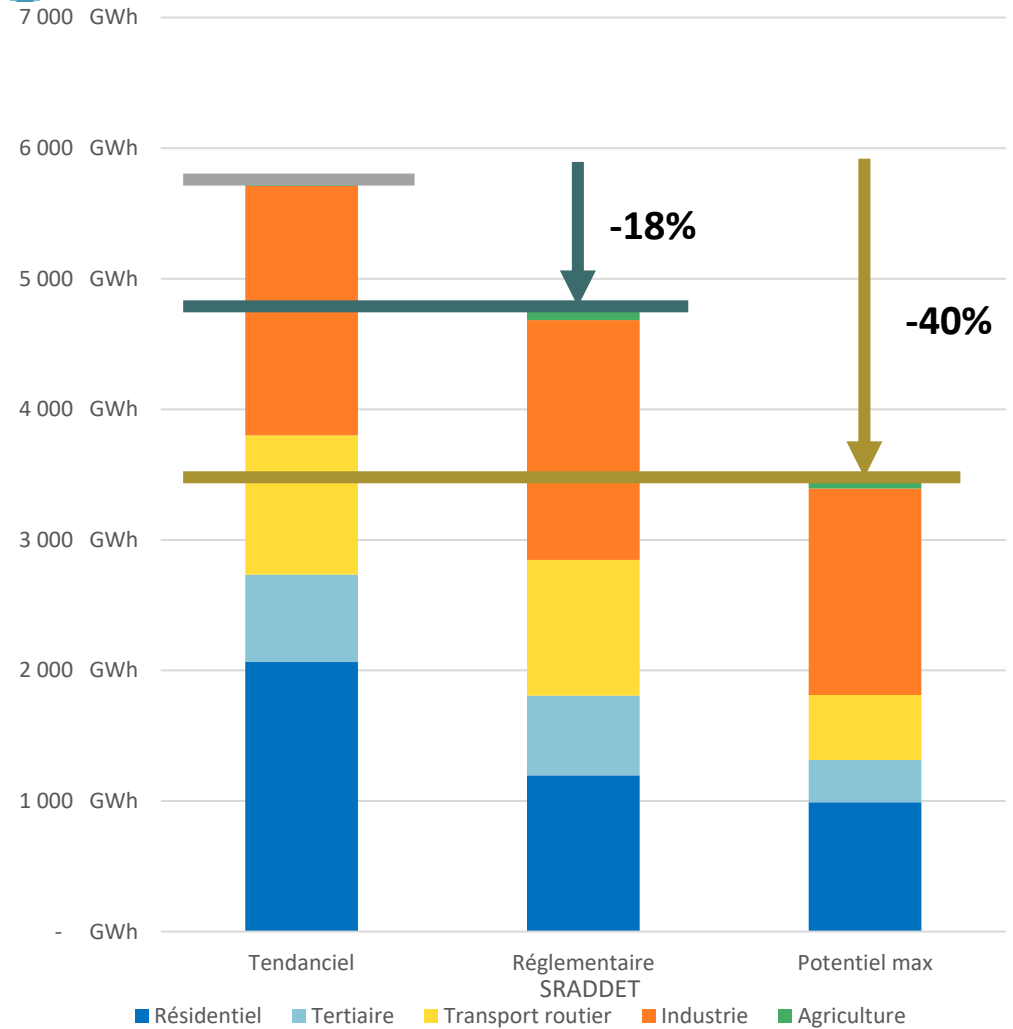
# Quelle marge de manœuvre pour le territoire nord-ardennais ?



## Emissions de gaz à effet de serre en 2030 en fonction des scénarios



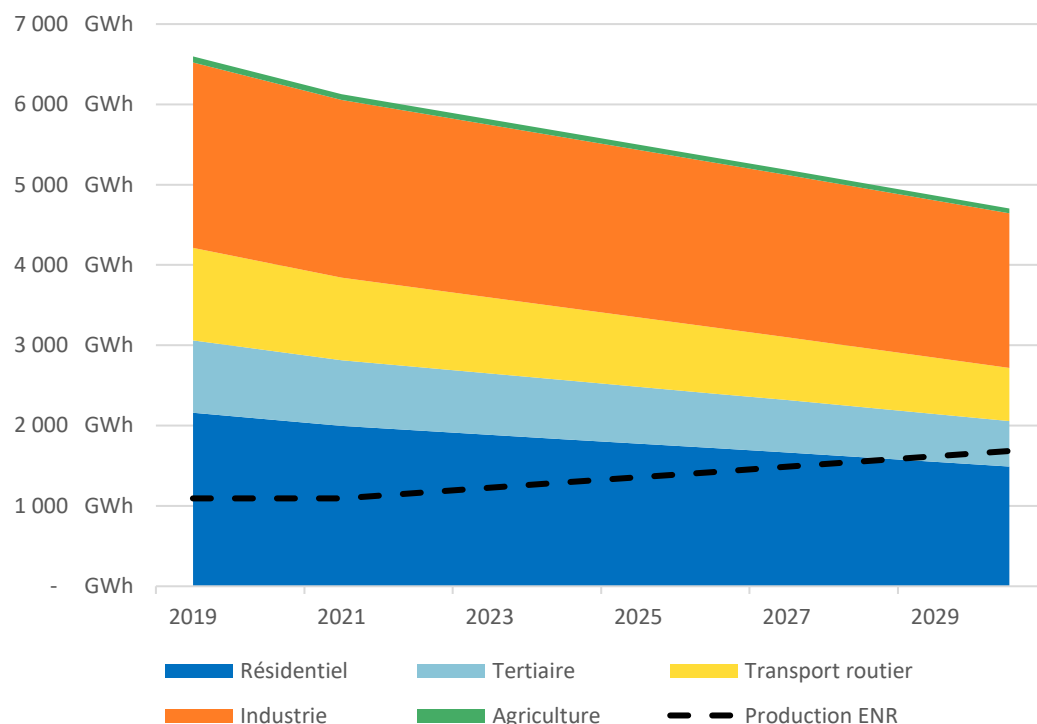
## Consommations d'énergie en 2030 en fonction des scénarios



Remarque : le potentiel modélisé pour l'agriculture, estimé avec un nombre de bovins constant, ne permet pas de respecter l'objectif national du secteur agricole à 2030 : une réduction de 22% des émissions de gaz à effet de serre). Cependant le territoire possède des potentiels d'actions sur d'autres secteurs pour respecter l'objectif réglementaire total sur le territoire, comme le montre ce graphe.



Consommations d'énergie (trajectoire visée)



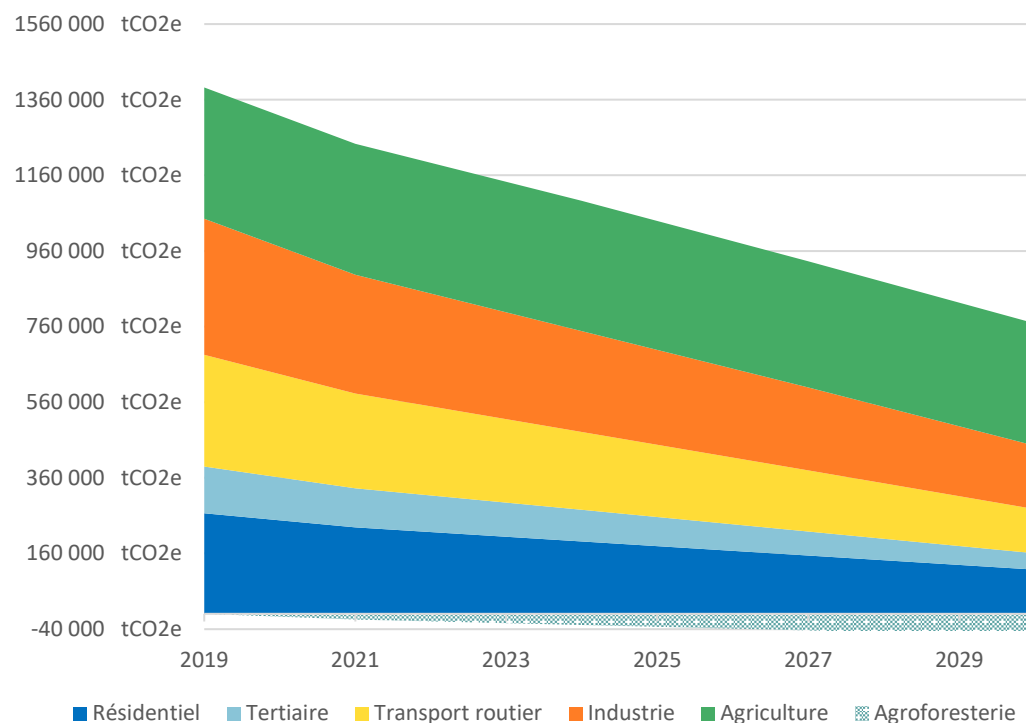
Secteur	% de variation annuelle	% 2019 – 2030	Réglementaire % 2019 – 2030 (SRADDET)
Résidentiel	-3,3%	-31%	-45%
Tertiaire	-4,2%	-37%	-33%
Transport routier	-4,9%	-43%	-10%
Industrie	-1,6%	-16%	-20%
Agriculture	-2,5%	-24%	4%
<b>Total</b>	<b>-3,0%</b>	<b>-29%</b>	<b>-26%</b>

	Part d'EnR dans la consommation d'énergie finale
Scénario SCoT	36%
LTECV	33%
SRADDET	40%

- Ces tableaux comparent pour chaque secteur l'objectif visé par le territoire à la réglementation. Les objectifs réglementaires sont les objectifs sectoriels du SRADDET de la Région Grand Est pour les consommations d'énergie. Les secteurs en verts sont les secteurs pour lesquels l'ambition territoriale est conforme ou supérieure aux objectifs réglementaires, les secteurs en orange sont ceux pour lesquels la valeur cible n'est pas conforme avec l'objectif.
- Les objectifs de réduction des consommations d'énergie de l'industrie ne sont pas conformes aux objectifs réglementaires. Dans une approche pragmatique, le SCOT Nord Ardennes considère que la marge de manœuvre pour réduire la consommation d'énergie est plus faible dans l'industrie que dans les autres secteurs, et que les collectivités disposent de peu de leviers d'action pour agir sur ce secteur. La collectivité vise en revanche des objectifs supérieurs aux exigences réglementaires dans les autres secteurs compte-tenu de son potentiel d'action et de la dynamique en cours sur son territoire.
- Tous secteurs confondus, l'ambition affichée par le SCOT Nord Ardennes est conforme aux objectifs réglementaires.



Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire visée)



Secteur	% de variation annuelle	% 2019 – 2030	Réglementaire % 2019 – 2030 (SNBC)
Résidentiel	-7,2%	-56%	-35%
Tertiaire	-9,2%	-65%	-24%
Transport routier	-8,0%	-60%	-27%
Industrie	-6,7%	-53%	-60%
Agriculture	-0,7%	-7%	-54%
<b>Total</b>	<b>-5,3%</b>	<b>-45%</b>	<b>-43%</b>

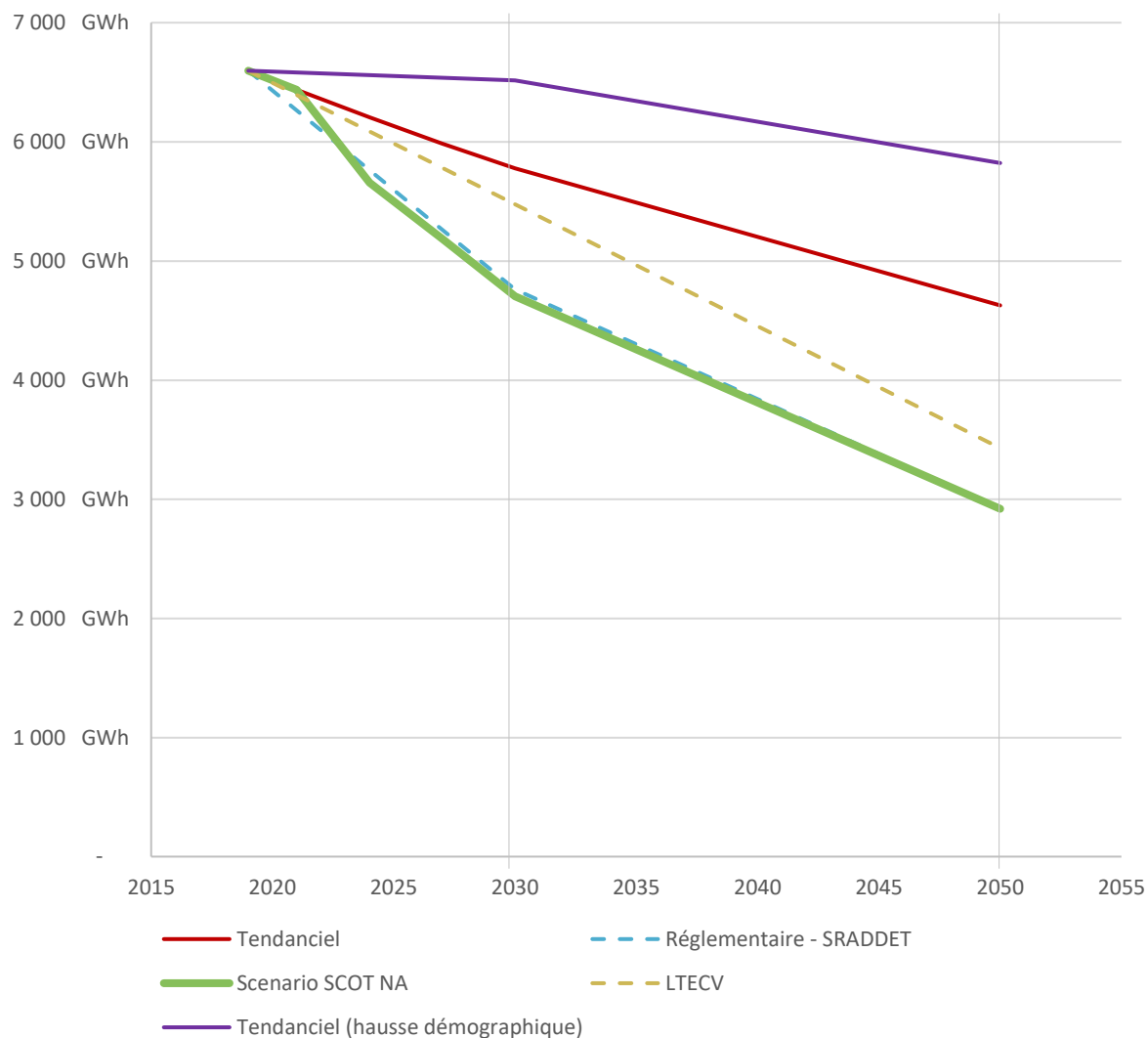
	Part des émissions de GES séquestrées en 2030
Scénario SCoT	56%

- Ces tableaux comparent pour chaque secteur l'objectif visé par le territoire à la réglementation. Les objectifs réglementaires sont les objectifs sectoriels de la Stratégie Nationale Bas Carbone pour les émissions de gaz à effet de serre. Les secteurs en verts sont les secteurs pour lesquels l'ambition territoriale est conforme ou supérieure aux objectifs réglementaires, les secteurs en orange sont ceux pour lesquels la valeur cible n'est pas conforme avec l'objectif.
- Les objectifs de réduction des émissions de GES de l'industrie et de l'agriculture ne sont pas conformes aux objectifs réglementaires. Dans une approche pragmatique, le SCOT Nord Ardennes considère que la marge de manœuvre pour réduire les émissions est plus faible dans l'industrie et l'agriculture que dans les autres secteurs, et que les collectivités disposent de peu de leviers d'action pour agir sur ce secteur. Par ailleurs, les évolutions enregistrées depuis 2005 dans le secteur agricole ne permettent pas de s'appuyer sur une dynamique suffisante pour que l'objectif de la SNBC soit atteignable à horizon 2030. La collectivité vise en revanche des objectifs très supérieurs aux exigences réglementaires dans les autres secteurs compte-tenu de son potentiel d'action et de la dynamique en cours sur son territoire.
- Tous secteurs confondus, l'ambition affichée par le SCOT Nord Ardennes est conforme aux objectifs réglementaires.





## Trajectoires de réduction des consommations d'énergie finale

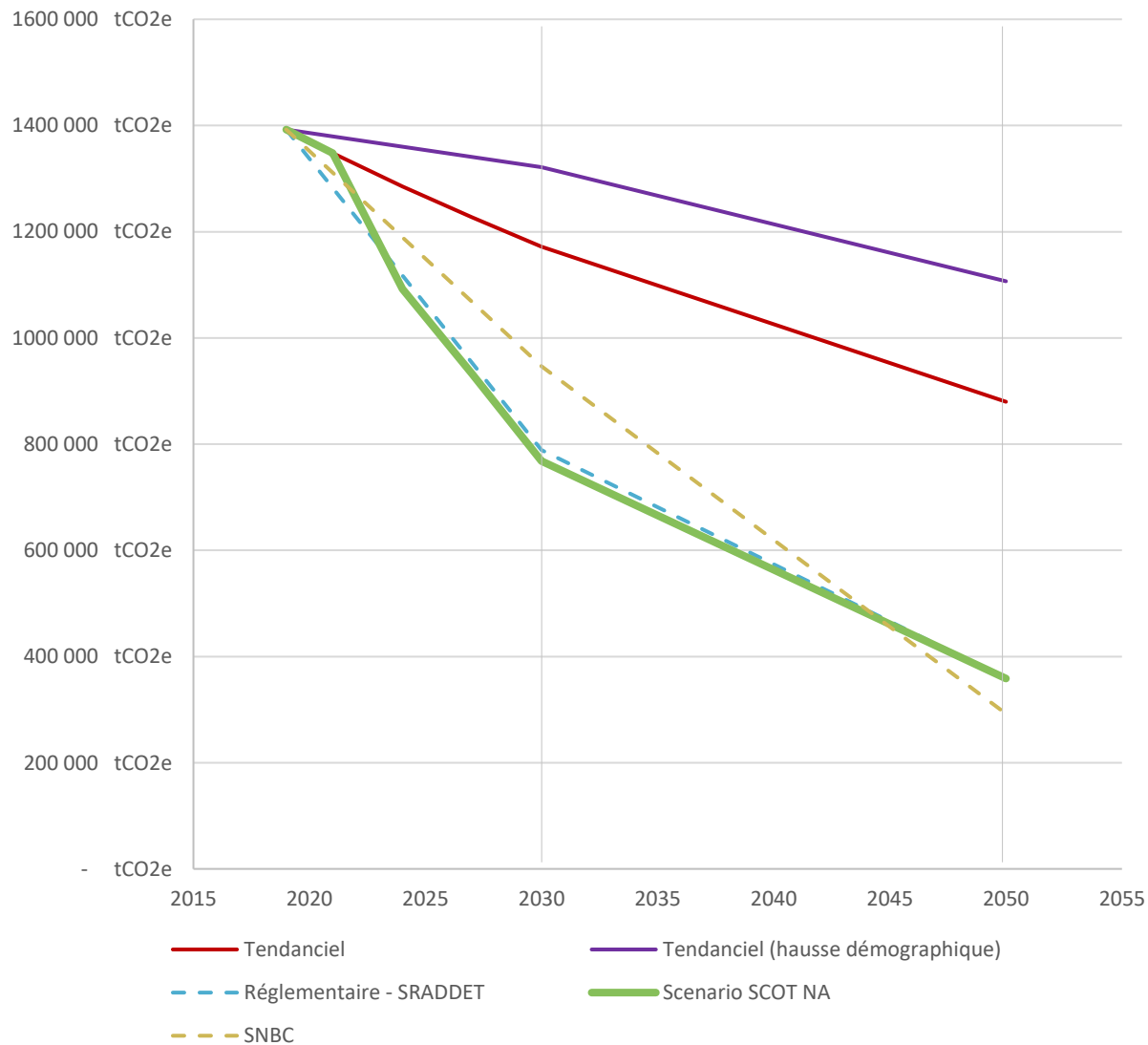


## Evolution des consommations d'énergie par rapport à 2019

	2030	2050
Tendanciel	-12%	-30%
Tendanciel (hausse démo.)	-1%	-12%
LTECV	-17%	-48%
SRADDET	-26%	-56%
Nord Ardennes	-29%	-56%



## Trajectoires de réduction des émissions de gaz à effet de serre



## Evolution des émissions de GES par rapport à 2019

	2030	2050
Tendanciel	-16%	-37%
Tendanciel (hausse démog.)	-5%	-20%
SNBC	-32%	-79%
SRADDET	-43%	-74%
Nord Ardennes	-45%	-74%

## Partie 3 – Programme d'action 2024-2029

- Vision d'ensemble
- Fiches actions détaillées



# Programme d'actions – Vision d'ensemble





### Une stratégie élaborée pour le territoire :

- Des enjeux priorités : sur la base d'un diagnostic établi pour le territoire, enrichi et partagé avec les acteurs et habitants
- 6 thématiques pour structurer le plan d'action : Habitat et urbanisme ; Mobilités ; Economie locale ; Agriculture ; Eau, milieux naturels et prévention des risques ; Energies renouvelables
- **Les ambitions traduites en objectifs chiffrés : Trajectoire énergie-climat 2030 et 2050 du territoire**
  - Pour le territoire : réduction des consommations d'énergie, production d'énergie renouvelable, réduction des émissions de gaz à effet de serre
  - Pour les secteurs : Résidentiel, Tertiaire, Agriculture, Transports, Industrie

Le PCAET a pour objectif de **renforcer de nombreuses dynamiques déjà existantes et d'en développer de nouvelles** afin de positionner le territoire sur cette trajectoire ambitieuse d'ici 2030 et tout au long des 6 années de mise en œuvre du Plan.

### Rôle des EPCI et du SCOT Nord-Ardenne - 3 principes clés :

Pour ce plan à l'horizon 2029, le SCOT Nord-Ardenne et les EPCI qui le composent adoptent :

- **Une logique de suivi régulier et d'amélioration continue,**
- **Un rôle d'exemplarité,** sur leur patrimoine et leurs compétences,
- Un rôle de **coordinateurs de la transition énergétique** sur leurs territoires en **mobilisant tous les acteurs et citoyens, en s'appuyant sur les nombreuses dynamiques locales, en particulier des communes et des associations.**

### Priorisation et définition d'objectifs en phase avec la stratégie :

- Étude de la faisabilité et de l'impact des actions → Priorisation des actions et étapes de mise en œuvre (sous-actions)
- Définition **d'objectifs opérationnels à horizon 2030** et traduction de ces objectifs en gains énergie-climat

Les **objectifs** définis sont à la croisée de l'appui sur la dynamique déjà en cours sur le territoire (réalisme) et du cap qui permet de mettre le territoire sur sa trajectoire énergie-climat définie à 2030 (ambition). Ces objectifs s'inscrivent dans une trajectoire globale du territoire à 2030 et 2050.

Ces objectifs seront utilisés pour l'évaluation du Plan Climat à 3 ans (mi-parcours) et à 6 ans. Le SCOT NA et les EPCI auront pour rôle d'évaluer l'avancée de la transition énergétique et écologique sur leur territoire et l'atteinte des objectifs à l'échelle de tout le territoire (avec une évaluation intermédiaire début 2027)



Le diagnostic territorial et la stratégie territoriale du PCAET ont été élaborés à l'échelle du SCOT Nord-Ardenne. Ils sont communs aux 5 EPCI.

**Les programmes d'actions sont propres à chaque EPCI.** Ils ont été élaborés par chaque EPCI, en concertation avec les autres, le SCOT Nord-Ardenne, et les principaux partenaires et porteurs d'action, sur la base des propositions issues d'ateliers de concertation grand public réalisés en 2022 :

- CC Ardennes Thiérache : 18 octobre 2022
- CA Ardenne Métropole : 19 octobre 2022
- CC Ardenne Rives de Meuse : 24 octobre 2022
- CC Portes du Luxembourg : 25 octobre 2022\*
- CC Vallées et Plateau d'Ardenne : 7 décembre 2022

Et des propositions issues du forum en ligne <https://climat-nordardennes.fr/>

**Au sein des 5 programmes, on trouve des actions portées à différentes échelles :**

- échelle intercommunale : par EPCI
- échelle PNR : CCAT, CCVPA, CCARM (et association partielle d'Ardenne Métropole)
- échelle SCOT Nord-Ardenne

Les actions portées à une échelle supra-EPCI (SCOT, PNR) sont communes aux programmes de chaque EPCI.

**Les programmes d'action ont été approuvés dans les instances suivantes :**

- CC Ardennes Thiérache : Conseil Communautaire du 31/08/2023
- CA Ardenne Métropole : Conseil Communautaire du 29/06/2023
- CC Ardenne Rives de Meuse : Conseil Communautaire du 07/06/2023
- CC Portes du Luxembourg : Conseil Communautaire du 22/06/2023
- CC Vallées et Plateau d'Ardenne : Conseil Communautaire du 25/09/2023

Puis lors du **Comité Syndical du SCOT du 3 octobre 2023.**

**Nombre de fiches actions au sein des programmes de chaque EPCI :**

- CC Ardennes Thiérache : 37 fiches actions
- CA Ardenne Métropole : 96 fiches actions
- CC Ardenne Rives de Meuse : 57 fiches actions
- CC Portes du Luxembourg : 35 fiches actions
- CC Vallées et Plateau d'Ardenne : 32 fiches actions



Pour mettre en œuvre leur PCAET, les EPCI du SCOT Nord Ardennes s'appuieront sur **les moyens humains et financiers dont ils disposent**, en visant à minima leur maintien. Des moyens supplémentaires nécessaires ont été identifiés et pourront être mobilisés à court ou moyen terme pour la mise en œuvre des actions.

Le SCOT et les EPCI qui le composent comptent sur une **mobilisation forte de leurs exécutifs** pour garantir un portage proactif de la démarche et une action transversale. En particulier, les vice-présidents et vice-présidentes seront référents de la mise en œuvre des actions, et de la mise à disposition des moyens ad hoc. Ils s'appuient également sur ses moyens internes en termes de **communication**, essentielle pour assurer la mobilisation des acteurs du territoire et « faire vivre le PCAET ».

Les moyens mis en œuvre pourront être **renforcés** au cours de l'application du Plan Climat.

Le SCOT NA souhaite aussi s'appuyer sur des **partenaires**, à l'image du PNR des Ardennes, porteur d'un grand nombre d'actions du PCAET, et des structures publiques à différentes échelles : chambres consulaires, Département des Ardennes, communes, syndicats mixtes, Régies de l'Eau et de l'Assainissement, etc.

Enfin, les EPCI et le SCOT pourront bénéficier **d'aides financières** pour la mise en place de ses actions, via des demandes de subventions, appels à projets... (Etat, ADEME, Région Grand Est, Banque des Territoires, etc.)



Une étude élaborée en mars 2022\* estime qu'à l'échelle française, le coût de la décarbonation est de 182 Mds €/an (pour les acteurs publics et privés), dont **2 tiers de ce budget qui existe déjà et peut directement être issu de la réorientation de budgets existants**. A leur échelle, le SCOT Nord-Ardenne et les EPCI s'inscrivent dans cette logique : s'appuyer sur les moyens dont ils disposent déjà et piloter leur budget en cohérence avec les objectifs climat.





## Le suivi au service de l'évaluation du plan climat-air-énergie

Préalablement à la démarche d'évaluation, le suivi consiste à **quantifier l'avancement** de la mise en œuvre des actions inscrites dans les programmes d'action. Le suivi vise à mesurer la mise en œuvre de façon annuelle, et alimentera les exercices d'évaluation à mi-parcours et finale.

Il s'agira de rechercher les données correspondant aux indicateurs de suivi présentés dans les fiches actions, et de les comparer aux objectifs opérationnels fixés pour la période. Toute autre donnée complémentaire pouvant donner un aperçu de l'avancement de l'action pourra également être incluse, même des données plus qualitatives. L'objectif de cette quantification est d'avoir un point de repère par rapport auquel l'impact de l'action pourra être étudié.

**Chaque EPCI portera le suivi de la mise en œuvre de son programme d'action.** Chacun s'appuiera sur l'ensemble des porteurs d'actions internes (commissions et directions pilotes) chargés d'organiser un suivi régulier des indicateurs des actions qu'ils pilotent. Les EPCI s'appuieront également sur les indicateurs suivis par les partenaires et porteurs d'actions externes dans le cadre de la mise en œuvre de leurs programmes respectifs.

**Ce suivi décentralisé sera mis en commun à l'échelle du SCOT**, dans un objectif de coordination et de poursuite de la pratique du travail en commun entre les EPCI.

## Un suivi annuel, porté par les EPCI et mis en commun à l'échelle SCOT

**Le comité de pilotage PCAET de chaque EPCI\*** est en charge du pilotage global de la mise en œuvre des actions. Il a notamment en charge :

- L'établissement d'un programme annuel, validé en Conseil Communautaire – et sollicite pour cela la commission en charge des finances pour proposer des crédits dédiés à la mise en place des actions du PCAET.
- La prise des décisions stratégiques pour assurer la bonne mise en œuvre de ce programme annuel
- Le pilotage de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale

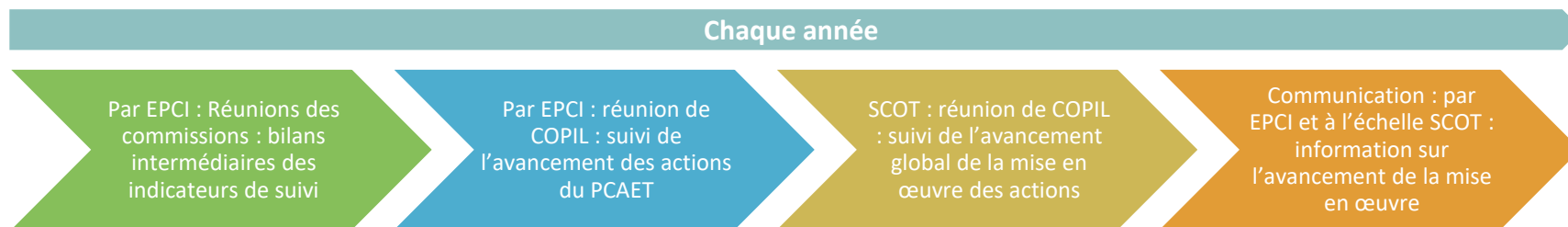
Il se réunit au moins 1 fois par an.

**Au sein de chaque EPCI, les commissions thématiques et/ou directions porteuses d'actions** pilotent la mise en œuvre des actions sur leur périmètre et réalisant un bilan intermédiaire des indicateurs de suivi lors de leurs réunions.

**Outil :** Un tableau de suivi des actions compile les indicateurs à collecter. Il est mis à jour annuellement par chaque EPCI, en lien avec les commissions et partenaires.

### Communication annuelle :

- **chaque EPCI** communique au moins une fois par an sur l'avancement de la mise en œuvre de son PCAET, via sa page internet et dans son rapport d'activité annuel.
- Le SCOT communique au moins une fois par an sur l'avancement de la mise en œuvre du PCAET, via sa page internet et dans le cadre d'un Comité Syndical.





## Définition d'indicateurs

Les EPCI du SCOT NA se sont dotés d'indicateurs de suivi de l'avancement sur chaque action, ainsi que d'indicateurs d'impact communs.

- **Les indicateurs de suivi** : ils permettent de suivre la mise en œuvre opérationnelle de l'action ;
- **Les indicateurs d'impact** : ils permettent d'estimer l'impact des actions mises en œuvre ; ils sont également suivis à l'échelle du SCOT pour analyser l'adéquation avec les objectifs stratégiques.

L'agrégation de ces indicateurs doit permettre de piloter au plus près le PCAET et de pouvoir faire les ajustements nécessaires. Ils permettent d'anticiper les problématiques et de corriger le PCAET sans attendre la fin du premier volet. Ces indicateurs pourront évoluer au fil de la mise en œuvre du PCAET s'ils s'avèrent difficiles à suivre, si leur pertinence est remise en question, ou s'il est nécessaire d'en ajouter.

Le travail de collecte est piloté et réalisé par chaque EPCI, selon les modalités de portage des actions, et avec l'appui des porteurs externes. Il est a minima annuel. **S'il est important de réaliser le suivi, celui-ci ne doit pas prendre le pas sur la mise en œuvre opérationnelle du plan.**

Ces indicateurs sont déclinés par thématique et par action, et rassemblés dans un **tableau de bord**. Ils ont été définis lors de la définition des actions. Ils ne sont pas exhaustifs mais correspondent à l'objectif majeur d'une action ou d'une thématique du Plan Climat Air Énergie Territorial.

En outre, afin de suivre la mise en œuvre du plan, le **suivi des moyens alloués** sera effectué par les EPCI. Cet exercice pourra permettre d'estimer la part du budget de chaque EPCI favorable au climat, et alimenter le bilan à mi-parcours et l'évaluation finale.

## Une évaluation de l'efficacité des actions à 3 et à 6 ans

Afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des actions, les EPCI du SCOT se baseront sur plusieurs éléments :

- **Les données globales climat-air-énergie du territoire** : consommations d'énergie par secteur, émissions de gaz à effet de serre par secteur, indicateurs de qualité de l'air, fournis par l'observatoire régional ATMO Grand Est. Ces données seront comparées avec la trajectoire visée par le territoire pour respecter ses objectifs à 2030 (points d'étape début 2027 et fin 2029).
- **Les indicateurs d'impact** sur le territoire, correspondant aux objectifs opérationnels fixés pour le territoire :
  - Le nombre de logements rénovés
  - La part modale des transports en commun et du vélo
  - Les consommations d'énergie du secteur tertiaire
  - La part d'émissions de CO<sub>2</sub> séquestrées
  - ...
- **Le bilan des moyens humains et financiers alloués pour la mise en œuvre des actions**. Ces moyens seront mis en regard des résultats des actions pour identifier d'éventuels freins à l'avancement liés aux ressources humaines et financières disponibles.

# Fiches actions détaillées

## CA Ardenne Métropole





# Axe 1 : Mieux se déplacer

Proposer aux habitants des alternatives à la voiture individuelle et aux énergies fossiles

## Contexte

Le transport représente 23 % des émissions de CO2 du territoire. Aussi, la voiture individuelle occupe aujourd’hui encore une part modale importante dans le cadre des trajets du quotidien, il est donc nécessaire d’offrir des alternatives aux habitants. Les éléments qui suivent s’appuient notamment sur le Plan Local de l’Habitat / Plan des Mobilités Simplifiés, voté en conseil communautaire le 26 octobre 2021. Au niveau des services, un Plan de Déplacement Inter-Administration a été réalisé en 2020 avec l’Etat (Préfecture et DDT), le Département et la Ville de Charleville-Mézières.



Interne, exemplarité : 3 actions



Territoire et Grand public : 9 actions



Communes et partenaires : 4 actions



## Indicateurs d’impact et objectifs associés

Indicateur d’impact	Objectif d’ici 2030
Emissions de gaz à effet de serre du secteur des transports routiers	74 000 tCO2e -60% par rapport à 2019
Consommation d’énergie du secteur des transports routiers	413 GWh -43% par rapport à 2019
Objectifs opérationnels	Objectif d’ici 2030
Part modale vélo	7% (1% en 2019)
Part modale transports en commun	26% (4% en 2019)
Nombre de passagers par voiture	2 (1,4 en 2019)

## 6 orientations stratégiques

- ✓ Développer l’utilisation du vélo
- ✓ Augmenter l’attractivité des transports en commun
- ✓ Massifier la pratique du covoiturage
- ✓ Faciliter l’essor de la mobilité électrique
- ✓ Encourager la marche comme mode de déplacement urbain
- ✓ Accompagner la dé-mobilité



## Orientation 1.1 : Développer l'utilisation du vélo

### Contexte et description

Les enjeux climatiques mais aussi économiques mettent la mobilité décarbonée sur le devant de la scène depuis plusieurs années et, parmi les pratiques vertueuses, on ne compte plus les rapports, guides, schémas mettant en valeur les avantages notamment de l'usage de vélo, qu'il soit ou non avec assistance électrique : Décongestionnement de la circulation, apaisement des conduites, impacts positifs sur la santé et le pouvoir d'achat, et même gain de temps sur les trajets courts, le vélo fera incontestablement partie des solutions de mobilités de demain.

Parce que les enjeux et les marges de progression sont importantes sur notre territoire, le Plan de Mobilité Simplifié d'Ardenne Métropole entend encourager la pratique du vélo grâce à plusieurs actions concrètes et en incitant les aménagements urbains et périurbains favorisant cette pratique.

### 3 actions

**Action 1 :** Développer le service de vélo en libre-service  
Cycl'AM

**Action 2 :** Mise en œuvre du schéma cyclable «  
Structurant/Capillaire » en lien avec les communes

**Action 3 :** Pilotage du Plan de Déplacement Inter-Administration

### Préconisations environnementales/mesures ERC

- Veiller à l'intégration paysagères des nouvelles infrastructures ;
- Prendre en compte les continuités écologiques et rendre perméables les nouvelles constructions ;
- Limiter la consommation d'espace et l'imperméabilisation des sols par les nouveaux aménagements en privilégiant les zones déjà urbanisées.



## Action 1 : Développer le service de vélo en libre-service Cycl'AM

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 1.1 : Développer l'utilisation du vélo

Objectif : Permettre une offre de transport alternatives au quotidien et lors d'évènements

Eléments de contexte/état des lieux

Déploiement d'un réseau de 24 stations et 80 vélos à assistance électrique sur le territoire. Les deux villes centre et leur périphérie ainsi que Pont-à-Bar, soit 12 communes au total seront équipées.

Objectif d'intermodalité : stations mises en place à la Gare de Charleville-Mézières, à la Gare de Sedan, à la station centrale Place Nevers et devant les équipements créateurs de flux (Campus, Hôpital, lycées...)

Les stations ne nécessitent pas de raccordement sur le réseau électrique et peuvent donc être déplacées facilement dans le cadre d'évènements temporaires ou à plus long terme en fonction de leur utilisation.

En complément, mise en place de 2 garages à vélos sécurisés de 2 et 6 places à Charleville-Mézières en mai 2022 et 1 garage à vélos sécurisé de 6 places à Sedan en juin 2023.

#### Moyens humains

Etp chargé de mission mobilités et DAD

#### Moyens financiers

393 000€ au départ

#### Action phare

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Chargé de mission Mobilités



#### Mise en œuvre/partenaires

Ma Ville à Vélo et le prestataire Ecovélo



#### Calendrier

Déploiement en juillet 2023

Développement en 2024

#### Indicateur de suivi

Nombre de voyages effectués

#### Objectif d'ici 2030

À définir



## Action 2 : Mise en œuvre du schéma cyclable « Structurant/Capillaire » en lien avec les communes

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 1.1 : Développer l'utilisation du vélo

Objectif : Offrir des itinéraires sécurisés pour favoriser l'utilisation du vélo

#### Éléments de contexte/état des lieux

Un réseau bien développé sur Charleville-Mézières et quelques communes, moins sur Sedan, des discontinuités à gommer. Des études de faisabilité et de chiffrage ont été menées pour certains tronçons, d'autres sont encore à réaliser.

#### Description des sous-actions/des mesures

En lien avec les communes et avec des conventions de superposition d'usages, créer des pistes, bandes, zones cyclables pour obtenir un réseau structurant et subventionner pour encourager la création d'un réseau capillaire par les communes

#### Moyens humains

Etp chargé de mission mobilités et DAD

#### Moyens financiers

APCP de 3 millions  
Etudes CEREMA

### Action phare

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent :

Chargé de mission Mobilités



#### Mise en œuvre/partenaires

Commune, Cerema, AUDRR



#### Calendrier

Non défini précisément, déploiement progressif sur dix ans en lien avec les budgets annuels

#### Indicateur de suivi

Kilomètres de voies créées et fréquentation

#### Objectif d'ici 2026

1 Tronçon par année





## Action 3 : Pilotage du Plan de Déplacement Inter-Administration

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 1.1 : Développer l'utilisation du vélo

Objectif : Être exemplaire sur le déplacement des agents au sein des administrations pour les trajets professionnels et les trajets domicile-travail.  
**Attention, cette action dépasse le sujet du vélo.**

Éléments de contexte/état des lieux :

Un Plan de Déplacement Inter-Administration (PDIA) a été réalisé en 2020 avec l'Etat (Préfecture et DDT), le Département et la Ville de Charleville-Mézières. Il est piloté par le service qualité de vie au travail au sein de la direction des ressources humaines.

Description des sous-actions/des mesures

- Animer le programme d'action du PDIA
- Développer l'utilisation des vélos électriques achetés par la collectivité
- Faciliter l'utilisation des transports en commun
- Accès au Forfait Mobilité Durable

Moyens humains

Service Qualité de Vie au Travail

Moyens financiers

A définir

### Action moyen terme

Impact :



**Pilote**

Ardenne Métropole



**Référent :**

Direction des ressources Humaine – Service qualité de vie au travail



**Mise en œuvre/partenaires**

Etat, Ville de Charleville-Mézières, Département



**Calendrier**

2020-2026

Indicateur de suivi

Utilisation des VAE

Utilisation des tickets de bus

Objectif d'ici 2030

À définir

À définir



## Orientation 1.2 : Augmenter l'attractivité des transports en commun

### Contexte et description

Ardenne Métropole met à disposition des habitants de son territoire un réseau de bus et d'autocar conséquent. Ce service est assuré via une délégation de service public. Ce réseau présente aujourd'hui des enjeux de décarbonation et de baisse des Gaz à Effet de Serre sur le territoire en incitant plus et mieux les non-usagers à utiliser les Transports en Commun.

### 4 actions

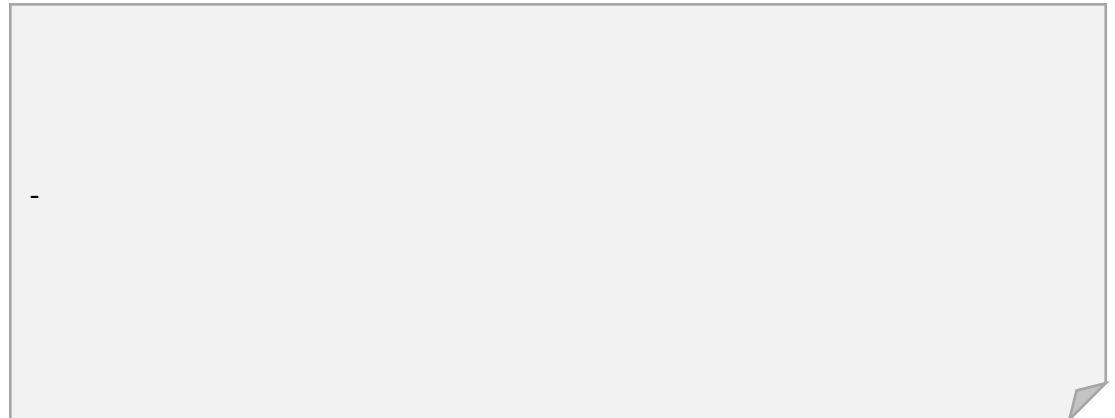
**Action 4 :** Faire évoluer la motorisation de la flotte de transport en commun

**Action 5 :** Intégrer les réseaux de transport scolaires dans la communication, ouvert aux habitants, qui permettent de renforcer l'utilisation de l'offre dans les zones les plus rurales

**Action 6 :** Maintenir la vigilance sur les cadencements : régularité et correspondance en gare

**Action 7 :** Maintenir et améliorer l'offre ferroviaire sur la ligne Charleville-Sedan et Charleville Givet : train à heure fixe et toutes les demi-heure en période de pointe :  
REGION

### Préconisations environnementales/mesures ERC





## Action 4 : Faire évoluer la motorisation de la flotte de transport en commun

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 1.2 : Augmenter l'attractivité des transports en commun

Objectif : Réduire l'impact carbone de la flotte et améliorer la qualité d'air

Il est proposé de s'appuyer sur la prochaine DSP pour engager la conversion de la flotte de bus et cars. Ce sera plus long que sur la durée de la prochaine DSP car les montants à engager sont très lourds.

Éléments de contexte/état des lieux  
Jeux de décarbonation. -50% à 10 ans

Description des sous-actions/des mesures  
Créer des infrastructures de recharge et définir une stratégie de renouvellement des bus / cars via l'électricité / les biocarburants / les bus Euro6

Prise en compte des biocarburants dans les transports scolaires depuis le lancement du nouveau marché en septembre 2021. La part des biocarburants doit augmenter progressivement jusqu'à la fin du marché.

### Action moyen terme

Impact :

**Pilote**  
Ardenne Métropole

**Référent :**  
Direction de l'Aménagement et du Développement

**Mise en œuvre/partenaires**  
Cerema, areve, ugap, catp

**Calendrier**  
2024 à 2034

#### Moyens humains

Déléataire. AMO. ETP dédié en complément de moyens existants

#### Moyens financiers

13 à 15 millions pour le renouvellement partiel de la flotte  
AMO pour guider  
Etudes Cerema en complément

#### Indicateur de suivi

Taux de véhicules avec énergies alternatives  
Evolution des émissions de CO2

#### Objectif d'ici 2030

À définir  
À définir



## Action 5 : Intégrer les réseaux de transport scolaires dans la communication, ouvert aux habitants, qui permettent de renforcer l'utilisation de l'offre dans les zones les plus rurales

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 1.2 : Augmenter l'attractivité des transports en commun

Objectif : Permettre à chaque habitant de connaître ses possibilités de transport alternatif à la voiture.

#### Éléments de contexte/état des lieux

Les transports scolaires sont des transports réguliers publics, au sens de la loi de 1982 d'orientation des transports intérieurs « LOTI ». Créés pour assurer à titre principal la desserte des établissements d'enseignement, ils peuvent être ouverts à d'autres usagers (sous réserve de places disponibles). Ce réseau vient donc compléter l'offre, ce qui ne semble pas assez connu du grand public : il y a aujourd'hui trop peu d'utilisation régulière des lignes de transports scolaires par les habitants.

#### Description des sous-actions/des mesures

Meilleure lisibilité de l'offre transport scolaires en complément de la délégation de service publique des transports urbains  
S'appuyer sur une communication locale et le site FLUO de la Région Grand Est qui détaille les offres de transport en commun.

#### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Service Mobilité



#### Mise en œuvre/partenaires

Région Grand Est



#### Calendrier

2024 à 2026

#### Moyens humains

Direction de l'Aménagement et du Développement

#### Moyens financiers

Marché de prestation

#### Indicateur de suivi

Utilisation par des passagers « hors-scolaire » des bus scolaires

#### Objectif d'ici 2030

À définir



## Action 6 : Maintenir la vigilance sur les cadencements : régularité et correspondance en gare

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 1.2 : Augmenter l'attractivité des transports en commun

Pour faciliter l'intermodalité entre le train et les bus, il est important de faire correspondre les horaires de ces deux moyens de transports.

Aussi, un cadencement régulier des lignes (bus et trains), à heure fixe, permet de faciliter l'usage.

Il est donc nécessaire de maintenir une vigilance sur ce cadencement pour la bonne utilisation du service, et d'ajuster si besoin selon l'évolution des horaires TER par exemple.

#### Action engagée

Impact :



**Pilote**

Ardenne Métropole



**Référent**

Service Planification Urbaine Mobilité



**Mise en œuvre/partenaires**

Délégataire – SNCF – Région Grand Est



**Calendrier**

En continu

**Moyens humains**

DAD

**Moyens financiers**

-

**Indicateur de suivi**

Nombre d'utilisateurs des TC sur les lignes en correspondance

**Objectif d'ici 2030**

À définir



**Action 7 : Maintenir et améliorer l'offre ferroviaire sur la ligne Charleville-Sedan et Charleville Givet : train à heure fixe et toutes les demi-heures en période de pointe**

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

✓ **Orientation 1.2 : Augmenter l'attractivité des transports en commun**

Objectif : Faciliter l'utilisation du train

Éléments de contexte/état des lieux

Besoin de maintenir l'attractivité du territoire par cette offre de transport

Description des sous-actions/des mesures

Participer aux groupes de travail sur le sujet.

Action engagée

Impact :



**Pilote**  
Région Grand Est



**Référent**  
Direction de l'Aménagement et du Développement



**Mise en œuvre/partenaires**  
SNCF



**Calendrier**  
En continu

**Moyens humains**

Actuels

**Moyens financiers**

Région Grand Est

**Indicateur de suivi**

Nombre d'utilisateurs du réseau ferroviaire

**Objectif d'ici 2030**



## Orientation 1.3 : Massifier la pratique du covoiturage

### Contexte et description

En plus d'être le moyen de transport privilégié, le taux de remplissage des voitures est également assez bas. Ardenne Métropole poursuit donc l'objectif de faire baisser significativement l'autosolisme sur le territoire dans le cadre d'une politique active sur les mobilités durables et le développement du covoiturage.

### 2 actions

**Action 8** : Identification et réalisation d'aires de covoiturage avec les communes membres

**Action 9** : Définir un plan de développement du covoiturage via une action coordonnée avec les autres EPCI

### Préconisations environnementales/mesures ERC

- Veiller à l'intégration paysagères des nouvelles infrastructures ;
- Prendre en compte les continuités écologiques et rendre perméables les nouvelles constructions ;
- Limiter la consommation d'espace et l'imperméabilisation des sols par les nouveaux aménagements en privilégiant les zones déjà urbanisées.





## Action 8 : Identification et réalisation d'aires de covoiturage avec les communes membres

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les communes/partenaires

### ✓ Orientation 1.3 : Massifier la pratique du covoiturage

Objectif : Faciliter la mise en place du covoiturage

Éléments de contexte/état des lieux

Connaissance imparfaite des aires existantes à ce jour.

Besoin d'un état des lieux à réaliser sur le territoire

Description des sous-actions/des mesures

Faire l'état des lieux

Proposer la création et l'identification de nouvelles aires de covoiturage sur le territoire

Faire des investissements pour les rendre visibles

Explorer la possibilité d'un nouveau partenariat avec un prestataire comme Mobicoop pour en faire la promotion.

#### Action moyen terme

Impact :



**Pilote**

Ardenne Métropole



**Référent**

Chargé de mission mobilités



**Mise en œuvre/partenaires**

Communes, Prestataires



**Calendrier**

2024-2026

**Moyens humains**

Chargé de mission mobilité

**Moyens financiers**

Amo par cabinet externe

**Indicateur de suivi**

Nombre d'aires identifiées

**Objectif d'ici 2030**

À définir



## Action 9 : Définir un plan de développement du covoiturage via une action coordonnée avec les autres EPCI

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les communes/partenaires

### ✓ Orientation 1.3 : Massifier la pratique du covoiturage

Objectif : Faciliter la mise en place du covoiturage

#### Éléments de contexte/état des lieux

Le covoiturage reste une pratique marginale qu'il convient d'essayer de développer suite à l'expérience « Klaxit » qui a souffert d'un manque de communication et valorisation suffisante

#### Description des sous-actions/des mesures

Développer une plateforme unique commune avec d'autres EPCI  
Encourager la pratique lors des événements : concerts, théâtres, .....

Ce développement pourrait se faire dans le cadre d'un programme européen type Interreg.

#### Action moyen terme

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Chargé de mission mobilités



#### Mise en œuvre/partenaires

A identifier



#### Calendrier

2024/2026

#### Moyens humains

Chargé de mission mobilités

#### Moyens financiers

Selon l'ampleur du projet  
Budget à prévoir en fonctionnement

#### Indicateur de suivi

Utilisateur de l'outil mis en place

#### Objectif d'ici 2030

À définir



## Orientation 1.4 : Faciliter l'essor de la mobilité électrique

### Contexte et description

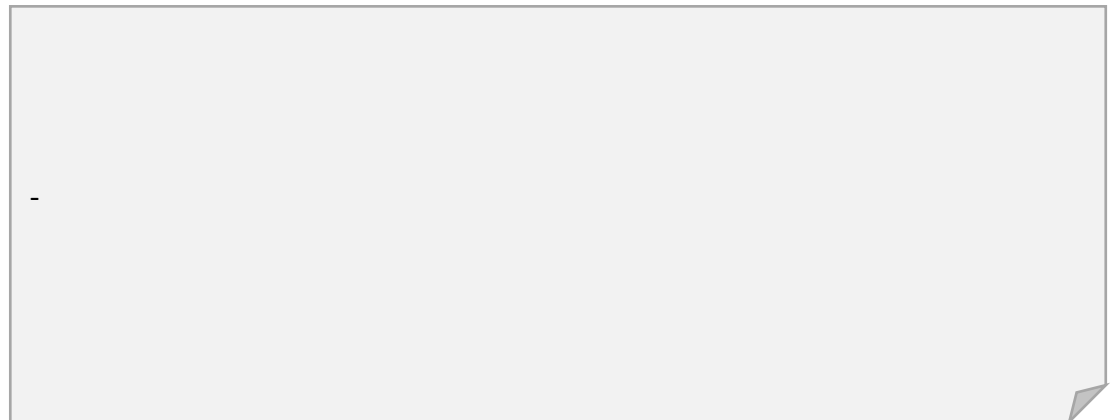
En parallèle du développement des mobilités alternatives, Ardenne Métropole souhaite permettre la migration des voitures individuelles thermiques vers des véhicules électriques. L'objectif est donc de favoriser les acquisitions et l'usage de véhicules électriques en redonnant un niveau de service performant sur les Installations de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE).

### 2 actions

**Action 10** : Maintenir et adapter une offre de service de bornes de recharge sur le territoire

**Action 11** : Terminer l'électrification du parc de véhicules légers d'Ardenne Métropole

### Préconisations environnementales/mesures ERC





## Action 10 : Maintenir et adapter une offre de service de bornes de recharge sur le territoire

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 1.4 : Faciliter l'essor de la mobilité électrique

Objectif : Faciliter l'évolution du parc de voitures personnels vers l'électrique

Éléments de contexte/état des lieux

Remise en état progressive du parc avec résolution des problèmes de terre en 2022 et du marché de maintenance.

Installation de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) dégradé et reprise du service par un nouveau marché

Description des sous-actions/des mesures

Prestataire VIRTA pour le moment pour offrir une solution de recharge  
Proposer un plan de modernisation des IRVE : bornes à charge rapide, interopérabilité,...

#### Action engagée

Impact :



**Pilote**

Ardenne Métropole



**Référent**

Service Planification urbaine Mobilités



**Mise en œuvre/partenaires**

À définir



**Calendrier**

2024 à 2026

#### Moyens humains

Direction de l'Aménagement et du Développement

#### Moyens financiers

Commander un audit externe + préconisations chiffrées d'évolution et remplacement d'IRVE  
Entretien courant : 30 000€ / an

#### Indicateur de suivi

Taux d'utilisation des bornes  
Nombre de charges  
Taux de disponibilité  
Taux d'équipements des ménages

#### Objectif d'ici 2030

À définir  
À définir



## Action 11 : Terminer l'électrification du parc de véhicules légers d'Ardenne Métropole

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 1.4 : Faciliter l'essor de la mobilité électrique

Objectif : Diminuer l'impact carbone des déplacements professionnels

Dans le cadre du renouvellement des flottes de véhicules de la collectivité, les véhicules électriques seront favorisés, et il faudra justifier fortement l'achat de nouveaux véhicules thermiques.

A la fin du service d'autopartage en février 2022, les services qui en ont fait la demande ont reçu un véhicule électrique sorti du dispositif d'autopartage

#### Action engagée

Impact :



**Pilote**

Ardenne Métropole



**Référent**

Chaque direction



**Mise en œuvre/partenaires**

Région Grand Est – via appel à projet



**Calendrier**

En continu

**Moyens humains**

Actuels

**Moyens financiers**

Subvention Région

**Indicateur de suivi**

Taux de véhicules électriques

**Objectif d'ici 2030**

À définir



## Orientation 1.5 : Encourager la marche comme mode de déplacement urbain

### Contexte et description

Moyen de déplacement le plus sobre qui soit, la marche nécessite cependant des conditions à réunir pour se développer et séduire de plus en plus d'usagers. Il est notamment question de la qualité des parcours.

### 3 actions

**Action 12** : Rendre désirable les itinéraires piétons par la végétalisation de l'espace public

**Action 13** : Identifier des itinéraires piétons

**Action 14** : Développer un service de Pédibus

### Préconisations environnementales/mesures ERC

- Veiller à l'intégration paysagères des nouvelles infrastructures ;
- Eviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes lors de la végétalisation des espaces publics.



## Action 12 : Rendre désirable les itinéraires piétons par la végétalisation de l'espace public

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 1.5 : Encourager la marche comme mode de déplacement urbain

Pour rendre la marche plus agréable et permettre de fait son développement, il est proposé de travailler à la végétalisation des espaces piétons, en lien avec les communes qui ont la compétence « Voirie ».

Cette action a ainsi le double avantage de favoriser les mobilités douces, tout en favorisant la biodiversité dans les milieux urbains.

Ce sujet est encore en stade de réflexion et devra être approfondi pour devenir opérationnel.

#### Action moyen terme

Impact :



**Pilote**

Ardenne Métropole



**Référent**

A identifier



**Mise en œuvre/partenaires**

Communes



**Calendrier**

2025

**Moyens humains**

A définir

**Moyens financiers**

A définir

**Indicateur de suivi**

À définir

**Objectif d'ici 2030**

À définir





## Action 13 : Identifier des itinéraires piétons

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 1.5 : Encourager la marche comme mode de déplacement urbain

Objectif : Faciliter les déplacements à pied

Éléments de contexte/état des lieux :

Les déplacements à pied, pour être agréables et sécurisés, nécessite parfois d'emprunter des itinéraires différents des voitures ou des vélos. Ces itinéraires ne sont pas toujours bien connus des habitants.

Description des sous-actions/des mesures

En lien avec les communes, il s'agit d'identifier les meilleurs itinéraires pour se déplacer à pied.

Ce sujet est encore en stade de réflexion et devra être appondis pour devenir opérationnel.

### Action moyen terme

Impact :



**Pilote**

Ardenne Métropole



**Référent**

A définir



**Mise en œuvre/partenaires**

Communes



**Calendrier**

2025

**Moyens humains**

A définir

**Moyens financiers**

A définir

**Indicateur de suivi**

Kilomètres de parcours identifiés

**Objectif d'ici 2030**

À définir



## Action 14 : Développer un service de Pédibus

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les communes/partenaires

### ✓ Orientation 1.5 : Encourager la marche comme mode de déplacement urbain

Objectif : Faciliter les déplacements à pied

Éléments de contexte/état des lieux :

Pour amener leurs enfants à l'école, un certain nombre de parents utilisent la voiture, et même pour des trajets courts, au sein du quartier ou village. Un système de Pédibus pourrait permettre de mutualiser ces trajets, en accompagnant des groupes d'enfants vers l'école à pied

Description des sous-actions/des mesures

En lien avec les communes, il s'agit d'étudier les moyens pour la mise en place de ce type de dispositif : agents communaux, association de parents d'élèves, ...

### Action moyen terme

Impact :



**Pilote**

Ardenne Métropole



**Référent**

Direction de l'Aménagement et du Développement



**Mise en œuvre/partenaires**

Communes membres



**Calendrier**

2025

**Moyens humains**

A définir

**Moyens financiers**

A définir

**Indicateur de suivi**

Kilomètres de parcours identifiés

**Objectif d'ici 2030**

À définir



## Orientation 1.6 : Accompagner la dé-mobilité

### Contexte et description

La transition énergétique du territoire s'appuie sur trois volets : Sobriété – Efficacité énergétique – Energies renouvelables. Sur les déplacements, les actions présentées jusqu'ici propose de décarboner les véhicules via l'utilisation d'énergies renouvelables ou d'utiliser des moyens de transports plus optimisés selon les besoins, avec le meilleur rapport « nombre de personnes déplacées »/« poids du véhicule », ce qui permet de maximiser l'efficacité énergétique. Pour agir sur la sobriété, des actions sont maintenant proposées pour limiter le nombre de déplacement.

### 2 actions

**Action 15** : Développer le télétravail au sein des services

**Action 16** : Participer à la mise en place de zone de coworking dans les villages, dans des bâtiments sous utilisés, comme la salle de conseil dans les mairies

### Préconisations environnementales/mesures ERC

-



## Action 15 : Développer le télétravail au sein des services

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 1.6 : Accompagner la dé-mobilité

Objectif : Réduire les trajets Domicile-Travail

La possibilité de recourir au télétravail dans la fonction publique a été posée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, article 133.

Le décret n°2016-151 du 11 février 2016 contient les dispositions d'application correspondantes.

Le télétravail est par ailleurs défini à l'article L. 1222-9 du code du travail.

La mise en place dans notre collectivité s'est faite de façon échelonnée:

Une phase préparatoire en 2018 - Une phase d'expérimentation de février à avril 2019 - Déploiement à partir de juin 2019

Un fort recours au dispositif pendant la période épidémique

L'année 2022 peut être considérée comme année référente (année pleine peu impacté par le COVID): 227 agents ont télétravaillé au moins 1 jour, pour une moyenne de 33 jours/agent

Les mesures mises en place pour favoriser le télétravail sont:

L'ouverture d'un accès VPN à tous

Remplacement progressif des postes informatiques fixes par des portables

La dématérialisation du traitement des courriers

#### Moyens humains

Identifier 1 référent pour un suivi et une promotion du dispositif

#### Moyens financiers

A définir

#### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Direction des Ressources Humaines



#### Mise en œuvre/partenaires

Direction des systèmes d'information  
Communes membres



#### Calendrier

2023 : Affiner l'état des lieux

2024 : Acter les orientations institutionnelles et les mettre en œuvre, poursuivre la dématérialisation des processus métiers avec les parapheurs numériques notamment

2025 : Evaluer

#### Indicateur de suivi

Exercice	Somme de jour télétravaillé
2020	14576
2021	10595
2022	7522
2023	5744
<b>Total général</b>	<b>38437</b>

#### Objectif d'ici 2025

- Atteindre une moyenne de 45 jours/agent
- Identifier des tiers lieux pour un exercice décentralisé et plus proche du domicile afin de limiter les temps de déplacements



**Action 16 : Participer à la mise en place de zone de coworking dans les villages, dans des bâtiments sous utilisés, comme la salle de conseil dans les mairies**

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les communes/partenaires

✓ **Orientation 1.6 : Accompagner la dé-mobilité**

Objectif : Limiter les besoins en déplacement sur le territoire

Éléments de contexte/état des lieux

Le télétravail permet de limiter les déplacements, par contre il limite également les interactions sociales, et le travail à la maison n'est pas toujours possible.

Description des sous-actions/des mesures

Développer les zones de coworking dans les communes rurales permet donc de répondre à ces problématiques. Mais dans un contexte de sobriété foncière, il ne faut pas forcément créer de nouveaux espaces. Il est donc proposé d'utiliser des bâtiments existants, qui n'ont pas été utilisés de manière continue, comme par exemple les salles de conseil dans les mairies.

Ce sujet est encore en stade de réflexion et devra être approfondi pour devenir opérationnel.

Action moyen terme

Impact :



**Pilote**

Ardenne Métropole



**Référent**

Direction de l'Aménagement et du Développement



**Mise en œuvre/partenaires**

Communes



**Calendrier**

2025

**Moyens humains**

À identifier, en complément  
Stage long ? CDD?

**Moyens financiers**

Nouvelle étude d'opportunité ciblée sur  
les espaces disponibles et non la  
création

**Indicateur de suivi**

Nombre de personnes profitant du  
dispositif

**Objectif d'ici 2030**

À définir



# Axe 2 : Mieux habiter

Améliorer la qualité énergétique des bâtiments pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie et participer à la sobriété foncière

## Contexte

Ces éléments s'appuient également sur le Plan Local de l'Habitat/Plan des Mobilités Simplifiés concernant la question des logements. En parallèle un travail est mis en place sur la rénovation énergétique des bâtiments publics, de façon à alléger les dépenses en énergie des collectivités qui ne cessent d'augmenter mais aussi dans une démarche d'exemplarité.

La question de l'urbanisme durable et de la sobriété foncière est également abordée.



Interne, exemplarité : 3 actions



Territoire et Grand public : 10 actions



Communes et partenaires : 5 actions

## Indicateurs d'impact et objectifs associés



Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel	71 000 tCO2e -56% par rapport à 2019
Consommation d'énergie du secteur résidentiel	835 GWh -31% par rapport à 2019
Consommation d'énergie du patrimoine communautaire	11 GWh, -40% par rapport à 2021 18,8 GWh en 2021
Nombre de logements rénovés	17 000 maisons, 14 000 appartements (50% du parc)
Nombre de chauffages remplacés	3 000 chauffages fioul (75%) 11 500 chauffages gaz (33%)

## 6 orientations stratégiques

- ✓ Maîtriser la consommation du patrimoine communautaire
- ✓ Accompagner la réduction des consommations d'énergie du patrimoine communal
- ✓ Accélérer la rénovation des logements
- ✓ Développer l'écosystème de la rénovation énergétique
- ✓ Agir pour une meilleure qualité de l'air intérieur
- ✓ Participer à la sobriété foncière



## Orientation 2.1 : Maîtriser la consommation énergétique du patrimoine communautaire

### Contexte et description

Le patrimoine communautaire, constitué d'une quarantaine de bâtiment, représente une consommation de 4,9 GWh d'électricité, 8,6 GWh de gaz et 5,3 GWh issus des réseaux de chaleur (données 2021). Il comprend également 5 bâtiments qui représentent près de ¼ de la consommation totale.

Dans une démarche d'exemplarité, mais également pour maîtriser les coûts et se mettre en conformité avec le Décret Tertiaire un travail général sur la consommation énergétique des bâtiments est mis en place.

### 3 actions

**Action 1** : Mise en œuvre du plan pluriannuel de rénovation énergétique sur les bâtiments communautaires

**Action 2** : Institutionnaliser un suivi de consommation « tout fluide » : eau, électricité, gaz carburant, chaleur

**Action 3** : Piloter le marché d'exploitation des chaufferies avec objectif de performance et télégestion

### Préconisations environnementales/mesures ERC

- Maintenir les éléments patrimoniaux et architecturaux lors de la rénovation des bâtiments ;
- Prendre en compte les micro-milieus présents ;
- Limiter l'augmentation des nuisances et des quantités de déchets pendant les travaux de rénovation.





## Action 1 : Mise en œuvre du plan pluriannuel de rénovation énergétique sur les bâtiments communautaires

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 2.1 : Maîtriser la consommation énergétique du patrimoine communautaire

#### Objectif : Réductions des consommations du parc et exemplarité

Sur l'ensemble de son parc, 42 bâtiments, Ardenne Métropole possède 15 audits énergétiques, ce qui correspond à 36 %, mais 62% de la surface et 84% de la consommation.

Ardenne Métropole compte aussi vingt bâtiments qui sont soumis au décret tertiaire, issu de la loi Elan et qui impose une réduction des consommations énergétiques des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m<sup>2</sup>.

En 2021, une intervention sur la patinoire a permis de diminuer de 60 % ses consommations énergétiques.

En 2022, des études ont été lancées sur le centre aquatique Bernard Albin et sur le siège de l'hôtel communautaire, pour des travaux en 2023. La rénovation du siège se veut exemplaire en termes de performances énergétique mais aussi dans le choix des matériaux utilisés (biosourcés principalement) et la mise en place de panneaux photovoltaïques.

Un marché de maîtrise a également été mis en place pour continuer ces opérations au fil des années sur les autres bâtiments identifiés.

Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP	Environ 2 millions d'euros par an

#### Action phare

Impact :



##### Pilote

Ardenne Métropole



##### Référent

Chargé de mission Climat Air Energie



##### Mise en œuvre/partenaires

FEDER – Fond Vert - Climaxion



##### Calendrier

2022 : Premières études de maîtrise d'œuvre

2023 : Début des travaux

2024 – 2030 : opérations au fil de l'eau

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Consommation énergétique du parc	-40% par rapport aux diagnostics énergétiques soit 8 GWh d'économie
Production ENR	5000 MWh



## Action 2 : Institutionnaliser un suivi de consommation "tout fluide" : eau, électricité, gaz carburant, chaleur

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 2.1 : Maîtriser la consommation énergétique du patrimoine communautaire

#### Objectif : Meilleur pilotage des consommations

Pour piloter au mieux la consommation des bâtiments (eau et énergie), Ardenne Métropole met en place un nouvel outil de GMAO pour avoir une meilleure vision des consommations.

En effet l'outil actuel n'est plus performant et ne permet pas d'avoir une vision à jour et précise des consommations.

Ce dispositif est mis en place à l'échelle de l'agglomération, de la ville de Charleville-Mézières, du CCAS et du Campus.

#### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Service Energie



#### Mise en œuvre/partenaires

Néant



#### Calendrier

2023 : Mise en place

2024 – suite : Suivi opérationnel

Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP	

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de bâtiment intégrés à la GMAO (Gestion de Maintenance Assisté par Ordinateur)	Ensemble du parc



### Action 3 : Piloter le marché d'exploitation des chaufferies avec objectif de performance et télégestion

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

✓ Orientation 2.1 : Maîtriser la consommation énergétique du patrimoine communautaire

**Objectif : Optimisation des consommations**

En 2022, Ardenne Métropole a renouvelé son marché d'exploitation des installations de génie climatique. L'objectif est d'optimiser les coûts liés au chauffage du patrimoine immobilier des membres du groupement de commandes. Les prestataires retenus (IDEX et DALKIA) se sont engagés sur des objectifs de performance énergétiques, grâce à des améliorations techniques des installations.

Le marché prévoit également la mise en place d'une télégestion sur l'ensemble des bâtiments pour suivre en direct les consommations et ajuster le chauffage des bâtiments selon les occupations.

Cela permettra aussi de détecter en temps réel les anomalies et éviter ainsi les dérives énergétiques.

**Action engagée**

Impact :

**Pilote**  
Ardenne Métropole

**Référent**  
Service Energie

**Mise en œuvre/partenaires**  
IDEX et Dalkia

**Calendrier**  
2023 : Mise en place de la télégestion  
2024-2030 : Suivi précis des consommations.

Moyens humains	Moyens financiers
Prestataire extérieur	

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Consommation énergétique du parc	-40% par rapport aux diagnostics énergétiques soit 8 GWh d'économie



## Orientation 2.2 : Accompagner la réduction des consommations d'énergie du patrimoine communal

### Contexte et description

Les communes étant également propriétaires d'un certain nombre de bâtiments, il est aussi important qu'elles prennent en main le sujet et qu'Ardenne Métropole les accompagne, à la fois sur le volet technique, mais aussi financier.

### 2 actions

**Action 4 :** Construire une crèche passive - ville de Charleville-Mézières

**Action 5 :** Préfigurer un pôle de compétences et de références « Energie » auprès des communes membres

### Préconisations environnementale/mesures ERC

- Veiller à l'intégration paysagère des nouvelles infrastructures ;
- Maintenir les éléments patrimoniaux et architecturaux lors de la rénovation des bâtiments ;
- Prendre en compte les continuités écologiques et rendre perméables les nouvelles constructions ;
- Limiter la consommation d'espace et l'imperméabilisation des sols par les nouveaux aménagements en privilégiant les zones déjà urbanisées ;
- Limiter l'augmentation des nuisances et des quantités de déchets pendant les travaux de rénovation.



## Action 4 : Construire une crèche passive - ville de Charleville-Mézières

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

✓ Orientation 2.2 : Accompagner la réduction des consommations d'énergie du patrimoine communal

### Objectif : Exemplarité et limitation des coûts de fonctionnement

Le projet de la crèche Mialaret s'inscrit dans une double volonté de la ville qui est d'une part d'édifier un bâtiment exemplaire au niveau Passivhaus et d'autre part de proposer un équipement innovant et attractif autour d'un projet pédagogique basé sur l'itinérance ludique des enfants. Cette convergence des objectifs présente l'avantage de rapprocher les moyens de ces concepts pour proposer un bâtiment confortable, sain et économe en énergie.

### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Charleville-Mézières



#### Référent

Service Travaux Entretien Réalisation



#### Mise en œuvre/partenaires

Etat, Région, Europe, CAF



#### Calendrier

2023 : Etude

2024 : Travaux

2025 : Livraison

Moyens humains	Moyens financiers
	3 079 681,44 € Financement des partenaires

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Performance réelle de l'équipement	À définir



## Action 5 : Préfigurer un pôle de compétences et de références « Energie » auprès des communes membres

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

✓ Orientation 2.2 : Accompagner la réduction des consommations d'énergie du patrimoine communal

### Objectif : Accompagner techniquement les communes dans leurs projets de rénovation énergétique

Ardenne Métropole souhaite développer la Mission Climat Air Energie pour en faire notamment un pôle de compétence et de référence à disposition des communes. Une préfiguration de ce pôle va être mise en place via le recrutement d'un économiste de flux mutualisé. Ce poste sera financé via le programme ACTEE proposé par la FNCCR. Celui-ci aura pour objectif d'accompagner les communes dans leurs projets de rénovation énergétique, de travailler avec elles sur leurs consommations d'énergie et trouver des financements.

L'économiste de flux s'occupera aussi de répondre aux appels projets du type ACTEE, de valoriser les certificats d'économie d'énergie, de communiquer sur les aides existantes, d'inviter les communes à participer aux groupements de commande d'audits énergétiques, ...

### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Mission Climat Air Energie



#### Mise en œuvre/partenaires

Communes, FNCCR



#### Calendrier

2024 : Recrutement réalisé

2024: 20 communes accompagnées

2025 : 35 communes accompagnées

Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP – économiste de flux mutualisé pour les communes de l'agglomération	Cofinancement FNCCR

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de communes accompagnées	D'ici 2025 – au moins 50% des communes soit 33 communes



## Orientation 2.3 : Accélérer la rénovation énergétique des logements

### Contexte et description

Les différents diagnostics réalisés pour la mise en œuvre du PLH ou bien des OPAH ont mis en avant certaines fragilités du parc de logements privés dont la qualité énergétique des logements anciens. La majorité des résidences principales du territoire a été construite avant 1971 (53 %). Les logements énergivores (classes E, F et G) représentent ¼ des logements mis en vente ou en location. L'INSEE et la DREAL estiment qu'au sein d'Ardenne Métropole 27,5% des ménages en 2015 pouvaient être en situation de précarité énergétique, soit 15 000 ménages.

### 5 actions

**Action 6 :** Couvrir complètement le territoire par une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH

**Action 7 :** Consolider l'implantation d'Oktave sur le territoire pour l'accompagnement à la rénovation énergétique

**Action 8 :** Poursuivre le programme SARE pour proposer aux habitants un service d'accompagnement à la Rénovation énergétique (France Renov)

**Action 9 :** Mettre en place un suivi précis de la rénovation énergétique des logements sur le territoire

**Action 10 :** Mettre en place une maison de l'habitat durable

### Préconisations environnementale/mesures ERC

- Maintenir les éléments patrimoniaux et architecturaux lors de la rénovation des bâtiments ;
- Prendre en compte les micro-milieus présents ;
- Limiter l'augmentation des nuisances et des quantités de déchets pendant les travaux de rénovation.





## Action 6 : Couverture complète du territoire en OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 2.3 : Accélérer la rénovation des logements

**Objectif : Accompagnement du financement des travaux de rénovation et notamment énergétique, en complément de l'ANAH (35% de gain minimum)**

Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Villages et Hameaux :

- Pour les propriétaires occupants, l'objectif de travaux d'amélioration énergétique permettant un gain minimum de 35% se porte à 390 logements sur la durée de la convention.
- Par ailleurs, pour les propriétaires occupants avec des revenus correspondant à la catégorie intermédiaire (catégorie violet de Ma Prime Rénov') l'objectif de travaux d'amélioration énergétique se porte à 120 logements sur la durée de l'opération (hors champs Anah).
- Bien qu'une grande majorité des logements locatifs seraient susceptibles d'entrer dans la cible de l'amélioration du confort thermique, l'objectif proposé de logements portant uniquement sur des travaux d'économie d'énergie permettant un gain minimum de 35% est de 50 logements sur la durée de l'opération
- 200 logements situés en copropriétés qui seraient aidés pour des travaux d'amélioration énergétique dans le cadre du dispositif MaPrimeRénov' Copro.

OPAH RU Sedan 12 logements de propriétaires occupants - 52 logements de propriétaires bailleurs / OPAH RU Charleville Mézières (95 logements de propriétaires occupants - 30 logements de propriétaires bailleurs et 50 en copropriété

### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent :

Service Habitat



#### Mise en œuvre/partenaires

SOLIHA, ANAH, Région



#### Calendrier

2020 – 2025 : OPAH RU Charleville

2022 – 2027 : OPAH RU Sedan

2022 – 2027 : OPAH RR Villages et Hameaux

Moyens humains	Moyens financiers
Cheffe service logement et Soliha 	Sur la durée des OPAH, Ardenne Métropole met en place des abondements aux aides de l'Anah. Une enveloppe de 7 196 000€ sur 5 ans

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Nombre de logement rénovés	999 logements
Gains énergétiques	À définir



## Action 7 : Consolider l'implantation d'Oktave sur le territoire pour l'accompagnement à la rénovation énergétique

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

✓ Orientation 2.3 : Accélérer la rénovation des logements

### Objectif : Amélioration qualitative et quantitative du dispositif

Dans le cadre du programme national SARE notamment, l'action vise à renforcer la dynamique de rénovation énergétique des logements, avec une cible particulière complémentaire sur **les copropriétés**.

Oktave intervient pour conseiller, orienter voire accompagner les chantiers de rénovations

Programme en partenariat avec la Région

### Action moyen terme

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Service Habitat



#### Mise en œuvre/partenaires

Oktave – Région Grand Est



#### Calendrier

2021 : Implantation

2024 : Premier bilan et perspective

Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de logement bénéficiant de l'accompagnement	À définir



## Action 8 : Poursuivre le programme SARE pour proposer aux habitants un service d'accompagnement à la Rénovation énergétique (France Renov)

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

✓ Orientation 2.3 : Accélérer la rénovation des logements

### Objectif : Accélérer la rénovation énergétique des logements

Ce programme SARE proposé par la Région Grand Est est mis en place conjointement avec les Portes du Luxembourg

permet aux habitants d'obtenir des conseils gratuits et personnalisés concernant :

- les équipements de l'habitation
- le chauffage et l'eau chaude sanitaire
- l'isolation et la ventilation
- les énergies renouvelables

### Action engagée

Impact :



**Pilote**  
SOLIHA



**Référent**  
Service Habitat



**Mise en œuvre/partenaires**  
Ardenne Métropole - SOLIHA



**Calendrier**  
Mise en œuvre de 2021 à 2023

Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP SOLIHA	Participation Ardenne Métropole – Portes du Luxembourg (30 % du coût global) – 66 000 €

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2023
Nombre de propriétaires conseillés	1 600



## Action 9 : Mettre en place un suivi de la rénovation énergétique des logements sur le territoire

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 2.3 : Accélérer la rénovation des logements

**Objectif : Avoir une vision plus claire de l'avancement pour mettre en place les moyens nécessaires à l'atteindre des objectifs PCAET**

Mettre en place un suivi de la rénovation énergétique des logements sur le territoire via les autorisations d'urbanisme, le suivi MaPrimeRenov, les OPAH, l'accompagnement SARE, Oktave, les entreprises, bailleurs sociaux, ...

Les sources de données étant différentes, un travail de compilation est nécessaire.

### Action moyen terme

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Service Habitat



#### Mise en œuvre/partenaires

SOLIHA, Oktave, Bailleurs sociaux, service urbanisme, entreprises Agence d'urbanisme



#### Calendrier

2024

Moyens humains	Moyens financiers
ETP service logement	A déterminer

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Mise en place du suivi	À définir



## Action 10 : Mettre en place une maison de l'habitat durable

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

✓ Orientation 2.3 : Accélérer la rénovation des logements

### Objectif : Lieu permanent dédié à l'habitat durable

Les habitants du territoire peuvent rencontrer des difficultés face à la multiplicité des structures et dispositifs d'aides et leur mobilisation parfois complexe. Il apparaît pertinent de disposer d'un point d'entrée unique d'informations, de conseils, de promotion et d'accompagnements sur les questions liées à l'habitat.

Cette action est présente dans le PLH (Fiche 16)

### Action moyen terme

Impact :



**Pilote**

Ardenne Métropole



**Référent**

Service Habitat



**Mise en œuvre/partenaires**

A définir



**Calendrier**

2025

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	AMO selon le projet Création d'un lieu par réhabilitation BBC ?

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Fréquentation de la Maison	À définir



## Orientation 2.4 : Développer les moyens d'accompagnement de la rénovation énergétique

### Contexte et description

La rénovation énergétique des bâtiments est un élément essentiel pour participer à la transition énergétique du territoire. De par la quantité importante de bâtiment à rénover, il est nécessaire que l'ensemble de l'écosystème s'y intéresse et s'y investissent : les maîtrises d'ouvrage, les maîtrises d'œuvre, les artisans mais aussi les fédérations ou les organismes de formation (initiale et continue).

### 4 actions

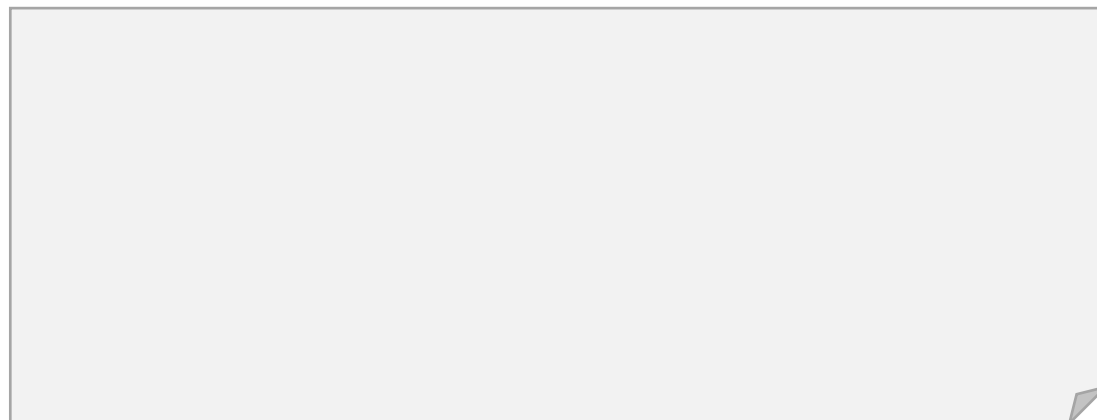
**Action 11** : Rentrer en contact avec l'ordre des architectes pour identifier leur besoins et apports sur le sujet de la rénovation énergétique

**Action 12** : Organiser la formation des artisans et acteurs du bâtiments, en lien avec la CAPEB et/ou la FFB.

**Action 13** : Participer aux salons de l'habitat, développer la communication sur le sujet

**Action 14** : Préfigurer la création d'un campus des métiers de l'environnement

### Préconisations environnementale/mesures ERC





## Action 11 : Rentrer en contact avec l'ordre des architectes pour identifier leur besoins et apports sur le sujet de la rénovation énergétique

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 2.4 : Développer les moyens d'accompagnement de la rénovation énergétique

#### Objectif : Accompagnement des particuliers/entreprises

Pour atteindre des performances énergétiques ambitieuses, les opérations de rénovation doivent être pilotées de la même façon qu'un projet de construction.

Les Architectes étant des acteurs de référence dans la matière, il est proposé de travailler avec eux pour chercher à massifier la mise en place de rénovations énergétiques performantes.

Cela se traduirait d'abord par des premières réunions de travail avant la mise en place d'un partenariat.

Cette action est au stade de réflexion, un approfondissement est nécessaire pour la rendre opérationnel.

#### Action moyen terme

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Service Habitat



#### Mise en œuvre/partenaires



#### Calendrier

2024

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de projets suivi par les architectes	À définir





## Action 12 : Organiser la formation des artisans et acteurs du bâtiments, en lien avec la CAPEB et/ou la FFB

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 2.4 : Développer les moyens d'accompagnement de la rénovation énergétique

#### Objectif : Améliorer la qualité et la performance des rénovation énergétiques

La garantie d'une rénovation efficace et performante passe évidemment la qualité du travail des artisans.

Il est ainsi nécessaire de leur proposer des formations sur le sujet, en lien avec la CAPEB et la FFB.

Cette action est au stade de réflexion, un approfondissement est nécessaire pour la rendre opérationnel.

#### Action moyen terme

Impact :



##### Pilote

Ardenne Métropole



##### Référent

Service Développement économique



##### Mise en œuvre/partenaires

CAPEB, FFB



##### Calendrier

A définir

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de personne formés, nombre de formation organisés	À définir



## Action 13 : Participer aux salons de l'habitat, développer la communication sur le sujet

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 2.4 : Développer les moyens d'accompagnement de la rénovation énergétique

#### Objectif : faire connaître les dispositifs en place

Ardenne Métropole met en place un certain nombre de mesures pour la rénovation énergétique : OPAH, Accompagnement FranceRenov, accueil de la SEM Oktave.

Il est donc important que les particuliers soient bien informés des dispositifs en place pour qu'ils puissent en profiter et les pérenniser.

Une communication accrue pourrait être envisagée, avec notamment une présence lors des évènements liés, comme le salon de l'habitat.

#### Action moyen terme

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Service habitat



#### Mise en œuvre/partenaires

Acteurs de l'habitat



#### Calendrier

A définir

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
À définir	À définir



## Action 14 : Préfigurer la création d'un campus des métiers de l'environnement

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 2.4 : Développer les moyens d'accompagnement de la rénovation énergétique

#### Objectif : Développer les savoirs et les savoir-faire sur le territoire

En lien avec l'action 7 de l'axe « Mobiliser », le développement des formations du campus pourrait s'orienter vers la transition énergétique, et notamment vers les métiers en lien avec la rénovation énergétique : économe de flux, métiers du bâtiment, bâtiments passifs, ...

Cette action est encore au stade de la réflexion et doit encore être développée.

#### Action moyen terme

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Service Enseignement supérieur



#### Mise en œuvre/partenaires

A définir



#### Calendrier

A définir

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
À définir	À définir



## Orientation 2.5 : Agir pour une meilleure qualité de l'air intérieur

### Contexte et description

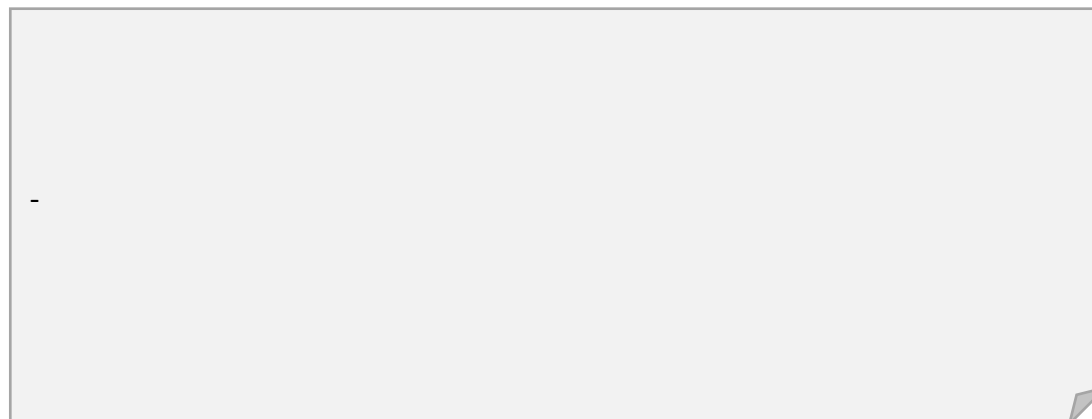
Ardenne Métropole est adhérente à l'ATMO, association pour la surveillance et l'étude de la pollution atmosphérique. A ce titre, la collectivité contribue au fonctionnement et mène un partenariat avec l'ATMO Grand Est sur des programmes proposés par l'association en rapport avec le territoire de la communauté d'agglomération. Au travers de la signature d'une convention pluriannuelle, Ardenne Métropole s'est engagée à soutenir les activités développées par ATMO Grand Est selon les 5 axes du Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRsQA).

### 2 actions

**Action 15** : Formations proposées par l'ATMO sur la qualité d'air intérieur dans les écoles.

**Action 16** : Développer l'offre de conseiller en environnement intérieur dans le cadre du dispositif IntAir'Agir

### Préconisations environnementale/mesures ERC





## Action 15 : Formations proposées par l'ATMO sur la qualité d'air intérieur dans les écoles

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

✓ Orientation 2.5 : Agir pour une meilleure qualité de l'air intérieur

### Objectif : Sensibiliser le corps enseignant à la gestion de la qualité d'air

Formation et sensibilisation de la collectivité sur la thématique  
 Mise en œuvre de campagnes de mesures dans les ERP  
 Partage d'une veille réglementaire  
 Expertise « qualité de l'air intérieur » avec prise en compte de l'énergie  
 Mise à disposition de matériel, formation au prélèvement, choix des équipements  
 Exploitation des données: aide à l'interprétation, capitalisation des données pour une exploitation plus large  
 Mesures: dimensionner et proposer des campagnes de mesures adaptées à des situations spécifiques  
 Expertise: apporter l'expertise d'ATMO Grand Est pour les problématiques complexes  
 Sous-action en cours : Etude avec l'ATMO (Quartet) de l'impact de la rénovation énergétique sur la qualité d'air intérieur (sollicitation de l'ATMO pour mesurer l'impact de la rénovation énergétique de l'hôtel communautaire).

### Action engagée

Impact :



**Pilote**  
ATMO Grand Est



**Référent**  
Chargé de mission Santé



**Mise en œuvre/partenaires**  
Communes



**Calendrier**  
2023/2026

Moyens humains	Moyens financiers
ATMO	Convention pluriannuelle

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de formations proposées	À définir
Nombre de campagne réalisées	À définir



## Action 16 : Développer l'offre de conseiller en environnement intérieur dans le cadre du dispositif IntAir'Agir

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 2.5 : Agir pour une meilleure qualité de l'air intérieur

Objectifs : Accompagner les personnes allergiques pour identifier les origines de l'allergie dans leur logement

- Organiser des temps d'information grand public sur la qualité de l'air intérieur et plus globalement sur le lien entre environnement et santé
  - Proposer des formations à destination de tout agent encadrant des enfants
    - Informer les professionnels de santé du territoire de l'existence d'Intair'agir, (dispositif d'accompagnement pour la gestion des plaintes et situations imprévues de pollution de l'air à l'intérieur des logements) et du Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI)
- Communiquer auprès des étudiants en santé et professionnels de santé déjà en place sur la formation pour devenir CMEI

### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Chargé de mission santé



#### Mise en œuvre/partenaires

ATMO Grand Est/ Association A3PA



#### Calendrier

En continu

Moyens humains	Moyens financiers
...ETP chargé de mission santé	Ceux du dispositif IntAir'Agir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Evolution du nombre de sollicitation de l'outil interagir et d'intervention de CMEI	À définir
Evolution du nombre de CMEI formés	À définir



## Orientation 2.6 : Être acteur de la sobriété foncière

### Contexte et description

Les espaces naturels étant des puits de carbone et des réservoirs de biodiversité, il est important de les préserver et donc de limiter l'étalement urbain. Cette sobriété foncière a également d'autres vertus car elle permet de densifier les espaces bâtis et donc de limiter les transports, de réduire les espaces artificialisés donc les volumes d'eau à traiter (dans les réseaux mais aussi lors des crues).

Aussi, le territoire présente un certain nombre de friches et bâtiments vacants au sein des espaces bâtis. En limitant l'étalement urbain, nous poussons les acteurs du territoire à requalifier ses espaces et à améliorer la qualité des espaces publics.

### 2 actions

**Action 17** : Poursuivre le travail sur la requalification des friches, en interne et en lien avec l'EPFGE

**Action 18** : Poursuivre les actions du PLH pour limiter l'étalement urbain

### Préconisations environnementale/mesures ERC

-



## Action 17 : Poursuivre le travail sur la requalification des friches, en interne et en lien avec l'EPFGE

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 2.6 : Être acteur de la sobriété foncière

Objectifs : S'engager concrètement dans l'objectif de sobriété foncière, le Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050 en cherchant à reconstruire sur l'existant, le moins possible consommer des terres agricoles ou naturelles pour des constructions neuves

En moins de 4 ans, nous avons conventionné sur 7 projets pour plus de 11 millions d'euros, et cela, sans compter la valorisation foncière de certains dossiers qui en sont encore au stade des études, Au total, 301 756 m2 sont actuellement pris en charge à des stades divers et tous ces sites feront l'objet à minima d'une dépollution par l'EPFGE dans les 4 à 5 ans à venir

L'idée est de concrétiser ces dossiers et amener l'EPFGE également sur des projets de production de logements

### Action phare

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole, communes



#### Référent

Services référents selon les projets



#### Mise en œuvre/partenaires

EPFGE



#### Calendrier

En continu

Moyens humains	Moyens financiers
Ardenne Métropole, communes, EPFGE	Crédits pour l'EPFGE en fonction des dossiers Engagement Agglo à 4Millions d'euros en 2023

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Surface réhabilitée	À définir





## Action 18 : Poursuivre les actions du PLH pour limiter l'étalement urbain

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 2.6 : Être acteur de la sobriété foncière

Objectifs :

Mener un travail d'acculturation du territoire afin de se préparer aux réalités des objectifs ZAN (Zéro Artificialisation Nette) dans le cadre de l'objectif « limiter l'étalement urbain ».

Il s'agit également de piloter les objectifs de non étalement fixés dans le PLH commune par commune en activant si nécessaire la clause de revoyure mais en maintenant le cap du non étalement urbain par zone géographique.

Ceci en lien avec les orientations du SCOT Nord Ardennes et la définition des différentes zones de « spatialisation » dans le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs)

### Action engagée

Impact :



**Pilote**

Ardenne Métropole



**Référent**

Direction de l'Aménagement et du Développement



**Mise en œuvre/partenaires**

Agence d'urbanisme + association d'élus + SCoT



**Calendrier**

En continu

Moyens humains	Moyens financiers
Agence d'urbanisme et interne	Partenariat Agence Urbanisme + missions AMO

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Consommation foncière annuel du territoire	Conforme objectif ZAN



# Axe 3 : Mieux se nourrir

Promouvoir une agriculture au service du territoire, qui le nourrit et le protège du changement climatique

## Contexte :

La consommation alimentaire et l'activité agricole sont fortement liées aux enjeux climat-air-énergie. L'agriculture est garante de la diversité et du maintien des paysages et nourrit les populations, mais elle est, comme les autres activités économiques, source de nombreuses pollutions. Ces pollutions sont liées aux pratiques agricoles, au transport et à la distribution des productions et donc étroitement liée au besoin de consommation d'un territoire.

L'agriculture fait également face aux impacts du réchauffement climatique : hausse des températures, intensité des catastrophes naturelles... qui fragilisent les productions et la viabilité des exploitations.

Aujourd'hui, la pérennisation de l'activité agricole repose sur le développement d'une agriculture qui relocalise les productions au sein d'un bassin de consommation, se diversifie pour répondre aux besoins des habitants et faire face au changement climatique et met en place de nouvelles pratiques qui favorise la biodiversité et optimise l'usage des sols de par leurs propriétés naturelles. Il s'agit également d'agir à la fin de la chaîne de production, au niveau des consommateurs pour promouvoir une alimentation plus saine et plus accessible et en adoptant d'autres pratiques d'achat et de consommation.

Ainsi pour promouvoir une agriculture au service du territoire, Ardenne Métropole est partie prenante du Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par le Parc Naturel Régional des Ardennes (PNRA), un outil de travail concerté qui a permis à partir d'un diagnostic agricole et alimentaire du territoire d'identifier une première stratégie d'action, stratégie ensuite déclinée à son échelle.

Cet axe présente ici un aperçu de la politique agricole et alimentaire du territoire, le plan d'action présenté est développé au sein du plan agricole et alimentaire, présenté et validé lors du conseil communautaire du 2 avril 2024.



## Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	83 500 tCO2e -7% par rapport à 2019
Consommation d'énergie du secteur agricole	14 GWh -24% par rapport à 2019
Taux d'autonomie alimentaire du territoire	À définir Potentiel de l'ordre de 50% <sup>1</sup>

## 3 orientations stratégiques

- ✓ Maintenir l'activité agricole du territoire et encourager les transitions vers des systèmes de production durables
- ✓ Développer et renforcer nos filières agricoles
- ✓ Favoriser l'accès à une alimentation saine et moins transformée par la promotion d'autres pratiques d'achats et de consommation



## **Orientation 3.1 : Maintenir l'activité agricole du territoire et encourager les transitions vers des systèmes de production durables**

### **Objectif 3.1.1 : Préserver la vocation nourricière des terres**

**Action 1 : Inventorier le potentiel agronomique des terres du territoire d'Ardenne Métropole**

### **Objectif 3.1.2 : Favoriser les transitions agricoles et alimentaires pour préserver l'environnement et la santé humaine**

**Action 2 : Lutter contre les risques d'inondation et de coulées de boue**

**Action 3 : Accompagner financièrement les agriculteurs dans le changement de leurs pratiques culturales pour la disparition des métabolites et des pesticides dans la ressource en eau à l'horizon 2030**

**Action 4 : Mettre en place un programme d'actions en faveur du maintien des prairies naturelles et du bocage**

**Action 5 : Mener une campagne pour éradiquer la présence du frelon asiatique d'ici 2030**



## **Orientation 3.2 : Développer et renforcer nos filières agricoles**

### **Objectif 3.2.1 : Créer de nouvelles filières pour capter plus de valeur ajoutée**

**Action 6 : Créer la filière de valorisation de viande de gibier (venaison)**

**Action 7 : Relancer la viticulture sur le territoire**

**Action 8 : Créer une aide financière à l'investissement pour soutenir les projets d'installation, de diversification ou innovants**

### **Objectif 3.2.2 : Développer l'offre en fruits et légumes produits localement**

**Action 9 : Proposer un accompagnement aux communes souhaitant créer des fermes maraîchères**

**Action 10 : Contribuer à la définition d'un schéma directeur départemental de création de légumeries avec les intercommunalités ardennaises**



## **Orientation 3.3 : Favoriser l'accès à une alimentation saine et moins transformée par la promotion d'autres pratiques d'achats et de consommation**

### **Objectif 3.3.1 : Promouvoir l'offre locale et la rendre visible auprès des professionnels de l'alimentation et des habitants**

**Action 11 : Identifier les producteurs du territoire d'Ardenne Métropole et leur donner de la visibilité :**

- 11.1 : Construire et actualiser un répertoire des producteurs locaux du territoire pour donner de la visibilité sur l'offre en produits locaux existante
- 11.2 : Mettre en place une signalétique locale spécifique pour identifier et promouvoir les produits locaux dans les circuits de distribution

**Action 12 : Accompagner des événements de promotion, liés à l'agriculture et aux métiers de bouche sur le territoire, à destination du grand public**

**Action 13 : Accompagner les communes membres dans la création de cours d'écoles résilientes**

**Action 14 : Mettre en place des ateliers santé/alimentation dans le cadre du contrat local de santé**

**Action 15 : Rendre plus sélectif l'acte d'achat par le schéma de promotion des achats socialement et environnementalement responsables**

**Action 16 : Mener des actions de communication et de sensibilisation sur les enjeux et les actions du projet alimentaire territorial**

**Action 17 : Développer les marchés de producteurs locaux par les communes membres**

**Action 18 : Poursuite de l'ouverture de nouveaux jardins partagés**

### **Objectif 3.2.2 : Réduire les déchets issus du gaspillage alimentaire et favoriser l'économie circulaire**

**Action 19 : Développer le compostage pour tous partout**

**Action 20 : Réduire les déchets issus des invendus de commerce par un partenariat avec les commerçants**



# Axe 4 : Préserver

## Préserver la biodiversité, l'eau et les milieux naturels du territoire

**Contexte :** D'une manière générale, le changement climatique va entraîner une vulnérabilité accrue des milieux naturels ou semi naturels encore préservés, du territoire, notamment :

- A moyen terme, les études prospectives sur le climat ardennais indiquent que la ressource en eau sur le territoire sera constante, mais inégalement répartie, avec à la fois des épisodes de sécheresse et des épisodes de fortes crues. Ce qui fait évoluer la gestion de l'eau d'une gestion courante à une gestion de crise.
- Une fragilisation des écosystèmes suite à l'augmentation des phénomènes extrêmes (sécheresse ou au contraire pluies trop abondantes, vents violents, augmentation des températures ) notamment un impact fort sur les forêts en accentuant le développement de pathogènes et le risque incendie.
- Les inondations fluviales de la Meuse ou par ruissellement peuvent également provoquer des dommages importants.

Une action forte d'anticipation et de préservation des milieux naturels qui sont essentielles est donc à développer pour favoriser la résilience du territoire et protéger son écosystème.



**Interne, exemplarité : 2 actions**



**Territoire et Grand public : 6 actions**



**Communes et partenaires : 4 actions**

### Indicateurs d'impact et objectifs associés



Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030	
Séquestration carbone du territoire	125 000 tCO2e soit 29% des émissions 110 000 tCO2e pour 14% des émissions en 2019	
Emissions de polluants atmosphériques (objectifs par rapport à 2005) Cf. Plan Air Renforcé	SO2 : 111t (-81%) NOx : 680t (-62%) COVNM : 1096t (-67%)	NH3 : 491t (-19%) PM10 : 437t (-21%) PM2,5 : 155t (-64%)

### 4 orientations stratégiques

- ✓ Agir pour la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques
- ✓ Restaurer la capacité naturelle du territoire à stocker l'eau
- ✓ Préserver l'accès à la ressource en eau sur le plan qualitatif, quantitatif et énergétique
- ✓ Améliorer la qualité de l'air pour limiter les impacts négatifs sur la santé des habitants



## Orientation 4.1 : Agir pour la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques

### Contexte et description

La fragmentation des milieux est l'une des principales pressions exercées aujourd'hui sur la biodiversité. Pour réduire cette pression, il convient de préserver les **continuités écologiques** : des milieux naturels non fragmentés. Ces continuités sont composées de **réservoirs de biodiversité**, espaces où la biodiversité est riche, et de **corridors écologiques**, des espaces de déplacement entre les réservoirs. Ce réseau de continuités écologiques est essentiel pour le déplacement des espèces : pour la migration, la recherche de nourriture ou encore la reproduction. La **Trame verte et bleue (ou TVB)** est un outil d'aménagement du territoire qui freine l'érosion de la biodiversité en préservant ces continuités. Il permet l'intégration des enjeux de fonctionnalité écologique dans les outils de planification/projets d'aménagement. Cette Trame comprend les continuités terrestres (prairies, forêts ...) et aquatiques (cours d'eau, milieux humides ...). Afin de préserver les différentes continuités, il est nécessaire de retrouver des écosystèmes écologiquement fonctionnels, en mettant par exemple en œuvre une gestion durable des forêts. La TVB est complétée par d'autres Trames, comme la Trame noire qui vise à lutter contre la pollution lumineuse en limitant les éclairages nocturnes pour préserver le déplacement des espèces nocturnes (comme les chauves-souris).

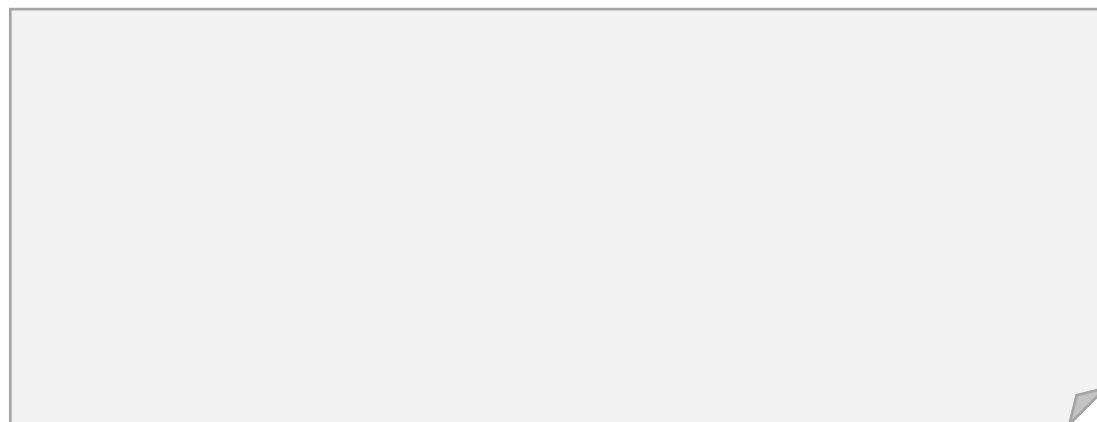
### 3 actions

**Action 1** : Mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue

**Action 2** : Lutter contre la pollution lumineuse et visuelle

**Action 3** : Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière

### Préconisations environnementale/mesures ERC





## Action 1 : Mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### Orientation 4.1 : Agir pour la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques

Cette action également inscrite au Contrat de Territoire Eau Climat d'Ardenne Métropole avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a été initiée de 2022 à 2023.

Ardenne Métropole a répondu à un appel à projet Trame Verte et Bleue dans lequel elle porte avec les communes et partenaires un projet sur 3 ans permettant de caractériser et renforcer la trame verte et bleue (continuités écologiques du territoire).

Il s'agit au travers de ce projet de mener un diagnostic des continuités écologiques du territoire et des zones humides et de mener des actions démonstratives de restauration et de préservation des continuités parmi lesquelles des études, travaux de restauration des continuités écologiques ou actions de valorisation et d'animation en faveur de la biodiversité.

Moyens humains	Moyens financiers
Chargé de mission TVB (recrutement 2023) Chargé de mission agriculture et milieux naturels	(prévisionnel de l'AAP) : 1 404 617 € (HT) sur 3 ans 80% financeurs 20% collectivités (délibération du 25/06/2023)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2026
COFIL et COTECH et nombre de partenaires mobilisés	À définir
Continuités identifiées, linéaires de haies restaurer, linéaire de cours d'eau restaurés, nombre de parcelles préservées...	À définir

### Action phare

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Chargé de mission Trame verte et bleue/chargé de mission agriculture et milieux naturels, Direction Générale des Services



#### Mise en œuvre/partenaires

Financeurs : Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Région Grand-Est, DREAL  
Partenaires : ReNard, CENCA, DDT, EPAMA-EPTB, PNRA, Fédération de pêche, de chasse, Chambre d'agriculture des Ardennes, ... et autres acteurs sachants pouvant être associés lors du déploiement + communes membres du territoire



#### Calendrier

2023 : recrutement chargé de mission et démarrage et dépôt de la candidature à l'AAP TVB  
Fin 2023 : Démarrage du diagnostic  
2024 à 2026 : Mise en œuvre des actions





## Action 2 : Lutter contre la pollution lumineuse et visuelle

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### Orientation 4.1 : Agir pour la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques

#### Trame noire

- Sensibiliser les communes à la modification de l'éclairage public : orientation des éclairages, niveau d'intensité, extinction durant une tranche horaire
- Organiser les Evènements Jour de la Nuit
- Sensibilisation les entreprises et les particuliers au bon usage de l'éclairage extérieur
- Mise en place d'actions exemplaires sur des communes pilotes pour la préservation de la Trame noire : sensibilisation, connaissance du mobilier d'éclairage, gestion raisonnée de l'éclairage public.

#### Encadrement de la publicité

- Recenser les signalisations (encadrement de la publicité) et informer sur leur installation. Projet porté par le PNR et réalisé sur l'ensemble du département des Ardennes - Action en cours - conseil auprès des collectivités territoriales
- Aider à l'animation auprès des communes en vue d'une harmonisation des bonnes pratiques d'extinction nocturne en lien avec le plan sobriété

#### Pollution visuelle

- Travailler sur les points noirs comme les friches, maisons abandonnées et les entrées de ville pour une amélioration du cadre de vie, l'image

#### Moyens financiers

A prévoir aux budgets 2024 et suivants

#### Moyens humains

Service Aménagement du PNR

#### Action engagée

Impact :



#### Pilote

PNR des Ardennes



#### Référent

PNR des Ardennes



#### Mise en œuvre/partenaires

Communes, enseignes commerciales, entreprises



#### Calendrier

2023-2026



Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de communes sur lesquelles les actions ont été mises en place.	À définir
Sur pollution sonore, évaluation d'impact	1 étude



## Action 3 : Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### Orientation 4.1 : Agir pour la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques

#### Enjeu de diversifier les essences en parallèle du plan de gestion

- Suivre et accompagner les actions de l'ONF en matière de gestion durable de la ressource forestière
- Renforcer la communication entre l'ONF et les collectivités
  - Organiser et/ou pérenniser des rencontres entre l'ONF et Ardenne Métropole
- Travailler avec la Fédération de chasse pour réduire le déséquilibre forêt-gibier – développer des plans de chasse moins locaux
- Renforcer de manière commune et concertée la communication à destination du grand public pour expliquer comment la forêt est gérée (exemple : les gens ne comprennent pas pourquoi les coupes rases dues aux scolytes sont faites)

#### Action phare

Impact :



#### Pilote

ONF, PNR, Communes



#### Référent

PNR



#### Mise en œuvre/partenaires

EPCI, CRPF, Fransylva 08, Fédération de chasse



#### Calendrier

À définir



#### Moyens financiers

A évaluer

#### Moyens humains

À définir

#### Indicateur de suivi

Nombre d'actions menées en partenariat entre l'ONF, le PNR et les communes

Nombre d'opérations de communication grand public

#### Objectif d'ici 2030

À définir

À définir



## Orientation 4.2 : Restaurer la capacité naturelle du territoire à stocker l'eau

### Contexte et description

Sur le territoire, en 2022, 95,5 % de la ressource en eau provient des nappes et à l'échelle nationale, le déficit de rechargement des nappes est estimé à plus de 20 %. Il faut donc permettre à l'eau de pluie s'infiltrer dans le sol au plus proche du point où elle est tombée.

Par ailleurs, limiter les eaux pluviales urbaines dans les réseaux permet de régénérer les nappes, limiter les phénomènes d'assèchement des sols, réduire les temps de fonctionnement des postes de relèvement, limiter les rejets d'eaux polluées au milieu naturel, préserver les stations d'épuration, capter les eaux pluviales au plus proche de l'endroit où elle tombe (et limiter le ruissellement de surface)

### 4 actions

**Action 4 :** Promouvoir et mettre en œuvre la gestion intégrée des eaux pluviales

**Action 5 :** Désimperméabiliser les sols du patrimoine communautaire.

**Action 6 :** Mettre en œuvre les grands projets de lutte contre les inondations : Programme Global Meuse Aval et Pays Sedanais

**Action 7 :** Accompagner les communes et agriculteurs sur les problématiques de ruissellement

### Préconisations environnementale/mesures ERC

- Eviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes lors de la renaturation.



## Action 4 : Promouvoir et mettre en œuvre la gestion intégrée des eaux pluviales.

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### Orientation 4.2 : Restaurer la capacité naturelle du territoire à stocker l'eau

Objectif : Infiltrer l'eau là où elle tombe, diminuer les quantités d'eau dans les réseaux pour diminuer les consommations énergétique, alimentation des nappes phréatiques, réintroduction de la nature en ville

Description des sous-actions/des mesures :

- Mise en place d'une politique d'accompagnement des maîtrise d'ouvrages a la gestion des eaux pluviales par les techniques d'infiltration pour limiter les rejets des eaux pluviales dans les réseaux
- Capturer 75 % des pluies par les techniques d'infiltration sur les espaces aménagés ou réaménagés,
- Développer la sensibilité des maîtres d'œuvre à la gestion intégrée des eaux pluviales
- Mettre en relation les aménageurs avec les financeurs potentiels (Agence de l'Eau,...)

### Action moyen terme

Impact :  CO2  X  X      X



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Service ingénierie DCEE



#### Mise en œuvre/partenaires

Agence de l'Eau Rhin-Meuse



#### Calendrier

2023 : formation des agents du service ingénierie DCEE

Fin 2023 : réunion avec les maîtres d'œuvre et principaux aménageurs pour promouvoir le GIEP :

2024 /2030 : accompagnements techniques sur les différents d'aménagements.

Moyens humains	Moyens financiers
Animateur eau pluviale	

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de projets financés par l'Agence de l'eau	A définir
Nombre d'aménagements réalisés autre qu'Ardenne Métropole	À définir



## Action 5 : Désimperméabiliser les sols du patrimoine communautaire

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### Orientation 4.2 : Restaurer la capacité naturelle du territoire à stocker l'eau

La renaturation et la désimperméabilisation des sols urbains ont de nombreux avantages: outre l'amélioration du cadre de vie, elles permettent de favoriser le cycle de l'eau en réduisant le ruissellement, favorisent la biodiversité et contribuent à réduire le phénomène d'îlots de chaleur.

Dans une approche exemplaire, il est proposé de mettre en œuvre ces projets sur le patrimoine communautaire.

En 2023/2024, il est par exemple prévu la désimperméabilisation du parvis de l'hôtel communautaire, qui permet de déconnecté près de 2000 m<sup>2</sup> du réseau d'eau pluviale.

Les communes ont également un rôle à jouer sur le sujet. La ville de Charleville-Mézières travaille sur les cours résilientes, la ville de Sedan envisage la végétalisation de son parvis.

### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Direction des bâtiments + DCEE



#### Mise en œuvre/partenaires

Concertation avec le service ingénierie de la DCEE sur l'accompagnement technique des ouvrages d'infiltration



#### Calendrier

Au fil de l'eau

Moyens humains	Moyens financiers
Service Direction Bâtiments	Financement de l'agence de l'eau

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de projets portés par Ardenne Métropole.	À définir



## Action 6 : Mettre en œuvre les grands projets de lutte contre les inondations : PGMA et Pays Sedanais

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### Orientation 4.2 : Restaurer la capacité naturelle du territoire à stocker l'eau

Objectif : Se prémunir contre les risques d'inondation par débordement de cours d'eau.

**Le PGMA (Programme Global Meuse Aval)** a pour but de mener une vaste étude sur une période de deux ans (2022–2024), permettant d'appréhender le risque inondation et l'état écologique des cours d'eau du territoire.

- Objectif : identifier les zones problématiques depuis la confluence entre la Meuse et la Bar jusqu'à Givet, englobant également de nombreux affluents.
- Le PGMA prévoit un important volet de restauration et d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. Une des priorités sera de rendre aux cours d'eau leur fonctionnement naturel en mettant en œuvre une série de mesures : effacement de seuil, reméandrages, restauration des berges, etc.

### Action engagée

Impact :  CO2  X  X      X



**Pilote**  
EPAMA



**Référent**  
Service ingénierie de la DCEE



**Mise en œuvre/partenaires**  
Ardenne Métropole, CCARM, CCVPA, Crêtes Pré Ardennaises



**Calendrier**  
2022 – 2024 : Etude PGMA

Puis réalisation

Moyens humains	Moyens financiers
	Budget GEMAPI

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
À définir	À définir



## Action 7 : Accompagner les communes et agriculteurs sur les problématiques de ruissellement, en lien avec l'UDASA

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### Orientation 4.2 : Restaurer la capacité naturelle du territoire à stocker l'eau

#### Objectif : Promouvoir les solutions d'hydraulique douce (plus sobre et plus économique).

Avec le changement climatique, les risques inondations sont accentués par des événements pluvieux de plus en plus extrêmes. Les ruissellements et les coulées de boues engendrées par ces phénomènes extrêmes sont à l'origine de dégâts importants.

Aujourd'hui Ardenne Métropole est compétent dans la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Or la gestion du ruissellement, lui est une compétence qui relève des collectivités. Les communes n'ayant pas les outils, ni les moyens pour agir et n'étant pas dans l'obligation de traiter ce sujet se retrouvent souvent dans une impasse.

Devant l'enjeu que représente ce phénomène, les collectivités peuvent se saisir du sujet et être accompagné par les acteurs compétents pour animer, concerter et dialoguer avec les divers aménageurs du territoire, souvent agriculteurs concernés par la problématique. Dans ce contexte, Ardenne Métropole peut apparaître comme un facilitateur et mettre en lien les différents acteurs.

L'UDASA est une association départementale qui intervient sur ce type de problématique à l'échelle des bassins versants et porte conseil aux collectivités sur les problématiques de ruissellement.

Les travaux d'hydraulique douces (haies anti-érosion, fascine, bandes enherbées...) sont des solutions d'aménagement qui protègent les sols du ruissellement et de l'érosion et qui peuvent être mis en place le plus en amont possible pour limiter les phénomènes. Ces solutions doivent aujourd'hui être favorisées et concertées.

Plusieurs communes sont actuellement concernées sur le territoire d'Ardenne Métropole : Damouzy, Cheveuges, Sedan/frésnois, Vrigne-Aux-Bois

#### Action engagée

Impact :  CO2  X  X      X



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Chargé de mission agriculture et milieux naturels



#### Mise en œuvre/partenaires

UDASA, Agence Eau Rhin Meuse, Région Grand-Est, Etat, DDT, CRPF, ONF, EPAMA ... Tous les aménageurs du territoire concernés par les usages différenciés des sols dans les zones soumises aux intempéries...



#### Calendrier

À définir

Moyens humains	Moyens financiers
A définir	A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de projets accompagnés et réalisés	Intégrer la problématique de gestion de l'eau dans une politique globale à l'échelle de la communauté d'agglomération.



## Orientation 4.3 : Préserver l'accès à la ressource en eau sur le plan qualitatif, quantitatif et énergétique.

### Contexte et description

En 2022, l'indice global d'avancement de la protection de la ressource du territoire est de 78,2 %.

Or, la ressource en eau sur Ardenne Métropole provenant principalement des nappes (à plus 95%), il est indispensable de la protéger (pour en garantir la qualité, la quantité et la proximité) et réduire ainsi les dépenses énergétiques de traitement et d'acheminement.

### 4 actions

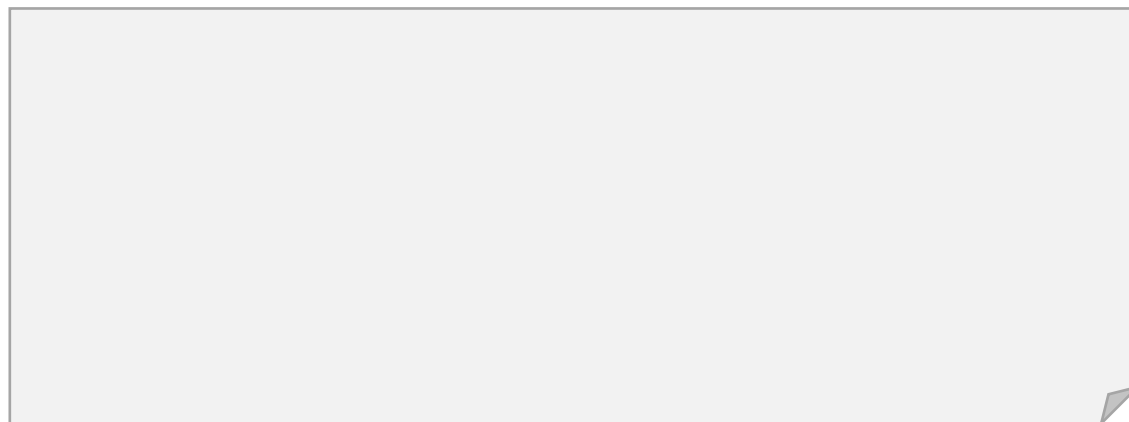
**Action 8** : Protéger les captages d'eau, développer de nouveaux points de captage et une approche prospective

**Action 9** : Garantir la ressource en eau pour le territoire

**Action 10** : Optimiser énergétiquement les équipements liés à l'eau potable.

**Action 11** : Optimiser le fonctionnement des systèmes d'assainissement

### Préconisations environnementale/mesures ERC







## Action 8 : Protéger les captages d'eau, développer de nouveaux points de captage et une approche prospective

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### Orientation 4.3 : Préserver l'accès à la ressource en eau sur le plan qualitatif, quantitatif et énergétique.

Action : Mise en place d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux – PGSSE

Objectif général : promouvoir la sécurisation qualitative et quantitative des ressources et des installations de production et de distribution en eaux destinées à la consommation humaine

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable, notamment par la construction d'un nouveau point de captage sur Chalandry Elaire  
Objectif : remplacer le prélèvement de l'usine de traitement de Chalandry Elaire dans la Meuse.

- Développer les interconnexions de secours  
Objectif : palier un défaut de ressource quantitatif ou qualitatif

### Action engagée

Impact :

**Pilote**  
Ardenne Métropole

**Référent**  
Service ingénierie de la DCEE

**Mise en œuvre/partenaires**  
-

**Calendrier**  
2026 : Mise en service du nouveau captage de Chalandry Elaire  
2027 : finalisation du PGSSE sur la partie captage  
2029 : finalisation du PGSSE sur la partie Distribution

Moyens humains	Moyens financiers
Ingénieur chargé du PGSSE	A intégrer au PPI

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de jour annuel où la distribution, n'a pas été assurée par le réseau	À définir
Réalisation des ouvrages du nouveau captage	À définir



## Action 9 : Garantir la ressource en eau pour le territoire

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### Orientation 4.3 : Préserver l'accès à la ressource en eau sur le plan qualitatif, quantitatif et énergétique.

**Objectif :** Faire face aux pénuries en eau

#### Usine de Chalandry

Ardenne Métropole cherche à substituer à l'installation actuelle une nouvelle ressource fondée sur un prélèvement en nappe souterraine de Meuse. En raison de ce projet, Ardenne Métropole a mis en attente un certain nombre d'investissements dans l'usine actuelle, anticipant sur la mise en service prochaine des nouveaux puits. Les prélèvements en nappe ne pourront au mieux être mis en service avant plusieurs années.

Ardenne Métropole doit donc investir dans le maintien en exploitation de l'usine de production d'eau potable de Chalandry.

#### Citerne de transport d'eau potable

Ardenne Métropole est sur le point d'acquérir une citerne d'eau potable afin de gérer les pénuries aigües de ressources en eau à l'étiage sur le territoire.

Nous disposons sur notre territoire de plusieurs sources excédentaires en période d'étiage qui permettent d'approvisionner les réservoirs des sources déficitaires. L'éloignement géographique des sources excédentaires ne permet pas un raccordement via la création d'un réseau.

#### Recherche de fuite

Ardenne Métropole souhaite mettre en place un marché de prestation pour la recherche de fuite acoustique et le déploiement d'équipement de pré-localisation pour améliorer la recherche de fuite et optimiser les interventions de terrassement. L'objectif final étant la réduction des pertes en eau dans le réseau de distribution d'eau potable.

#### **Moyens humains**

Centre Technique de l'eau  
ARS  
Prestataire d'exploitation

#### **Moyens financiers**

Réhabilitation / exploitation UTEP Chalandry : 2,7 G€ (sur 8ans)  
Citerne de transport : 50K€ (2023)  
Reconquête rendement des réseaux: 330K€ (2024)

### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Service exploitation de la DCEE



#### Mise en œuvre/partenaires

CTE – Ingénierie – Prestataires



#### Calendrier

2023 : Marché d'exploitation UTEP de Chalandry + Acquisition citerne

Fin 2023 : Marchés reconquête rendement des réseaux

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2040
Nombre de coupure d'eau pour pénurie	À définir
Rendement des réseaux	> 80%
Capacité de production de l'UTEP	1000 m <sup>3</sup> /jours



## Action 10 : Optimiser énergétiquement les équipements liés à l'eau potable

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### Orientation 4.3 : Préserver l'accès à la ressource en eau sur le plan qualitatif, quantitatif et énergétique.

**Objectif 1** : Réduire la dépendance énergétique des équipements liés à l'eau.

Le traitement et le transport de l'eau peuvent représenter jusqu'à 18% de l'électricité consommée dans les zones urbaines. Des moyens relativement simples et opérationnels peuvent être mis en œuvre pour en améliorer l'efficacité énergétique et donc limiter les coûts de fonctionnement. Dans ce contexte d'urgence l'effort devra porter sur la recherche des optimisations énergétiques des installations qui passe par :

- Un bilan sur la consommation d'énergie actuelle afin d'identifier les évolutions par étapes de process ;
- Un audit énergétique des ouvrages/du procédé en identifiant les gains potentiels, notamment la consommation électrique, les ressources et besoins thermiques des installations ;
- La fixation des objectifs de diminution du coût, notamment en cas de préconisation de changement de matériel la détermination du retour sur investissements.

Moyens humains	Moyens financiers
Centre Technique de l'Eau Potable, Cabinet Merlin, INDUSTRIELEC	Etude: 85 K€ Investissement / Travaux : à déterminer

### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Service exploitation de la DCEE



#### Mise en œuvre/partenaires

Cabinet d'étude MERLIN, Entreprise INDUSTRIELEC, fournisseurs équipements électromécanique,,,



#### Calendrier

2023 : Etude sur les 5 sites les plus consommateurs  
Automne 2023 : Elaboration et validation du plan d'action et des investissements nécessaires  
Fin 2023 : Recherche de subventions  
2024 - 2025 : Déroulement du plan d'action

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Consommation énergétique des équipements	Avoir réalisé l'ensemble des investissements du plan d'action



## Action 11 : Optimiser le fonctionnement des systèmes d'assainissement

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### Orientation 4.3 : Préserver l'accès à la ressource en eau sur le plan qualitatif, quantitatif et énergétique.

Objectif : diminuer les rejets en milieux naturels et améliorer la qualité des cours d'eau, en lien avec l'Agence de l'Eau

- Etude d'opportunité de REUT (réutilisation des Eaux Usées) sur les stations d'épuration d'ARDENNE METROPOLE
- Moderniser les Stations de Traitement des Eaux Usées de la région
- Réduire le volume d'eau claire parasite dans les réseaux d'assainissement
- Déconnexion des eaux pluviales sur les agglomérations de Sedan et Charleville Mézières

Ces éléments font partie de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) sur l'assainissement.

### Action engagée

Impact :  CO2  Climat  Eau  Énergie  Santé  Biodiversité



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Direction du Grand Cycle de l'Eau et de l'Environnement



#### Mise en œuvre/partenaires

Agence de l'Eau Rhin-Meuse



#### Calendrier

À définir

Moyens humains	Moyens financiers
Moyens humains de la DCEE	Lié à la PPI

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Réalisation des opérations de déconnexion des eaux pluviales	À définir



## Orientation 4.4 : Améliorer la qualité environnementale du territoire

### Contexte et description

La qualité de l'air dépend de la quantité de polluants émis dans l'atmosphère par différentes sources.

Ces sources peuvent être à la fois humaines (trafic routier, industries, chauffage, activités agricoles) ou naturelles. Elle est influencée par les conditions météorologiques et topographiques.

La qualité de l'eau dépend notamment des rejets émis dans les milieux naturels, par le biais par exemple de pesticides ou d'assainissement non-conformes.

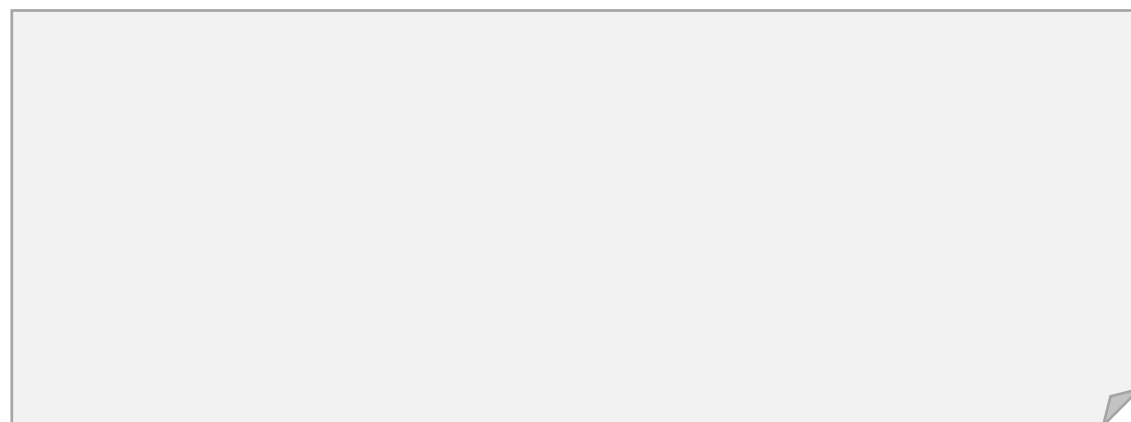
### 3 actions

**Action 12** : Mettre en place d'Espace Sans Tabac dans les communes en lien avec la ligue contre le cancer

**Action 13** : Agir avec l'ATMO sur les sujets relatifs au pollen.

**Action 14** : Permettre le retour de la baignade dans la Meuse

### Préconisations environnementale/mesures ERC





## Action 12 : Mettre en place d'Espace Sans Tabac dans les communes en lien avec la ligue contre le cancer

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### Orientation 4.4 : Améliorer la qualité environnementale du territoire

#### Objectifs :

- Encourager l'arrêt du tabac,
- « Dénormaliser » le tabagisme
- Eviter le tabagisme passif
- Préserver l'environnement des mégots de cigarettes

#### Actions:

- Identifier les espaces prioritaires
- Délimiter et signaler les espaces sans tabac
- Communiquer sur les aides à l'arrêt du tabac

### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Coordinateur Santé



#### Mise en œuvre/partenaires

Ligue contre le Cancer, Communes



#### Calendrier

À définir

Moyens humains	Moyens financiers
Ligue contre le cancer	Ligue contre le cancer Appel à Projet de l'Agence Régionale de Santé

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'espaces créés Evolution du nombre de mégots de cigarette	À définir
Nombre d'espaces créés Evolution du nombre de mégots de cigarette	À définir



## Action 13 : Agir avec d'ATMO sur les sujets relatifs au pollen

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### Orientation 4.4 : Améliorer la qualité environnementale du territoire

Objectif : Alerter sur les pics de pollen selon les essences.

- Prévenir l'émission des pollens allergisants en temps réel et de manière géolocalisée: communiquer sur la plateforme de signalements participatifs POLLIN'AIR et le dispositif sentinelle
- Assurer une veille phénologique: mettre en place un pollinier sur le site du jardin partagé de l'EHPAD des Pâquis et former des sentinelles
- Poursuivre en complément les mesures par capteur

### Action engagée

Impact :



#### Pilote

ATMO Grand Est



#### Référent

Chargé de mission Santé



#### Mise en œuvre/partenaires

Ardenne Métropole/ Agence Régionale de Santé/ Association Nature et Avenir/ Center Communal d'Action Sociale de Charleville-Mézières



#### Calendrier

À définir

Moyens humains	Moyens financiers
Association « Nature et Avenir »	Agence Régionale de Santé dans le cadre du PRSE Grand Est , ATMO Grand Est, Ardenne Métropole (subvention pollinier)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de sentinelles inscrites, nombre de signalements	À définir
Nombre de signalements	À définir



## Action 14 : Permettre le retour de la baignade dans la Meuse

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### Orientation 4.4 : Améliorer la qualité environnementale du territoire

Objectif : Réintroduire la baignade dans la Meuse avant de la rendre naturellement buvable dès l'été 2024.

Une étude a débuté à l'été 2023 pour recenser les rejets dans la Meuse sur toute la traversée de Charleville Mézières et suivre hebdomadairement la qualité de l'eau au droit de la Macérienne. Le but est de modéliser la réaction de la Meuse aux pluies et d'établir un protocole pour les autorisations de baignade.

### Action phare

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Direction du Grand Cycle de l'Eau et de l'Environnement



#### Mise en œuvre/partenaires

Ardenne Métropole/ Agence Régionale de Santé



#### Calendrier

2024 : Conclusion de la première étude

Moyens humains	Moyens financiers

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
À définir	À définir





# Axe 5 : Souveraineté énergétique

## Renforcer la souveraineté énergétique du territoire

### Contexte :

En 2022, environ 290 GWh d'énergie renouvelable sont produits sur le territoire, ce qui correspond à seulement 7% de la consommation d'énergie totale. Afin d'être plus résilients face aux crises énergétiques, moins dépendants des énergies fossiles très émettrices et de plus en plus coûteuses, l'augmentation des capacités de production d'énergie renouvelable du territoire est un enjeu majeur.



**Interne, exemplarité : 1 action**



**Territoire et Grand public : 5 actions**



**Communes et partenaires : 2 actions**

### Indicateurs d'impact et objectifs associés



Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Production d'énergie renouvelable du territoire	420 GWh de chaleur renouvelable Contre 264 GWh en 2022 27 GWh d'électricité renouvelable Contre 11 GWh en 2022 45 GWh de biogaz injecté dans le réseau Contre 15 GWh en 2022
Production d'EnR / Consommation d'énergie	16% Contre 7% en 2022

### 3 orientations stratégiques

- ✓ Développer la production d'énergie sur le patrimoine public
- ✓ Massifier le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire
- ✓ Faire émerger des projets citoyens



## Orientation 5.1. Développer la production d'énergie sur le patrimoine public

### Contexte et description

Avec la hausse du coût de l'énergie, le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine public devient une nécessité pour consommer directement une énergie à coût maîtrisé.  
Aussi, l'équipement du patrimoine public présente un caractère d'exemplarité et permet de stimuler les filières.

### 4 actions

**Action 1 :** Développer des projets d'énergie renouvelable sur le patrimoine d'Ardenne Métropole (plusieurs projets de solarisation)

**Action 2 :** Accompagner les communes sur le développement des énergies renouvelables (évaluation d'opportunités sur leur patrimoine)

**Action 3 :** S'appuyer sur la SEM ENR pour développer les petits réseaux de chaleur bois-énergie dans les communes rurales

**Action 4 :** Poursuivre le raccordement des bâtiments publics aux réseaux de chaleur

### Préconisations environnementale/mesures ERC

- Utiliser des ressources à faible bilan carbone (panneaux photovoltaïques de fabrication européenne) ;
- Maintenir les éléments patrimoniaux et architecturaux et veiller à l'intégration paysagère des nouvelles infrastructures ;
- Prendre en compte les micro-milieus présents.



## Action 1 : Développer des projets d'énergie renouvelable sur le patrimoine d'Ardenne Métropole

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 5.1. Développer la production d'énergie sur le patrimoine public

Ardenne Métropole a identifié sur son patrimoine (bâtiments, parkings, fonciers nus, équipement de l'eau potable et de l'assainissement) un certain potentiel de développement du photovoltaïque, sous le format de l'autoconsommation pour les bâtiments, parkings et équipements du grand cycle de l'eau, et pour mettre en place des AMI pour le foncier nu, avec un potentiel de production de près de 60 GWh.

Deux opérations connaissent déjà une concrétisation en 2023 : la toiture du siège communautaire dans le cadre de la rénovation énergétique (33 kWc) et le parking du centre aquatique Bernard Albin, également dans le cadre de la rénovation énergétique (197 kWc).

La suite des projets sera étudiée et concrétisée au fil des années.

Il est également prévu de développer les énergies renouvelables sur la Macérienne dans le cadre de sa réhabilitation : renforcement de la solarisation de la halle Eiffel et turbine hydro-électrique.

### Action phare

Impact :  CO2  Climat  Air  Eau  Énergie  Nature



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Mission Climat Air Energie Ardenne Métropole - Victor Moniot



#### Mise en œuvre/partenaires

Fond Vert, Climaxion, SEM ENR, Développeurs



#### Calendrier

2023 : Premières réalisations et affinage du plan d'action

2024 -2030 : Lancement et réalisation des projet au fil des années.

#### Moyens humains

Mission Climat Air Energie Ardenne Métropole

#### Moyens financiers

Subvention et financement propre

#### Indicateur de suivi

Energie produite par les installations ENR sur le patrimoine communautaire

#### Objectif d'ici 2030

25 GWh

Diminution des consommations électriques grâce à l'autoconsommation

1 GWh

Puissance installée

25 MWc



## Action 2 : Accompagner les communes sur le développement des énergies renouvelables

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les communes / partenaires

### ✓ Orientation 5.1. Développer la production d'énergie sur le patrimoine public

Gestionnaires d'un patrimoine public important, les communes ont également un rôle à jouer dans le développement des énergies renouvelables.

La Mission Climat Air Energie, qui a vocation à devenir un pôle de référence et de compétence pour les communes peut proposer un accompagnement de premier niveau.

Elles peuvent également être accompagnées par l'ALE 08 :

- Étude de potentiel simple sur le patrimoine public
- Note d'opportunité bois-énergie / géothermie sur un projet identifié

En 2024, Ardenne Métropole propose aux communes membres de participer à un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner des développeurs qui équiperont leur patrimoine communal.

### Action moyen terme

Impact :



#### Pilote

Communes – ALE08



#### Référent

Mission Climat Air Energie, pour suivi



#### Mise en œuvre/partenaires

Ardenne Métropole - Climaxion



#### Calendrier

Au fil des projets

#### Moyens humains

ALE 08 – dispositif Générateurs

#### Moyens financiers

Financement possible dans le cadre du fonds vert - Climaxion

#### Indicateur de suivi

Nombre de projets accompagnés

Puissance installée / Energie produite annuellement

#### Objectif d'ici 2030

10

1 MWc / 1 GWh



## Action 3 : S'appuyer sur la SEM ENR pour développer les petits réseaux de chaleur bois-énergie dans les communes rurales

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 5.1. Développer la production d'énergie sur le patrimoine public

Créé en 2021 la SEML ENR ARDENNES a pour objectif de favoriser l'émergence et la réalisation de projets en intervenant en tant qu'investisseur aux côtés des porteurs de projets et d'optimiser le potentiel et les retombées économiques de la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

7 intercommunalités ardennaises dont Ardenne Métropole, le Conseil Départemental des Ardennes et la Région Grand Est se sont associés au projet de création de SEML ENR ARDENNES représentant 71 % du capital social de la SEML.

La SEM ENR est donc un outil au service du territoire pour le développement des énergies renouvelables.

Il est proposé de s'appuyer sur celle-ci pour développer des petits réseaux de chaleur bois-énergie dans les communes rurales pour leur fournir de la chaleur renouvelable.

### Action moyen terme

Impact :



#### Pilote

SEML ENR Ardennes



#### Référent

Mission Climat Air Energie pour suivi



#### Mise en œuvre/partenaires

Ardenne Métropole, SEM ENR, Communes



#### Calendrier

Moyen terme

#### Moyens humains

SEM ENR

#### Moyens financiers

A définir

#### Indicateur de suivi

À définir

#### Objectif d'ici 2030

À définir



## Action 4 : Poursuivre le raccordement des bâtiments publics aux réseau de chaleur

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 5.1. Développer la production d'énergie sur le patrimoine public

Ardenne Métropole présente aujourd'hui plusieurs réseaux de chaleur sur son territoire, sur les communes de Charleville-Mézières et Sedan.

Ceux-ci ont vocation à se développer sur le territoire.

Celui de Charleville-Mézières va notamment connaître une extension sur la partie nord de la ville pour fournir 34 000 MWh supplémentaire et proposé une énergie 100 % renouvelable à horizon 2030.

Le centre aquatique Bernard Albin et la Médiathèque Voyelles vont pouvoir s'y raccorder, ainsi que 50 autres bâtiments (écoles, collège, gendarmerie, logements sociaux, ...)

### Action engagée

Impact :



**Pilote**  
Communes



**Référent**  
Direction des bâtiments



**Mise en œuvre/partenaires**  
Dalkia – Ademe



**Calendrier**  
2023-2030

### Moyens humains

Actuels

### Moyens financiers

Fond Chaleur de l'Ademe

### Indicateur de suivi

À définir

### Objectif d'ici 2030

À définir



## Orientation 5.2. Massifier le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire

### Contexte et description

Le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine public ne suffira pas à augmenter de façon conséquente la souveraineté énergétique du territoire, il est ainsi nécessaire que l'ensemble des acteurs prennent en main le sujet.

### 4 actions

**Action 5 :** Accompagner les projets développés par des acteurs privés (notamment solaire et méthanisation)

**Action 6 :** Mise en œuvre d'ombrières photovoltaïques sur les parkings et toitures des entreprises

**Action 7 :** Conclure sur le potentiel de géothermie profonde du territoire

**Action 8 :** Etendre les réseaux de chaleur du territoire

### Préconisations environnementale/mesures ERC

- Utiliser des ressources à faible bilan carbone (panneaux photovoltaïques de fabrication européenne) ;
- Eviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes lors de la végétalisation des espaces publics.
- Maintenir les éléments patrimoniaux et architecturaux et veiller à l'intégration paysagère des nouvelles infrastructures ;
- Prendre en compte les micro-milieus présents et les continuités écologiques dans les nouveaux aménagements ;
- Limiter la consommation d'espace et l'imperméabilisation des sols par les nouveaux aménagements en privilégiant les zones déjà urbanisées ;
- Porter une vigilance sur les potentielles pollutions de l'eau et les nuisances olfactives engendrées par la méthanisation.



## Action 5 : Accompagner les projets développés par des acteurs privés (notamment solaire et méthanisation)

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 5.2. Massifier le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire

#### Sur la méthanisation :

Plusieurs projets de méthanisation agricoles ont vu le jour sur le territoire, à Bazeilles qui a bénéficié du soutien de la SEM ENR, et à Vivier-au-Court. En 2023, le syndicat en charge du traitement des déchets Valodea et son prestataires, ARCAVI, ont également mis en place un méthaniseur pour accueillir les biodéchets issu de la collecte à partir de 2024.

Une étude, porté par un opérateur privé, est également en cours pour valoriser les biodéchets des industries agro-alimentaires.

#### Sur le photovoltaïque :

Plusieurs projets de parc au sol sont à l'étude sur le territoire et portés par des opérateurs privés, à Nouvion sur Meuse sur un terrain de la SNCF, à Saint-Menges pour de l'agrivoltaïsme et à Glaire. La Sem ENR développe aussi un projet autour de l'aérodrome Etienne Riché. Ces projets pourront permettre une production d'environ 40 GWh.

Concernant le solaire photovoltaïque, les communes peuvent travailler avec l'ALE 08 à travers le dispositif Générateurs (solaire photovoltaïque) qui a vocation à garder un contrôle sur le développement des projet ENR par des opérateurs privés.

#### Action engagée

Impact :  CO2  Climat  Air  Énergie  Solaire  Biodéchets



#### Pilote

Opérateurs respectifs



#### Référent

Mission Climat Air Energie pour suivi



#### Mise en œuvre/partenaires

Chambre d'Agriculture, GRDF, ARCAVI-VALODEA, porteurs de projet EnR, Département des Ardennes, ALE 08



#### Calendrier

À définir

#### Indicateur de suivi

À définir

#### Objectif d'ici 2030

À définir

#### Moyens humains

A définir

#### Moyens financiers

A définir





## Action 6 : Mise en œuvre d'ombrières photovoltaïques sur les parkings et toitures des entreprises

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 5.2. Massifier le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire

Les entreprises possèdent parfois de grandes surfaces de toitures ou de grandes surfaces de parking, ce sont donc des endroits intéressants pour y installer des panneaux photovoltaïques.

De plus, avec l'autoconsommation, cela peut leur permettre de réduire leurs dépenses énergétiques.

Un travail d'animation et d'accompagnement sera mis en place pour les entraîner dans cette démarche.

La loi d'accélération des énergies renouvelables oblige d'ailleurs les propriétaires, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, à équiper en ombrières les parkings de plus de 1500 m<sup>2</sup>.

Les modalités de suivi et d'accompagnement sont encore à définir.

### Action moyen terme

Impact :



#### Pilote

Entreprises du territoire



#### Référent

Service développement économique



#### Mise en œuvre/partenaires

SEM EnR, ALE 08, Chambres consulaires



#### Calendrier

2023 : Définition des modalités

2025 : Premières réalisations

#### Moyens humains

A définir

#### Moyens financiers

A définir

#### Indicateur de suivi

Puissance installée dans les ZAE

#### Objectif d'ici 2030

À définir



## Action 7 : Conclure sur le potentiel de géothermie profonde du territoire

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 5.2. Massifier le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire

Dans le Bassin parisien, l'exploitation de la géothermie profonde est largement répandue. De nombreux quartiers sont chauffés grâce à cette énergie sous-terrainne puisée à plus de 1500m, dans ce que l'on appelle le dogger.

Aujourd'hui le potentiel sur notre territoire est inconnu et inexploité.

Il faudrait ainsi mener des études de sols pour conclure sur son potentiel.

Ces études seraient à coupler avec la définition d'un besoin en chaleur sur le territoire, via par exemple un schéma directeur des énergies.

#### Action engagée

Impact :



**Pilote**

Ardenne Métropole



**Référent**

Mission Climat Air Energie



**Mise en œuvre/partenaires**

Association LER (animateur géothermie Grand Est)



**Calendrier**

À définir

#### Moyens humains

À définir

#### Moyens financiers

Coût de l'étude

#### Indicateur de suivi

Réalisation de l'étude

#### Objectif d'ici 2030

Etude réalisée : oui (2024)



## Action 8 : Etendre les réseaux de chaleur du territoire

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 5.2. Massifier le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire

**Extension du réseau de chaleur de Charleville-Mézières sur la partie nord de la ville** - Objectif : développer l'utilisation d'énergie renouvelable (34 000 MWh) + de 85% d'ENR sur le réseau.

- Délégation de service public confiée à Dalkia
- Travaux d'extension prévus : de juillet 2023 à décembre 2024.

S'appuyant sur le réseau Citadelle-Manchester, il reliera une nouvelle chaufferie biomasse et biogaz installée à la sortie Nord-Ouest de Charleville. 54 nouveaux bâtiments seront raccordés à cette extension. Une fois achevés, les travaux permettront de doubler le réseau afin d'alimenter l'équivalent de 3300 nouveaux logements tout en évitant la production de 16 000 tonnes de CO2 par an. Les nouveaux clients qui le souhaitent pourront se raccorder au tracé existant, Dalkia ayant prévu sa densification.

**À plus long terme, au 1er janvier 2029**, le réseau de chaleur urbain de la ville de Charleville-Mézières sera à 100 % alimenté par des énergies renouvelables : bois énergie, biogaz et valorisation de la chaleur fatale provenant de l'usine Stellantis

**La mise en place d'un schéma directeur des énergies pourrait permettre d'identifier d'autres possibilités de création/extension de réseau de chaleur, et notamment via la récupération de chaleur fatale.**

#### Moyens humains

Services ville de Charleville-Mézières  
Ingénierie DALKIA

#### Moyens financiers

Coûts de l'extension du réseau de chaleur de Charleville - 34 millions d'euros porté par Dalkia

#### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Dalkia – Charleville-Mézières,



#### Référent

Direction des bâtiments



#### Mise en œuvre/partenaires

-



#### Calendrier

2023-2024 : Travaux extension du réseau de Charleville-Mézières.  
2029 : Réseau alimenté en 100% énergies renouvelables

#### Indicateur de suivi

Part d'EnR sur le réseau de Charleville

Production annuelle

#### Objectif d'ici 2030

100% ENR (bois énergie, biogaz et valorisation de la chaleur fatale provenant de l'usine Stellantis)

34 GWh



## Orientation 5.3. Faire émerger des projets citoyens

### Contexte et description

Les projets d'énergie citoyenne cumulent de nombreux avantages. Ils permettent :

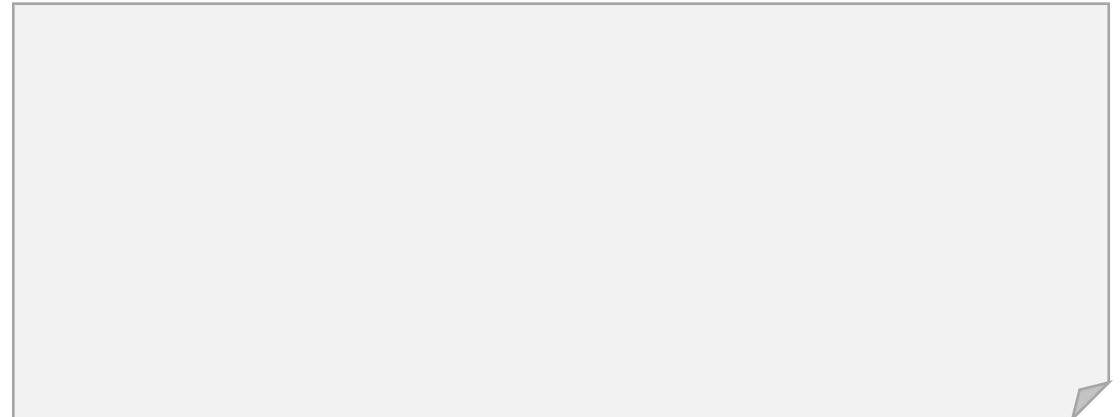
- de maximiser les retombées économiques pour le territoire
- de fédérer les habitants autour des enjeux de la transition énergétique
- de faire monter en compétence les habitants
- de donner la possibilité à chacun de participer à la transition énergétique, avec ou sans toiture, avec ou sans moyen financiers

Les projets citoyens permettent aussi de multiplier les échelles à laquelle la transition est portée.

### 1 action

**Action 9** : S'appuyer sur l'ALE08 pour faire émerger des projets citoyens

### Préconisations environnementale/mesures ERC





## Action 9 : S'appuyer sur l'ALE08 pour faire émerger des projets citoyens

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 5.3. Faire émerger des projets citoyens

#### Travailler avec l'ALE 08 pour faire émerger une dynamique citoyenne sur le territoire :

L'ALE 08 dispose d'ingénieurs spécialisés en énergie, environnement, bâtiment, concertation citoyenne...

- L'ALE 08 peut accompagner l'émergence d'un collectif citoyen, animer le collectif et lui permettre de monter en compétences pour maîtriser ensuite un ou plusieurs projets.
- L'ALE 08 peut animer toute une gamme de campagnes de sensibilisation sur les énergies renouvelables ....

#### A court terme :

- Co-organiser avec l'ALE08 des réunions de sensibilisation sur le thème ' comment monter un projet d'énergie renouvelable citoyen?'

#### Action engagée

Impact :



**Pilote**  
ALE 08



**Référent**  
Mission Climat Air Energie



**Mise en œuvre/partenaires**  
Ardenne Métropole, Communes, ALE 08



**Calendrier**  
Fin 2023/début 2024 : Premières actions de sensibilisation – 3 réunions de sensibilisations

#### Moyens humains

Equipe ALE 08

#### Moyens financiers

Subvention annuelle à l'ALE 08

#### Indicateur de suivi

Nombre d'évènements de sensibilisation organisés

Nombre de citoyens touchés par des opérations de sensibilisation

Nombre de projets citoyens sur le territoire

#### Objectif d'ici 2030

Au moins 3 en 2023/2024

50

Un collectif en formation d'ici la fin du Plan Climat



# Axe 6 : Economie résiliente

Evoluer vers une économie plus résiliente

## Contexte :

L'économie du territoire, pour garantir sa durabilité, doit s'inscrire pleinement dans les enjeux de demain : diminuer sa dépendance aux énergies fossiles, favoriser les circuits-courts, limiter sa consommation de ressources grâce à l'économie circulaire, diminuer sa production de déchets et maximiser sa valeur ajoutée pour et sur le territoire.

En tant qu'acheteur important, Ardenne Métropole se doit d'être exemplaire et favoriser une économie résiliente.



Interne, exemplarité : 2 actions



Territoire et Grand public : 6 actions



Communes et partenaires : 4 actions



## Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Indicateurs SPASER	A déterminer
Consommation d'énergie du secteur tertiaire	428 GWh -37% par rapport à 2019
Consommation d'énergie du secteur industrie	1341 GWh -16% par rapport à 2019
Emissions de GES du secteur tertiaire	31 000 tCO2e -65% par rapport à 2019
Emissions de GES du secteur industrie	123 000 tCO2e -53% par rapport à 2019

Déchets produits par habitant

## 5 orientations stratégiques

- ✓ Développer des achats publics exemplaires
- ✓ Soutenir la transition écologique des acteurs économiques du territoire
- ✓ Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets
- ✓ Développer une économie de proximité et circulaire
- ✓ Développer un tourisme exemplaire qui s'appuie et met en valeur le patrimoine naturel



## Orientation 6.1 : Développer des achats publics exemplaires

### Contexte et description

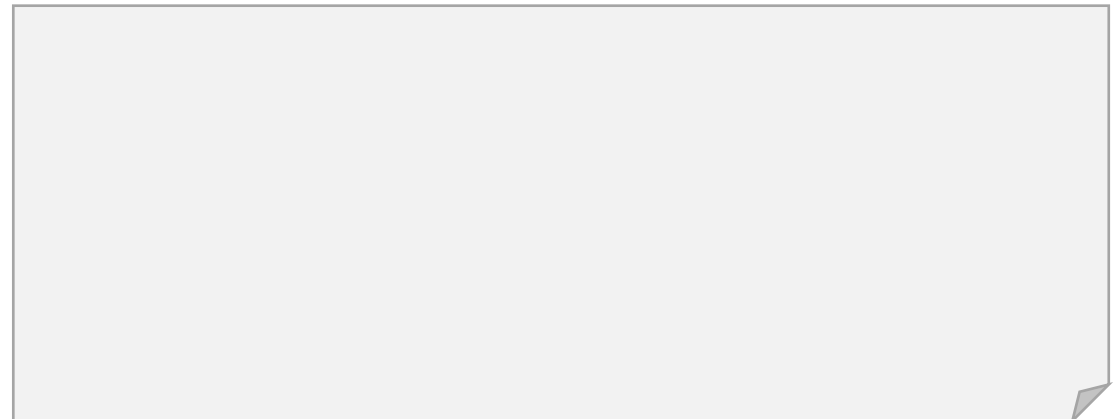
L'achat public constitue un levier de la transformation des territoires : par son volume (25,8 M € pour Ardenne Métropole en 2021 – source : DGFiP), il peut permettre d'accompagner et de soutenir la transition écologique. Le plan national pour des achats durables (PNAD) 2022-2025 fixe comme objectif que, d'ici 2025, 100 % des contrats de la commande publique notifiés au cours de l'année comprennent au moins une considération environnementale.

### 2 actions

**Action 1** : Augmenter la part d'achat local et responsable

**Action 2** : Revaloriser le matériel informatique d'Ardenne Métropole dans des circuits de seconde main

### Préconisations environnementale/mesures ERC





## Action 1 : Augmenter la part d'achat local et responsable

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 6.1 : Développer des achats publics exemplaires

Pour développer des achats publics exemplaires, Ardenne Métropole a choisi de s'appuyer sur un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Adopté en janvier 2023, il s'articule autour de trois orientations, la deuxième s'intitulant « accélérer les transitions écologiques et énergétiques par les clauses et critères environnementaux » avec trois objectifs :

1. former et sensibiliser les acheteurs publics et les opérateurs économiques sur la dimension environnementale de la commande publique ;
2. intégrer de manière adaptée les clauses et critères environnementaux à la commande publique ;
3. organiser le pilotage et le suivi de la démarche.

### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Service Commande Publique



#### Mise en œuvre/partenaires

Réseau commande publique Grand Est  
Chambres consulaires et fédérations professionnelles



#### Calendrier

2023 : adoption du SPASER

Fin 2023 : concrétisation des partenariats

2025 : 100 % de clauses et / ou critères environnementaux

Moyens humains	Moyens financiers
Service mutualisé de la commande publique d'Ardenne Métropole et Charleville-Mézières	Budgets de services (pas de budget spécifique alloué)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2025
Pourcentages de marchés avec clauses / critères.	100 %
Achat local	70 %





## Action 2 : Revaloriser le matériel informatique d'Ardenne Métropole dans des circuits de seconde main

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 6.1 : Développer des achats publics exemplaires

Revaloriser le matériel informatique d'Ardenne Métropole dans des circuits de seconde main, via deux canaux : partenariat avec Emmaüs Connect et Bell'occas ; expérimentation de la revente de matériels auprès de la société Siell.com, incubée à Rimbaud Tech.

Les matériels inutilisables seront dirigés vers les filières réglementaires de retraitement

Décret 2023-266 du 12 avril 2023 : objectifs annuels minimaux de réemploi de 25 % en 2023 ; 35 % en 2024 et 50 % en 2025

Objectif : Exemplarité de la collectivité dans le secteur du réemploi.

### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Chargée de mission économie circulaire



#### Mise en œuvre/partenaires

Entreprise siell.Com  
Emmaüs Connect / Bell'occas



#### Calendrier

2023 : mise en place des partenariats  
2024 : expérimentation et retour d'expérience  
2025 : extension sur l'ensemble du territoire d'Ardenne Métropole

Moyens humains	Moyens financiers
Chargée de mission économie circulaire Direction des systèmes d'information Direction de la transformation de l'action publique	Budget AMO/étude

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2025
Taux de réemploi du matériel déclassé	100 % : matériel en fonctionnement et inutilisables (en 2022 : 41,3 %)



## Orientation 6.2 : Soutenir la transition écologique des acteurs économiques du territoire

### Contexte et description

Economie circulaire, réduction des déchets économiques, transition énergétique des outils de production et des transports, les acteurs économiques doivent connaître leur propre révolution écologique tout en conservant leurs propres dynamiques de production et avantages concurrentiels

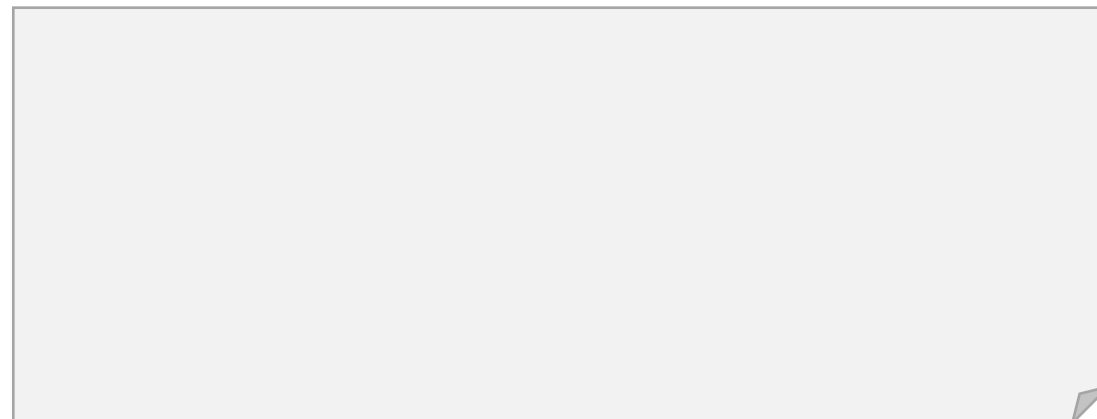
Ardenne Métropole et d'autres acteurs publics comme la Région Grand Est peuvent accompagner cette transition en structurant des filières énergétiques, agissant sur le foncier disponible, s'inscrivant dans les démarches régionales et nationales telles que « Rebound Industrie »

### 2 actions

**Action 3** : Gérer des zones d'activité exemplaires sur le plan environnemental et mettre en place une charte des bonnes pratiques

**Action 4** : Accompagner la décarbonation des industries du territoire

### Préconisations environnementale/mesures ERC





## Action 3 : Gérer des zones d'activité exemplaires sur le plan environnemental et mettre en place une charte des bonnes pratiques

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 6.2 : Soutenir la transition écologique des acteurs économiques du territoire

- Mise en place d'une charte des bonnes pratiques lors de l'accueil de nouvelles entreprises dans les ZAE.
- Gérer des zones d'activités exemplaires sur le plan environnemental : extinction nocturne, végétalisation, parking alvéolaires, arbres fruitiers, végétation sans entretien accompagnement OFB

Objectif : Sensibiliser aux bonnes pratiques, sans imposer et risquer des refus.

Concernant la question du champ concurrentiel avec les autres EPCI un travail sera mis en place pour s'accorder sur des règles communes.

### Action moyen terme

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Service Développement Economique, Prestations CEREMA, Chargée de mission Economie Circulaire



#### Mise en œuvre/partenaires

Entreprises des ZAE. Autres EPCI



#### Calendrier

2025-2027

Moyens humains	Moyens financiers
Service EFM	AMO , prestations CEREMA

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'entreprises sensibilisées	À définir
Bilan carbone des ZAE	À définir
Indicateurs de végétalisation des ZA	À définir



## Action 4 : Accompagner la décarbonation des industries du territoire

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 6.2 : Soutenir la transition écologique des acteurs économiques du territoire

Les Ardennes ont été sélectionnées par l'ANCT et la Banque des Territoires dans le cadre de l'appel à projet « Rebond Industriel » destiné aux territoires industriels fortement dépendant de l'industrie automobile. Le but de cette action est de détecter et d'accélérer des projets d'entreprises structurants visant à faciliter la mutation du tissu industriel. La mission vise à l'appuyer dans ses initiatives pour se positionner comme incubateur de l'industrie du futur, favoriser la décarbonation, poursuivre les initiatives de plateformes industrielles mutualisées et développer les compétences industrielles.

Les projets d'investissements identifiés concernent en grande majorité la modernisation de l'outil de production. La feuille de route industrielle du territoire reprend l'accompagnement de la décarbonation comme l'un des axes prioritaires avec un accompagnement des projets via des dispositifs de financement.

Certains grands employeurs du territoire poursuivent des objectifs majeurs en la matière et cherchent des solutions pour y parvenir (Stellantis, Hanon System).

### Action moyen terme

Impact :



#### Pilote

Ardennes Développement, UIMM, CCI



#### Référent

Service développement économique



#### Mise en œuvre/partenaires

Ardennes Développement, UIMM, CCI, Entreprises industrielles du territoire, Ardennes Développement, UIMM, ADEME grand Est  
Programme « motorisation à faible émission »



#### Calendrier

2024

Moyens humains	Moyens financiers
Service EFM & partenaires En soutien des pilotes	Financement France 2030 (AMI) Rebond Industrie et plan « territoire d'industrie »

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'entreprises accompagnées	A définir



## Orientation 6.3 : Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose la réduction de 50% de la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025, ainsi que le développement du tri à la source des déchets organiques pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses bio-déchets dans les ordures ménagères résiduelles d'ici 2025.

### 7 actions

**Action n°5** : Diminuer de 8 000 tonnes et plus la quantité de déchet envoyés à l'enfouissement.

**Action n°6** : Optimiser la logistique des tournées des BOM et faire évoluer les motorisations

**Action n°7** : Mettre à disposition de composteurs individuels / collectifs / partagés pour tous et partout

**Action n°8** : Mettre à disposition un broyeur dans les déchetteries

**Action n°9** : Valoriser énergétiquement les biodéchets des gros producteurs (restauration collective et privée)

**Action n°10** : Augmenter la production de biogaz du centre d'enfouissement d'Eteignières

**Action n°11** : Identifier les actions mises en œuvre contre le gaspillage alimentaire

### Préconisations environnementale/mesures ERC

- Veiller aux potentielles nuisances olfactives et aux pollutions de l'eau engendrées par la méthanisation et la production de biogaz.



## Action 5 : Diminuer de 8 000 tonnes et plus la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

✓ Orientation 6.3 : Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets

La production de déchets ménagers sur notre territoire communautaire a amorcé une baisse assez significative sur l'année 2022 grâce à la politique de prévention mise en place (distribution gratuite de composteurs individuels ou collectifs, stop-pub, défi familles zéro déchets, adoption de poules, optimisation des collectes avec passage à la quinzaine pour l'ordure ménagère, interdiction d'accès des déchèteries aux professionnels, mise en place de badges d'accès en déchèteries...).

Ardenne Métropole a confié à VALODEA l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA 2020-2025), détaillé et opérationnel, couvrant le territoire syndical, conformément au décret du 10 juin 2015.

L'objectif de ce PLPDMA est de diminuer la quantité des déchets enfouis en centre de stockage afin, non seulement de limiter les effets de la TGAP mais aussi de réduire l'enfouissement d'un point de vue environnemental.

Les campagnes de sensibilisation en porte à porte des habitants, les animations en milieu scolaire, la sensibilisation tout public dans les communes se sont amplifiées. Ainsi plus de 7200 foyers ont été touchés par des interventions réalisées par les animateurs de la prévention. Les interventions proposées avaient pour thème : le tri, le verre, le compostage collectif et individuel,

Ainsi, 70 suivis de collectes ont été réalisés et plus de 8 000 bacs ont été contrôlés. L'objectif est également de poursuivre les actions identifiées dans le programme « - 8000 tonnes », validé au Conseil communautaire du 28 septembre 2021

Moyens humains	Moyens financiers
5 animateurs de la prévention	

### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Service collecte et prévention des déchets



#### Mise en œuvre/partenaires

VALODEA

Chargée de mission Economie circulaire



#### Calendrier

2023 : bilan des expérimentations

2024 : amélioration des pratiques et fixation des objectifs selon les communes urbaines et rurales

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Chaque mois, le baromètre des indicateurs du programme est renseigné, afin de mesurer le degré d'atteinte des objectifs	L'objectif de - 8000 tonnes prévu sur la mandature actuelle a été atteint



## Action 6 : Optimiser la logistique des tournées des BOM et faire évoluer les motorisations

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 6.3 : Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets

Objectif : Réduire l'empreinte carbone et énergétique de la collecte des déchets

- Optimisation logistique des tournées des bennes à ordures ménagères en réduisant la fréquence de collecte des OM (1 semaine sur 2 au lieu de toutes les semaines ) pour toutes les villes du territoire sauf Charleville-Mézières dont l'échéance est au 1er janvier 2025.
- En parallèle, et au fil du renouvellement des flottes, il sera étudié l'évolution des motorisations, en partenariat d'une part avec GRDF qui a proposé des pré-études à Ardenne Métropole, et en lien également avec l'étude motorisation faible émission de la Région Grand Est.

### Action moyen terme / engagée

Impact :  CO2



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Service Déchets



#### Mise en œuvre/partenaires

GRDF, Région Grand Est



#### Calendrier

2021 - 2025 : Réduction des fréquences de collecte

Moyen terme : évolution de la motorisation

Moyens humains	Moyens financiers
Service Prévention et Collectes des Déchets – Ardenne Métropole	Chiffrage investissement nouvelles bennes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Consommation énergie (gazole ou autre)	- 20 %
Impact CO2	- 30 %



## Action 7 : Mise à disposition de composteurs individuels/collectifs/partagés pour tous et partout

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

✓ Orientation 6.3 : Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets

Objectif : sortir des déchets putrescibles du flux de la collecte des déchets ménagers résiduels, créer de l'engrais « écologique »

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de prévention et de réduction des déchets, une des actions identifiées consiste à détourner les bio-déchets des ordures ménagères (à l'exception des produits animaux) qui représentent environ 36% du poids de la poubelle noire (soit en moyenne 95 kg/an/habitant d'Ardenne Métropole) par compostage. Cette action est déclinée sous la forme individuelle, collective et partagée.

Ardenne Métropole propose aux habitants de s'équiper gratuitement d'un composteur dans lequel vous pourrez mettre vos déchets verts et de cuisine pour produire du compost.

Grâce à cette opération, près de 7 700 foyers du territoire sont passés au compostage depuis fin 2019.

A noter également que VALODEA est Lauréat de l'ADEME à l'échelle départementale : 10 ETP financés pendant 3 ans sur le compostage collectif

### Action phare

Impact :  CO2  Climat  Air  Énergie  Santé  Biodiversité



**Pilote**  
Ardenne Métropole



**Référent**  
Service Déchets



**Mise en œuvre/partenaires**  
VALODEA



**Calendrier**  
2023 : 1600 composteurs individuels : 25 sites en collectif et 15 secteurs partagés  
2024: 1600 composteurs individuels : 25 sites en collectif et 15 secteurs partagés  
2025:1600 composteurs individuels : 25 sites en collectif et 15 secteurs partagés

### Indicateur de suivi

### Objectif d'ici 2026

13 552 composteurs individuels, collectifs et entreprises 122 sites, partagé: 72 secteurs

Moyens humains	Moyens financiers
5 animateurs de la prévention et tri sont actuellement en poste , 9 postes supplémentaires ont été créés fin 2022.	250 000 € budgétisés en 2023 pour l'achat des composteurs





## Action 8 : Mettre à disposition des broyeurs dans les déchetteries

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

✓ Orientation 6.3 : Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets

Objectifs :

- Réduction des déchets verts à traiter,
- Amélioration de la qualité de l'air

Il est proposé de mettre à disposition des broyeurs dans les déchetteries pour permettre aux usagers de broyer leurs déchets verts et de récupérer ou non le broyat. S'ils ne le récupèrent pas, ils peuvent être mis à dispositions d'autres usagers.

### Action moyen terme

Impact :



**Pilote**

Ardenne Métropole



**Référent**

Service Déchets



**Mise en œuvre/partenaires**

-



**Calendrier**

A définir

Moyens humains	Moyens financiers
	Coût des broyeurs

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de déchetteries équipés	100 %
Emissions de PM10	437 tonnes (-21% par rapport à 2005)



## Action 9 : Valoriser énergétiquement les biodéchets des gros producteurs (restauration collective et privée)

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

✓ Orientation 6.3 : Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets

Objectif : Produire de l'énergie à partir des biodéchets

L'unité de méthanisation METHA GAROTERIE (projet porté principalement par ARCAVI et VALODEA) :

- Production de biométhane injecté dans le réseau gaz Grdf entre 120 Nm3/h (première année) et 150 Nm3/h sur 15 ans,
- Solution de valorisation des déchets de cuisine : 12 000 t/an : unité spécifique de déconditionnement et hygiénisation,
- Capacité de l'installation : 30 000 t/an :
- Date de démarrage et montée en charge : 3ème trimestre 2023.

L'unité de méthanisation METHA GAROTERIE participe à la réduction des déchets stockés sur les ISDND du département ainsi qu'à la production d'énergie renouvelable sur le territoire des Ardennes

Moyens humains	Moyens financiers
VALODEA/ARCAVI	Coût projet Garoterie : Investissement d'environ 8,8 millions d'euros.

### Action engagée

Impact :



#### Pilote

VALODEA/ARCAVI



#### Référent

ARCAVI – Responsable du développement durable – Anne-Lise Talbi  
VALODEA



#### Mise en œuvre/partenaires

Ardenne Métropole



#### Calendrier

3<sup>e</sup> trimestre 2023 : mise en service et montée en charge

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2025
Production de biométhane injecté dans le réseau	120 - 150 Nm3/h soit 10 -12 GWh



## Action 10 : Augmenter la production de biogaz du centre d'enfouissement d'Eteignières

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

✓ Orientation 6.3 : Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets

Objectif : Réduire l'empreinte carbone et énergétique de la collecte des déchets

Installation d'une unité d'épuration du biogaz de l'ISDND d'ETEIGNIERES d'une capacité de traitement de 600 Nm3/h en complément des moteurs de cogénération existants

- Production de biométhane injecté dans le réseau gaz GRDF entre 105 Nm3/h et 208 Nm3/h,
- Date de démarrage et montée en charge : octobre 2023.

L'unité d'épuration du biogaz contribue à la production d'énergie renouvelable sur le territoire

Le site d'Eteignières se situe en dehors du périmètre d'Ardenne Métropole mais traite des déchets issus du territoire



### Action engagée

Impact :  CO2  Climat  Air  Eau  Énergie  Biodiversité



#### Pilote

Ardenne Métropole/VALODEA



#### Référent

ARCAVI – Responsable du développement durable – Anne-Lise Talbi



#### Mise en œuvre/partenaires

CC Ardennes Thiérache



#### Calendrier

Octobre 2023 : mise en service et montée en charge

Moyens humains	Moyens financiers
Prestataire	Coût du projet

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2025
Production de biométhane injecté dans le réseau	Entre 105 Nm3/h et 208 Nm3/h, soit 10 - 12 GWh



## Action 11 : Identifier les actions mises en œuvre contre le gaspillage alimentaire

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

✓ Orientation 6.3 : Réduire la production de déchets et faire évoluer la valorisation de ces déchets

En lien avec le Plan agricole et alimentaire, et les gestionnaires de restauration collective : Département, Région, Communes, Hôpitaux, Grande et Moyenne Surface

Actions développées au sein du programme « - 8000 tonnes » et du Plan agricole et alimentaire.

### Action moyen terme

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Chargé de mission Alimentation



#### Mise en œuvre/partenaires

Département, Région, Communes, Hôpitaux, GMS, PNR  
Chargée de mission Economie Circulaire



#### Calendrier

A définir

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Gaspiillage alimentaire sur le territoire (estimation tonnage)	Réduction du gaspiillage alimentaire sur le territoire (tonnage à définir)



## Orientation 6.4 : Développer une économie de proximité et circulaire

### Contexte et description

La nécessité de produire des biens de manière plus durable, faisant appels à des ressources locales, limitant le gaspillage en réutilisant les biens, en détournant ce qui pourrait devenir un déchet n'est plus à démontrer. Ce modèle de production, si il est de plus en plus répandu et intégré par les acteurs économiques, ne va pas de soi dans tous les domaines et peut nécessiter l'intervention publique, comme le propose Ardenne Métropole au travers ces 5 actions.

### 5 actions

**Action n°12** : Réaliser le diagnostic de l'économie circulaire

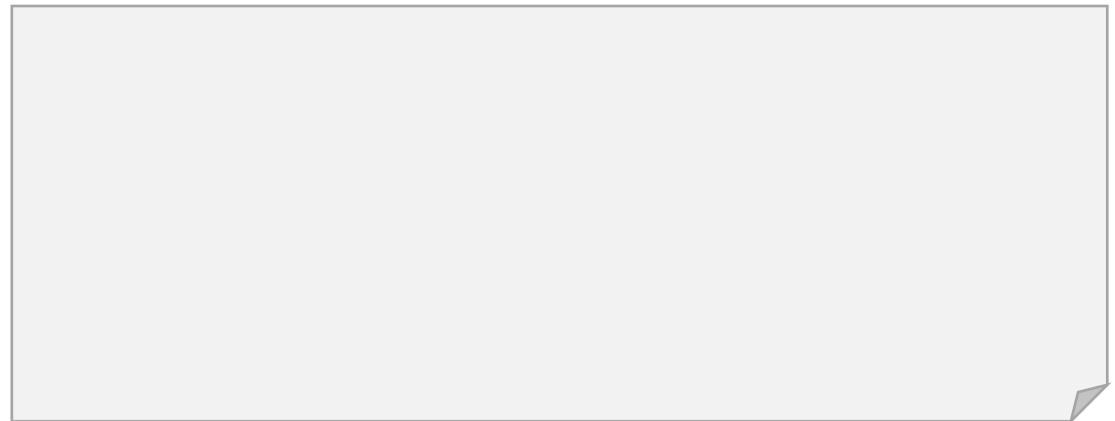
**Action n°13** : Soutenir et accompagner les projets d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), l'écoconception des produits et des services du territoire

**Action n°14** : Créer une ressourcerie communautaire

**Action n°15** : Développement d'une matériauthèque pour la réutilisation des déchets du BTP

**Action n°16** : Développer la location de meubles en réemploi pour les étudiants

### Préconisations environnementale/mesures ERC





## Action 12 : Réaliser le diagnostic de l'économie circulaire

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 6.4 : Développer une économie de proximité et circulaire

Le diagnostic de l'économie circulaire est indispensable pour favoriser une programmation de projets pertinents, conformément au référentiel ADEME : analyse des secteurs économiques, enjeux environnementaux et sociaux, recensement des acteurs et des initiatives, élargir la gouvernance en interne et en externe.

Moyens humains	Moyens financiers
...	Subventions

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre d'acteurs impliqués	A déterminer

### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Chargée de mission Economie circulaire



#### Mise en œuvre/partenaires

Ademe



#### Calendrier

2023 : le diagnostic établi pour le référentiel Economie circulaire doit être complété

2024: réaliser un diagnostic complémentaire pour certaines rubriques en fonction de l'audit Ademe

2025 : établir les fiches actions nécessaires



## Action 13 : Soutenir et accompagner les projets d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), l'écoconception des produits et des services du territoire

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 6.4 : Développer une économie de proximité et circulaire

Mettre en œuvre des solutions d'économie circulaire et d'écoconception sur le territoire, Elaborer un plan d'actions sur des projets d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) (ADEME 3.5) en parallèle d'une démarche d'écoconception des produits et des services du territoire (ADEME 3.4), Soutenir et accompagner l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (3.6)

L'EIT s'appuie sur l'étude des flux pour identifier et développer des synergies entre acteurs économiques d'un territoire : substituer des flux de matières, d'énergies et d'eau, initier la mutualisation de moyens et de services, le partage d'infrastructures, en privilégiant l'ancrage des activités et de l'emploi dans les territoires.

- Mettre en réseau les acteurs et mettre en place une gouvernance (3.5.2)
- Accompagner opérationnellement les projets(3.5.3)
- Pérenniser et partager les expériences (3.5.4)

Selon les projets, l'écoconception viendra renforcer l'optimiser des matières et des flux selon 3 axes: Encourager la collaboration entreprises-établissements de formation (3.4.2), Accompagner les entreprises (3.4.3), Ecoconcevoir les projets à impacts ( 3.4.4)

Cette action dépasse le périmètre d'Ardenne Métropole: La CCARM, la CCAT et la CCPL ont également prévu le déploiement de ce dispositif.



Moyens humains	Moyens financiers
Service développement économique Ardenne Métropole	<u>Coût</u> : 3 000 € acquisition outil personnalisé + 1 000 € adhésion CECOIA + 1 500 € cotisation Factoryz

### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référente

Chargée de mission Economie Circulaire



#### Mise en œuvre/partenaires

CECOIA, CCI, CMA, FFB, ENVIROBAT...



#### Calendrier

2023 : dans le cadre du GT2, identifier les priorités  
2024 : accompagner opérationnellement les projets  
2025 : planifier des actions à plus grande échelle

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de contributeurs	Réduire au maximum les gaspillages de flux et de matières
Nombre de projets d'économie circulaire mis en place sur le territoire	À définir



## Action 14 : Créer une ressourcerie communautaire

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 6.4 : Développer une économie de proximité et circulaire

Objectif : Développer l'accueil de nouvelles filières en déchèteries (liées aux REP ou non) pour recyclage et réemploi des meubles, électroménagers, matériaux (2.2.3.3)

Objectif 1 : Atteindre des objectifs de collecte et de valorisation ambitieux : gisement annuel réemployable du territoire de la CAAM est estimé à 1 218 tonnes.

Objectif 2 : développer une activité de valorisation des déchets par l'emploi inclusif

Objectif 3 : Faire du réemploi et de la réutilisation un projet associatif et collaboratif

Objectif 4 : Faire du site un pôle d'animation territoriale

Démarches liées : VALODEA mène une étude sur les déchetteries du territoire Ardennais.

Moyens humains	Moyens financiers
À évaluer	À évaluer 1ère estimation à 8M€ pour l'investissement

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2025
Tonnage d'objets apportés en déchetterie et réemployés, réutilisés.	Ouverture au public
Nombre de filières	À définir
Taux de fréquentation	À définir
Nombre d'emplois créés	À définir
Nombre d'animations	À définir

### Action phare

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référente

Chargée de mission Economie Circulaire



#### Mise en œuvre/partenaires

BO Ressourcerie et autres acteurs du recyclage



#### Calendrier

2023 : conception du projet, identification des lieux potentiels et leurs financements

2024 : planification et lancement des travaux

2025 : ouverture de la ressourcerie communautaire





## Action 15 : Développement d'une matériauthèque pour la réutilisation des déchets du BTP

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 6.4 : Développer une économie de proximité et circulaire

Objectif : Développer la filière de recyclage et réemploi des meubles, électroménagers, matériaux en s'appuyant sur une matériauthèque

#### Continuité du projet CECOIA :

Un groupe de travail a été monté autour d'un projet de matériauthèque pour les déchets du second œuvre, en s'inspirant de la matériauthèque de Rotor (Belgique). CECOIA mobilise actuellement des professionnels du BTP, des professionnels du commerce de matériaux et des acteurs publics dans l'optique de valoriser des déchets du BTP inertes, non dangereux, et non inertes. L'idée serait de bénéficier d'un système de massification par exemple par l'utilisation d'outils digitaux pour proposer à des professionnels et particuliers de réemployer des matériaux issus par exemple du démantèlement sélectif de bâtiments.

### Action moyen terme

Impact :



#### Pilote

GIP CECOIA : constitué d'Ardenne Métropole, VALODEA, Arcavi, UIMM, Pôle de compétitivité Matériaia



#### Référent

Chargée de mission Economie circulaire



#### Mise en œuvre/partenaires



#### Calendrier

2023 : réunion du groupe de travail GT2 suite aux rencontres de Poix Terron le 3 mai 2023

2024 : validation de la pertinence et du fonctionnement

Moyens humains	Moyens financiers
1 personne	Soutien financier Région – Ademe

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2025
Tonnage d'objets apportés en déchetterie et réemployés, réutilisés. Nombre de filières concernées Nombre d'entreprises partenaires Nombre de communes	Offrir un service à l'ensemble des filières du territoire qui ont un impact fort sur l'enfouissement des déchets



## Action 16 : Développer la location de meubles en réemploi pour les étudiants

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 6.4 : Développer une économie de proximité et circulaire

Dans un double but de sensibilisation à l'économie circulaire et d'optimisation de l'utilisation des meubles utilisés par les étudiants, le projet propose aux étudiants de louer les meubles nécessaires pendant la durée de leurs études, Un sondage a été effectué au printemps 2023 qui a montré l'intérêt des étudiants pour le Campus Sup Ardenne

En septembre 2023 un premier test sera mené pour valider ou modifier la démarche puis être étendu sur d'autres sites du territoire

### Action engagée

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référente

Chargée de mission Economie Circulaire



#### Mise en œuvre/partenaires

Acteur du recyclage



#### Calendrier

2023 : étude d'opportunité

2024: expérimentation sur le Campus

2025 : mise en œuvre sur d'autres lieux

Moyens humains	Moyens financiers
	A chiffrer

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2025
Nombre d'étudiants bénéficiaires du dispositif	Valider la prestation et son équilibre financier



## Orientation 6.5 : Développer un tourisme exemplaire qui s'appuie et met en valeur le patrimoine naturel

### Contexte et description

Ardenne Métropole a validé un schéma de développement de l'économie touristique et souhaite y intégrer le tourisme durable en prenant en compte les impacts du tourisme sur le climat. Objectif d'autant plus important d'une part parce que les activités touristiques sont en croissance et d'autre part parce que le territoire valorise une destination touristique basée sur la nature et le patrimoine. Incitation en particulier vers les acteurs de l'hébergement et de la restauration à s'engager dans une démarche écoresponsable, investissements vertueux sur le camping, mais aussi promotion des mobilités décarbonées qui peuvent être des leviers pour agir.

### 4 actions

**Action n°17** : Développer un tourisme durable en s'appuyant sur la Meuse et la voie verte notamment

**Action n°18** : Promouvoir et participer à la décarbonation du festival Cabaret Vert

**Action n°19** : Camping communautaire plus vertueux

**Action n°20** : Mettre en place des éco-conditions pour les subventions aux meublés de tourisme.

### Préconisations environnementale/mesures ERC

- Prendre en compte la biodiversité dans le développement des activités touristiques et limiter le dérangement des espèces.



## Action 17 : Développer un tourisme durable en s'appuyant sur la Meuse et la voie verte notamment

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 6.5 : Développer un tourisme exemplaire qui s'appuie et met en valeur le patrimoine naturel

Ardenne Métropole, dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de développement touristique (Axe A : Structurer l'offre et enrichir l'expérience client / Action A4 : Structurer et mettre en marché les activités de pleine nature – Mettre en tourisme les grands itinéraires et A5 : Mettre en scène et développer la ludification des patrimoines) souhaite dynamiser l'économie touristique liée aux activités fluviales et fluvestres, le long du linéaire Meuse et Chiers, en s'appuyant sur les compétences d'animations et les connaissances terrain des associations locales, déjà implantées et en activité.

Le canal de la Meuse et ses affluents constituent une opportunité et un axe fort de développement touristique aujourd'hui sous exploité avec des potentialités au travers du tourisme fluvial (plaisance privée, location de bateaux, péniches-hôtels ou restaurants, bateaux-promenade et paquebots fluviaux,...) et le tourisme fluvestre (activités cyclistes, les sports nautiques, la pêche, les activités culturelles et ludiques), conforté par la présence de la voie verte, reconnue Eurovelo 19.

La Meuse Estivale est un programme d'animations diverses sur et autour de la Meuse à destination des touristes mais également des habitants.

On note enfin l'étude sur le retour de la baignade précisé dans l'axe Préserver.

Moyens humains	Moyens financiers
Service EFM Association partenaire Office de tourisme	AMO, crédits prestations Moyens de l'Office du Tourisme



### Action phare

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole et son Office du Tourisme Communautaire



#### Référent

Service développement Economique



#### Mise en œuvre/partenaires

Maison des randonnées, Office du Tourisme Communautaire



#### Calendrier

2023 : 2<sup>ème</sup> édition

À poursuivre

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Fréquentation	À définir



## Action 18 : Promouvoir et participer à la décarbonation du festival Cabaret Vert

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 6.5 : Développer un tourisme exemplaire qui s'appuie et met en valeur le patrimoine naturel

L'association FLaP a réussi à bâtir sur des valeurs écoresponsables, un évènement majeur qui réunit chaque année plus de 102 000 spectateurs.

Des actions peuvent être déployées pour continuer à réduire l'impact carbone de cet évènement majeur du territoire.

Celles-ci seront notamment établis suite au bilan carbone en cours de réalisation sur l'édition 2023.

### Action engagée

Impact :



**Pilote**  
ASSOCIATION FLaP



**Référent**  
À définir



**Mise en œuvre/partenaires**  
À définir



**Calendrier**  
À définir

Moyens humains	Moyens financiers

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
À définir	À définir



## Action 19 : Camping communautaire plus vertueux

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 6.5 : Développer un tourisme exemplaire qui s'appuie et met en valeur le patrimoine naturel

Le contrat qui nous lie à l'actuel exploitant du camping du Mont Olympe arrivera à son terme en mars 2025.

Le nouveau cahier des charges intégrera des notions liées à une gestion éco-responsable de l'équipement pour tendre vers l'obtention d'un écolabel (zéro phyto, consommation d'eau, d'énergie,...).

Le port fera l'objet des mêmes attentions afin de préparer, à plus long terme, l'obtention du label pavillon bleu.

### Action moyen terme

Impact :



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Service Développement économique



#### Mise en œuvre/partenaires

Gestionnaire du camping



#### Calendrier

2024 : rédaction du cahier des charges lié à l'exploitation du camping

2025 : renouvellement du contrat de gestion

Moyens humains	Moyens financiers
Service EFM Gestionnaire du site	AMO diagnostic et plan + travaux Investissements nécessaires

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Type et nombre de mesures prises	À définir



## Action 20: Mettre en place des éco-conditions pour les subventions aux meublés de tourisme

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les partenaires

### ✓ Orientation 6.5 : Développer un tourisme exemplaire qui s'appuie et met en valeur le patrimoine naturel

Objectifs : Promotion du tourisme durable

Le règlement du fonds d'intervention touristique (FIT) comprend, dans sa rédaction actuelle, une fiche liée au soutien à la création de meublés de tourisme.

Il est prévu une majoration de 5% de l'aide en cas d'obtention d'un écolabel, sans que cela soit une condition obligatoire.

Une révision de ce règlement pourrait conditionner le soutien d'Ardenne Métropole à l'obtention d'un écolabel dans le cadre de la création de meublés de tourisme.

Cette action ne se fera toutefois pas sans associer les professionnels à la réflexion, au risque sinon de produire des critères trop restrictifs, inatteignables, et au final contreproductif

### Action moyen terme

Impact :



**Pilote**

Ardenne Métropole



**Référent**

Service Développement économique



**Mise en œuvre/partenaires**

Professionnels



**Calendrier**

2024 : révision du FIT

Moyens humains	Moyens financiers
Service Economie Fonction Métropolitaine	

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2030
Nombre de subvention accordées	À définir



# Axe 7 : Mobiliser

## Faire vivre le PCAET et fédérer les acteurs du territoire autour de ces enjeux

### Contexte :

Les enjeux du PCAET étant l'affaire de tous, il est important de mobiliser le plus grand nombre sur le sujet, à la fois en interne auprès des tous les élus et de tous les services, auprès des communes et auprès du grand public et des acteurs du territoire.



**Interne, exemplarité : 3 actions**



**Territoire et Grand public : 3 actions**



**Communes et partenaires : 5 actions**

### Indicateurs d'impact et objectifs associés



Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Suivi annuel du PCAET	Suivi fait annuellement – tableau de bord des indicateurs mis à jour
Nombre d'actions de communication	Au moins 1 par an

### 4 orientations stratégiques

- ✓ **Fédérer les élus et services autour des sujets de transition**
- ✓ **Mettre en place des outils de partage avec les communes sur les sujets Climat Air Energie et Economie circulaire**
- ✓ **Développer la formation sur les sujets en lien avec la transition écologique sur le territoire et promouvoir un campus exemplaire**
- ✓ **Diffuser les enjeux du PCAET auprès des habitants du territoire**





## Orientation 7.1. Fédérer les élus et les services autour des sujets de transitions

### Contexte et description

La transition énergétique concerne l'ensemble des compétences portées par Ardenne Métropole : les mobilités, l'habitat, les déchets, l'eau, l'économie, ... il est ainsi nécessaire de piloter le sujet de façon transversale, et cela passe par le développement d'une culture commune autour de ces sujets et l'utilisation d'outils communs pour avoir une vision générale.

### 3 actions

**Action 1 :** Mise en place de formation et sensibilisation des élus et des services sur les enjeux Climat Air Energie et Economie circulaire

**Action 2 :** Piloter ces sujets de façon transversale dans les instances décisionnaires

**Action 3 :** Utiliser les outils du contrat d'objectif territorial pour piloter la transition de façon transversale



## Action 1 : Mise en place de formation et sensibilisation des élus et des services sur les enjeux Climat Air Energie et Economie circulaire

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les communes / partenaires

### ✓ Orientation 7.1 : Fédérer les élus et les services autour des sujets de transitions

En 2021, Ardenne Métropole avait mis en place des ateliers « Mandat du Climat » à destination de l'ensemble des conseillers communautaires et communaux, qui ont été reconduit en 2022 dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Cela a permis de sensibiliser 35 % des élus communautaires.

Il est proposé de poursuivre la mise en place d'ateliers de sensibilisation pour atteindre 100 %, et également de proposer à l'exécutif des formations plus poussées en lien avec leur délégation.

Ces ateliers de sensibilisation seront également mis en place à destination des services, à tous les niveaux.

Ce sont bien les sujets Climat Air Energie ET Economie circulaire qui sont évoqués ici.

### Action phare



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Mission Climat Air Energie // Service Economie circulaire



#### Mise en œuvre/partenaires

Fresque du Climat Champagne Ardenne, Ateliers 2 tonnes, CNFPT



#### Calendrier

2023 : élaborer les programmes de formation

2024 : déterminer les calendriers et premières formations – 20% des élus et services

2025 : formations récurrentes pour atteindre les objectifs

#### Moyens humains

Chargé de mission CAE et Eci  
Formateurs

#### Moyens financiers

A définir

#### Indicateur de suivi

Nombre d'ateliers organisés

Nombre d'élus et agents sensibilisés

#### Objectif d'ici 2030

10

100 %



## Action 2 : Piloter ces sujets de façon transversale dans les instances décisionnaires

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les communes / partenaires

### ✓ Orientation 7.1 : Fédérer les élus et les services autour des sujets de transitions

Etant donné l'urgence et la transversalité des sujets liés aux enjeux Climat Air Energie, il est proposé de les piloter et de les traiter au sein des instances décisionnaires déjà en place : le bureau informel, qui réunit l'ensemble de l'exécutif, et le CODIR qui réunit l'ensemble des directeurs.

#### Action engagée



##### Pilote

Ardenne Métropole



##### Référent

Mission Climat Air Energie



##### Mise en œuvre/partenaires

-



##### Calendrier

Depuis 2022

Moyens humains

Moyens financiers

-

-

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2030

Nombre d'ateliers organisés

À définir



## Action 3 : Utiliser les outils du contrat d'objectif territorial pour piloter la transition de façon transversale

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les communes / partenaires

### ✓ Orientation 7.1 : Fédérer les élus et les services autour des sujets de transitions

Dans le cadre du contrat d'objectif territorial avec l'Ademe, et des référentiels « Territoires Engagés pour la Transition Ecologique », il nous est mis à disposition l'outil « Territoires en transition » qui permet à la fois de confronter notre collectivité aux référentiels, et à la fois d'y intégrer nos différents plans d'action.

Cet outil permet ainsi un suivi général de l'avancement sur les différentes thématiques. La somme des plans d'actions permettant de participer à une politique générale sur le Climat, l'Air, l'Energie et l'Economie Circulaire.

La mise en place d'un outil de pilotage commun à l'ensemble des directions participerait aussi à renforcer la transversalité des sujets.

### Action engagée



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Mission CAE – Service Economie circulaire



#### Mise en œuvre/partenaires

-



#### Calendrier

A partir de 2024

#### Moyens humains

Sans objet

#### Moyens financiers

Sans objet

#### Indicateur de suivi

Nombre de directions qui utilisent l'outil

#### Objectif d'ici 2030

100 %



## Orientation 7.2 : Mettre en place des outils de partage avec les communes sur les sujets Climat Air Energie et Economie Circulaire

### Contexte et description

Ardenne Métropole est constituée de 58 communes.

A travers les actions relatives aux enjeux Climat Air Energie et Economie circulaire, la collectivité cherche également à entrainer et s'appuyer sur les communes qui la constitue.

### 3 actions

**Action 4** : Mettre en place des petits déjeuners thématiques avec les communes, de façon décentralisée

**Action 5** : Organiser des ateliers à destinations des communes pour les sensibiliser aux bonnes pratiques, en lien avec des organismes experts : AERM, ALE08, ENEDIS, ...

**Action 6** : Poursuivre les rencontres en Ardenne Métropole et les DGS/ Secrétaire de mairie pour informer sur les sujets CAE



## Action 4 : Mettre en place des petits déjeuners thématiques avec les communes, de façon décentralisée

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les communes / partenaires

### ✓ Orientation 7.2 : Mettre en place des outils de partage avec les communes sur les sujets Climat Air Energie

Objectif : Mettre en valeur les projets des communes, les mettre en lien, promouvoir les bonnes pratiques

Depuis 2016, des carrefours des directeurs généraux / secrétaires de mairie sont organisés régulièrement pour favoriser les échanges avec les administrations communales. Il est proposé d'organiser des temps d'échanges plus courts et plus réguliers, sur un sujet précis défini au préalable, sous forme, par exemple d'un « petit-déjeuner » mensuel, accueilli à tour de rôle dans chaque commune.

Les conférences territorialisées (avec les Maires des communes membres) seront aussi l'occasion de temps d'échanges avec les maires sur les sujets Climat Air Energie et Economie Circulaire.

#### Action moyen-terme



##### Pilote

Ardenne Métropole



##### Référent

Chef de projet coopération mutualisation et aides aux communes



##### Mise en œuvre/partenaires

Communes d'Ardenne Métropole



##### Calendrier

A partir de 2024

#### Moyens humains

Chef de projet coopération mutualisation et aides aux communes

#### Moyens financiers

1 500 € / an (organisation matérielle)

#### Indicateur de suivi

Nombre d'évènements mis en place

#### Objectif d'ici 2030



## Action 5 : Organiser des ateliers à destinations des communes pour les sensibiliser aux bonnes pratiques, en lien avec des organismes experts : AERM, ALE08, ENEDIS, ...

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les communes / partenaires

### ✓ Orientation 7.2 : Mettre en place des outils de partage avec les communes sur les sujets Climat Air Energie

Il est proposé de profiter du réseau d'acteurs et de partenaires du territoire pour organiser des ateliers thématiques à destination des communes.

A l'image de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse qui a organisé une réunion de sensibilisation, avec l'ADOPTA, sur la gestion intégrée des eaux pluviales dans l'espace public, nous pourrions organiser des réunions sur l'énergie avec l'ALE 08, des réunions sur la méthanisation avec GRDF, sur l'électricité avec ENEDIS.

#### Action moyen terme



##### Pilote

Ardenne Métropole



##### Référent

Mission Climat Air Energie / Service Economie circulaire



##### Mise en œuvre/partenaires

...



##### Calendrier

2023 : Liste des thèmes prioritaires

2024 : premiers ateliers pour 20% des communes

2025 : étendre la démarche pour atteindre 100 % en 2030

Moyens humains

Moyens financiers

...

...

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2030

Nombre d'ateliers organisés



## Action 6 : Poursuivre les rencontres en Ardenne Métropole et les DGS/ Secrétaire de mairie pour informer sur les sujets Climat – Air – Energie

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les communes / partenaires

### ✓ Orientation 7.2 : Mettre en place des outils de partage avec les communes sur les sujets Climat Air Energie

Objectif : Porter les enjeux Climat Air Energie à l'échelle communale, dans la mesure où certains sujets sont entre leurs mains

En compléments des petits-déjeuners thématiques (action 4) et des conférences territorialisées, à des destinations des élus des communes membres, les carrefours des DGS et secrétaires de mairie, en place depuis 2017, permettre de transmettre des informations entre services techniques.

Ces carrefours pourront servir de support pour les sujets Climat Air Energie et Economie circulaire.

#### Action engagée



**Pilote**  
Ardenne Métropole



**Référent**  
DTAP



**Mise en œuvre/partenaires**

-



**Calendrier**  
En continu

#### Moyens humains

Actuels

#### Moyens financiers

Sans objet

#### Indicateur de suivi

Nombre d'ateliers organisés

#### Objectif d'ici 2030

À définir





## Orientation 7.3 : Développer la formation sur les sujets en lien avec la transition écologique sur le territoire et promouvoir un campus exemplaire

### Contexte et description

Ardenne Métropole présente sur son territoire le Campus Sup Ardenne, qui accueille aujourd'hui plus de 2 500 étudiants. La compétence « Enseignement supérieur » permet ainsi à Ardenne Métropole d'être au contact des professionnels de demain, mais également de faire évoluer les formations pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui.

### 2 actions

**Action 7** : Développer une offre de formation pour faire face aux enjeux de transition énergétique

**Action 8** : Développer un campus exemplaire



## Action 7 : Développer une offre de formation pour faire face aux enjeux de transition énergétique

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les communes / partenaires

### ✓ Orientation 7.3 : Développer la formation sur les sujets en lien avec la transition écologique sur le territoire et promouvoir un campus exemplaire

La sensibilisation de la population pour un réveil écologique est forte mais n'est qu'une première étape face aux conséquences climatiques, écologiques et énergétiques. Afin de répondre aux attentes, il est impératif d'envisager des formations initiales et continues adaptées touchant l'ensemble des secteurs d'activités.

Ardenne Métropole devra déterminer les formations les plus adaptées aux besoins des différentes filières de la transition : bioéconomie, Métiers responsables, Responsabilité Sociale de l'Entreprise, Traitement de l'eau, Traitement des déchets, réemploi, Prévention des risques environnementaux, Performance énergétique et énergies renouvelables

En 2023, une formation de niveau bac « technicien de l'eau », portée par le CFA ALMEA Formation, et en lien avec VEOLIA a été discuté pour une ouverture à court terme. Cette formation, qui doit permettre de faire face aux besoins immédiats pourrait être la première d'un campus de l'artisanat, des services et de la transition écologique

Cette action comprend enfin le financement de thèses sur les sujets de transition.

#### Action engagée / moyen terme



##### Pilote

Ardenne Métropole



##### Référent

Direction de l'Aménagement et du Développement



##### Mise en œuvre/partenaires

Région Grand Est, organismes de formation, Etat, entreprises



##### Calendrier

2024/2025 : 1ers groupes formés sur les métiers de l'eau  
Moyen et long-termes

#### Moyens humains

Interne, cabinet, organismes

#### Moyens financiers

A déterminer  
Recours à un cabinet

#### Indicateur de suivi

A partir de 2024

#### Objectif d'ici 2030

À définir



## Action 8 : Développer un campus exemplaire

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les communes / partenaires

### ✓ Orientation 7.3 : Développer la formation sur les sujets en lien avec la transition écologique sur le territoire et promouvoir un campus exemplaire

Dans une logique d'exemplarité, mais également pour offrir un cadre d'étude de qualité aux étudiants, il est proposé de mettre en place et poursuivre les actions permettant de tendre vers un campus exemplaire sur le plan environnemental.

Nous notons d'abord l'extension de 2019 qui offre des espaces verts de qualité et des bâtiments avec de bonnes performances énergétiques. Cette extension comprend notamment la Maison du Campus. Celle-ci s'engage dans de bonnes pratiques avec régulièrement des repas 100 % ardennais qui pourraient devenir la norme.

Un travail est également mis en place pour engager la rénovation énergétique des bâtiments plus anciens.

Il est également prévu de poursuivre et renforcer la charte des étudiants responsables.

Enfin, il a été étudié la location de meuble de réemploi pour les étudiants.

#### Moyens humains

Actuels

#### Moyens financiers

A définir

#### Action engagée / moyen terme



##### Pilote

Ardenne Métropole – Syndicat Mixte du Campus



##### Référent

Service enseignement supérieur



##### Mise en œuvre/partenaires

Maison du Campus, Association étudiante, Direction des bâtiments



##### Calendrier

En continu

#### Indicateur de suivi

Consommation du campus

Actions de la maison du campus

#### Objectif d'ici 2030

À définir

À définir



## Orientation 7.4 : Diffuser les enjeux du PCAET auprès des acteurs du territoire

### Contexte et description

Le PCAET, comme on le voit à travers les différents axes déclinés, s'intéresse finalement à une part importante de la vie des habitants. La transition énergétique nécessite effectivement de faire évoluer les habitudes et les modes de vie. Pour accompagner ces transitions, deux aspects sont importants. Il faut d'abord donner des clés de compréhension aux habitants pour qu'ils aient bien conscience des enjeux du réchauffement climatique, ses causes et conséquences. Il faut ensuite proposer des solutions et montrer les nombreux co-bénéfices de celle-ci pour qu'ils puissent s'y projeter.

### 3 actions

**Action 9** : Cycle de conférence au sein des médiathèques

**Action 10** : Plan de communication spécifique sur le sujet

**Action 11** : Ateliers de sensibilisation en lien avec les acteurs du territoire



## Action 9 : Cycle de conférence au sein des médiathèques

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les communes / partenaires

### ✓ Orientation 7.4 : Diffuser les enjeux du PCAET auprès des acteurs du territoire

Le réseau des médiathèques d'Ardenne Métropole compte 5 médiathèques réparties sur l'ensemble du territoire. Certaines permettent la tenue de conférences.  
Espaces de diffusion de choix, il est proposé d'y tenir des conférences de façon régulières pour aborder les sujets de la transition énergétique.

L'objectif est de proposer un contenu diversifié, tant en termes de sujets que d'approches et de publics visés.

Ces conférences, au même titre que les réunions à destination des élus, pourront faire intervenir des acteurs et partenaires du territoire, mais également des intervenants extérieurs.

### Action engagée



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Réseau des Médiathèques



#### Mise en œuvre/partenaires

-



#### Calendrier

Dès 2024

#### Moyens humains

Equipe des médiathèques

#### Moyens financiers

A définir

#### Indicateur de suivi

Nombre de conférences par an

#### Objectif d'ici 2030

5 par an



## Action 10 : Plan de communication spécifique sur le sujet

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les communes / partenaires

### ✓ Orientation 7.4 : Diffuser les enjeux du PCAET auprès des acteurs du territoire

L'objectif de cette action est de renforcer la communication sur les sujets Climat Air Energie et Economie Circulaire en développant un plan de communication spécifique, identifiable et diversifié (papier, réseau sociaux, arrêt de bus, ..).

Du type « Ardenne Métropole en transition », le principe est de mettre en avant les actions mises en place par l'agglomération, de relayer des initiatives, d'informer, de partager du contenu connexe.

#### Action engagée



##### Pilote

Ardenne Métropole



##### Référent

Service communication



##### Partenaires

Associations du territoire



##### Calendrier

2024

#### Moyens humains

Actuels

#### Moyens financiers

A définir

#### Indicateur de suivi

Nombre de communications sur le sujet

#### Objectif d'ici 2030

10 par an



## Action 11 : Ateliers de sensibilisation en lien avec les acteurs du territoire

Au sein d'Ardenne Métropole

Sur le territoire

Avec les communes / partenaires

### ✓ Orientation 7.4 : Diffuser les enjeux du PCAET auprès des acteurs du territoire

Le territoire présente un certain nombre d'acteurs qui s'investissent dans les sujets de la transition énergétique et de l'économie circulaire. Des acteurs institutionnels, associatifs, de l'économie sociale et solidaire, professionnels, ...

Plutôt que de se superposer aux interventions qu'ils proposent, l'objectif est de s'associer à eux pour renforcer leurs actions et/ou en développer d'autres.

Sur l'économie circulaire, dans la continuité des rencontres de Poix Terron le 3 mai 2023, initier des groupes de travail ponctuels sur des sujets d'actualités pour identifier et mutualiser les bonnes pratiques, bénéficier d'une dynamique de groupe et partager les retours d'expérience incluant les business model.

Des actions seront aussi dirigées vers les acteurs économiques (TPE/PME, grandes entreprises, commerçants, artisans, ... y compris associations à activité économique et acteurs économiques publics : type CHU, EHPAD, SEM, ...)

### Action engagée



#### Pilote

Ardenne Métropole



#### Référent

Mission Climat Air Energie / Service Economie circulaire



#### Mise en œuvre/partenaires

Acteurs du territoires



#### Calendrier

2024

#### Moyens humains

A définir

#### Moyens financiers

A définir

#### Indicateur de suivi

Nombre d'ateliers organisés

#### Objectif d'ici 2030

5 par an

# Fiches actions détaillées

## CC Ardenne Rives de Meuse







# PCAET SCoT Nord Ardennes

## Fiches Actions CC Ardenne Rives de Meuse

*Version du 31 mai 2023*

*approuvée au Conseil de Communauté du 7 juin 2023*

*Délibération n°2023-06-084*

## PREAMBULE

L'élaboration du PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle qui concerne tous les secteurs d'activité. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux, dans une dynamique partenariale.

Elaboré à l'échelle du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes, le PCAET déploie sa stratégie au travers de programmes d'actions rédigés pour chacune des intercommunalités membres.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe dans son article 188 deux objectifs stratégiques majeurs au PCAET : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le premier porte sur la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Le second porte sur la capacité du territoire à anticiper et répondre aux changements climatiques qui peuvent affecter sa population, ses activités et ses biens. Par ailleurs, le PCAET doit permettre de contribuer aux objectifs nationaux et par là même aux objectifs énergétiques et climatiques internationaux.

Ainsi, les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial portent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement de manière coordonnée des réseaux d'énergie, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et de récupération, le développement du stockage d'énergie et l'optimisation de la distribution d'énergie, l'émergence de territoires à énergie positive, la favorisation de la biodiversité pour adapter le territoire, la limitation des émissions de gaz à effet de serre et enfin l'anticipation des impacts du changement climatique via l'adaptation.

L'ensemble de ces objectifs sont incorporés dans les axes de la stratégie territoriale, développée par les élus locaux en concertation avec les acteurs du territoire. Ces objectifs sont ensuite déclinés opérationnellement au travers du programme d'actions défini sur 6 ans.

Chaque fiche-action du programme d'actions présentées ci-après comprend un ou plusieurs indicateurs de suivi. Ce dispositif de suivi a pour objectif de surveiller et mesurer l'évolution des effets de la mise en œuvre des actions du PCAET.

# Thématique 1

## Habitat et urbanisme

*Orientation 1.1 : « Engager une démarche de lutte contre l'insalubrité et le mal-logement »*

*Orientation 1.2 : « Créer un véritable écosystème de la rénovation de l'habitat »*

*Orientation 1.3 : « Favoriser un urbanisme vertueux »*

### Indicateurs d'impact et objectifs associés d'ici 2030



**Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel**

15 500 tCO<sub>2</sub>e  
-56% par rapport à 2019



**Consommation d'énergie du secteur résidentiel**

202 GWh  
-31% par rapport à 2019

## ***Orientation 1.1***

# ***« Engager une démarche de lutte contre l'insalubrité et le mal-logement »***

Action 1.1.1 : Améliorer la connaissance de l'état du parc de logements

Action 1.1.2 : Améliorer la performance énergétique des logements sociaux

Action 1.1.3 : Mettre en place un Permis de louer

Action 1.1.4 : Renforcer l'attractivité de l'habitat des centres bourgs



## Action 1.1.1 : Améliorer la connaissance de l'état du parc de logements



### Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

- **Renforcer la connaissance des performances énergétiques du parc privé**
  - Méthode possible : cartographie thermique par drone
  - S'appuyer sur le programme Climaxion de la Région
- **Réaliser un atlas de la vacance des logements** (engagé sur la commune de Fumay, le dispositif a vocation à être élargi sur tout le territoire)
- **Mettre en place un programme de réhabilitation** sur la base de l'atlas constitué
- Créer le besoin et repenser les logements suivant la demande et la démographie
- Mettre en place une taxe sur la vacance généralisée sur tout le territoire

#### Moyens financiers

Subvention Climaxion  
Autofinancement

#### Moyens humains

Service existant OPAH / PGR

### Action en cours



**Pilote**  
CCARM



**Référent**  
Service OPAH / PGR



**Partenaires**  
Communes, Bailleurs sociaux, Région, ADEME, Notaires



**Calendrier**  
2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Lutte contre la vacance et développer l'offre sur le marché locatif
- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique
- Rénovation des logements
- Accompagner les ménages pour un passage à l'acte, une rénovation massive et de qualité des logements

#### Points faibles

- Moyens financiers à engager
- Impacts indirects et à long terme sur les GES, qualité de l'air et énergie

#### Indicateur de suivi

Nombre de logements/communes cartographiées

Nombre de communes concernées par l'atlas de la vacance des logements

Identification et catégorisation des causes de la vacance

Part de résidences principales passoires thermiques sur le territoire

#### Objectif

1

Toutes les communes (19) d'ici la fin du PCAET

1

Taux en baisse (24,1 % dans les Ardennes en 2022 ONPE)



## Action 1.1.2 : Améliorer la performance énergétique des logements sociaux



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



### Bailleurs sociaux : Espace Habitat, Habitat 08

- Organiser des réunions entre le PNR des Ardennes, la CC ARM, Espace Habitat et Habitat 08 pour coordonner les démarches de rénovation portant sur les logements sociaux
- Travailler avec les bailleurs sociaux en vue de l'amélioration des performances thermiques des logements en les incitant à lancer des programmes de rénovation
- Recenser les personnes en précarité et ayant des difficultés à assurer leurs dépenses liées à leur consommation énergétique et travailler avec les bailleurs sur des communications ciblées pour l'optimisation de cette consommation

### Moyens financiers

Référence aux plans de rénovation des bailleurs

### Moyens humains

Service existant OPAH / PGR de la CCARM

### Action en cours



#### Pilote

EPCI & PNRA



#### Référent

Service OPAH / PGR



#### Partenaires

CCARM, CCVPA, CCAT  
Communes  
Partenaires de l'OPAH



#### Calendrier

2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Lutte contre la précarité énergétique
- Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie
- Potentiel fort de réduction des émissions de GES (indirect)
- Amélioration du cadre de vie

### Points faibles

- Coût des opérations suivant celui des matériaux
- Absence de pouvoir de contrainte sur les bailleurs

### Indicateur de suivi

Nombre de réunions de coordination

Nombre d'opérations de rénovation

Evaluation du volume de consommation énergétique économisé

### Objectif

1 à 2 par an

À définir selon les objectifs définis avec les bailleurs sociaux

Baisse de 20%



## Action 1.1.3 : Mettre en place un Permis de louer



### Périmètre : SCoT Nord-Ardenne

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



**Le permis de louer vise notamment à contraindre les bailleurs privés à rénover leurs biens (les bailleurs sociaux sont assez engagés sur la question).**

- **Communiquer auprès des propriétaires bailleurs** sur l'interdiction à venir de la mise en location des passoires thermiques (G en 2025, F en 2028) pour les inciter à les rénover
- **Etudier la mise en place d'un Label Qualité Logement à l'échelle de l'EPCI**  
Cf. exemple du projet de la CC Ardenne Thiérache
- **Evaluer la mise en place d'un Permis de louer** en vue de garantir que les logements mis à la location soient dignes et présentent des performances thermiques supérieure à un certain seuil
- **Coordonner le projet de permis de louer à l'échelle du SCoT** afin d'impliquer tous les bailleurs et propriétaires de biens et d'éviter un exode des populations les plus fragiles

### Moyens financiers

A évaluer coût ETP avec potentielle mutualisation  
Recettes envisageables par possible facturation de l'acte entre 60 € et 120 €.

### Moyens humains

Service existant OPAH / PGR de la CCARM  
Impact à évaluer sur les communes

### Action en cours



#### Pilote

Communes, 5 EPCI du SCoT



#### Référent

Service des EPCI



#### Partenaires

SCoT Nord-Ardenne, Agences immobilières, notaires



#### Calendrier

2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique

### Points faibles

- Consensus nécessaire entre tous les EPCI pour une généralisation sur le territoire
- Baisse du nombre de logements mis en location  
Nécessité d'accompagner certains propriétaires vers la rénovation

### Indicateur de suivi

Nombre d'opérations de communication

Mise en place d'un Label Qualité Logement CCARM

Mise en place d'un Permis de louer CCARM

### Objectif

2 / an

Selon date de mise en place du permis de louer

5 Communes du territoire CCARM



## Action 1.1.4 : Renforcer l'attractivité de l'habitat des centres bourgs



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



Le renforcement de l'attractivité des centres bourgs est une condition à la réduction de l'étalement urbain et des déplacements. Cette attractivité passe notamment par :

- Faire face à la vacance des centres-bourgs, notamment historique, en y inscrivant le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) avec :
  - Les MOUS insalubrité : elles visent à apporter une solution de logement décent aux occupants d'un habitat insalubre.
  - Les MOUS visant à permettre le maintien dans le logement (prévention des expulsions, diagnostic social FTM...).
  - Les MOUS de prospection d'une offre nouvelle de logements sociaux, privés ou sociaux, dans le diffus.
- Renforcer l'offre de commerces et de services de proximité, (voir action 4.2.3)

Cette fiche s'articule avec l'action n°1.3.6. et 4.2.3

### Moyens financiers

A évaluer

### Moyens humains

Service CCARM

### Action en cours



#### Pilote

Communes, 5 EPCI du SCoT



#### Référent

Service des EPCI



#### Partenaires

SCoT



#### Calendrier

2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique
- Lutte contre la vacance

### Points faibles

- Consensus nécessaire entre tous les EPCI pour une généralisation sur le territoire
- Baisse du nombre de logements mis en location
- Nécessité d'accompagner certains propriétaires vers la rénovation

### Indicateur de suivi

Nombre d'opérations de communication

Nombre d'opérations menées visant à résorber la vacance

### Objectif

2/an

À définir



## ***Orientation 1.2***

### ***« Créer un véritable écosystème de la rénovation de l'habitat »***

Action 1.2.1 : Mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Action 1.2.2 : Poursuivre l'accompagnement France Rénov' auprès des particuliers



## Action 1.2.1 : Mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sera prochainement mise en œuvre. L'animation est confiée au PNR des Ardennes. La démarche s'inscrit dans la continuité du PIG « Habiter mieux en Ardennes » ayant pris fin en 2022.

#### Amélioration des performances énergétiques et thermiques des habitations

#### Adaptation des logements pour le maintien à domicile

#### Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé

#### Lutte contre la vacance

- Accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation (énergétique, accessibilité et décence) en lien avec les aides de l'ANAH
- Les aides volontaires : les EPCI ont la possibilité de compléter leurs interventions d'aides volontaires : façade, toiture, logements communaux,
- Le dispositif « points noirs » de la Région Grand Est, est également un fond d'accompagnement mobilisable par les EPCI engagés
- Ardenne Métropole et Portes du Luxembourg sont également engagés dans une OPAH.

#### Moyens financiers

Propres à chaque EPCI  
Selon les conventions ad hoc avec l'ANAH, la CAF et la Région

#### Moyens humains

Services existants habitat EPCI – 3 ETP pour la CCARM  
+ 1 ETP en cours de recrutement au PNR

### Action phare



#### Pilote

PNR des Ardennes (pilote de l'OPAH)



#### Référent

...



#### Partenaires

CCARM, Communes  
Partenaires de l'OPAH  
France Renov



#### Calendrier

Septembre 2023  
Fin 2028

#### Points forts/co-bénéfices

- Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique

#### Points faibles

- Mobilisation des propriétaires
- Vacance en indivision
- Bouquet de travaux non incitatif

#### Indicateur de suivi

Avancement selon programme annexé à la convention avec l'ANAH

Nombre de dossiers ANAH accompagnés

#### Objectif

Propre à chaque EPCI

684 habitations de propriétaires occupants réhabilités, 51 logements de propriétaires bailleurs



## Action 1.2.2 : Poursuivre l'accompagnement France Rénov' auprès des particuliers



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



**Espace France Rénov'** : les Communautés de communes, Ardenne Rives de Meuse, Ardennes Thiérache et Vallées et plateau d'Ardenne ont décidé de mutualiser leur action et de simplifier le parcours de rénovation énergétique des ménages. Pour cela, elles ont confié l'animation du SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) au Parc Naturel Régional des Ardennes.

- Assurer des permanences sur le territoire
- Accompagner les porteurs de projet sur les 4 familles de travaux que sont : isolation de l'enveloppe (murs, toiture, planchers bas, menuiseries), ventilation, chauffage, production d'eau chaude sanitaire,
- Communiquer largement sur ce point d'entrée unique (tant sur la rénovation que sur le remplacement des chauffages), tache des EPCI concernés, et diffuser également le guide des aides disponibles pour la rénovation énergétique dans les Ardennes.

### Communication et organisation d'événements

- Communiquer et organiser des évènements (journées de formation et/ou de sensibilisation aux matériaux bio-sourcés, à l'éco-construction et/ou l'autorénovation ; communication auprès du grand public ; organiser des témoignages, des retours d'expérience, des visites de maisons rénovées, d'installations EnR performantes, ...)

### Moyens financiers

Financements RGE / CEE / PNR / EPCI jusqu'en fin 2023

### Moyens humains

Service énergie habitat du PNR des Ardennes



### Action phare



#### Pilote

PNR des Ardennes (pilote de l'OPAH)



#### Référent

SARE (PNRA)



#### Partenaires

CCARM, CCVPA, CCAT  
Communes  
Partenaires de l'OPAH



#### Calendrier

Mise en place du service en 2019, effectif jusqu'à fin 2023. (la suite en fonction des financements nationaux et régionaux)

### Points forts/co-bénéfices

- Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique

### Points faibles

- Difficile évaluation de l'impact en matière de réduction de la consommation énergétique

### Indicateur de suivi

Nombre de dossiers accompagnés par le PNR

### Objectif

300

Nombre d'événements auquel le service participe

2/an



## *Orientation 1.3*

# *« Favoriser un cadre de vie vertueux »*

Action 1.3.1 : Intégrer les enjeux climat-énergie-biodiversité dans les documents d'urbanisme

Action 1.3.2 : Anticiper la prise en compte du changement climatique dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI

Action 1.3.3 : Lutter contre la pollution lumineuse, visuelle et sonore

Action 1.3.4 : Œuvrer pour des soins de proximité

Action 1.3.5 : Œuvrer pour la qualité de l'air intérieur et extérieure

Action 1.3.6 : Encourager l'évolution des formes urbaines et les initiatives de non mobilité



## Action 1.3.1: Intégrer les enjeux climat-énergie-biodiversité dans les documents d'urbanisme



### Périmètre : SCoT Nord-Ardenne

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



- Réaliser un guide sur la façon d'intégrer les enjeux climat-énergie dans les documents d'urbanisme
  - Fourniture d'une note d'intégration des enjeux climat-énergie
  - Etudier la conciliation entre architecture climatique et préservation du patrimoine, les solutions de végétalisation et de désimperméabilisation les plus vertueuses et les plus faciles à mettre en œuvre.
- Intégrer les enjeux du PCAET au Schéma de Cohérence Territoriale
- Intégrer dans les PLU communaux les recommandations issues de la Note d'intégration des enjeux climat-énergie
  - Evaluer les contraintes urbanistiques et travailler avec les services de l'Etat pour adapter les constructions et rénovation aux contraintes réglementaires et climatiques (Exemple toitures en secteur protégé)
  - Végétaliser et désimperméabiliser progressivement les centres-villes et communes en suivant les préconisations du guide : cibler en priorité les cours d'écoles, les places de villes/villages, les ilots de chaleur, la voirie
  - Faciliter/encourager l'installation de récupérateurs d'eau de pluie : s'appuyer sur les leviers urbanistiques (lever les contraintes, encourager ou imposer la récupération d'eau, etc.)
- Accompagner la production de logements et d'activités économiques sur la ville (dents creuses) et le développement de nouvelles façons d'habiter et de construire en vue d'intégrer les contraintes de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- Intégrer le principe d'un urbanisme favorable à la santé (accès aux soins, bruit, espaces verts, luminosité etc.)

### Action phare



#### Pilote

EPCI, Communes



#### Référent

Services Administration Générale et urbanisme



#### Partenaires

SCOT, bailleurs, porteurs de projets privés



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Adaptation au changement climatique
- Biodiversité
- Ressource en eau
- Exemplarité des collectivités

#### Points faibles

- Effets attendus à moyen terme
- Pas d'impacts directs sur l'air, énergie et climat

#### Moyens financiers

Sans impact sur le budget de l'EPCI hormis celui de l'ETP dédié à plusieurs missions

#### Moyens humains

1 ETP pour CCARM

#### Indicateur de suivi

Nombre de révisions de PLU intégrant des critères climat-énergie

#### Objectif

3

Nombre de guides distribués aux mairies

Selon le nombre de communes par EPCI soit 19 sur la CCARM

Nombre de contacts avec les Mairies sur révision de PLU

10



## Action 1.3.2 : Anticiper la prise en compte du changement climatique dans la mise en œuvre de la compétence GEMAPI



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

### En lien avec l'EPAMA, les Régies intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement et le PNRA :

- Préserver les sources et écoulements naturels, notamment vers les nappes et/ou point de captage et préserver et/ou restaurer les zones humides (voir actions du PNRA)
- Veiller à la qualité des cours d'eau : protection vis-à-vis des pollutions, invasion, etc.
- Améliorer la prévention contre les inondations (crues et ruissellement), en privilégiant les solutions implantées en amont (lutte contre l'imperméabilisation des sols, dispositifs de ralentissement des écoulements)
- Garantir l'étanchéité des réseaux et sources d'approvisionnement en période de crue et inondation
- Maintenir la place de l'eau et de la nature dans la ville

### Parkings

- Evaluer et favoriser la refonte de parkings soit en espaces de parking végétalisés soit équipés de dispositif de récupération d'eau de pluie

### Moyens financiers

Etat, Agence de l'Eau, Région Grand Est  
Autofinancement

### Moyens humains

Pôle technique et Régies IEA

### Action en cours



#### Pilote

CCARM / Régies IEA



#### Référent

Pôle technique de la CCARM et Régies Intercommunales



#### Partenaires

Communes  
EPAMA  
Régies IEA  
PNRA



#### Calendrier

2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Meilleure adaptation/résilience du territoire aux changements climatiques
- Réduction de l'exposition des populations aux risques climatiques
- Préservation de la capacité de séquestration des puits de carbone.

### Points faibles

- Impact faible sur les émissions de GES

### Indicateur de suivi

Réalisation d'un bilan des actions réalisées dans le cadre de la GEMAPI

Indicateur de surface de zone humide en bon état écologique

### Objectif

1 / an

A définir



## Action 1.3.3 : Lutter contre la pollution lumineuse, visuelle et sonore



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



#### Trame noire

- Sensibiliser les communes à la modification de l'éclairage public : orientation des éclairages, niveau d'intensité, extinction durant une tranche horaire
- Organiser les Evènements Jour de la Nuit
- Sensibilisation les entreprises et les particuliers au bon usage de l'éclairage extérieur
- Mise en place d'actions exemplaires sur des communes pilotes pour la préservation de la Trame noire : sensibilisation, connaissance du mobilier d'éclairage, gestion raisonnée de l'éclairage public.

#### Encadrement de la publicité

- Recenser les signalisations (encadrement de la publicité) et informer sur leur installation. Projet porté par le PNR et réalisé sur l'ensemble du département des Ardennes - Action en cours - conseil auprès des collectivités territoriales
- Aider à l'animation auprès des communes en vue d'une harmonisation des bonnes pratiques d'extinction nocturne en lien avec le plan sobriété

#### Pollution visuelle

- Travailler sur les points noirs comme les friches, maisons abandonnées et les entrées de ville pour une amélioration du cadre de vie, l'image

#### Pollution sonore (CCARM)

- Evaluer la pollution sonore sur le territoire et évaluer des solutions utiles

### Action en cours



**Pilote**  
PNRA



**Référent**  
PNRA



**Partenaires**  
Communes, enseignes commerciales, entreprises



**Calendrier**  
2023  
Fin 2026

#### Points forts/co-bénéfices

- Réduction des consommations d'énergie
- Action à fort effet de levier (exemplarité, forte visibilité de l'action, moins d'incitations à la consommation)
- Biodiversité nocturne
- Amélioration de la santé des habitants

#### Points faibles

- Impact faible sur les émissions de GES

#### Moyens financiers

A prévoir aux budgets 2024 et suivants

#### Moyens humains

Service Aménagement du PNR

#### Indicateur de suivi

Nombre de communes sur lesquelles les actions ont été mises en place.

Sur pollution sonore, évaluation d'impact

#### Objectif

4 communes couvertes par les actions

1 étude



## Action 1.3.4 : Œuvrer pour des soins de proximité



### Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

**CCARM**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

Le diagnostic territorial, produit dans le cadre du futur Contrat Local de Santé, a mis en évidence la nécessité de restructurer et solidifier les bases de la santé en coordonnant les acteurs et les partenaires de terrain. En lien avec le CLS, dont les priorités sont intégrées au PTRTE, PGR et CTG :

- Rapprocher les lieux de soins des patients du territoire en soutenant les maisons de santé ou pôle de prévention (Givet, Fumay, Revin)
- Promouvoir et soutenir la mise en place du dispositif IntAir'agir auprès des professionnels de santé et de la population
- Mener une action de soutien aux personnes isolées
- Faciliter l'accès aux soins des personnes à mobilité à mobilité intrafamiliales
- Mettre en œuvre les moyens de prévention

#### Moyens financiers

Etat / ARS  
Autres partenaires  
Autofinancement

#### Moyens humains

Services existants CTG (1 ETP), CLS (1 ETP)  
et technique (1 ETP)

### Action en cours



#### Pilote

CCARM, Communes



#### Référent

Service CLS, CTG et technique



#### Partenaires

ARS  
Etat  
Ordre des médecins



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Réduction des distances
- Limitation des trajets routiers
- Amélioration du cadre de vie

#### Points faibles

- Recrutement des praticiens
- Effets à long terme sur les GES

#### Indicateur de suivi

#### Objectif

Nombre d'actions menées en matière de soutien aux personnes isolées

À définir

Nombre de projets soutenus par la Communauté

À définir

Nombre de postes de médecins salariés

2

Bilan CLS

1





## Action 1.3.5 : Œuvrer pour la qualité de l'air intérieur et extérieur



### Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

**CCARM**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

Intégrée dans les actions du CLS de la Communauté, la qualité de l'air est un axe de travail des services. Ce travail est incité par la loi portant engagement national pour l'environnement qui a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement) :

- Surveillance de la qualité de l'air intérieur des établissements, opération obligatoire pour les établissements d'enseignement et d'accueil du public
- Développer la prévention vers le grand public et les professionnels, sur l'exposition aux polluants environnementaux (dont la mise en place du projet FEES)
- Surveillance de la qualité de l'air extérieur et évaluer la possibilité d'étendre les points de contrôle de la qualité de l'air intérieur de ATMO Grand Est sur le territoire
- Sensibiliser à l'existence de données ATMO pour présenter l'état de l'air sur les communes
- Mettre à profit les données déployées par l'Observatoire Climat-Air-Energie du Grand Est

#### Moyens financiers

Etat  
Autofinancement

#### Moyens humains

Pôle technique

### Action en cours



#### Pilote

CC ARM, Communes



#### Référent

Pôle technique



#### Partenaires

ARS  
Etat  
ATMO Grand Est



#### Calendrier

2023 : contrôle des piscines  
2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Amélioration de la qualité de l'air
- Exemplarité du territoire
- Prévention (gestes et mesures à prendre)

#### Points faibles

- Pas d'impacts directs sur les GES

#### Indicateur de suivi

Nombre d'actions d'information

Nombre d'opérations de contrôle de l'air intérieur

#### Objectif

2 / an

1 Contrôle périodique / bâtiment suivant la réglementation en vigueur



## Action 1.3.6 : Encourager l'évolution des formes urbaines et les initiatives de non mobilité



### Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

**CCARM**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

- Proposer des formes urbaines permettant de limiter les besoins et la portée de déplacements :
  - qualité des aménagements et le développement des espaces publics
  - végétalisation des espaces qui permet de réduire la chaleur dans les zones urbanisées
  - Soutenir les projets de renaturation des centres-villes : pour certaines rues peu adaptées à la voiture, les piétonniser et végétaliser
- Mettre en avant les bénéfices de la piétonnisation dans un objectif d'aménagement urbain et d'un usage des espaces différent soit pour le volet marchand (proximité consommateurs/commerces (circuit court)) soit pour le volet loisirs (itinéraires touristiques) avec possibilité d'imbriquer les 2 volets
- Etudier le potentiel de pérennisation et de création d'espaces de co-working ou e-learning sur le territoire (cf. fiche action n°4.3.2 et projet « Demeter »). Pour réduire la portée des déplacements, développer des espaces de coworking ou de e-learning peut contribuer à réduire les déplacements domicile travail. Un espace de co-working existe déjà au CISE à VIREUX-MOLHAIN.

#### Moyens financiers

Etat  
Université de Reims et centres de formation  
Autofinancement

#### Moyens humains

Pôle Développement du Territoire et 1 ETP en charge de la planification urbaine

### Action en cours



#### Pilote

CC ARM, Communes



#### Référent

Pôle Développement du Territoire



#### Partenaires

Etat  
Université / centres de formation  
Autofinancement



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Potentiels forts de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES
- Qualité de l'air
- Décongestion des axes routiers

#### Points faibles

- Impact direct faible en matière de GES
- Fragilité de certains modèles économiques des espaces de co-working

#### Indicateur de suivi

#### Objectif

Nombre d'opérations de piétonnisation de rues

2 sur la période

Nombre d'espaces de coworking maintenu

1

Nombre d'espaces de e-learning ou d'enseignement créés

1

Part des habitants théoriquement dépendante de la voiture pour accéder aux commerces alimentaires de proximité

Construction du référentiel et suivi

# Thématique 2

## Mobilité

**Orientation 2.1 : « Faciliter le déploiement des véhicules à faibles émissions »**

**Orientation 2.2 : « Soutenir le développement d'infrastructures cyclables et rendre le vélo plus accessible aux habitants »**

**Orientation 2.3 : « Développer les transports partagés »**

### Indicateurs d'impact et objectifs associés d'ici 2030



Emissions de gaz à effet de serre des transports routiers

9 700 tCO<sub>2</sub>e  
-60% par rapport à 2019



Consommation d'énergie des transports routiers

54 GWh  
-43% par rapport à 2019

## ***Orientation 2.1***

### ***« Faciliter le déploiement des véhicules à faibles émissions »***

Action 2.1.1 : Etudier et soutenir le développement des filières locales hydrogène et bioGNV

Action 2.1.2 : Promouvoir les alternatives aux véhicules thermiques et développer des réseaux de stations et de bornes de recharge



## Action 2.1.1 : Etudier et soutenir le développement des filières locales hydrogène et bioGNV



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



#### Hydrogène

Le gisement de consommation actuel est insuffisant pour avoir une unité hydrogène sur le territoire

- Etudier les gisements de consommation possibles : demande industrielle, TER, etc.
- Etudier le potentiel de développement d'une filière hydrogène (partenaire : SEM EnR)
- Point de vigilance : veiller à un approvisionnement en hydrogène bas-carbone (hydrogène vert, jaune)

#### Biogaz

Une filière peut voir le jour à l'échelle du SCoT ou des Ardennes : déchets agricoles méthanisables, gisement de consommation pour les flottes de bus/de camions

- Réaliser une étude sur les gisements de production de biogaz à l'échelle départementale et les potentiels de consommation
- S'appuyer sur les démarches de décarbonation des flottes de véhicules de transports en commun et de collecte des déchets

#### Transport et logistique

- Accompagner ou suivre le projet d'étude territoriale des flux de transport de marchandise de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)
  - Suivre les réunions de restitution auprès des transporteurs
- Accompagner ou suivre le projet de schéma d'orientation de stations multi énergie de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)
- Accompagner ou suivre le projet d'étude de rétrofit sur du transport fluvial de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)

### Action moyen terme



#### Pilote

Région ou tout autre acteur à dimension départementale



#### Référent

A définir par le ou les pilotes



#### Partenaires

EPCI du SCOT, SEM EnR



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre significatif dans les transports et l'industrie
- Potentiel de renforcement de l'autonomie énergétique du territoire
- Amélioration de la qualité de l'air
- Potentiel de production

#### Points faibles

- Pas de réduction de la consommation énergétique
- Difficulté de mise en œuvre
- Démarche à moyen terme

#### Moyens financiers

A évaluer / 1 station multi-énergie : 1000 000 €, par des investisseurs développeurs  
Département des Ardennes / Etat / région Grand Est

#### Moyens humains

Services dédiés du Département et Région

#### Indicateur de suivi

Etudes de gisements réalisées

#### Objectif

2025

Nombre de stations multi énergies sur le territoire du SCOT

1 par EPCI



## Action 2.1.2 : Promouvoir les alternatives aux véhicules thermiques et développer des réseaux de stations et de bornes de recharge



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



- Evaluer les besoins en accès aux nouvelles énergies pour voitures (hydrogène, biocarburants, électricité etc.) ;
- Inciter les exploitants à installer et exploiter des bornes de recharge ;
- Informer les bailleurs sur les obligations, pour tous bâtiments neufs, de pré-équiper pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les immeubles résidentiels (cf. loi "LOM") ;
- Réfléchir à la mise en place de montages financiers adaptés, y compris pour les petites communes
- Action à articuler avec le potentiel déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings (possibilité de recharge directe des véhicules)

Cf. normes issues de la Loi Climat et Résilience

### Action en cours



**Pilote**  
FDEA



**Référent**  
FDEA



**Partenaires**  
Région Grand Est



**Calendrier**  
2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Potentiel fort de décarbonation du transport routier
- Amélioration de la qualité de l'air

#### Points faibles

- Coût à l'achat des véhicules pour les particuliers, entreprises et collectivités
- Coût de l'installation et entretien des bornes de rechargement etc.

#### Moyens financiers

20 000 € HT environ / borne  
A évaluer

#### Moyens humains

Services de la Communauté et appui en ingénierie extérieure

#### Indicateur de suivi

Nombre de bornes de recharge installées  
Pourcentage de véhicules électriques sur le territoire

#### Objectif

10  
5%

## ***Orientation 2.2***

***« Soutenir le développement d’infrastructures cyclables et rendre le vélo plus accessible aux habitants »***

Action 2.2.1 : Mettre en place des Plans Vélo dans les principales communes du territoire

Action 2.2.2 : Rendre le vélo plus accessible aux habitants



## Action 2.2.1 : Mettre en place des Plans Vélo dans les principales communes du territoire



### Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

**CCARM**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

Le développement des déplacements doux et en particulier le vélo nécessite aussi un aménagement du territoire spécifique afin d'être attractifs et de pouvoir être utilisés en toute sécurité.

Potentielles communes à cibler : Givet, Fumay, Revin

Court terme :

- renforcer les marquages et la signalisation

Travailler en particulier :

- au raccordement à la voie verte, dorsale du réseau cyclable du territoire, des services de réparation existant déjà le long de la voie verte du côté de Chooz)
- aux points de traverse de la Meuse qui sont aujourd'hui un frein à l'utilisation du vélo
- à la desserte du CNPE de Chooz
- à l'adaptation des espaces de stationnement notamment en secteur gare

Sur Givet :

- poursuivre les réflexions autour du raccordement au réseau belge RAVeL et de l'accessibilité vélo/piéton au fort de Charlemont depuis le centre-ville

#### Moyens financiers

Entre 45 000 et 50 000 € / plan  
A évaluer

#### Moyens humains

Service Tourisme et Administration  
Générale (planification)

### Action à lancer



#### Pilote

Communes



#### Référent

Service Tourisme et Administration  
Générale (planification)



#### Partenaires

Département (voie  
verte), SPW Mobilité et  
Infrastructures (RAVeL),  
CCARM



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Amélioration de la qualité de l'air
- Décongestion des axes routiers
- Attractivité du territoire
- Réduction de la facture énergétique à moyen/long terme

#### Points faibles

- Effets attendus à moyen terme
- Investissement relativement élevé

#### Indicateur de suivi

Nombre d'opérations de renforcement des marquages et de la signalisation

Nombre de communes engagées dans la réalisation d'un Plan Vélo

#### Objectif

2

3 communes : Revin, Givet, Fumay voire Chooz / à affiner





## Action 2.2.2 : Rendre le vélo plus accessible aux habitants



### Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

**Le développement des déplacements doux et en particulier le vélo nécessite aussi des actions afin de le rendre attractif et pratique**

- Travailler avec la Région pour rendre plus simple l'emport de vélos dans les TER
- Inciter l'installation d'équipements dédiés au stationnement des vélos et vélos à assistance électrique en centre-ville et secteurs autour des gares,
- Soutenir l'essor de la cyclologie pour les « derniers km »

#### En matière d'achat de vélos

- Communiquer sur les aides existantes à l'achat de Vélos à Assistance Electriques (VAE) : aides de la Région, de l'Etat ; et les solutions de location de VAE
- Valoriser les vélos fabriqués localement (cf. Fiche Action 4.1.3)
- Evaluer la faisabilité de favoriser l'équipement des habitants en vélos produits localement (bons d'achat etc.)

#### Promotion et santé au travail

- Profiter des Jeux Olympiques et de la labellisation de communes du territoire pour promouvoir le vélo.
- Promouvoir l'usage du vélo dans le cadre des trajets domicile/travail

#### Moyens financiers

Autofinancement pour actions de facilitation et de communication

#### Moyens humains

Services existants Tourisme et CLS

### Action en cours



**Pilote**  
CCARM



**Référent**  
Services Tourisme et CLS



**Partenaires**  
Région Grand Est  
Communes



**Calendrier**  
2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Qualité de l'air
- Santé des habitants
- Attractivité du territoire
- Réduction de la facture énergétique

#### Points faibles

- Difficile mesure de l'impacts sur la qualité de l'air

#### Indicateur de suivi

#### Objectif

Nombre d'équipements de stationnements vélos installés

À définir

Nombre d'opérations de communication externe

1 / an

Nombre d'opérations de communication interne

1 / an

## ***Orientation 2.3***

# ***« Développer les transports partagés »***

Action 2.3.1 : Lutter contre l'autosolisme

Action 2.3.2 : Renforcer l'attractivité et la qualité des services de transports en commun



## Action 2.3.1 : Lutter contre l'autosolisme



### Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

#### Favoriser le covoiturage et accélérer son développement

- Renforcer la communication sur les aires de covoiturage existantes, en particulier sur les réseaux sociaux
- Travailler en particulier à la mise en place de solutions de covoiturage pour les actifs du CNPE de Chooz (potentiel important) et les grands employeurs du territoire
- Cibler en particulier les aires à proximité des gares pour favoriser l'intermodalité (Givet, Revin, ...) et les places de villages, pour soutenir les commerces et services de proximité
- Evaluer l'utilisation ou conversion de parkings existants en aire de covoiturage
- Evaluer le développement de bornes de recharge

#### Faciliter l'autopartage

- Pérenniser l'initiative de véhicule partagé existant à Revin
- Organiser des retours d'expérience à destination des autres communes
- Communication
- Intégrer les réseaux associatifs ou de Maisons France Services pour mettre en lien des particuliers qui louent leurs voitures ou qui covoiturent
- Pérenniser voire développer les initiatives communales : Transcaïl à FUMAY

#### Moyens financiers

Néant sauf sur opérations de communication (autofinancement pour CCARM) et création d'une application par exemple

#### Moyens humains

Service communication (1 ETP) ou autre service à désigner dans le cadre des effectifs existants

### Action en cours



#### Pilote

CCARM, à évaluer par Maison France Service



#### Référent

Service communication ou autre service à désigner



#### Partenaires

Région Grand Est  
CNPE



#### Calendrier

2023 - 2026

#### Points forts/co-bénéfices

- Potentiels forts de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES
- Qualité de l'air
- Favorise l'essor des mobilités actives (moins de voitures en circulation) et des trains (desserte des gares)
- Renforcement du lien social
- Décongestion des axes routiers

#### Points faibles

#### Indicateur de suivi

#### Objectif

Nombre d'aires de covoiturage installées

2

Nombre d'opérations de communication

2 / an



## Action 2.3.2 : Renforcer l'attractivité et la qualité des services de transports en commun



### Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

- Etudier l'opportunité de mettre en place des services de Transport à la Demande dans les communes
  - Service de "Taxi à la carte" existant sur le territoire de la CCARM, accessible sous conditions (âge, ...)
  - Réfléchir à la possibilité d'étendre à une population plus large
  - Service de navette "Transcaille" en place à Fumay, avec possibilité de réserver (TAD) - capitaliser sur cette initiative
- Favoriser le "raccordement" au réseau de transports en commun belge avec une priorité au train, complété de divers autres services
  - Renforcer la communication pour que les habitants aient connaissance de cette offre de transports transfrontaliers
  - Poursuivre l'action visant à l'ouverture de la ligne Reims-Namur via Givet dite « Givet-Dinant »
- Evaluer la création d'une aire multimodale dans les secteurs gare notamment à GIVET en lien avec l'ancienne fiche action du Pacte Ardennes

#### Moyens financiers

A réévaluer au besoin  
300 000 € pour étude de réouverture  
ligne REIMS-NAMUR via GIVET-DINANT

#### Moyens humains

Services existants dont 1 ETP pour Taxi à la carte

### Action en cours



#### Pilote

Région GE, Communes



#### Référent

Cabinet du Président et service Taxi à la carte



#### Partenaires

SNCF/SNCB, société  
TEC,  
Collectivités non  
compétentes



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Potentiels forts de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES
- Qualité de l'air
- Offre d'un service public supplémentaire à la population

#### Points faibles

- Difficile mesure des réductions de GES
- Effets à long terme

#### Indicateur de suivi

Nombre de communes mettant en place un service de TAD  
  
Collaboration engagée avec la société wallonne TEC

#### Objectif

2 incluant initiative communale  
  
2024-2025

# Thématique 3

## Espaces naturels

Orientation 3.1 : « Préserver et renaturer les zones humides et les espaces naturels »

### Indicateurs d'impact et objectifs associés d'ici 2030



**Séquestration carbone du territoire**

94 000 tCO<sub>2</sub>e  
82 500 tCO<sub>2</sub>e en 2019



**Part des émissions séquestrées**

144%  
70% en 2019

## *Orientation 3.1*

# *« Préserver et renaturer les zones humides et les espaces naturels »*

Action 3.1.1 : Mettre en place la Trame Verte et Bleue

Action 3.1.2 : Renforcer le lien et la proximité des habitants à la nature et la biodiversité

Action 3.1.3 : Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière

Action 3.1.4 : Accompagner le développement d'une filière et de l'usage du miscanthus

Action 3.1.5 : Améliorer la gestion de l'eau potable et de l'assainissement



## Action 3.1.1 : Préserver la Trame Verte et Bleue



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



#### Actions PNR

- Travaux de plantation (haies, bosquets, vergers, prairies fleuries, etc.)
- Restauration des zones humides ordinaires
- Maintien des prairies naturelles – Collectif agriculteurs
- Etude de faisabilité pour la création de passages à faune sur le territoire du PNR
- Communication et sensibilisation

#### Actions CCARM

- Renaturation des cours d'eau
- Rénover les mares forestières
- Travailler les chemins pour dévier l'eau vers les bordures, les espaces alentours
- Accompagner les exploitants agricoles dans la reconstitution et la plantation de haies
- Reboiser avec des essences locales et traditionnelles et cibler les parcelles les plus appropriées (exemple : pinède du Fort Condé)

#### Moyens financiers

934 500 €

#### Moyens humains

Service Valorisation des ressources naturelles du PNR (1ETP)

### Action en cours



#### Pilote

PNR des Ardennes



#### Référent

A définir au sein du PNR



#### Partenaires

Agence de l'Eau Rhin-Meuse, EPAMA-EPTB, association Team Clean River



#### Calendrier

2023  
Fin 2026

#### Points forts/co-bénéfices

- Biodiversité
- Séquestration carbone
- Adaptation au changement climatique

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

#### Indicateur de suivi

Rapports d'études  
Linéaire et surfaces plantées, semées et restaurées et nature des aménagements

#### Objectif

Déterminés en concertation avec les financeurs



## Action 3.1.2 : Renforcer le lien et la proximité des habitants à la nature et la biodiversité



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



- **Sensibiliser et informer les publics sur Natura 2000**  
Conception, diffusion d'un bulletin d'information annuel (l'Arduinna)  
Conception, réalisation et pose de panneaux d'information  
Animations grand public (sorties nature, animations canoë, ciné-débats...) et scolaires  
Réédition de documents et outils pédagogiques (guides pédagogiques, jeu de 7 familles...)  
Outils de sensibilisation Quiétude attitude (banderoles de matérialisation des zones, affiches, posters,...)

- **Animations de découverte - Rendez-vous du Parc**  
Coordonner les animations de découverte  
Organiser, coordonner, éditer un support de promotion des rendez-vous avec le Parc

- **Mener des interventions en milieu scolaire**  
Stratégie éducative à destination des scolaires  
Mise en place des animations en coordination avec l'inspection d'académie

**Promouvoir les jardins partagés et de l'agriculture en ville et les projets d'écologie participative (vergers, conservatoires, arboretum) Projets de renaturation de friches en jardins-forêts partagés**

### Action phare



**Pilote**  
PNR des Ardennes



**Référent**  
A définir au sein du PNR



**Partenaires**



**Calendrier**  
Depuis la création du Parc (2011)  
Fin en 2026

#### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement du lien social
- Facilité de mise en œuvre

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

#### Moyens financiers

Prévus annuellement au budget en fonction des financeurs

#### Moyens humains

Service promotion du territoire du PNR

#### Indicateur de suivi

Nombre d'animations organisées à destination du Grand public  
Nombre d'animations scolaires

#### Objectif

Déterminés annuellement





## Action 3.1.3 : Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



### Enjeu de diversifier les essences en parallèle du plan de gestion

- Suivre et accompagner les actions de l'ONF en matière de gestion durable de la ressource forestière
- Renforcer la communication entre l'ONF et les collectivités
  - Pérenniser les rencontres biannuelles pour la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse
- Travailler avec la Fédération de chasse pour réduire le déséquilibre forêt-gibier – développer des plans de chasse moins locaux
- Renforcer de manière commune et concertée la communication à destination du grand public pour expliquer comment la forêt est gérée (exemple : les gens ne comprennent pas pourquoi les coupes rases dues aux scolytes sont faites)

### Moyens financiers

A évaluer

### Moyens humains

Services de la Communauté

### Action en cours



#### Pilote

ONF, PNRA, Communes



#### Référent

Administration Générale



#### Partenaires

EPCI, CRPF, Fransylva 08, Fédération de chasse



#### Calendrier

À définir

### Points forts/co-bénéfices

- Séquestration carbone
- Biodiversité
- Adaptation au changement climatique
- Economie locale : filières bois

### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

### Indicateur de suivi

Nombre d'actions menées en partenariat entre l'ONF, le PNR et les communes

Nombre d'opérations de communication grand public

### Objectif

À définir

2 par an ?



## Action 3.1.4 : Accompagner le développement d'une filière et de l'usage du miscanthus



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

Face à une ressource bois fragilisée par une crise sanitaire et climatique, d'autres ressources peuvent être mobilisées comme le miscanthus. Ce dernier est un atout pour la biodiversité (petite et grande faune, insectes).

- Evaluer les parcelles publiques et privées d'accueil pour la culture du miscanthus et son impact sur l'environnement en référence aux travaux connus en la matière;
- Dimensionner à 2 échelles pour favoriser sur des bandes la petite faune
- Lancer un appel à projet pour le lancement de cette culture avec une sensibilisation des acteurs agricoles ;
- Inciter la création d'une filière pour développer les usages connus et ainsi ses liens avec d'autres filières économiques ou ambitions portées par le PCAET :
  - Biomasse pour production d'énergie (nouvelles énergies, chaufferies communales),
  - paillage horticole (renouvellement des sols),
  - isolant et bio-béton (rénovation thermique),
  - litières et/ou complément pour l'alimentation animale (approvisionnement local pour élevages locaux).

### Action en cours



#### Pilote

CCARM



#### Référent

Développement du Territoire et Administration Générale



#### Partenaires

Chambre d'agriculture, CCI, Ardenne développement, PNRA



#### Calendrier

2023 - 2029

#### Moyens financiers

A évaluer l'appui financier CCARM  
Implantation : 2 800 à 3 000 € HT/ha  
Récolte : 400 €/ha/an  
Recette : 600 à 2 000 €/ha/an

#### Moyens humains

Services de la Communauté

#### Points forts/co-bénéfices

- Séquestration carbone
- Biodiversité
- Adaptation au changement climatique
- Economie locale
- Protection de la ressource en eau potable

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES
- Difficile mesure des effets sur le climat

#### Indicateur de suivi

Rapport d'évaluation de la mesure

Nombre de projets lancés

#### Objectif

1

2



## Action 3.1.5 : Améliorer la gestion de l'eau potable et de l'assainissement



### Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

**CCARM**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

- Préserver la ressource en eau en menant des actions de sensibilisation (communication) afin de promouvoir un usage raisonné de l'eau (réduction des consommations d'eau potable des collectivités pour le nettoyage et l'arrosage etc.
- Mettre en œuvre la collecte des eaux usées et leur retraitement (Aubrives, Hierges, Ham sur Meuse, Foisches, Fépin)
- Mener des travaux de sectorisation des réseaux en eau potable (capteurs sur conduite pour connaître les fuites en vue d'améliorer la qualité de la distribution en eau potable)
- Automatiser des installations en vue de réduire les déplacements et faciliter la détection de défauts
- Garantir le rendement des réseaux : entretien, lutte active contre les fuites,...
- Fiabiliser et moderniser des réseaux d'assainissement pour éviter que ceux-ci ne rejettent des effluents au milieu naturel, enjeu environnemental (gaz à effets de serre, biodiversité aquatique) et sanitaire
- Développer des échanges transfrontaliers pour une gestion et un usage de l'eau raisonné et coordonné

Voir Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) des Régies

### Action en cours



#### Pilote

Régies Intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement



#### Partenaires

CC ARM, Communes, Agence de l'eau, EPAMA



#### Référent

Direction des Régies intercommunales



#### Calendrier

2023 : Renforcement du réseau d'eau potable sur la commune de VIREUX-WALLERAND  
2023-2029 : autres opérations

#### Moyens financiers

Etat (DETR/DSIL), Agence de l'Eau  
Fonds européens, autofinancement

#### Moyens humains

Services existants des Régies intercommunales

#### Points forts/co-bénéfices

- Amélioration de la ressource en eau
- Adaptation au changement climatique

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

#### Indicateur de suivi

Nombre de projets aboutis

Indice linéaire de perte (ILP)

Qualité de l'eau

Quantité de GES émise/ Service rendu

#### Objectif

5

Amélioration sur plusieurs années avec déploiement télégestion et instrumentation

100%

Suivant indicateur Régies IEA

# Thématique 4

## Economie locale

**Orientation 4.1 : « Développer de nouvelles filières économiques »**

**Orientation 4.2 : « Revitaliser le territoire et renforcer son attractivité »**

**Orientation 4.3 : « Développer les formations et les métiers de la transition »**

**Orientation 4.4 : « Poursuivre la réhabilitation du foncier inexploité »**

### Indicateurs d'impact et objectifs associés d'ici 2030



**Emissions de gaz à effet de serre de l'industrie**

13 500 tCO<sub>2</sub>e  
-53% par rapport à 2019

**Emissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire**

4 300 tCO<sub>2</sub>e  
-65% par rapport à 2019



**Consommation d'énergie de l'industrie**

182 GWh  
-16% par rapport à 2019

**Consommation d'énergie du secteur tertiaire**

55 GWh  
-37% par rapport à 2019

## ***Orientation 4.1***

### ***« Développer de nouvelles filières économiques »***

Action 4.1.1 : Faire du tourisme durable un nouvel axe de développement économique

Action 4.1.2 : Soutenir le développement des filières de l'économie circulaire

Action 4.1.3 : Développer une filière industrielle autour du vélo



## Action 4.1.1 : Faire du tourisme durable un nouvel axe de développement économique



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



### Cette action vise à faire du territoire une destination verte.

- Mener une politique de marketing territorial avec la création d'outils de communication pour concilier sports nature et patrimoine naturel tout en développant l'image touristique de la destination : carte VTT FFC, carte enduro VTT, carte VTT transfrontalier, guide touristique, Eductour
- Organiser les activités de pleine nature sur le territoire (hors nouveau Schéma). Exemples : journée de la Meuse, de la forêt, de la biodiversité etc.
- Evaluer la création d'un observatoire de l'itinérance douce (licence, provision matériel)
- Gestion espace VTT FFC N°136

Quiétude Attitude : maintenance du site web dont évolution du calendrier des dates de chasse

- Promouvoir la vente et la consommation de produits locaux : identifier les producteurs, les produits et les clients cibles en vue d'organiser une chaîne de distribution

### Moyens financiers

Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs

### Moyens humains

Chargé de mission tourisme du PNR

### Action en cours



#### Pilote

PNR des Ardennes



#### Référent

A définir au sein du PNR



#### Partenaires

À définir



#### Calendrier

En cours  
Fin 2026

### Points forts/co-bénéfices

- Economie locale
- Attractivité du territoire

### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

### Indicateur de suivi

Nombre d'actions réalisées en lien avec le tourisme durable

### Objectif

Déterminés annuellement



## Action 4.1.2 : Soutenir le développement des filières de l'économie circulaire



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



### Mettre en place le dispositif **Factoryz** (Ecologie Industrielle Territoriale)

**Principe** : chaque EPCI dispose d'une page Factoryz qu'elle anime pour les entreprises de son territoire via son service de développement économique

**Objectif** : permet la mutualisation de ressources entre les acteurs économiques du territoire (compétences, équipements, infrastructures, flux matière, ...)

**Coût** : 3 000 € acquisition outil personnalisé + 1 000 € adhésion CECOIA + 1 500 € cotisation Factoryz

**Chambre des Métiers** : label Répar'Acteur (réseau d'artisans de la réparation) à faire connaître, à déployer encore plus

**PNR** : Projet LEADER de coopération avec le PETR THUR DOLLER et Bell'Occas

### Actions CCARM

- Réemploi : marché des matériaux issus de la déconstruction sélective (exemple projet 3R – Cibox)
- Créer une plateforme de récupération des matériaux de chantiers qui puissent être récupérés gratuitement (projet Pétilion)
- Mettre en place une structure (association) pour réutiliser en seconde main les équipements retirés lors des chantiers de rénovation
- Centre de formation à la déconstruction
- Economie circulaire : implanter une ressourcerie ou une boutique de produits de réemploi ou encore un espace de libre-service. Appui de la banque des Territoires pour l'économie circulaire
- Développer le commerce de seconde main : friperies, ressourceries
- Boîtes à livres / favoriser les bourses culturelles (livres)

### Action en cours



**Pilote**  
CCARM



**Référent**  
À définir



**Partenaires**  
Bell'Occas, CECOIA, Emmaus, Banque des Territoires, associations d'insertion, porteurs de projets privés



**Calendrier**  
2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire
- Réduction de l'empreinte matière et l'empreinte carbone des habitants

### Points faibles

### Moyens financiers

Factoryz : à définir selon adhésion et acquisition  
A évaluer sur les autres opérations

### Moyens humains

Services Chambre des métiers et PNR  
CCARM : service développement économique

### Indicateur de suivi

Nombre d'EPCI adhérentes à Factoryz  
Nombre de projets d'économie circulaire mis en place sur le territoire

### Objectif

3  
2



## Action 4.1.3 : Développer une filière industrielle autour du vélo



### Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

**CCARM**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

*L'installation d'une entreprise spécialisée dans la production de vélos et trottinettes électriques ouvre la voie au développement d'une filière industrielle dédiée au vélo*

- Mener à bien l'installation de l'entreprise CIBOX à Revin : s'appuyer sur cette opportunité pour développer cette filière d'emploi et cette expertise locale
- Faciliter l'installation des entreprises de cette filière (aides à l'installation, mise à disposition de foncier, etc.)
- Construire avec les partenaires que sont l'Education Nationale et les centres de formation privés voire les entreprises elles-mêmes, un parcours de formation au secteur vélo/VAE/batteries

### Moyens financiers

Installation de CIBOX : 14 000 000 €  
A évaluer pour tout autre installation si appui de la CCARM

### Moyens humains

Pôle existant du Développement du Territoire de la CCARM

### Action en cours



#### Pilote

CCARM



#### Référent

Pôle Développement du Territoire



#### Partenaires

Ardenne Développement, ADEME, CCI



#### Calendrier

2023 : installation de Cibox  
2024 : promotion du territoire comme « terre de vélo » en lien avec les Jeux Olympiques  
2025-2029 : suite des actions

### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire
- Réduction des besoins en déplacement (emploi local)

### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

### Indicateur de suivi

Nombre d'entreprises de la filière vélo sur le territoire

Création d'une filière de formation aux métiers du vélo

### Objectif

2

2026



## ***Orientation 4.2***

### ***« Revitaliser le territoire et renforcer son attractivité »***

Action 4.2.1 : Valoriser les atouts du territoire et communiquer sur son attractivité

Action 4.2.2 : Valoriser le bâti inutilisé

Action 4.2.3 : Pérenniser les démarches entreprises de revitalisation des centres-villes

## Action 4.2.1 : Valoriser les atouts du territoire et communiquer sur son attractivité



### Périmètre : CCARM

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

L'action vise à présenter le territoire comme attractif pour les acteurs économiques du développement durable et les futurs résidents.

- Lancer une campagne de communication pour attirer les néo-ruraux et les travailleurs indépendants sur le territoire, en valorisant le cadre de vie, la proximité à la nature (Meuse, forêt proche) avec le développement d'une offre de service "télématique"
- Valoriser la douceur estivale et le cadre agréable pour attirer des actifs/indépendants au printemps/en été (via le télétravail, etc.) avec plan d'eau ou lieu de baignade labellisé "pavillon bleu" après repérage, analyse voire restauration du milieu.
- Renforcer la communication sur l'offre culturelle locale (événements à Charlemont, concerts, foire etc.) ou de proximité : Cabaret Vert, festival des marionnettes, festival du Conte, ...
- Accompagner le développement d'une offre locale labellisée "Ardenne Rives de Meuse"
- Mettre en place une campagne de communication à l'attention des porteurs de projet pour faciliter leur installation et la mise en œuvre de projets durables ou vertueux (cf. actions liées)

#### Moyens financiers

Autofinancement

#### Moyens humains

Service Développement du Territoire et OTC

### Action en cours



#### Pilote

CCARM  
OTC  
Communes



#### Référent

Service Développement du Territoire et OTC



#### Partenaires

Ardenne  
Développement



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

#### Indicateur de suivi

Nombre d'opérations de communication sur les atouts du territoire réalisées

Nombre de structures/filières labellisées « Ardenne Rives de Meuse »

#### Objectif

3 par an

5

## Action 4.2.2 : Valoriser le bâti inutilisé



### Périmètre : CCARM

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

La valorisation du bâti inutilisé doit permettre de créer de nouveaux lieux de vie que cela soit pour de l'habitat, des activités culturelles ou encore des services ou pour un usage multiple (habitat, loisirs, services).

- Valoriser du bâti inutilisé et remarquable comme les bâtiments de casernement de Charlemont
  - pour accueillir par exemple des artistes en résidence (théâtre, musiques actuelles etc.) en échange de performances, master class, etc. en lien avec les structures culturelles locales (festivals, scènes etc.)
  - en appart hôtel et auberge collective
  - en centre de formation
  - en espace d'accueil et de musée
- Investir le bâti de qualité, abandonné ou en déshérence comme le « château » de MONTIGNY-SUR-MEUSE pour de nouveaux lieux de vie, d'activités de service, de restauration ou activités culturelles
- Communiquer sur ce type d'initiatives pour renforcer l'attractivité du territoire

#### Moyens financiers

A évaluer

#### Moyens humains

Services portant le Programme Global de Revitalisation (PGR)  
1-2 ETP

### Action en cours



#### Pilote

CCARM et/ou  
Communes



#### Référent

À désigner



#### Partenaires

CCARM et/ou  
Communes, porteurs  
de projet privés



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire
- Amélioration du cadre de vie et paysage

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

#### Indicateur de suivi

Nombre de projets de revalorisation du bâti à vocation culturelle  
  
Nombre d'événements culturels organisés dans ce bâti réhabilité

#### Objectif

3 d'ici la fin du PCAET  
  
3 / an

## Action 4.2.3 : Attractivité et revitalisation des centres-villes



### Périmètre : CCARM

**CCARM**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

- Mettre en œuvre le **Programme Global de Revitalisation (PGR)** avec notamment les services de proximité. Suite à l'Opération de Revitalisation du Territoire et dispositif Petites Villes de Demain (16 communes des Ardennes dont 4 sur ARM : Fumay, Givet, Revin, Vireux-Molhain), un PGR a été approuvé.
- Renforcer l'offre de commerces et de services de proximité, notamment avec le dispositif de boutiques éphémères et avec la mise en œuvre du Programme Global de Revitalisation (PGR)
- Mettre en œuvre la **Convention Territoriale Globale (CTG)** pour des services de proximité pour la petite enfance et l'information au public (Maisons France Services)
- Travailler avec les commerçants sur l'accessibilité (accès, parking etc.) de leur commerce en intégrant les commerçants dans une réflexion de refonte de l'espace urbain espérée (cf. action 1.3.6)
- Promouvoir la marche et les mobilités alternatives pour les courts trajets, pour un accès aux commerces et activités de proximité, avec des actions auprès des écoles du territoire
- Favoriser la mobilité douce pour le transport logistique du dernier kilomètre

#### Moyens financiers

Se référer au PGR et CTG

#### Moyens humains

1 ETP pour PGR et 1 ETP pour CTG

### Action en cours



#### Pilote

CCARM, Communes



#### Référent

À définir



#### Partenaires

Etat  
PNRA



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire
- Réduction des besoins de déplacements
- Amélioration du cadre de vie

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

#### Indicateur de suivi

Bilan des boutiques éphémères

Indicateurs du PGR ou de la CTG

#### Objectif

Annuel et fin de bail

Bilan ou pré bilan des indicateurs

## **Orientation 4.3**

# **« Développer les formations et les métiers de la transition »**

Action 4.3.1 : Développer une formation aux métiers de la rénovation du bâtiment

Action 4.3.2 : Accompagner des étudiants et faciliter leur orientation en lien avec les enjeux climatiques



## Action 4.3.1 : Développer une formation aux métiers de la rénovation du bâtiment



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



Répertorier les entreprises locales de la rénovation énergétique.

### Former les entreprises à la rénovation thermique

Pour développer la formation des entreprises à la rénovation thermique, les collectivités ont deux leviers principaux à activer ensemble:

#### 1. Développer la demande de rénovations thermiques des bâtiments

Les entrepreneurs réfléchissent en termes de perspectives de chantiers. Leur principale motivation à se former sera la perspective d'un volume d'activité suffisant et récurrent. C'est habituellement quand le marché est signé que l'entreprise se forme.

#### 2. Accompagner la formation des entreprises

Former les entreprises de Bâtiment sur leurs premiers chantiers de rénovation thermique. Cette formation se fait au poste de travail sur chantier, sur le mode compagnonnage, avec le formateur qui travaille avec ceux à former et transmet son savoir en réalisant les ouvrages. C'est la méthode la plus efficace d'apprentissage.

A l'écosystème de la rénovation de l'habitat de répertorier la liste des formateurs susceptibles d'intervenir sur le territoire.

A la collectivité d'œuvrer à la mise en place d'un centre de ressources sur les techniques de rénovation, avec si possible présence d'un formateur.

S'appuyer sur le centre de formation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le CFA, les établissements techniques, les fédérations des métiers,...

Développer des filières de formation aux métiers liés aux énergies renouvelables (installation, maintenance, ...)

### Action en cours



#### Pilote

Ardenne Développement,  
CMA



#### Référent

À définir



#### Partenaires

EPCI



#### Calendrier

À définir

#### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire
- Lutte contre la précarité

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

#### Moyens financiers

À définir

#### Moyens humains

Services Ardenne Développement,  
services CMA  
CCARM : à définir

#### Indicateur de suivi

Nombre d'entreprises en formation à la rénovation thermique

#### Objectif

À définir selon le tissu



## Action 4.3.2 : Accompagner des étudiants et faciliter leur orientation en lien avec les enjeux climatiques



### Périmètre : CCARM

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

La Communauté de Communes a conscience de la nécessité de former les professionnels et les personnes intégrant le marché du travail aux nouvelles technologies et aux enjeux environnementaux.

- Créer un centre d'accueil à Charlemont pour des formations sur les métiers de la transition
- Envisager le développement de centres de formation déportés dans le cadre du projet de l'Université de REIMS "Demeter" avec par exemple une formation aux métiers de la rénovation énergétique, aux métiers du livre (en lien avec fabrication, ...) ou dans le cadre d'un projet privé (exemple : Alma Formation)
- Faire de la sensibilisation aux enjeux climatiques et environnementaux, des initiations aux métiers nécessaires au territoire et à la transition écologique
- Réfléchir à la mise en place d'une bourse pour encourager les étudiants à poursuivre leurs études et faciliter leurs éventuels besoins de déplacement (études supérieures à Charleville par exemple)
- Profiter des Jeux Olympiques et de la labellisation de communes du territoire pour promouvoir l'écologie et les projets liés

#### Moyens financiers

À définir

#### Moyens humains

Services Ardenne Développement,  
Services Chambres consulaires  
Service existant de la CCARM  
(Développement du Territoire)

### Action en cours



#### Pilote

Ardenne Développement,  
CMA



#### Référent

À définir



#### Partenaires

EPCI  
Université de Reims



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Economie locale et attractivité du territoire renforcées
- Faciliter le recrutement de personnels

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

#### Indicateur de suivi

Nombre de centres de formations ouverts

Mise en place d'un appui financier aux étudiants en poursuite d'études

#### Objectif

À définir

À définir

## ***Orientation 4.4***

### ***« Pour une gestion sobre et optimale du foncier »***

Action 4.4.1 : Renforcer la connaissance de l'état du foncier libre sur le territoire communautaire et développer une stratégie de gestion raisonnée

Action 4.4.2 : Mettre en œuvre et soutenir les projets de reconversion des friches industrielles





## Action 4.4.1 : Renforcer la connaissance de l'état du foncier libre sur le territoire communautaire et développer une stratégie de gestion raisonnée



### Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

*La Communauté de Communes ne possède pas de compétence en matière d'urbanisme. Cependant, sur l'impulsion notamment de la mise en œuvre de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la Communauté a mené un travail d'enquête afin de mettre en valeur et de défendre les ambitions communales afin qu'elles puissent mener à leur terme les projets nécessaires au maintien et au renouvellement de leur population et de leur développement.*

- Connaître l'état actuel de l'artificialisation des sols et suivi de l'artificialisation des sols au niveau communautaire ;
- Rédiger une stratégie foncière du territoire en vue de sensibiliser les Communes membres à l'enjeu d'une gestion à la fois sobre et ambitieuse du foncier sur leur territoire ;
- Etudier l'aménagement urbain des Communes et des sites touristiques ainsi que sur la bonne intégration des projets communautaires au regard de cet aménagement et sous l'angle de la consommation foncière ;
- Maintenir un développement raisonnée des parcs d'activités communautaires.

#### Moyens financiers

Autofinancement

#### Moyens humains

Services planification territoriale (1 ETP) et développement du Territoire

### Action en cours



#### Pilote

CCARM



#### Référent

Service planification territoriale



#### Partenaires

CCI

Communes

EPF GE

Région Grand Est

Etat



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Sensibiliser à l'enjeu de la consommation foncière
- Limiter l'artificialisation des sols
- Envisager une coordination globale de compensation et renaturation

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

#### Indicateur de suivi

Mise en place d'un observatoire/suivi de l'artificialisation des sols à l'échelle communale

Rédaction d'une stratégie foncière du territoire à destination des communes

#### Objectif

2025

2023-2024



## Action 4.4.2 : Mettre en œuvre et soutenir les projets de reconversion des friches industrielles



### Périmètre : CC Ardenne Rives de Meuse

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

- **Concourir à la résorption des friches de Revin**
  - installation de l'entreprise CIBOX en cours et rachat par la CC ARM pour reconversion Electrolux / Porcher / Oxame
- **Mener la démolition du site CELLATEX** (Givet) et conduire le projet de parc photovoltaïque porté par la CC ARM avec Total Energies
- **Mener la démolition et renaturation de la friche Ardenity** à Givet pour créer de l'emprise foncière
- **Evaluer la refonte de locaux industriels ou anciennement administratifs** pour réhabilitation ou démolition (exemple, bureaux ex-Arthur Martin à la gare de Revin) pour des activités de service, pépinière ou centre de formation.
- **Végétaliser/renaturer les friches qui ne peuvent pas être reconverties pour des activités économiques (compensation et renaturation)**
- Travailler sur la friche SOPAL (Givet)
- **Créer un jardin-forêt participatif sur des espaces non pollués ou dépollués**
  - Idée originale, valoriser son accessibilité via la proximité avec le centre-ville, la Meuse, et sa cohérence avec les enjeux de lien social, de lien et d'éducation à la nature, d'alimentation, ... (Fumay par exemple)

#### Moyens financiers

Etat (fonds friche), Région Grand Est, SPL Immo, autofinancement

#### Moyens humains

Pôles / services existants Technique, planification urbaine et Développement du Territoire

### Action en cours



#### Pilote

CCARM  
Ardenne Développement



#### Référent

Pôle Développement du Territoire



#### Partenaires

CCI  
EPF GE  
Région Grand Est  
Etat



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Economie locale et attractivité du territoire renforcées
- Pas d'artificialisation des sols

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

#### Indicateur de suivi

Nombre de projets de réhabilitation de friches

#### Objectif

5

Nombre de projets de renaturation de friches

2

# Thématique 5

## Agriculture et alimentation

### Orientation 5.1 : « Animer le Projet Alimentaire Territorial »

#### Indicateurs d'impact et objectifs associés d'ici 2030



Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole

13 000 tCO<sub>2</sub>e  
-7% par rapport à 2019



Consommation d'énergie des transports routiers

4 GWh  
-24% par rapport à 2019

## ***Orientation 5.1***

### ***« Animer le Projet Alimentaire Territorial »***

Action 5.1.1 : Relocaliser la production alimentaire et soutenir les circuits courts

Action 5.1.2 : Renforcer le lien entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs

Action 5.1.3 : Accompagner les agriculteurs vers l'agroécologie

Action 5.1.4 : Développer de nouvelles filières agricoles locales



## Action 5.1.1 : Relocaliser la production alimentaire et soutenir les circuits courts



### Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



#### Actions PNR :

- Analyse et étude de la logistique des produits locaux entre producteurs, professionnels, restauration collective, commerces/points de vente... et éventuellement structure d'aides alimentaires en vue de la création d'un outils numérique et/ou d'investissement sur le territoire
- Formation auprès des producteurs sur la détermination des prix de vente
- Outils de sensibilisation et de communication autour des produits locaux (affiches explicatives pour les producteurs sur leur prix de vente et décomposition...)
- Organiser la mise en réseaux avec les structures d'aide alimentaire

#### Mieux structurer les filières en circuit court :

- une filière "courte" (échelle départementale) sur les produits viande et lait par exemple
- une filière "moyenne" (Reims, Paris) autour de produits plus raffinés

#### Revaloriser le prix de la viande via des circuits courts

Co-bénéfice : permet de maintenir de l'élevage donc de l'herbe pour limiter l'érosion des sols

### Action en cours



#### Pilote

PNR des Ardennes



#### Référent

À définir au sein du PNR



#### Partenaires

Chambre d'Agriculture  
Association LEDA  
Communes



#### Calendrier

En cours,  
Fin 2026

#### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement de l'autonomie alimentaire
- Réduction des flux de marchandises
- Réduction des emballages industriels

#### Points faibles

#### Moyens financiers

Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs

#### Moyens humains

Chargée de mission agriculture du PNR

#### Indicateur de suivi

Nombre d'actions du PAT initiées

#### Objectif

À définir



## Action 5.1.2 : Renforcer le lien entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs



### Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



- Mutualiser des installations qui pourraient bénéficier à plusieurs acteurs (exemple : Albatros 08 possède un autoclave qui permet de valoriser les invendus des maraîchers)
- LEDA : agrandir le réseau des producteurs impliqués, devenir la structure coordinatrice de la distribution en circuit court sur le territoire
- Chambre d'Agriculture : accompagner LEDA et aider à associer le plus possible de producteurs locaux
- Communes, CC ARM : communiquer sur cette initiative, sur les casiers existants (Givet, Chooz)
- Faire le lien avec la légumerie départementale lancée dans le cadre du Pacte Ardennes

### Action en cours



#### Pilote

PNR des Ardennes



#### Référent

À définir au sein du PNR



#### Partenaires

Chambre d'Agriculture  
Association LEDA  
Communes



#### Calendrier

En cours  
Fin 2026

#### Points forts/co-bénéfices

#### Points faibles

- Renforcement de l'autonomie alimentaire
- Réduction des flux de marchandises

#### Moyens financiers

Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs

#### Moyens humains

Chargée de mission agriculture du PNR

#### Indicateur de suivi

Nombre d'actions initiées

#### Objectif

À définir



## Action 5.1.3 : Accompagner les agriculteurs vers l'agroécologie



### Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



**Action PNR** : Réaliser des évènements (ciné débat/séminaire/visite...) incitant à réfléchir ensemble à travailler autrement, vers des pratiques agro-environnementales, élevage à l'herbe, autonomie alimentaire sur la ferme, adaptation au changement climatique, soin des animaux allopathiques...

- Apporter des conseils et des aides aux éleveurs qui s'engagent dans des démarches de réduction des émissions de GES de leur cheptel
- Organiser des visites et témoignages d'installations pionnières

### Action en cours



**Pilote**  
PNR des Ardennes



**Référent**  
À définir au sein du PNR



**Partenaires**  
Chambre d'Agriculture  
GDA Thiérache



**Calendrier**  
2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Réduction des émissions de GES et de polluants du secteur agricole
- Biodiversité
- Ressource en eau
- Adaptation au changement climatique

### Points faibles

- Diminution potentielle des rendements agricoles

### Moyens financiers

Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs

### Moyens humains

Service valorisation des ressources naturelles du PNR

### Indicateur de suivi

Nombre d'événements organisés

Nombre de producteurs

### Objectif

À définir

À définir



## Action 5.1.4 : Développer de nouvelles filières agricoles locales



**Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole**

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



### Actions PNR :

- Initier la réflexion pour le développement de production de fruits et légumes sur le territoire (analyse des producteurs existants, étude sur le foncier (enquêtes auprès des communes/EPCI/SAFER/Terres de lien...), les outils de transformation et les points de vente)
- Identifier une/des filières prioritaires et mettre en place un programme de développement de cette/ces filières (AMI filière ? Lait de pâturage ?) - 2e session ?

### Actions CC ARM :

- Développer la filière maraîchère destinée à une alimentation locale
- En lien avec l'entretien des pâtures, favoriser et valoriser les produits issus de leur maintien ;
- Engager un travail avec les structures locales de distribution : acceptent-elles un "partenariat" pour distribuer en priorité la production locale ?
- Collectivités : fournir du foncier dédié à ces projets (à évaluer usage de parcelles des parcs d'activités)
- Développer la culture du jardin partagé et des jardins communaux en vue de mettre en œuvre la mise en valeur du compost
- Développer la filière lin
- Evaluer l'usage du miscanthus comme alternative au bois de chauffage (cf. fiche dédiée 3.1.4 pour la CCARM)
- Sensibiliser les élèves et personnes en reconversion aux professions agricoles et aux pratiques de jardinages

### Action en cours



#### Pilote

Communes, CCARM, PNR, Chambre d'agriculture, associations



#### Référent

À définir au sein du PNR



#### Partenaires

Chambre d'Agriculture CMA, GDA



#### Calendrier

En cours  
Fin 2026

#### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement de l'autonomie alimentaire
- Réduction des flux de marchandises

#### Points faibles

#### Moyens financiers

Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs

#### Moyens humains

Chargée de mission agriculture du PNR

#### Indicateur de suivi

Nombre d'actions initiées

#### Objectif

À définir



# Thématique 6

## Energies renouvelables

Orientation 6.1 : « Faciliter le déploiement des énergies renouvelables »

### Indicateurs d'impact et objectifs associés d'ici 2030



<b>Production d'énergie renouvelable sur le territoire</b>	268 GWh 176 GWh en 2019
--	----------------------------



<b>Part de la consommation finale couverte</b>	54% 25% en 2019
--	--------------------

## *Orientation 6.1*

# *« Faciliter le déploiement des énergies renouvelables »*

Action 6.1.1 : Renforcer la connaissance des potentiels des filières d'énergies renouvelables

Action 6.1.2 : Déployer des ombrières photovoltaïques sur les zones d'activités, parkings, hangars

Action 6.1.3 : Structurer une filière de valorisation du bois

Action 6.1.4 : Soutenir les projets citoyens et participatifs

Action 6.1.5 : Accompagner les communes et la CCARM sur le développement des EnR (évaluation d'opportunités sur leur patrimoine et évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés )



## Action 6.1.1 : Renforcer la connaissance des potentiels des filières d'énergies renouvelables



### Périmètre : CCARM

**CCARM**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

*Dans le souhait de contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire, la Communauté au soutien de la SEM ENR, peut suivre, accompagner ou initier sous différentes formes des projets dans cette optique.*

- Réaliser une étude sur l'opportunité de développer de la micro-hydroélectricité
- Cartographier le potentiel solaire avec précision avec la réalisation en 2023 d'un cadastre solaire de la Communauté à l'image de celui de la Région Grand Est
- Faire des agriculteurs des acteurs contribuant à la production énergétique renouvelable locale (solaire, méthanisation) et évaluer le potentiel de développement de méthaniseurs à l'échelle de micro-projets soit au niveau de l'exploitation (cf. DOO du SCoT Nord-Ardenne)
- Communiquer et partager les bonnes pratiques

### Moyens financiers

Autofinancement CCARM ou GUM08, financement possible ADEME / Région GE pour les projets

### Moyens humains

Service existant Développement du territoire et planification territoriale

### Action en cours



#### Pilote

ADEME, Région Grand Est, CCARM, Chambre d'agriculture, CCARM



#### Référent

-



#### Partenaires

Bureaux d'étude, LNE, Chambre d'Agriculture, ADEME, SEM EnR



#### Calendrier

2023 : cadastre solaire  
2023-2029 : autres opérations

### Points forts/co-bénéfices

- Production d'énergie renouvelable localement

### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

### Indicateur de suivi

Etude sur le potentiel hydroélectrique réalisée

Etude sur le potentiel solaire réalisée

Etude sur le potentiel de méthanisation réalisée

### Objectif

Échéance du PCAET

Échéance du PCAET

Échéance du PCAET



## Action 6.1.2 : Déployer des panneaux photovoltaïques sur les zones d'activités, parkings, hangars



### Périmètre : CCARM

**CCARM**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

À la suite de la réalisation d'un cadastre solaire et en vue de déployer sur le territoire des énergies complémentaires à celles existantes, la Communauté de Communes œuvre à l'installation de panneaux solaires.

### Parkings

- Mise en œuvre du déploiement de panneaux photovoltaïques sur le parking du Centre aqualudique Rivéa à Givet (cf. action 7.1.4)
- Informer sur le déploiement d'ombrières solaires et présenter l'intérêt d'ajouter des gouttières en vue de collecter les eaux pluviales pour certains usages (arrosage, process industriel etc.)
- Lancer un AAP pour la couverture des parkings non végétalisés

### Développement du solaire sur les toitures

- Développer de nouveaux sites photovoltaïques sur la base du cadastre solaire
- Inciter voire faciliter, par financement ou mesure technique, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments industriels et administratifs (création de toitures adaptées, pré installations etc.) voire habitations avec kit dédié (425 € / kit).
- Point de vigilance : privilégier l'installation de panneaux solaires de fabrication européenne et veiller à l'intégration paysagère des panneaux photovoltaïques

### Action à lancer



#### Pilote

CCARM, propriétaires des ZA, collectivités



#### Référent

-



#### Partenaires

Communes



#### Calendrier

2023-2029

### Moyens financiers

1 MWc = 1 000 000 € d'investissement  
Autofinancement  
Fonds européens FEDER, Etat, Région Grand Est, financement participatif

### Moyens humains

Services planification du territoire et développement du territoire

### Points forts/co-bénéfices

- Production d'énergie renouvelable localement
- Retombées économiques locales positives
- Réduction de la dépendance aux énergies non renouvelables
- Diversification du mix énergétique

### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Taille des parcelles potentiellement insuffisantes

### Indicateur de suivi

Nombre de projets photovoltaïques sur les ZA, parkings, hangars

Production solaire (GWh) photovoltaïque et thermique

### Objectif

3

À définir



## Action 6.1.3 : Structurer une filière de valorisation du bois



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



*Le territoire dispose de potentialités en ressource en bois non négligeable et la filière sylvicole s'affirme comme un moteur économique à exploiter. La forêt est un gisement de matière et d'innovation sous exploitée, Ardennes Rives de Meuse maintient son souhait de soutenir toutes les composantes de la filière bois. Ces activités sont, à l'heure actuelle, trop éparses et non fédérées ce qui limite l'exploitation de cette richesse sur le territoire.*

Dans les 6 prochaines années, des volumes très importants seront à traiter dans les prochaines années sachant que la forêt ne pourra produire davantage notamment avec le changement climatique au-delà de 10 - 20 ans.

- Relocaliser la filière via contrats d'approvisionnement avec l'ONF
- Soutenir l'installation d'ETF (Entreprises de Travaux Forestiers) sur le territoire pour répondre au besoin de main d'œuvre de l'ONF (si ces entreprises sont prêtes à s'installer, l'ONF peut leur garantir de l'activité/une visibilité pluriannuelle)
  - Evaluer un dispositif de soutien administratif au montage de projets
- Créer ou maintenir un maillage permettant l'accès aux parcelles forestières en vue de soutenir la filière forêt-bois-papier
- Valoriser le chauffage bois tout en maintenant une vigilance sur la ressource
- Soutenir les investissements des entreprises de la filière bois
- Structurer les Communes dans leur dialogue avec l'ONF

### Action en cours



#### Pilote

EPCI du SCoT



#### Référent

Pôle Développement du Territoire



#### Partenaires

ONF



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Production d'énergie renouvelable localement
- Retombées économiques locales positives

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

#### Moyens financiers

A évaluer  
Autofinancement + financements extérieurs

#### Moyens humains

Pôle Développement du Territoire pour la CCARM

#### Indicateur de suivi

Nombre d'ETF implantées sur le territoire

Part de la production annuelle d'énergie via la filière biomasse

#### Objectif

2

A définir



## Action 6.1.4 : Soutenir les projets citoyens et participatifs



### Périmètre : SCoT Nord-Ardenne

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



La démarche PCAET portée nécessite d'être menée avec les différents acteurs (institutionnels, associatifs, économiques, ...). Certains de ces partenaires et plusieurs citoyens se sont investis dans la phase d'élaboration du plan, en étant présents aux réunions de concertation. Néanmoins, la faible participation citoyenne constatée lors des réunions publiques montre une faible implication des habitants dans l'élaboration du PCAET. Forte de ce constat, les Communautés entendent renforcer l'animation territoriale, de manière à inclure tous les acteurs locaux dans sa démarche Plan Climat, par une animation territoriale large et impliquante.

- Communiquer sur le souhait des EPCI d'accompagner des projets, faire du lien avec les acteurs techniques, ...
- Communiquer sur les projets réalisés ailleurs dans le département des Ardennes comme le réseau de chaleur bois de Clavy-Warby.
- Profiter des Jeux Olympiques et de la labellisation de communes du territoire pour promouvoir l'écologie et les projets liés

### Travailler notamment avec l'ALE 08 pour faire émerger une dynamique citoyenne sur le territoire (convention) :

L'ALE 08 dispose d'ingénieurs spécialisés en énergie, environnement, bâtiment, concertation citoyenne...

- L'ALE 08 peut accompagner l'émergence d'un collectif citoyen, animer le collectif et lui permettre de monter en compétences pour maîtriser ensuite le projet.
- L'ALE 08 peut animer toute une gamme de campagnes de sensibilisation sur les énergies renouvelables.

### Action en cours



**Pilote**  
EPCI



**Référent**  
Service environnement CCARM



**Partenaires**  
ALE08



**Calendrier**  
2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Encourager la participation citoyenne
- Lien social
- Retombées économiques locales positives
- Faire participer les acteurs durant toute la durée de la démarche PCAET

### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Nécessité de maintenir un intérêt constant des acteurs

### Moyens financiers

Autofinancement  
Convention ALE 08 – cofinancement  
GECLER

### Moyens humains

Service environnement CCARM et tout autre service

### Indicateur de suivi

Nombre d'évènements de sensibilisation  
  
Nombre de citoyens touchés par des opérations de sensibilisation  
  
Nombre de projets citoyens sur le territoire

### Objectif

Au moins 1 en 2024-2025  
  
25% de la population totale (estimation totale après événements)  
  
Un collectif en formation d'ici la fin du Plan Climat



## Action 6.1.5 : Accompagner les communes et la CCARM sur le développement des EnR (évaluation d'opportunités sur leur patrimoine et évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés )



### Périmètre : CCARM

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

**Travailler avec l'ALE 08 à travers le dispositif Générateurs (solaire photovoltaïque) :**

L'ALE 08 fait partie du dispositif Les GÉNÉRATEURS :

Ce dispositif co-finance des acteurs qui peuvent intervenir auprès des communes dès l'émergence d'un projet photovoltaïque, que la commune soit à l'origine ou qu'il s'agisse d'une sollicitation d'un opérateur privé ou d'une association de citoyens. L'ALE 08 peut accompagner la commune jusqu'à la désignation d'un bureau d'études, prélude à sa concrétisation.

- Accompagnement des communes pour l'évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés

**Se faire conseiller par l'ALE sur d'autres type d'installations :**

L'ALE 08 peut réaliser des études sur le patrimoine des communes du territoire et de la CCARM

- Étude de potentiel simple sur le patrimoine public *2 jours / commune*
- Note d'opportunité bois-énergie / géothermie sur un projet identifié *3 à 5 jours*

### Action en cours



**Pilote**  
CCARM



**Référent**  
Service environnement CCARM



**Partenaires**  
ALE08



**Calendrier**  
2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Production d'énergie renouvelable localement
- Retombées économiques locales positives
- Acceptabilité

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

#### Moyens financiers

ALE 08 – dispositif Générateurs  
Financement possible dans le cadre du fonds vert

#### Moyens humains

Service environnement CCARM et tout autre service

#### Indicateur de suivi

Nombre de projets accompagnés

#### Objectif

10

# *Thématique 7*

## *Exemplarité*

**Orientation 7.1 : « Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments de la collectivité »**

**Orientation 7.2 : « Réduire l'impact environnemental lié au fonctionnement de la collectivité »**

**Orientation 7.3 : « Réduire la production de déchets et optimiser leur traitement »**



## **Orientation 7.1**

# **« Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments de la collectivité »**

Action 7.1.1 : Mener une campagne de diagnostic des bâtiments publics et un élaborer un plan de rénovation

Action 7.1.2 : Mettre en œuvre des dispositifs de réduction des consommations d'énergie de la collectivité

Action 7.1.3 : Mettre en place un Plan de sobriété et sensibiliser les agents et partenaires

Action 7.1.4 : Faire du centre aqualudique Rivéa un site pilote en termes d'autonomie énergétique



## Action 7.1.1 : Mener une campagne de diagnostic des bâtiments publics et élaborer un plan de rénovation



### Périmètre : CCARM

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

Un diagnostic a déjà été réalisé il y a une dizaine d'années. Il avait donné lieu à un plan de rénovation. Aujourd'hui, il est dénombré 9 bâtiments concernés par le décret tertiaire, dont la consommation a été renseignée sur OPERAT : une bonne réduction des consommations observée.

- Réaliser une étude de type « audit performance énergétique » comprenant le diagnostic de performance énergétique.
  - Contribuer à réduire les charges énergétiques toujours plus lourdes qui pèsent sur les budgets contraints des collectivités,
  - Inciter la collectivité à avoir un rôle d'exemplarité en termes d'économies d'énergie et de réduction d'émission des gaz à effet de serre vis-à-vis de ces administrés,
  - Permettre à la collectivité de disposer d'une aide à la décision pour programmer les interventions nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments sans générer de futurs désordres structurels.
- Elaborer un plan pluriannuel d'investissement pour mener les travaux d'amélioration

### Moyens financiers

Subventions Etat et Région Grand Est  
Autofinancement  
Montant prévisionnel : 30 000 € HT

### Moyens humains

Pôle technique, moyens existants

### Action en cours



**Pilote**  
CCARM



**Référent**  
Pôle technique



**Partenaires**



**Calendrier**

2023 : réalisation du diagnostic  
2024 – 2029 : réalisation des opérations de rénovation

### Points forts/co-bénéfices

- Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie
- Adaptation au changement climatique

### Points faibles

- Impact à moyen terme avec la réalisation des travaux

### Indicateur de suivi

Audit réalisé  
Bilan des travaux de rénovation

### Objectif

1  
1 / an



## Action 7.1.2 : Mettre en œuvre des dispositifs de réduction des consommations d'énergie de la collectivité



### Périmètre : CCARM

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

#### Eau et assainissement

- Optimisation des équipements des Régies Intercommunales
- Optimisation de la consommation énergétique et récupération de la chaleur des eaux grises pour les installations des Régies Intercommunales
- Etudes pour la baisse de la consommation de l'eau potable
- Mise en œuvre du plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT)

#### Chauffage des bâtiments publics

- Installer des chaufferies collectives autour des piscines municipales, mutualisées avec les bâtiments de la collectivité qui les entourent (mairies, salles de sports, ...)
- Systèmes de chauffage anciens et individuels, à remplacer
- Mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement élaboré après diagnostic

#### Eclairage public

- Déployer des LED sur l'ensemble des points d'éclairage publics
- Mettre en place l'extinction nocturne
- Modifier la répartition du flux lumineux sur une surface donnée ou les modes d'éclairage selon les heures

#### Moyens financiers

Subventions Etat, Agence de l'Eau, Région Grand Est  
Autofinancement

#### Moyens humains

Régies intercommunales ou pôle Technique

### Action en cours



#### Pilote

CC ARM, Régies Intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement



#### Référent

Régies intercommunales ou pôle Technique



#### Partenaires

Agence de 'Eau Région Grand Est Communes



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

Réduction de la consommation énergétique  
Réduction de la pollution lumineuse  
Diminution de la facture énergétique

#### Points faibles

- Coût de modification des installations
- Capacité en ingénierie

#### Indicateur de suivi

Consommations énergétiques  
Economies d'énergies réalisées dans les bâtiments publics rénovés  
Bilan des projets d'optimisation  
Bilan des émissions de gaz à effet de serre

#### Objectif

En baisse sur plusieurs années dès 2023  
Suivant les résultats de l'audit  
1 / an



## Action 7.1.3 : Mettre en place un Plan de sobriété et sensibiliser les agents et partenaires



### Périmètre : CCARM

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

La Communauté entend poursuivre les efforts initiés avec la création de référent énergie (2023) en communiquant régulièrement sur les bonnes pratiques notamment celles de gestion des espaces et la prise en compte du développement durable, notamment par l'organisation de nouveaux ateliers thématiques à destination des services mais également des élus.

- Sensibiliser et organiser des formations auprès des agents
- Mettre en place des dispositifs de mutualisation
- Adapter les horaires de travail
- Sensibiliser les satellites et prestataires de la Communauté de Communes au respect de la politique communautaire en matière :
  - de sobriété foncière et énergétique
  - de rénovation énergétique
  - de déplacements
  - d'investissements durables
- Informer, former et faire utiliser l'usage de produits d'entretien (locaux, espaces verts etc.) respectueux de l'environnement
- Limiter la consommation de papier et réutiliser pour des brouillons
- Informer régulièrement la commission Développement durable des initiatives liées à la mise en œuvre du PCAET

### Moyens financiers

Autofinancement

### Moyens humains

Services de la Communauté

### Action en cours



**Pilote**  
CCARM



**Référent**  
Référents énergie ou les services



**Partenaires**  
ADEME, Etat (Fonds Vert)



**Calendrier**  
2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Sobriété énergétique
- Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Préservation de la biodiversité
- Amélioration de la santé des agents et riverains
- Réduction de la consommation d'eau

### Points faibles

- Résistance à la nouveauté

### Indicateur de suivi

Consommation d'eau

Consommation de papier (ramettes)

### Objectif

En baisse sur plusieurs années dès 2023

Réduction de 50 %



## Action 7.1.4 : Faire du centre aqualudique Rivéa un site pilote en termes d'autonomie énergétique



### Périmètre : CCARM

**CCARM**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

**Le site de Rivéa, centre aqualudique géré par la SPL Rives de Meuse, est devenu pilote pour le déploiement de panneaux photovoltaïques.**

- Installer des ombrières photovoltaïque avec une solution mêlant autoconsommation et revente ;
- Identifier les opportunités de développement du photovoltaïque sur le territoire en s'appuyant sur ce site en démonstrateur et sur les informations données par le cadastre solaire
- Mettre en place un dispositif spécial pour réduire la consommation d'énergie du site : plan de sobriété, rénovation, ...
- Evaluer l'amortissement des investissements, durée de vie des équipements et leur recyclage
- Evaluer et mettre en œuvre la récupération de la chaleur des eaux grises (échangeur air/air ; eau/eau-air) des piscines communautaires (circuit interne)

### Moyens financiers

Etat  
Fonds européens (FEDER)  
Région Grand Est  
Autofinancement

### Moyens humains

Services de la Communauté et de la SPL  
Rives de Meuse

### Action phare



**Pilote**  
CCARM



**Référent**  
Services de la CCARM et de la SPL  
Rives de Meuse



**Partenaires**  
SPL Rives de Meuse  
Partenaires privés



**Calendrier**  
2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement de l'autonomie énergétique
- Réduction des dépenses énergétiques
- Exemplarité

### Points faibles

- Impact inconnu sur GES

### Indicateur de suivi

Consommation d'énergie du centre  
  
Production d'énergie renouvelable du centre

### Objectif

À définir  
  
À définir

## **Orientation 7.2**

# **« Réduire l'impact environnemental lié au fonctionnement de la collectivité »**

Action 7.2.1 : Minimiser l'impact environnemental des services numériques

Action 7.2.2 : Réduire l'impact environnemental lié aux véhicules et aux déplacements des agents

Action 7.2.3 : Promouvoir des achats à faible impact carbone

Action 7.2.4 : Gérer les espaces verts de manière durable



## Action 7.2.1 : Minimiser l'impact environnemental des services numériques



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



- Prolonger la durée de vie du parc informatique en maintenant et adaptant le plan de programmation de remplacement des matériels informatiques de la Communauté
- Optimiser la consommation d'énergie liée aux services numériques
- Processus global de digitalisation (moins de papier, moins de logistique entre les sites) (engagé)
- Virtualisation des serveurs (engagée)
- Optimisation du parc
- Privilégier le matériel reconditionné lors du remplacement de matériel
- Evaluer la création d'un datacenter à dimension communautaire ou intercommunautaire

#### Moyens financiers

Autofinancement  
Subventions et contributions des communes et/ou d'intercommunalités

#### Moyens humains

Service TIC

### Action en cours



**Pilote**  
CCARM



**Référent**  
Service TIC



**Partenaires**  
Communes  
EPCI



**Calendrier**  
2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Réduction de l'empreinte matière
- Réduction de la consommation d'énergie
- Réduction des déchets produits
- Optimisation des dépenses

#### Points faibles

- Evolution rapide des technologies et solutions informatiques

#### Indicateur de suivi

Part de matériel reconditionné dans le parc informatique

Adaptation du Plan de programmation de remplacement des matériels informatiques

#### Objectif

20%

2024



## Action 7.2.2 : Réduire l'impact environnemental lié aux véhicules et aux déplacements des agents



### Périmètre : CCARM

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

- **Optimiser la flotte de véhicules de la collectivité**
  - Prolonger la durée de vie des véhicules
  - Interroger les besoins pour réduire au minimum la taille de la flotte nécessaire
  - Lors de l'achat de véhicules, privilégier des véhicules d'occasion, de faible puissance (et électriques dans la mesure où des IRVE seraient disponibles)
- **Mettre en place un plan de déplacement inter-administration**
  - Proposer l'usage ou le déploiement des vélos ou vélos à assistance électriques aux agents (prime/borne/parqu岸ement)
  - Promouvoir l'usage du vélo par les agents et vélo cargo
  - Domicile-travail : proposer des horaires adaptés pour les postes compatibles
  - Mettre en place des mesures facilitant la mutualisation des trajets : initier l'autopartage et éventuellement créer une plateforme ou application de partage selon les heures de départ
  - Promouvoir les déplacements en train dès que la situation les rend possible
- **Mettre en œuvre des solutions logistiques décarbonées** pour les activités de la CC (exemple : livraison du courrier à vélo)
  - Communiquer et valoriser ces pratiques (exemplarité de la collectivité)

#### Moyens financiers

Autofinancement

#### Moyens humains

A évaluer. Tous les services.  
Pas ETP dédié prévu

### Action en cours



**Pilote**  
CC ARM



**Référent**  
Référents énergie (à pérenniser) et chefs de pôle ou de service



**Partenaires**  
Région Grand Est  
PNRA



**Calendrier**  
2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Réduction des émissions de GES
- Maîtrise de la consommation d'énergie
- Amélioration de la qualité de l'air
- Santé des agents

#### Points faibles

- Coût des véhicules non thermiques

#### Indicateur de suivi

#### Objectif

Part de véhicules électriques dans la flotte de la collectivité	Selon taux légal
Consommation annuelle de carburant des véhicules de la collectivité	20%
Nombre d'agents se rendant sur leur lieu de travail en vélo, marche, transports en commun ou covoiturage	25 %





## Action 7.2.3 : Promouvoir des achats à faible impact carbone



### Périmètre : CCARM

**CCARM**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

- Promouvoir des repas à faible empreinte carbone dans la restauration collective
  - Apprentissage du "bien manger", rééquilibrer les repas en augmentant la part de repas végétariens / réduire la part de produits d'origine animale dans les repas servis
  - Favoriser les repas bio et / ou locaux
  - Communiquer sur le contenu carbone des repas et des achats et lutte contre le gaspillage alimentaire
- Développer le tri pour distinguer les déchets ultimes du compostable
- Mettre en œuvre des clauses d'achat durable en lien avec la charte régionale de la commande publique et en réponse au cadre légal ainsi que du triptyque réemploi / réutilisation / recyclage
- Mettre en place une initiative en faveur de l'achat de produits locaux ou l'utilisation de produits issus du recyclage pour favoriser le dynamisme des productions locales et ainsi la viabilité du circuit court

### Moyens financiers

A évaluer  
Autofinancement

### Moyens humains

Services Marchés Publics (achats) et Petite Enfance (repas)

### Action en cours



#### Pilote

CCARM / Communes



#### Référent

Services Petite Enfance et Marchés Publics



#### Partenaires

PNRA, établissements scolaires du territoire, CNPE de Chooz, Région



#### Calendrier

2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Favoriser la responsabilité environnementale des acteurs économiques
- Sensibilisation au bien manger et à la lutte contre le gaspillage alimentaire

### Points faibles

- Coût des produits et aliments
- Possible absence d'offres adaptées

### Indicateur de suivi

Part de repas à faible contenu carbone servis dans la restauration collective

Part des achats publics intégrant des critères environnementaux

### Objectif

Objectif 100% à la fin du PCAET ?  
Objectif intermédiaire ?

Objectif 100% à la fin du PCAET ?  
Objectif intermédiaire ?



## Action 7.2.4 : Gérer les espaces verts de manière durable



### Périmètre : CCARM

**CCARM**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

- Mettre en œuvre l'éco-pâturage dès que possible sur les espaces naturels ou verts de la Communauté
- Préférer des espaces végétalisés avec des plantes nourricières plutôt que des plantes ornementales
- Evaluer le principe de fauchage tardif et le développement de prairies mellifères préférables aux prairies fleurissantes
- Evaluer la réutilisation des déchets résultant de l'entretien des espaces verts (cf. action 7.3.2)
- Sensibiliser à la suppression de l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts dont l'utilisation est interdite pour les collectivités territoriales et à leurs groupements

### Action en cours



#### Pilote

CCARM / Communes



#### Référent

Service technique



#### Partenaires

PNRA



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Favoriser la responsabilité environnementale des acteurs économiques
- Sensibilisation au bien manger et à la lutte contre le gaspillage alimentaire

#### Points faibles

- Coût des produits et aliments
- Possible absence d'offres adaptées
- Impact faible sur GES et qualité de l'air

#### Moyens financiers

A évaluer  
Autofinancement

#### Moyens humains

Service technique

#### Indicateur de suivi

Surfaces d'espaces verts faisant l'objet d'actions de gestion durable

#### Objectif

100% à la fin du PCAET

## **Orientation 7.3**

# **« Réduire la production de déchets et optimiser leur traitement »**

Action 7.3.1 : Réduire la production de déchets et optimiser leur traitement

Action 7.3.2 : Encourager la valorisation des biodéchets du territoire

Action 7.3.3 : Poursuivre la lutte contre les dépôts sauvages d'ordures en milieu naturel

Action 7.3.4 : Sensibilisation du public et des agents au sein des Sites Multi-accueils de la Communauté



## Action 7.3.1 : Réduire la production de déchets et optimiser leur traitement



### Périmètre : SCoT Nord-Ardenne

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



Cette action vise à optimiser les collectes des déchets, et améliorer le taux de recyclage. Elle comprend pour cela plusieurs « sous-actions » complémentaires de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) :

- Travailler avec VALODEA pour s'engager dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre
  - réduction des déchets collectés
  - valorisation énergétique
  - développement mobilités décarbonées pour les camions de ramassage des ordures
- Être exemplaire en matière de prévention des déchets en appliquant un plan de prévention des déchets en interne
- Plan de gestion des déchets avec VALODEA en cours
- Evaluer l'impact de la diminution de la fréquence des collectes
- Favoriser les filières de recyclage et sensibiliser le public et les professionnels à cette action

### Moyens financiers

Etat  
Fonds européens (FEDER)  
Autofinancement

### Moyens humains

Service Environnement avec l'équipe du  
SMA de GIVET

### Action en cours



**Pilote**  
CCARM



**Référent**  
Service environnement



**Partenaires**  
VALODEA, Régies  
intercommunales EA



**Calendrier**  
2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Augmentation de la part des déchets recyclés
- Optimiser la collecte des déchets
- Diminution des émissions de GES (liés au traitement des déchets)

### Points faibles

- Impact moyen sur GES, énergie et qualité de l'air

### Indicateur de suivi

Tonnage moyen /an d'ordures ménagères collectées  
Part de biodéchets collectés  
Fréquence des collectes  
Tonnage des filières de recyclage  
Déchets enfouis

### Objectif

En baisse de 7% entre 2015 et 2025  
En hausse  
1 / 15 jours  
À définir  
Baisse de 50% entre 2010 et 2025



## Action 7.3.2 : Encourager la valorisation des biodéchets du territoire



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



- Mettre en œuvre la collecte séparée des biodéchets (obligation : 1<sup>er</sup> janvier 2024)
- Valoriser les expériences locales :
  - Projet compost avec le Site Multi Accueil (SMA) de GIVET
- Etudier la faisabilité d'une filière de compost issue d'une synergie boues et déchets verts (pilote potentiel Régies intercommunales)
- Evaluer la faisabilité de distribuer des kits anti-gaspillage aux habitants et restaurateurs du territoire et promouvoir l'utilisation du doggy bag auprès des restaurateurs.

Voir PLPDMA

### Action en cours



**Pilote**  
CCARM



**Référent**  
Service environnement



**Partenaires**  
VALODEA, Régies intercommunales EA



**Calendrier**  
2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Réduction des biodéchets collectés
- Optimiser la collecte des déchets
- Diminution des émissions de GES (liés au traitement des déchets)

### Points faibles

- Impact moyen sur GES, énergie et qualité de l'air

### Moyens financiers

Etat  
Fonds européens (FEDER)  
Autofinancement

### Moyens humains

Service Environnement avec l'équipe du SMA de GIVET

### Indicateur de suivi

Nombre de kits distribués  
Bilan valorisation des biodéchets

### Objectif

500  
1



## Action 7.3.3 : Poursuivre la lutte contre les dépôts sauvages d'ordures en milieu naturel



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



Les déchets sauvages sont des déchets abandonnés dans l'environnement de manière inadéquate, volontairement ou par négligence, dans des zones accessibles au public ou sur des terrains privés avec ou sans le consentement du propriétaire. La notion de dépôts sauvages n'est pas une notion juridique; en droit, il s'agit d'abandon de déchets, de matériaux, etc. ou de dépôts illégaux de déchets.

Des dépôts sauvages sont régulièrement constatés sur le territoire communautaire.

- Poursuivre les opérations de récupération de collecte de pneus usagers ;
- Mener des actions concertées, en lien avec les associations locales de l'environnement ou de chasse pour la collecte de déchets ;
- Sensibiliser par des opérations de communication à la lutte contre le dépôt illégal de déchets et les mauvais gestes du quotidien.

#### Moyens financiers

Autofinancement  
ADEME

#### Moyens humains

Service Environnement avec l'équipe du  
SMA de GIVET

### Action en cours



**Pilote**  
CCARM



**Référent**  
Service environnement



**Partenaires**  
VALODEA, RIEA



**Calendrier**  
2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Baisse des surcoûts liés à l'enlèvement
- Réduction des risques de pollution
- Lutte contre les dépôts sauvages
- Mobilisation des acteurs du territoire

#### Points faibles

- Nécessité de relancer régulièrement les acteurs
- Impact faible sur GES, énergie et qualité de l'air

#### Indicateur de suivi

Bilan des actions de lutte contre les déchets sauvages

Emissions de polluants atmosphériques au sein du territoire

#### Objectif

1 bilan annuel

Relevé capteur



## Action 7.3.4 : Sensibilisation du public et des agents au sein des Sites Multi-accueils de la Communauté



### Périmètre : CCARM

**CCARM**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

- Mettre en œuvre les volets environnementaux des projets d'établissement des Sites Multi-Accueils ;
- Mener des actions en direction des enfants et des parents en vue de sensibiliser aux questions environnementales (gestes quotidiens, potager, points de recyclage, récupération d'eau de pluie) ;
- Mener des actions internes visant la réduction des déchets, avec le suivi des commandes de repas, le tri, les économies d'énergie, la récupération de matériels, les gestes quotidiens etc. ;
- Animer et sensibiliser autour du traitement des déchets et du cycle de l'eau.

### Moyens financiers

A évaluer  
Autofinancement

### Moyens humains

A dimensionner selon les actions au sein des SMA

### Action en cours



**Pilote**  
CCARM



**Référent**  
Service Petite enfance



**Partenaires**  
Valodéa  
CAF



**Calendrier**  
2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Sensibiliser aux questions environnementales
- Approche différente des questions climatiques
- Sensibilisation du personnel communautaire
- Générer des réflexes dans la vie quotidienne

### Points faibles

- Impact attendu à long terme
- Nécessité de mobiliser toutes les équipes autour des enjeux climatiques
- Impact faible sur GES, énergie et qualité de l'air

### Indicateur de suivi

Nombre d'actions entreprises par SMA  
Création d'un indicateur de réduction des déchets  
Gaspillage alimentaire (PLPDMA)

### Objectif

2 / an / SMA  
1  
Baisse de 50% pour 2025

# *Thématique 8*

## *Garantir la transversalité du PCAET*

**Action 8.1 : Articuler le PCAET avec le PTRTE**

**Action 8.2 : Organiser l'animation et le suivi du PCAET**

**Action 8.3 : Sensibiliser et informer autour de la transition énergétique**





## Action 8.1 : Articuler le PCAET avec le CRTE



### Périmètre : CCARM

**CCARM**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

*En vue d'accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales et EPCI un nouveau type de contrat : le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ou Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE). Le PTRTE, signé pour 6 ans, intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales. Ainsi, le PTRTE constitue une traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont un élément fort de ce contrat.*

- Construire un outil annuel de collecte, compilation et articulation des projets intercommunaux et communaux pour pouvoir déposer les fiches actions et demandes de financement

### Moyens financiers

Néant

### Moyens humains

Services de la CCARM

### Action en cours



**Pilote**  
CCARM



**Référent**  
Services de la CCARM



**Partenaires**  
-



**Calendrier**  
2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Concourir à la bonne mise en œuvre du PCAET
- Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du PCAET

### Points faibles

### Indicateur de suivi

Outil opérationnel

### Objectif

2023



## Action 8.2 : Organiser l'animation et le suivi du PCAET



### Périmètre : CCARM

**CCARM**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

*Dans le cadre du suivi de sa réalisation et de l'atteinte des objectifs fixés, le PCAET doit bénéficier d'un suivi régulier. Afin de faciliter sa mise en œuvre, il peut également faire l'objet d'un suivi sur les possibilités de financement des actions ainsi que d'un suivi sur la réglementation qui le concerne.*

- Intégrer le suivi du PCAET dans le rapport d'activité annuel
- Communiquer autour des actions du PCAET, de leur mise en place et de leur efficacité
- Réaliser d'actions de veille en termes de modes de financement (appels à projet, subventions, etc.) et en termes de réglementation et technique sur les différents sujets du PCAET
- Renforcer l'implication de tous les acteurs, par une mobilisation des différents acteurs en amont des projets, la mise en valeur des porteurs d'actions, etc.

### Moyens financiers

Néant

### Moyens humains

Services de la CCARM

### Action en cours



**Pilote**  
CCARM



**Référent**  
Services de la CCARM



**Partenaires**  
-



**Calendrier**  
2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Concourir à la bonne mise en œuvre du PCAET
- Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du PCAET

### Points faibles

### Indicateur de suivi

Intégration du suivi du PCAET dans le rapport d'activité annuel

Nombre d'actions de communication autour des actions du PCAET

### Objectif

Dès 2024

1 / an



## Action 8.3 : Sensibiliser et informer autour de la transition énergétique



### Périmètre : CCARM

**CCARM**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

*L'implication et la mobilisation de tous les acteurs du territoire est nécessaire pour la mise en œuvre du PCAET afin que ce dernier soit un réel projet de territoire.*

- Communiquer et informer sur les réglementations (plantations, abattages, etc.)
- Promouvoir la protection environnementale par le biais d'ateliers, de défis, etc.
- Renforcer les bonnes pratiques notamment concernant l'élagage, les plantations, les compensations, associé au renforcement des contrôles
- Sensibiliser les collectivités en mettant en place un programme de sensibilisation des élus et des services sur les enjeux du PCAET
- Sensibiliser des entreprises en mettant en place des rencontres pour sensibiliser et proposer des solutions pour accompagner les entreprises, etc. avec la Chambre de Commerce et d'Industrie

### Moyens financiers

Néant

### Moyens humains

Services de la CCARM

### Action en cours



**Pilote**  
CCARM



**Référent**  
Services de la CCARM



**Partenaires**  
-



**Calendrier**  
2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Concourir à la bonne mise en œuvre du PCAET
- Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du PCAET

### Points faibles

### Indicateur de suivi

Nombre d'opérations de communication

Nombre d'opérations de sensibilisation

### Objectif

1 / an

1 / an

# Fiches actions détaillées

## CC Ardennes Thiérache





# Plan Climat-Air-Energie Territorial Programme d'Actions - Ardennes Thiérache

Conseil Communautaire du 31 août 2023



Thématique	Indicateurs d'impact et objectifs associés d'ici 2030			
<b>Habitat et urbanisme</b>	<b>Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel</b>	4 600 tCO <sub>2</sub> e -56% par rapport à 2019	<b>Consommation d'énergie du secteur résidentiel</b>	82 GWh -31% par rapport à 2019
<b>Mobilités</b>	<b>Emissions de gaz à effet de serre des transports</b>	6 700 tCO <sub>2</sub> e -60% par rapport à 2019	<b>Consommation d'énergie des transports</b>	37 GWh -43% par rapport à 2019
<b>Espaces naturels, eau</b>	<b>Séquestration carbone du territoire</b>	55 800 tCO <sub>2</sub> e 49 000 tCO <sub>2</sub> e en 2019	<b>Part des émissions locales séquestrées</b>	45% 22% en 2019
<b>Economie locale</b>	<b>Emissions de gaz à effet de serre de l'industrie</b>	9 000 tCO <sub>2</sub> e -53% par rapport à 2019	<b>Consommation d'énergie de l'industrie</b>	84 GWh -16% par rapport à 2019
	<b>Emissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire</b>	1 300 tCO <sub>2</sub> e -65% par rapport à 2019	<b>Consommation d'énergie du secteur tertiaire</b>	16 GWh -37% par rapport à 2019
<b>Agriculture et alimentation</b>	<b>Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole</b>	85 500 tCO <sub>2</sub> e -7% par rapport à 2019	<b>Consommation d'énergie du secteur agricole</b>	14 GWh -24% par rapport à 2019
<b>Energies renouvelables</b>	<b>Production d'énergie renouvelable</b>	405 GWh 206 GWh en 2019	<b>Part de la consommation d'énergie couverte</b>	170% 62% en 2019
<b>Exemplarité de la collectivité</b>	<b>Emissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine et compétences de la CCAT</b>	À définir	<b>Consommation d'énergie des bâtiments intercommunaux</b>	À définir



## Action 1 : Mise en place d'un observatoire sur le logement vacant



### Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT

CAAM

CCVPA

CCARM

CCPL

#### Diagnostic et recensement des logements vacants dans les 37 communes

- Méthode : enquête auprès des propriétaires
- S'appuyer sur la connaissance du terrain par les Maires

#### Réaliser un atlas de la vacance des logements

- Prise de rendez-vous avec les propriétaires et orientation de ces derniers vers les dispositifs d'aides appropriés
- Mettre en place une opération programmée de l'amélioration de l'habitat avec des dispositifs spécifiques « sortis de vacances »
- Intégrer cet atlas dans la démarche d'élaboration du P.L.U.I.

#### Moyens financiers

Autofinancement  
ANAH, Région Grand Est

#### Moyens humains

Service Développement territorial

### Action en cours



**Pilote**  
CCAT



**Référent**  
Cheffe de projet PVD



**Partenaires**  
Communes, Région,  
PNR, ANAH (DDT)



**Calendrier**  
2023-2024

#### Points forts/co-bénéfices

- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique
- Rénovation des logements
- Accompagner les ménages pour un passage à l'acte, une rénovation massive et de qualité des logements

#### Points faibles

- Moyens financiers à engager
- Impacts indirects et à long terme sur les GES, qualité de l'air et énergie

#### Indicateur de suivi

Observatoire des logements vacants en cours

Nombre de communes concernées par l'atlas de la vacance des logements

#### Objectif

Date : 2023-2024

Toutes d'ici 2024



## Action 2 : Améliorer la performance énergétique des logements sociaux



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



### Bailleurs sociaux : Espace Habitat, Habitat 08

Un des objectifs principaux est l'amélioration des performances thermiques des logements (c'est le cas pour Habitat08 sur tout le périmètre du SCoT)

- Organiser des réunions entre le PNR des Ardennes, la CCAT, Espace Habitat et Habitat 08 pour coordonner les démarches de rénovation portant sur les logements sociaux
- Travailler avec les bailleurs sociaux en vue de l'amélioration des performances thermiques des logements en les incitant à lancer des programmes de rénovation
- Recenser les personnes en précarité et ayant des difficultés à assurer leurs dépenses liées à leur consommation énergétique et travailler avec les bailleurs sur des communications ciblées pour l'optimisation de cette consommation

### Moyens financiers

Moyens mis en œuvre par les bailleurs sociaux  
A évaluer

### Moyens humains

Ressources au sein d'Espaces Habitat et Habitat 08  
Service Développement territorial

### Action en cours



#### Pilote

Bailleurs sociaux : Espace Habitat, Habitat 08



#### Référent

Référents Espace Habitat et Habitat08  
Cheffe de projet PVD



#### Partenaires

CCARM, CCVPA, CCAT  
Communes  
Partenaires de l'OPAH



#### Calendrier

2023-2029  
A préciser avec les bailleurs sociaux

### Points forts/co-bénéfices

- Lutte contre la précarité énergétique
- Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie
- Potentiel fort de réduction des émissions de GES (indirect)
- Amélioration du cadre de vie

### Points faibles

- Coût des opérations suivant celui des matériaux
- Absence de pouvoir de contrainte sur les bailleurs

### Indicateur de suivi

Nombre de réunions de coordination  
Nombre d'opérations de rénovation

### Objectif

2 par an  
À définir selon les objectifs définis avec les bailleurs sociaux





## Action 3 : Etudier la mise en place un Permis de louer



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



*Le permis de louer visera notamment à contraindre les bailleurs privés à rénover leurs biens.*

**Etape 0 : Communiquer auprès des propriétaires bailleurs** l'interdiction à venir de la mise en location des passoires thermiques (G en 2025, F en 2028) pour les inciter à les rénover

### Etape 1: mise en place d'un Label Qualité Logement à l'échelle EPCI

La CCAT souhaite mettre en place un LQL dans le cadre de son PLUi  
Conditions d'éligibilité pour obtenir le permis de louer.

### Etape 2 : mise en place d'un Permis de louer

Objectif : garantir que les logements mis à la location soient dignes et présentent des performances thermiques supérieure à un certain seuil

Le permis de louer pourrait être porté également par d'autre territoire du SCoT  
Risque de contraindre les locataires les plus précaires à se déplacer

### Action en cours



#### Pilote

CCAT/Communes



#### Référent

Cheffe de projet PVD



#### Partenaires

SCOT, 5 EPCI, DDT,



#### Calendrier

2024 : Etape 0

2025 : Etape 1

2026 : Etape 2

#### Points forts/co-bénéfices

- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique

#### Points faibles

- Consensus nécessaire entre tous les EPCI pour une généralisation sur le territoire
- Baisse du nombre de logements mis en location  
Nécessité d'accompagner certains propriétaires vers la rénovation

#### Indicateur de suivi

Nombre d'opérations de communication

Mise en place d'un Label Qualité Logement CCARM

Mise en place d'un Permis de louer CCARM

#### Objectif

2/an

Selon date de mise en place du permis de louer

2024-2025 ? A coordonner avec les autres EPCI



## Action 4 : Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** dont l'animation est confiée au PNR des Ardennes. La démarche s'inscrit dans la continuité du PIG « Habiter mieux en Ardennes » ayant pris fin en 2022

### Amélioration des performances énergétiques et thermiques des habitations

35% de gain

### Adaptation des logements pour le maintien à domicile

### Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé

### Lutte contre la vacance

- Accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation (énergétique, accessibilité et décence) en lien avec les aides de l'ANAH
- Les aides volontaires : les EPCI ont la possibilité de compléter leurs interventions d'aides volontaires : façade, toiture, logements communaux,
- Le dispositif « points noirs » de la Région Grand Est, est également un fond d'accompagnement mobilisable par les EPCI engagés

### Moyens financiers

Selon les conventions ad'hoc avec l'ANAH, la CAF et la Région  
+ autofinancement CCAT

### Moyens humains

Service Développement Territorial+ 1 ETP au PNR

### Action phare



#### Pilote

PNR des Ardennes (pilote de l'OPAH)



#### Référent

PNR : Animateur OPAH  
Service développement territorial



#### Partenaires

CCARM, CCVPA  
Communes  
Partenaires de l'OPAH  
DDT des Ardennes



#### Calendrier

Novembre 2023  
Fin 2028

### Points forts/co-bénéfices

- Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique

### Points faibles

- Mobilisation des propriétaires
- Vacance en indivision
- Bouquet de travaux non incitatif

### Indicateur de suivi

Avancement selon programme annexé à la convention avec l'ANAH

Nombre de dossiers ANAH accompagnés

### Objectif

Propre à chaque EPCI

280 habitations de propriétaires occupants réhabilités, 40 logements de propriétaires bailleurs



## Action 5 : Poursuivre l'accompagnement France Rénov' auprès des particuliers / OKTAVE



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



**Espace France Rénov'** : les Communautés de communes, Ardennes Thiérache Ardenne Rives de Meuse et Vallées et plateau d'Ardenne ont décidé de mutualiser leur action et de simplifier le parcours de rénovation énergétique des ménages. Pour cela, elles ont confié l'animation du SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) au Parc Naturel Régional des Ardennes.

- Assurer des permanences sur le territoire
- Accompagner les porteurs de projet sur les 4 familles de travaux que sont : isolation de l'enveloppe (murs, toiture, planchers bas, menuiseries), ventilation, chauffage, production d'eau chaude sanitaire,
- Communiquer largement sur ce point d'entrée unique (tant sur la rénovation que sur le remplacement des chauffages), les EPCI concernés sont en charges de diffuser le guide des aides disponibles pour la rénovation énergétique dans les Ardennes ainsi que l'accompagnement réalisé par OKTAVE pour les publics non éligibles aux aides à l'habitat.

### Communication et organisation d'événements

- Communiquer et organiser des événements (journées de formation et/ou de sensibilisation aux matériaux bio-sourcés, à l'éco-construction et/ou l'autorénovation ; communication auprès du grand public ; organiser des témoignages, des retours d'expérience, des visites de maisons rénovées, d'installations EnR performantes, matinales bailleurs ...)

### Moyens financiers

Financements RGE / CEE / PNR / EPCI jusqu'en fin 2023  
CCAT : 0,40 € / habitants

### Moyens humains

Service énergie habitat du PNR des Ardennes

### Action phare



#### Pilote

PNR des Ardennes (pilote de l'OPAH)



#### Référent

PNR : à définir  
CCAT : Service Développement territorial



#### Partenaires

OKTAVE, CCARM, CCVPA, CCAT  
Communes  
France Rénov', DDT des Ardennes; ANAH, ADEME



#### Calendrier

En cours

### Points forts/co-bénéfices

- Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique

### Points faibles

- Multiplication des Dispositifs

### Indicateur de suivi

Nombre de dossiers accompagnés par le PNR sur le territoire de la CCAT

### Objectif

100

Nombre d'événements auquel le service participe

2/an



## Action 6 : Intégrer les enjeux climat-énergie-biodiversité dans les documents d'urbanisme



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



- **Réaliser un guide de bonnes pratiques sur la façon d'intégrer les enjeux climat-énergie dans les documents d'urbanisme**
  - Fourniture d'une note d'intégration des enjeux climat-énergie
  - Etudier la conciliation entre architecture climatique et préservation du patrimoine, les solutions de végétalisation et de désimperméabilisation les plus vertueuses et les plus faciles à mettre en œuvre.
- **Intégrer les enjeux du PCAET au Schéma de Cohérence Territoriale**
- **Intégrer dans le PLUi en cours d'élaboration les recommandations issues de la Note d'intégration des enjeux climat-énergie**
  - Evaluer les contraintes urbanistiques et travailler avec les services de l'Etat pour adapter les constructions et rénovation aux contraintes réglementaires et climatiques (Exemple toitures en secteur protégé)
  - Végétaliser et désimperméabiliser progressivement les centres-villes et communes en suivant les préconisations du guide : cibler en priorité les cours d'écoles, les places de villes/villages, les îlots de chaleur, la voirie
  - Faciliter/encourager l'installation de récupérateurs d'eau de pluie : s'appuyer sur les leviers urbanistiques (lever les contraintes, encourager ou imposer la récupération d'eau, etc.)
- **Accompagner la production de logements et d'activités économiques sur la ville (dents creuses) et le développement de nouvelles façons d'habiter et de construire en vue d'intégrer les contraintes de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**
- **Intégrer le principe d'un urbanisme favorable à la santé (accès aux soins, bruit, espaces verts, luminosité etc.**

### Action phare



#### Pilote

CCAT, Communes



#### Référent

CCAT – Services urbanisme



#### Partenaires

SCOT, Communes, BE  
DUMAY



#### Calendrier

Réalisation du guide 2024  
Rédaction PLUi : 2023/2024

#### Points forts/co-bénéfices

- Adaptation au changement climatique
- Biodiversité
- Ressource en eau
- Exemplarité des collectivités

#### Points faibles

- Effets attendus à moyen terme

#### Moyens financiers

Budget urbanisme

#### Moyens humains

Services urbanisme CCAT et Communes

#### Indicateur de suivi

Nombre d'orientations du PLUi intégrant des critères climat-énergie

#### Objectif

À définir



## Action 7 : Lutter contre la pollution lumineuse et visuelle



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



### Trame noire

- Sensibiliser les communes à la modification de l'éclairage public : orientation des éclairages, niveau d'intensité, extinction durant une tranche horaire
- Organiser les Evènements « Jour de la Nuit »
- Sensibilisation les entreprises et les particuliers au bon usage de l'éclairage extérieur
- Mise en place d'actions exemplaires sur des communes pilotes pour la préservation de la Trame noire : sensibilisation, connaissance du mobilier d'éclairage, gestion raisonnée de l'éclairage public.

### Encadrement de la publicité

- Recenser les signalisations (encadrement de la publicité) et informer sur leur installation. Projet porté par le PNR et réalisé sur l'ensemble du département des Ardennes - Action en cours - conseil auprès des collectivités territoriales
- Aider à l'animation auprès des communes en vue d'une harmonisation des bonnes pratiques d'extinction nocturne

### Pollution visuelle

- Travailler sur les points noirs comme les friches, maisons abandonnées et les entrées de ville pour une amélioration du cadre de vie, l'image (Fonds Patrimoine Bati Ancien)

### Action en cours



**Pilote**  
PNR / CCAT



**Référent**  
Service Aménagement  
Service développement territorial



**Partenaires**  
EPCI, Communes,  
Région, Département



**Calendrier**  
2023 – 2026

### Points forts/co-bénéfices

- Réduction des consommations d'énergie
- Action à fort effet de levier (exemplarité, forte visibilité de l'action, moins d'incitations à la consommation)
- Biodiversité nocturne
- Amélioration de la santé des habitants

### Points faibles

- Impact faible sur les émissions de GES

### Moyens financiers

A prévoir aux budgets 2023 et suivants

### Moyens humains

Service Aménagement du PNR  
Service développement du territoire  
CCAT

### Indicateur de suivi

Nombre de communes sur lesquelles les actions ont été mises en place.

### Objectif

A définir



## Action 8 : Mettre en place des rénovations énergétiques sur le bâti public



### Périmètre : CCAT



CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

La communauté de communes dispose d'un parc de bâtiment de 26 000 m<sup>2</sup> dont de nombreux bâtiments publics et logements. Les 37 communes qui composent Ardennes Thiérache possèdent environ 200 bâtiments publics (logements, mairies, salles communales, ...) qui ont pour la plupart plus de 20 ans et sont de gros consommateurs d'énergies fossiles.

L'objectif est de pouvoir accompagner les communes dans leurs études et travaux de rénovation.

### Avancement de l'action :

Engagement à venir d'un marché de prestation avec un B.E. Thermique pour l'étude des bâtiments.

### Action phare



**Pilote**  
CCAT



**Référent**  
Services Techniques



**Partenaires**  
Communes,  
Etat-DDT, Région,  
Département,  
prestataire B.E.



**Calendrier**  
2024 : réalisation des études

### Points forts/co-bénéfices

### Points faibles

- Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique

### Moyens financiers

20 K€

### Moyens humains

B.E. Thermique et services techniques pour l'étude des bâtiments

### Indicateur de suivi

Nombre de bâtiment réhabilité thermiquement

### Objectif



## Action 9 : Etudier et soutenir le développement des filières locales hydrogène et bioGNV



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



#### Hydrogène

Le gisement de consommation actuel est insuffisant pour avoir une unité hydrogène sur le territoire

- Etudier les gisements de consommation possibles : demande industrielle, TER, etc.
- Etudier le potentiel de développement d'une filière hydrogène (partenaire : SEM EnR)
- Point de vigilance : veiller à un approvisionnement en hydrogène bas-carbone (hydrogène vert, jaune)

#### Biogaz

Une filière peut voir le jour à l'échelle du SCoT ou des Ardennes : déchets agricoles méthanisables, gisement de consommation pour les flottes de bus/de camions

- Réaliser une étude sur les gisements de production de biogaz à l'échelle départementale et les potentiels de consommation
- S'appuyer sur les démarches de décarbonation des flottes de véhicules de transports en commun et de collecte des déchets

#### Propositions GRDF (partenaires : GRDF, EPCI)

- Lancer une étude territoriale des flux de transport de marchandise
- Organiser des réunions de restitution auprès des transporteurs
- Etablir un schéma d'orientation de stations multi énergie
- Lancer une étude de rétrofit sur du transport fluvial
- Prêt de compresseurs et mise en relations pour tests de véhicule

### Action moyen terme



#### Pilote

EPCI, Région



#### Référent

à définir



#### Partenaires

EPCI du SCOT, SEM EnR, Département, GRDF



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre significatif dans les transports et l'industrie
- Potentiel de renforcement de l'autonomie énergétique du territoire
- Amélioration de la qualité de l'air

#### Points faibles

- Pas de réduction de la consommation énergétique
- Difficulté de mise en œuvre
- Démarche à moyen terme

#### Moyens financiers

A évaluer  
Département des Ardennes / Etat / région Grand Est

#### Moyens humains

Services dédiés au sein des EPCI, services du Département et de la Région, appui SEM EnR

#### Indicateur de suivi

Etudes de gisements réalisées

Nombre de stations multi énergies sur le territoire du SCOT

#### Objectif

2025

5 (1 par EPCI)





## Action 10 : Soutenir le déploiement des véhicules électriques et des installations de recharge



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



En 2023, moins de 1% du parc automobile est électrifié sur le territoire d'Ardenne Thiérache. Le territoire ne dispose pas de bornes de recharge pour véhicules électriques

- Elaboration d'un Schéma Directeur IRVE à l'échelle départementale (SDIRVE)
- Evaluer les besoins en accès aux nouvelles énergies pour voitures (hydrogène, essences nouvelles, électricité etc.) ;
- Inciter les exploitants à installer et exploiter des bornes de recharge ;
- Informer les bailleurs sur les obligations, pour tous bâtiments neufs, de pré-équiper pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les immeubles résidentiels (cf. loi "LOM") ;
- Réfléchir à la mise en place de montages financiers adaptés, y compris pour les petites communes
- Action à articuler avec le potentiel déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings (possibilité de recharge directe des véhicules)

Point de vigilance : veiller à favoriser les véhicules électriques de petite taille et de faible puissance

Cf. normes issues de la Loi Climat et Résilience

#### Moyens financiers

À évaluer

#### Moyens humains

Services de la Communauté et appui en ingénierie extérieure

### Action en cours



#### Pilote

FDEA, ECPI du SCOT



#### Référent

CCAT Service développement territorial



#### Partenaires

Région Grand Est, Communes, ADEME



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Potentiel fort de décarbonation du transport routier
- Amélioration de la qualité de l'air

#### Points faibles

- Coût à l'achat des véhicules pour les particuliers, entreprises et collectivités
- Coût de l'installation et entretien des bornes de rechargement

#### Indicateur de suivi

Nombre de bornes de recharge installées

Pourcentage de véhicules électriques sur le territoire

#### Objectif

4 sur le territoire de la CCAT en 2023, objectif futur à définir avec la FDEA après élaboration du SDIRVE

À définir (0,6% du parc automobile local électrifié en 2023)





## Action 11 : Soutenir le développement des mobilités actives



### Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT

CAAM

CCVPA

CCARM

CCPL

#### Mettre en place un Schéma Directeur Cyclable à l'échelle de la CCAT

Action engagée dans le cadre de l'Appel à Projet AVELO2 : la CCAT est lauréate

Travailler en particulier :

- au raccordement à la voie verte départementale (Eurovéloroute 19) à Hirson (Eurovéloroute 3) (doit constituer l'axe dorsal du réseau cyclable du territoire)
- à la desserte des écoles, services publics, médecins, commerces, pharmacies, etc.
- à la reconversion de la voie ferrée

#### Faciliter l'acquisition et l'utilisation de Vélos à Assistance Electrique pour les habitants

- Mettre en place des bornes de recharge des Vélos à Assistance Electrique (en cours à Signy-le-Petit et Liart)
- Communiquer sur les aides existantes à l'achat de Vélos à Assistance Electriques (VAE) : aides de la Région, de l'Etat ; et les solutions de location de VAE
- Elaboration d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC)

#### Moyens financiers

Moyens obtenus dans le cadre de l'AAP AVELO2 – 21 K€  
Appui ingénierie

#### Moyens humains

Service Tourisme

### Action engagée



**Pilote**  
CCAT



**Référent**  
Service Tourisme



**Partenaires**  
Département (voie verte Trans-Ardennes), Conseil Régional, association Vélo Auvillers-les-Forges, Communes



**Calendrier**  
2023 / juin 2024

#### Points forts/co-bénéfices

- Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Qualité de l'air
- Santé des habitants
- Attractivité du territoire
- Réduction de la facture énergétique à moyen/long terme

#### Points faibles

- Effets attendus à moyen terme
- Investissement relativement élevé

#### Indicateur de suivi

Longueur de voirie cyclable créée

Nombre de services vélos mis en place

#### Objectif

À définir dans le SDC

À définir suivant le SDC



## Action 12 : Lutter contre l'autosolisme



### Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT

CAAM

CCVPA

CCARM

CCPL

Mettre à disposition des véhicules électriques en autopartage

Création d'une aire de covoiture sur le territoire (mon Idée)

Créer une plateforme/un réseau de mise en relation des habitants qui souhaiteraient partager leur véhicule

Mettre en place une application de covoiturage à l'échelle de la CC

Action engagée : mise en relation pour du covoiturage sur l'application de la CCAT (pas de paiement dans l'application)

Etudier les résultats du Rézo Pouce sur d'autres territoires

cf. Argonne Ardennaise

### Action engagée



**Pilote**  
CCAT



**Référent**  
Service Développement territorial



**Partenaires**  
Communes



**Calendrier**  
2023 / 2025

### Points forts/co-bénéfices

### Points faibles

- Potentiels forts de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES
- Qualité de l'air
- Favorise l'essor des mobilités actives (moins de voitures en circulation) et des trains (desserte des gares)
- Renforcement du lien social

### Moyens financiers

A définir

### Moyens humains

Service Développement territorial /  
Cohésion Sociale

### Indicateur de suivi

Nombre d'aires de covoiturage installées

### Objectif

1

Nombre d'opérations de communication

2 fois par an



## Action 13 : Mettre en place un service de transports à la demande



### Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT

CAAM

CCVPA

CCARM

CCPL

### Mettre en place un service de Transports à la Demande

#### Action en réflexion avancée :

- le service visera à apporter une solution de mobilités aux personnes en incapacité de se déplacer et/ou qui justifient d'un isolement. Les principales dessertes seront les services de santé, les marchés, les activités culturelles de proximité
- la CCAT est en train de déposer un dossier pour un minibus électrique
- réfléchir à ce qui peut être mutualisé avec le TAD qui est lancé sur CCPL (Dans le cadre de l'AMI santé de la Région, la Fédération ardennaise famille rurale monte un système de TAD sur CCPL (la CCPL paie de coût de fonctionnement)
- le standard téléphonique pourrait être mutualisé

**Lancement de l'opération en septembre 2023**

### Action engagée



**Pilote**  
CCAT



**Référent**  
Service Cohésion Sociale



**Partenaires**  
Fédération Familles Rurales des Ardennes, CCPL



**Calendrier**  
Mise en place en septembre 2023

### Points forts/co-bénéfices

### Points faibles

- Potentiels forts de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES
- Qualité de l'air
- Favorise l'essor des mobilités actives (moins de voitures en circulation) et des trains (desserte des gares)
- Renforcement du lien social

### Moyens financiers

TAD – 12 K€  
Acquisition Minibus 60 K€

### Moyens humains

Service Cohésion Sociale

### Indicateur de suivi

Nombre d'utilisateurs du TAD  
Nombre de kilomètre parcourus

### Objectif

À définir  
A définir



## Action 14 : Renforcer l'attractivité et la qualité des services de transports en commun



### Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

#### 1. Améliorer la desserte du territoire en transports en commun en ajoutant des arrêts sur les lignes traversant le territoire

Un arrêt a été réalisé à Auvillers-les-Forges (hameau de Mon Idée) sur la ligne de bus Charleville - Hirson (gérée par la SNCF)

#### 2. Améliorer la flexibilité des bus qui traversent le territoire sans s'y arrêter.

Un passager devrait pouvoir descendre du car/bus même en dehors des arrêts lorsque celui-ci est peu emprunté

#### 3. Renforcer la fréquence et améliorer les horaires de la ligne 23 à destination de Charleville-Mézières

Adapter en particulier pour les besoins des jeunes et des étudiants qui n'ont pas d'autres solutions de mobilité

#### Moyens financiers

A définir

#### Moyens humains

Service Développement territorial

### Action en cours



#### Pilotes

CCAT, RDTA, SNCF



#### Référent

Service Développement territorial



#### Partenaires

Communes, SNCF, Région Grand Est



#### Calendrier

2023 : action 1  
Actions 2 et 3 : à définir

#### Points forts/co-bénéfices

- Potentiels forts de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES
- Qualité de l'air

#### Points faibles

#### Indicateur de suivi

Nombre de lignes dont la desserte ou le service est amélioré

#### Objectif

À définir



## Action 15 : Réduire les besoins de déplacements en développant des services de proximité



### Périmètre : CCAT

CCPL CAAM CCVPA **CCAT** CCARM



Avoir accès à plus de services de proximité permet de réduire les déplacements des habitants du territoire et ainsi de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées.

#### Mesures initiées et perspectives :

- Développer des services en ligne pour les habitants liés aux compétences (urbanisme, eau-assainissement, etc....)
- Aménager une nouvelle Maison France Service en lien avec les services de la Communauté de Communes - *Rachat et aménagement de l'ancien LIDL de Carignan pour intégrer la Maison France Services et les services de la CCPL au sein d'une même structure.*
- Faciliter l'exercice des professionnels de santé et favoriser de nouvelles installations – développement de la télémédecine
- Développer le réseau de bibliothèques du territoire avec un système de navette - inscription gratuite, possibilité de rendre les ouvrages dans tous les établissements

#### Moyens financiers

#### Moyens humains

Services de la Communauté

### Action en cours



**Pilote**  
CCAT



**Référent**  
Service Cohésion



**Partenaires**  
Communes, CPTS, ARS ,  
MFS, La Poste, La  
Maison de la Thiérache,  
Professionnels de santé



**Calendrier**  
2023 signature CLS

#### Indicateur de suivi

#### Objectif

Nombre d'utilisateurs des nouveaux services en ligne

À définir

Nombre d'utilisateurs télémédecine

À définir

Nombre d'installations de médecin

3



## Action 16 : Mettre en place la Trame Verte et Bleue



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



**Objectif** : Protéger les continuités écologiques grâce aux documents d'urbanisme à travers notamment la Trame Verte et Bleue du SCOT et l'intégration dans le PLUi en cours de finalisation

Le SCOT a pour but de décliner la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale du SRADDET, à travers 4 sous-trames : Milieux humides, Milieux aquatiques, Milieux ouverts, Milieux boisés.

**Le PNR des Ardennes porte également des actions en faveur du maintien et du développement des continuités écologiques dans le cadre du pilotage de l'AAP Trame Verte et Bleue**

- Travaux de plantation (haies, bosquets, vergers, prairies fleuries, etc.)
- Restauration des zones humides ordinaires
- Maintien des prairies naturelles – Collectif agriculteurs
- Etude de faisabilité pour la création de passages à faune sur le territoire du PNR
- Communication et sensibilisation

### Restauration de cours d'eau en lien avec l'UDASA

- Sur le Bassin Rhin-Meuse : La Sormonne et ses principaux affluents - le ruisseau de la Ville Basse et le ruisseau de Wagny,
- Sur le Bassin Seine-Normandie : Le ruisseau des Grosses Pierres, Le Ton, L'Aube et le Gandlu.

### Action en cours



#### Pilote

PNR des Ardennes, SCOT



#### Référent

PNR : Service Aménagement Service Urbanisme



#### Partenaires

Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Agence de l'Eau Seine Normandie, UDASA, Chambre d'agriculture



#### Calendrier

A préciser (PNR)

#### Points forts/co-bénéfices

- Biodiversité
- Séquestration carbone
- Adaptation au changement climatique

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

#### Moyens financiers

PNR : 15 000 € de fonctionnement, 70 000 € d'investissement en 2023  
Prévus annuellement au budget en fonction des financeurs

#### Moyens humains

Service Valorisation des ressources naturelles du PNR (1ETP)

#### Indicateur de suivi

Linéaire et surfaces plantées, semées et restaurées et nature des aménagements

#### Objectif

Déterminés en concertation avec les financeurs



## Action 17 : Renforcer le lien et la proximité des habitants à la nature et la biodiversité



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



#### Sensibilisation et information des publics Natura 2000

- Conception, diffusion d'un bulletin d'information annuel (l'Arduinna)
- Conception, réalisation et pose de panneaux d'information
- Animations grand public (sorties nature, animations canoë, ciné-débats...) et scolaires
- Réédition de documents et outils pédagogiques (guides pédagogiques, jeu de 7 familles...)
- Outils de sensibilisation Quiétude attitude (banderoles de matérialisation des zones, affiches, posters,...)

#### Animations de découverte - Rendez-vous du Parc

- Coordonner les animations de découverte
- Organiser, coordonner, éditer un support de promotion des rendez-vous avec le Parc

#### Interventions en milieu scolaire

- Stratégie éducative à destination des scolaires
- Mise en place des animations en coordination avec l'inspection d'académie

Créer des jardins partagés

Soutenir les projets d'écologie participative (vergers, conservatoires, arboretum)

Projets de renaturation de friches

### Action phare



#### Pilote

PNR des Ardennes



#### Référent

Référent PNR : à définir  
Service Cohésion Sociale CCAT



#### Partenaires

EPCI, Communes,  
Maison de la Thiérache



#### Calendrier

Depuis la création du Parc (2011)  
Fin en 2026

#### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement du lien social
- Facilité de mise en œuvre

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

#### Moyens financiers

Prévus annuellement au budget en fonction des financeurs  
PNR : 26 000 € de fonctionnement et 4 000 € d'investissement en 2023

#### Moyens humains

Service promotion du territoire du PNR

#### Indicateur de suivi

Nombre d'animations organisées à destination du Grand public

Nombre d'animations scolaires

#### Objectif

Déterminés annuellement



## Action 18 : Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL



#### Enjeu de diversifier les essences en parallèle du plan de gestion

- Suivre et accompagner les actions de l'ONF en matière de gestion durable de la ressource forestière
- Renforcer la communication entre l'ONF et les collectivités
  - Mettre en place, renforcer ou pérenniser des rencontres entre la CCAT, l'ONF, le PNR, et d'autres acteurs impliqués dans la gestion de la ressource forestière
- Travailler avec la Fédération de chasse pour réduire le déséquilibre forêt-gibier – développer des plans de chasse moins locaux
- Renforcer de manière commune et concertée la communication à destination du grand public pour expliquer comment la forêt est gérée (exemple : les gens ne comprennent pas pourquoi les coupes rases dues aux scolytes sont faites)

#### Moyens financiers

A évaluer

#### Moyens humains

Services CCAT

### Action en cours



#### Pilote

ONF, PNR, Communes



#### Référent

Référent Forêt PNR  
Référent ONF : à définir



#### Partenaires

EPCI, CRPF, Fransylva 08, Fédération de chasse



#### Calendrier

A définir

#### Points forts/co-bénéfices

- Séquestration carbone
- Biodiversité
- Adaptation au changement climatique
- Economie locale : filières bois

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

#### Indicateur de suivi

Nombre d'actions menées en partenariat entre l'ONF, le PNR et les communes

Nombre d'opérations de communication grand public

#### Objectif

À définir

2 par an





## Action 19 : Améliorer la gestion de l'eau potable et de l'assainissement



### Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT

CAAM

CCVPA

CCARM

CCPL

#### 1 - Restaurer le réseau d'eau potable et d'assainissement de SIGNY LE PETIT

Etude commune (CCAT et SIEAP) afin de désigner un maître d'œuvre unique pour assurer le suivi des travaux de réfection du réseau AEP et du système d'assainissement dont la station d'épuration.

#### 2 – Préparation à la prise de compétence Eau Potable par la Communauté de communes :

- Réaliser un Schéma Directeur d'eau potable et une étude de diagnostic des réseaux
- Communiquer sur la sobriété et les économies d'eau
- Créer des aides pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie ?

#### 3- P.L.U.I. – Réfléchir et inciter à un changement de pratique dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

### Action en cours



#### Pilote

Syndicat des eaux, CCAT, communes



#### Référent

Services CCAT



#### Partenaires

Agence de l'eau, PNR, DDT, Prestataire extérieur



#### Calendrier

- 1 – 2023/2026
- 2 – 2023/2025
- 3 – 2023/2025

#### Points forts/co-bénéfices

- Ressource en eau
- Adaptation au changement climatique

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

#### Moyens financiers

Agence de l'eau – financement possible  
Schéma Directeur des eaux potable à hauteur de 80%

#### Moyens humains

Services CCAT

#### Indicateur de suivi

Nombre d'opérations d'entretien du réseau d'eau réalisées

Nombre d'actions en faveur de la récupération des eaux pluviales

#### Objectif

À définir

À définir



## Action 20 : Faire du tourisme durable un nouvel axe de développement économique



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



Cette action vise à faire du territoire une destination verte.

- Mener une politique de marketing territorial avec la création d'outils de communication pour concilier sports nature et patrimoine naturel tout en développant l'image touristique de la destination : carte VTT FFC, carte enduro VTT, carte VTT transfrontalier, guide touristique, Eductour
- Organiser les activités de pleine nature sur le territoire (hors nouveau Schéma)
- Evaluer la création d'un observatoire de l'itinérance douce (licence, provision matériel)
- Gestion espace VTT FFC N°136

Quiétude Attitude : maintenance du site web dont évolution du calendrier des dates de chasse

- Promouvoir la vente et la consommation de produits locaux : identifier les producteurs, les produits et les clients cibles en vue d'organiser une chaîne de distribution

#### Moyens financiers

Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs  
PNR : 11 650 € de fonctionnement en 2023

#### Moyens humains

Chargé de mission tourisme du PNR

### Action en cours



#### Pilote

PNR des Ardennes



#### Référent

Référent PNR : à définir  
Service Développement territorial  
CCAT



#### Partenaires

CCAT, Agence de Développement Touristique des Ardennes



#### Calendrier

En cours  
Fin 2026

#### Points forts/co-bénéfices

- Economie locale
- Attractivité du territoire

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

#### Indicateur de suivi

Nombre d'actions réalisées en lien avec le tourisme durable

#### Objectif

Déterminés annuellement



## Action 21 : Soutenir le développement des filières de l'économie circulaire



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



### Etude pour la mise en place le dispositif *Factoryz* (Ecologie Industrielle Territoriale)

**Principe** : chaque EPCI dispose d'une page *Factoryz* qu'elle anime pour les entreprises de son territoire via son service de développement économique

**Objectif** : permet la mutualisation de ressources entre les acteurs économiques du territoire (compétences, équipements, infrastructures, flux matière, ...)

**Coût** : 3 000 € acquisition outil personnalisé + 1 000 € adhésion CECOIA + 1 500 € cotisation *Factoryz*

### Soutenir et communiquer sur le label Répar'Acteur porté par la Chambre des Métiers :

Le label "Répar'Acteur" permet de positionner les professionnels référencés en tant qu'acteur du développement durable et de l'économie circulaire. Ils participent ainsi à la réduction des déchets tout en prolongeant la vie des objets.

**PNR** : Projet LEADER de coopération avec le PETR THUR DOLLER et Bell'Occas

### Développer les filières économiques de l'Après première vie

- Mettre en place une structure (association) pour réutiliser en seconde main les équipements retirés lors des chantiers de rénovation
- Centre de formation à la déconstruction
- Economie circulaire = implanter une ressourcerie ou une boutique de produits de réemploi ou encore un espace de libre-service 2. Appui de la banque des Territoires pour l'économie circulaire
- Développer le commerce de seconde main : friperies, ressourceries
- Boîtes à livres / favoriser les bourses culturelles (livres)

### Action à initier



**Pilote**  
CCAT



**Référent**  
Services CCAT



**Partenaires**  
Bell'Occas, CECOIA, Emmaus, Banque des Territoires, associations d'insertion, porteurs de projets privés, Chambre des Métiers



**Calendrier**  
Objeterie – étude en cours

### Points forts/co-bénéfices

### Points faibles

- Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire
- Réduction de l'empreinte matière et l'empreinte carbone des habitants

### Moyens financiers

*Factoryz* : 4 000€ d'acquisition et d'adhésion, puis 1 500€ par an  
À définir

### Moyens humains

Services Chambre des métiers et PNR  
CCAT : service développement économique

### Indicateur de suivi

Nombre d'EPCI adhérentes à *Factoryz*

### Objectif

5

Nombre de projets d'économie circulaire mis en place sur le territoire

À définir



## Action 22 : Revitaliser les centres de villages et développer des services de proximité



### Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT

CAAM

CCVPA

CCARM

CCPL

**Mettre en place des projets de revitalisation dans le cadre des ORT (5 communes) et du dispositif Petites Villes de Demain (Signy-le-Petit)**

Exemples d'actions

- Fédérer les commerçants
- Développer des cafés multiservices
- Mettre en place des IRVE, des stationnements vélos, des aires de covoiturage,
- Maintenir le commerce existant
- Vitrophanie
- Lutter contre le logement vacant
- OPAH
- THLV
- Rénovation du bâti ancien
- Suivi des commerçants

**Développer des tiers-lieux autour de l'économie sociale et solidaire**

- Tiers-lieu existant à Auvillers-les-Forges, entièrement meublé avec du mobilier remanufacturé par Bell'Occas
- Projet de tiers-lieu itinérant et de micro-folies itinérantes : lieu multi-activités mutualisé avec la médiathèque (SIGNY, MAUBERT...)

#### Moyens financiers

À compléter

#### Moyens humains

Services CCAT

### Action en cours



#### Pilote

CCAT, Communes



#### Référent

Services CCAT



#### Partenaires

Chambre des Métiers, Bell'Occas,



#### Calendrier

2023/2026

#### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire
- Réduction des besoins de déplacements

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

#### Indicateur de suivi

Nombre d'actions de revitalisation mises en place

#### Objectif

À définir



## Action 23 : Réduire les émissions de GES liées au centre de traitement des déchets



### Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT

CAAM

CCVPA

CCARM

CCPL

#### IVEDA d'Eteignières

#### Valorisation énergétique du biogaz capté :

- Production Electricité via deux moteurs de COGENERATION : Revente sur le marché libre
- Production de chaleur via deux moteurs de COGENERATION et utilisation de celle-ci ( Bassin biologique, Tour de désulfuration, Chauffage des serres)
- Améliorations techniques : Mise en place d'un système bioréacteur afin de maîtriser la fermentation des déchets et notamment la production de biogaz
- Mise en place de couvertures étanches afin d'augmenter la captation du Biogaz
- Mise en place de plusieurs systèmes de captage du biogaz (Puits à l'avancement, drains à l'avancement et forages post exploitation)
- Mise en place d'un nouvel outil industriel au dernier trimestre 2023 : WAGA . Le principe est de récupérer du BIOGAZ, de le transformer en BIOMETHANE et de le réinjecter dans le réseau GRDF

### Action en cours



**Pilote**  
ARCAVI



**Référent**  
ARCAVI  
Service Environnement



**Partenaires**  
CCAT



**Calendrier**  
2023/2024

#### Moyens financiers

A définir

#### Moyens humains

ARCAVI

#### Indicateur de suivi

% de biogaz valorisé par rapport au biogaz capté

#### Objectif

Année 2016 : 96 %  
Année 2022 : 99.9 %



## Action 24 : Relocaliser la production alimentaire et soutenir les circuits courts



### Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



#### Actions PNR :

- Analyse et étude de la logistique des produits locaux entre producteurs, professionnels, restauration collective, commerces/points de vente... et éventuellement structure d'aides alimentaires en vue de la création d'un outils numérique et/ou d'investissement sur le territoire
- Formation auprès des producteurs sur la détermination des prix de vente
- Outils de sensibilisation et de communication autour des produits locaux (affiches explicatives pour les producteurs sur leur prix de vente et décomposition...)
- Organiser la mise en réseaux avec les structures d'aide alimentaire

#### Mieux structurer les filières en circuit court :

- une filière "courte" (échelle départementale) sur les produits viande et lait par exemple
- une filière "moyenne" (Reims, Paris) autour de produits plus raffinés

#### Revaloriser le prix de la viande via des circuits courts

Co-bénéfice : permet de maintenir de l'élevage donc de l'herbe pour limiter l'érosion des sols

#### Moyens financiers

Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs  
PNR : 3 200€ de fonctionnement, 38 000 € d'investissement en 2023

#### Moyens humains

Chargée de mission agriculture du PNR  
Service Cohésion Sociale CCAT

### Action en cours



#### Pilote

PNR des Ardennes, CCAT



#### Référent

PNR : à définir  
Service Cohésion Sociale CCAT



#### Partenaires

Chambre d'Agriculture  
Association LEDA  
Communes,  
Département des Ardennes



#### Calendrier

En cours,  
Fin 2026

#### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement de l'autonomie alimentaire
- Réduction des flux de marchandises

#### Points faibles

#### Indicateur de suivi

Nombre d'actions du PAT initiées

#### Objectif

À définir



## Action 25 : Renforcer le lien entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs



### Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



- Mutualiser des installations qui pourraient bénéficier à plusieurs acteurs (exemple : Albatros 08 possède un autoclave qui permet de valoriser les invendus des maraîchers)

#### Association L'Environnement D'Abord (LEDA)

- Agrandir le réseau des producteurs impliqués, devenir la structure coordinatrice de la distribution en circuit court sur le territoire
- Chambre d'Agriculture : les accompagner et les aider à associer le plus possible de producteurs locaux
- Communes, CCAT : communiquer sur cette initiative
- Faire le lien avec la légumerie départementale lancée dans le cadre du Pacte Ardennes
  - Distributeurs libre-service pour produits locaux

#### Moyens financiers

Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs

#### Moyens humains

Chargée de mission agriculture du PNR

### Action en cours



#### Pilote

PNR des Ardennes, association LEDA



#### Référent

PNR : à définir



#### Partenaires

Chambre d'Agriculture  
Association LEDA  
Communes,  
Département



#### Calendrier

En cours  
Fin 2026

#### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement de l'autonomie alimentaire
- Réduction des flux de marchandises

#### Points faibles

#### Indicateur de suivi

Nombre d'actions initiées

#### Objectif

À définir



## Action 26 : Développer de nouvelles filières agricoles locales



### Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



#### Actions PNR :

- Initier la réflexion pour le développement de production de fruits et légumes sur le territoire (analyse des producteurs existants, étude sur le foncier (enquêtes auprès des communes/EPCI/SAFER/Terres de lien...), les outils de transformation et les points de vente)
- Identifier une/des filières prioritaires et mettre en place un programme de développement de cette/ces filières (AMI filière ? Lait de pâturage ?) - 2e session ?

#### Actions CCAT :

- Développer la filière maraîchère destinée à une alimentation locale
- En lien avec l'entretien des pâtures, favoriser et valoriser les produits issus de leur maintien ;
- Engager un travail avec les structures locales de distribution : acceptent-elles un "partenariat" pour distribuer en priorité la production locale ?
- Développer la culture du jardin partagé et des jardins communaux en vue de mettre en œuvre la mise en valeur du compost
- Sensibiliser les élèves et personnes en reconversion aux professions agricoles et aux pratiques de jardinages

### Action en cours



#### Pilote

Communes, CCAT, PNR, Ch. Agri, assos



#### Référent

PNR : à définir  
Services CCAT



#### Partenaires

Chambre d'Agriculture  
CMA  
GDA Thiérache



#### Calendrier

En cours  
Fin 2026

#### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement de l'autonomie alimentaire
- Réduction des flux de marchandises

#### Points faibles

#### Moyens financiers

Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs

#### Moyens humains

Chargée de mission agriculture du PNR

#### Indicateur de suivi

Nombre d'actions initiées

#### Objectif

À définir





## Action 27 : Soutenir les démarches vers l'agroécologie



### Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



#### Action PNR :

- Réaliser des évènements (ciné débat/séminaire/visite...) incitant à réfléchir ensemble à travailler autrement, vers des pratiques agro-environnementales, élevage à l'herbe, autonomie alimentaire sur la ferme, adaptation au changement climatique, soin des animaux allopathiques...

#### Actions CCAT

- Apporter des conseils et des aides aux éleveurs qui s'engagent dans des démarches de réduction des émissions de GES de leur cheptel
- Organiser des visites et témoignages d'installations pionnières
- Soutenir la diversification de la production agricole
- *Action engagée : la CCAT fournit une aide à la diversification*
- Permettre aux producteurs locaux en agroécologie de distribuer leur production sur les marchés et les points de vente directe du territoire

#### Moyens financiers

Prévus aux budgets du PNR en fonction des financeurs  
PNR : 5 000 € de fonctionnement

#### Moyens humains

Service valorisation des ressources naturelles du PNR

### Action en cours



#### Pilote

PNR des Ardennes, CCAT



#### Référent

PNR : à définir  
Service Développement Territorial



#### Partenaires

Chambre d'Agriculture GDA Thiérache



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Réduction des émissions de GES et de polluants du secteur agricole
- Biodiversité
- Ressource en eau
- Adaptation au changement climatique

#### Points faibles

- Diminution potentielle des rendements agricoles

#### Indicateur de suivi

Nombre d'événements organisés

#### Objectif

À définir



## Action 28 : Structurer une filière de valorisation du bois



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



*Dans les 6 prochaines années, des volumes très importants seront à traiter sachant que la forêt ne pourra produire davantage notamment avec le changement climatique au-delà de 10 - 20 ans.*

- Relocaliser la filière via contrats d’approvisionnement avec l’ONF
- Soutenir l’installation d’ETF (Entreprises de Travaux Forestiers) sur le territoire pour répondre au besoin de main d’œuvre de l’ONF (si ces entreprises sont prêtes à s’installer, l’ONF peut leur garantir de l’activité/une visibilité pluriannuelle)
  - Evaluer un dispositif de soutien administratif au montage de projets
- Créer ou maintenir un maillage permettant l’accès aux parcelles forestières en vue de soutenir la filière forêt-bois-papier
- Valoriser le chauffage bois tout en maintenant une vigilance sur la ressource
- Soutenir les investissements des entreprises de la filière bois
- Structurer les Communes dans leur dialogue avec l’ONF

#### Moyens financiers

A évaluer

#### Moyens humains

A définir

### Action en cours



#### Pilote

EPCI du SCoT



#### Référent

Référent SCOT : à définir



#### Partenaires

ONF, CRPF, Communes



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Production d’énergie renouvelable localement
- Retombées économiques locales positives

#### Points faibles

- Pas d’impact direct sur les réductions des consommations d’énergie et des émissions de GES

#### Indicateur de suivi

Nombre d’ETF implantées sur le territoire

Production annuelle d’énergie via la filière biomasse

#### Objectif

À définir

À définir



## Action 29 : Soutenir les projets citoyens et participatifs



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



La démarche PCAET portée nécessite d'être menée avec les différents acteurs (institutionnels, associatifs, économiques, ...). Certains de ces partenaires et plusieurs citoyens se sont investis dans la phase d'élaboration du plan, en étant présents aux réunions de concertation. Néanmoins, la faible participation citoyenne constatée lors des réunions publiques montre une faible implication des habitants dans l'élaboration du PCAET. Forte de ce constat, les Communautés entendent renforcer l'animation territoriale, de manière à inclure tous les acteurs locaux dans sa démarche Plan Climat, par une animation territoriale large et impliquante.

- Communiquer sur le souhait des EPCI d'accompagner des projets, faire du lien avec les acteurs techniques, ...
- Communiquer sur les projets réalisés ailleurs dans le département des Ardennes comme le réseau de chaleur bois de Clavy-Warby.

### Travailler avec l'ALE 08 pour faire émerger une dynamique citoyenne sur le territoire (convention) :

L'ALE 08 dispose d'ingénieurs spécialisés en énergie, environnement, bâtiment, concertation citoyenne...

- L'ALE 08 peut accompagner l'émergence d'un collectif citoyen, animer le collectif et lui permettre de monter en compétences pour maîtriser ensuite le projet.
- L'ALE 08 peut animer toute une gamme de campagnes de sensibilisation sur les énergies renouvelables.

### Action en cours



#### Pilote

EPCI du SCOT



#### Référent

Services CCAT – à préciser



#### Partenaires

ALE08, Communes



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Encourager la participation citoyenne
- Lien social
- Retombées économiques locales positives
- Faire participer les acteurs durant toute la durée de la démarche PCAET

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Nécessité de maintenir un intérêt constant des acteurs

#### Moyens financiers

Autofinancement / Convention ALE 08 – cofinancement GECLER

#### Moyens humains

Services CCAT

#### Indicateur de suivi

Nombre d'évènements de sensibilisation

Nombre de projets citoyens sur le territoire

#### Objectif

Au moins 1 en 2024

Un collectif en formation d'ici la fin du Plan Climat



## Action 30 : Développer une centrale photovoltaïque



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



Le Département des Ardennes équipe le site de l'ancienne base de OTAN à Regniowez avec une centrale photovoltaïque au sol (28,6 MWc, 23 ha de pistes).

L'entreprise CVE Groupe a été retenue suite à un appel à projets en 2020 pour une durée de 40 ans.

#### Intégration de critères environnementaux et sociaux :

- Pas de changement de nature de sol (uniquement sur les pistes),
- Gestion des zones naturelle sera confiée au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne par CVE (55 ha),
- Clause sociale et insertion assurée par GES COPELIS et de la SCOT OTC ,
- Participation et information aux habitants assurées par l'ALE08,
- Partenariat CVE/SEM ENR Ardennes dans la future société de projet.

Organisation d'ateliers de concertation à l'automne 2022 avec échanges sur les retombées économiques locales, l'environnement et l'intégration des habitants au projet.

#### Moyens financiers

Investissement de plus de 16 M€ par le Groupe CVE

#### Moyens humains

Accompagnement des services du Département

### Action en cours



#### Pilote

Département des Ardennes



#### Référent

Direction du Développement et de l'Ingénierie



#### Partenaires

CVE Groupe, CEN Champagne Ardenne, GES COPELIS et de la SCOT OTC, ALE08



#### Calendrier

2023 : finalisation du projet et restitution de la concertation  
juin 2023 : dépôt du permis de construire  
2025 : mise en service

#### Points forts/co-bénéfices

- Production d'énergie renouvelable localement (équivalent de la conso. Électrique de 6 000 foyers hors chauffage)
- Retombées économiques locales positives

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

#### Indicateur de suivi

Date de dépôt et d'obtention du permis de construire

Date de mise en service

Production annuelle d'électricité renouvelable

#### Objectif



## Action 31 : Accompagner les communes et la CCAT sur le développement des EnR (évaluation d'opportunités sur leur patrimoine et évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés )



### Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT

CAAM

CCVPA

CCARM

CCPL

**Hypothèse 1 : Création d'une structure intercommunale participative pour la mise en œuvre d'un réseau de chaleur sur la commune de Maubert Fontaine**

**Hypothèse 2 : Travailler avec l'ALE 08 à travers le dispositif Générateurs (solaire photovoltaïque) :**

L'ALE 08 fait partie du dispositif Les GÉNÉRATEURS :

Ce dispositif co-finance des acteurs qui peuvent intervenir auprès des communes dès l'émergence d'un projet photovoltaïque, que la commune soit à l'origine ou qu'il s'agisse d'une sollicitation d'un opérateur privé ou d'une association de citoyens. L'ALE 08 peut accompagner la commune jusqu'à la désignation d'un bureau d'études, prélude à sa concrétisation.

- Accompagnement des communes pour l'évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés

**Se faire conseiller par l'ALE sur d'autres type d'installations :**

L'ALE 08 peut réaliser des études sur le patrimoine des communes du territoire et de la CCAT

- Étude de potentiel simple sur le patrimoine public *2 jours / commune*
- Note d'opportunité bois-énergie / géothermie sur un projet identifié *3 à 5 jours*

### Action à initier



**Pilote**  
CCAT



**Référent**  
Services CCAT



**Partenaires**  
ALE08



**Calendrier**  
2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Production d'énergie renouvelable localement
- Retombées économiques locales positives
- Acceptabilité

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

#### Indicateur de suivi

Nombre de projets accompagnés

#### Objectif

À déterminer

#### Moyens financiers

ALE 08 – dispositif Générateurs  
Financement possible dans le cadre du fonds vert

#### Moyens humains

Services CCAT



## Action 32 : Être exemplaire dans la gestion de l'énergie des bâtiments de la collectivité



### Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT

CAAM

CCVPA

CCARM

CCPL

#### Pistes de travail :

- Ne plus avoir de bâtiments ou de pièces surchauffés
- En cours dans les bâtiments scolaires et les COSEC
- Installer des robinets thermostatique (dispositif CEE, financé)
- Fournir aux agents des vestes pour permettre de baisser la température de consigne dans les bâtiments (fait)
- Remplacer les systèmes de chauffage gaz/fioul des bâtiments les plus énergivores
- Installer des chauffages mutualisés sur plusieurs équipements, alimentés par exemple par une chaufferie bois

#### Objectif :

**Former l'ensemble des agents et des utilisateurs des bâtiments de la collectivité aux "bonnes pratiques" d'économie d'énergie**

- Action engagée auprès des directeurs d'écoles, des agents d'entretien, ...
- Régler les températures des radiateurs
- Aérer et renouveler l'air en minimisant les pertes de chaleur

#### Mise en place d'une Gestion Technique des Bâtiments

#### Moyens financiers

50 K€

#### Moyens humains

Services CCAT

### Action en cours



**Pilote**  
CCAT



**Référent**  
Services CCAT



**Partenaires**  
Ecoles du territoire,  
ADEME



**Calendrier**  
2023/2025

#### Indicateur de suivi

Consommation d'énergie dans les bâtiments publics

Nombre d'actions de sensibilisation/formation organisées

#### Objectif

À définir

Au moins 1 chaque année dans les bâtiments occupés au quotidien



## Action 33 : Minimiser l'impact environnemental lié aux travaux de la collectivité



### Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT

CAAM

CCVPA

CCARM

CCPL

#### Garantir que les bâtiments neufs soient performants énergétiquement

- Réglementation RE2020
- Intégrer des critères sur la conception bioclimatique (en réflexion pour la construction de l'école à Maubert ?)

#### Inclure dans les marchés publics des critères sur l'empreinte carbone des travaux

- Privilégier des matériaux bio-sourcés (bois, chanvre, liège, paille, ...)
- Faire appel à des artisans certifiés RGE

#### A minima, demander la réalisation par le prestataire le bilan des émissions de GES des opérations

#### Moyens financiers

A préciser

#### Moyens humains

Services CCAT

### Action en cours



**Pilote**  
CCAT



**Référent**  
Services CCAT



**Partenaires**



**Calendrier**  
2024/2026

#### Indicateur de suivi

#### Objectif

Nombre de bâtiments soumis à une réglementation plus ambitieuse que la RE2020

À définir

Nombre de marchés publics intégrant des critères environnementaux

À définir



## Action 34 : Réduire l'impact environnemental lié aux déplacements des agents



### Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT

CAAM

CCVPA

CCARM

CCPL

#### Optimiser la flotte de véhicules de la collectivité

- Prolonger la durée de vie des véhicules
- Interroger les besoins pour réduire au minimum la taille de la flotte nécessaire
- Lors de l'achat de véhicules, privilégier des véhicules électriques, d'occasion, de faible puissance

#### Mise en place d'une étude territoriale sur le verdissement de la flotte de véhicules des EPCI.

Combien de véhicules électriques dans la flotte de la CCAT aujourd'hui ? 2 Quels objectifs ?

#### Mettre en place un Plan de Mobilité

Exemple de mesures

- Mettre en place des stationnements vélo sécurisés
- Proposer des vélos à assistance électriques aux agents
- Aménager les horaires de travail pour faciliter l'organisation de covoiturage

#### Réduire l'utilisation de la voiture dans les déplacements professionnels

- Mettre en place des mesures facilitant la mutualisation des trajets

### Action en cours



**Pilote**  
CCAT



**Référent**  
Services CCAT



**Partenaires**  
EPCI, SCOT, Région



**Calendrier**  
2024

#### Moyens financiers

A définir

#### Moyens humains

Services CCAT

#### Indicateur de suivi

#### Objectif

Part de déplacements professionnels effectués sans voiture

En hausse

Nombre de véhicules thermiques dans la flotte

En baisse





## Action 35 : Réduire la production de déchets et optimiser leur collecte



### Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT

CAAM

CCVPA

CCARM

CCPL

#### Réduire la production de déchets à la source

- Mettre en place les actions du PLPDMA
- Mise en place de composteurs individuels et collectifs
- Renforcer la communication et la sensibilisation (notamment auprès des acteurs économiques qui produisent le plus de déchets)
- Inciter les habitants à se doter de composteurs (tarifs préférentiels)

#### Décarboner la flotte de camions de collecte des déchets

- Camions transposables aux biocarburants (colza) - en développement dans les Ardennes
- Biogaz intéressant pour les camions en complément avec la méthanisation sur CCAT

#### Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines

- Mise en place de jeton (grande ou petite faim)
- Table de tri et pesé des déchets
- Inscription électronique préalable pour les cantines

### Action en cours



**Pilote**  
CCAT



**Référent**  
Services Environnement / Scolaire



**Partenaires**  
VALODEA, Communes



**Calendrier**  
2023/2025

### Indicateur de suivi

Indicateurs du PLPDMA

Part de BOM alimentés au biogaz/électricité/biocarburants

### Objectif

Objectifs du PLPDMA

A définir

### Moyens financiers

A définir

### Moyens humains

Services Environnement / Scolaire



## Action 36 : Réduire l'impact environnemental lié au numérique



### Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT

CAAM

CCVPA

CCARM

CCPL

#### Prolonger la durée de vie du parc informatique

Charte d'utilisation / bonnes pratiques

#### Mettre en place des critères exigeants sur la part de produits reconditionnés et/ou de seconde main dans les équipements informatiques et numériques

- Définir des critères plus exigeants que la réglementation ?

#### Donner une seconde vie au matériel et équipements informatiques obsolètes

- Ordinateurs vieillissants donnés à Bell'Occas, qui leur donne une seconde vie et les revend aux plus précaires
- Tableaux Blanc Interactifs (TBI) : les donner à une association

#### Moyens financiers

A définir

#### Moyens humains

Services CCAT

### Action en cours



Pilote  
CCAT



Référent  
Services CCAT



Partenaires



Calendrier  
2024

#### Indicateur de suivi

Part du matériel informatique reconditionné ou de seconde main (achat)

Part du matériel informatique revalorisé (fin de vie)

#### Objectif

À définir – en hausse

À définir – en hausse



## Action 37 : Soutenir une alimentation locale et à faible empreinte carbone dans la restauration collective



### Périmètre : CC Ardennes Thiérache

CCAT

CAAM

CCVPA

CCARM

CCPL

#### Mettre en place une cuisine centrale approvisionnée en circuit-court (PAT)

- Projet validé, sera réalisé à Auvillers-les-Forges
- Fournir les établissements scolaires, les maisons de retraite, les personnes isolées (700 repas/jour)

#### Mettre en place des critères sur l'empreinte carbone des repas servis dans la restauration collective

- Compter et afficher systématique le "contenu carbone" des repas servis
- Réduire la quantité de produits carnés/d'origine animale dans les repas (aller au-delà de la réglementation de la loi EGalim de 1 repas végétarien par semaine ?)

#### Organiser des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines

- Pesées des déchets, organisation de défis, ...
- Pédagogie et éducation à l'alimentation responsable

#### Moyens financiers

Cuisine centrale : 1 400 000 € HT

#### Moyens humains

Services CCAT

### Action en cours



**Pilote**  
CCAT



**Référent**  
Services CCAT



**Partenaires**  
PNR des Ardennes



**Calendrier**  
Cuisine centrale – Mise en service en septembre 2024

#### Indicateur de suivi

Part d'aliments locaux dans la restauration collective

Nombre d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines

#### Objectif

À définir – en hausse

Au moins 1 par trimestre ?

# Fiches actions détaillées

## CC Vallées et Plateau d'Ardenne



Communauté de Communes



## Objectifs :

- Engager une démarche de lutte contre l'insalubrité et le mal-logement
- Créer un véritable écosystème de rénovation de l'habitat
- Favoriser un urbanisme vertueux et l'adaptation des villes et du bâti au dérèglement climatique



## 6 actions

1. Lutter contre les logements vacants
2. Identifier de nouveaux leviers pour lutter contre le mal-logement
3. Mettre en place l'OPAH ★
4. Poursuivre l'accompagnement France Rénov' auprès des particuliers ★
5. Améliorer la performance énergétique des logements sociaux
6. Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme ★



## Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Consommation d'énergie du secteur résidentiel	205 GWh -31% par rapport à 2019
Emissions de GES du secteur résidentiel	14 500 tCO2e -56% par rapport à 2019



## Action 1 : Lutter contre les logements vacants



### Périmètre : CCVPA

**CCVPA**

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL

- Un observatoire des logements vacants a été mis en place par la CCVPA depuis 2020. Poursuivre le suivi des indicateurs sur les logements vacants.
- Organiser des événements de sensibilisation pour les propriétaires de logements vacants (Matinale du Logement Vacant en cours d'organisation pour juin 2023)
- Créer d'une commission d'experts pour l'accompagnement des propriétaires à la remise sur le marché de leurs biens vacants - en cours d'organisation à l'échelle de l'EPCI
- Sensibiliser les communes sur les outils de lutte contre la vacance

### Moyens financiers

Fonctionnement : 20 000 €/an  
Investissement : 5 000 €/an

### Moyens humains

Service Urbanisme-Habitat CCVPA

### Action en cours



**Pilote**  
CCVPA



**Référent**  
Service Habitat CCVPA



**Partenaires**  
SCOT, communes



**Calendrier**  
Juin 2023 : Matinale du logement vacant  
Septembre 2023 : mise en place des comités d'experts pour la remise sur le marché de logements vacants

### Indicateur de suivi

Nombre d'opérations de communication

Indicateurs de l'observatoire des logements vacants – nombre de logements vacants

### Objectif

10/an accompagnés par la commission d'experts

À définir selon l'état des lieux 2019



## Action 2 : Identifier de nouveaux leviers pour lutter contre le mal-logement ( permis de louer, communication ...)



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



- **Communiquer auprès des propriétaires bailleurs** sur l'interdiction à venir de la mise en location des passoires thermiques (G en 2025, F en 2028) pour les inciter à les rénover

*Le permis de louer visera notamment à contraindre les bailleurs privés à rénover leurs biens (les bailleurs sociaux sont assez engagés sur la question).*

- **Evaluer la mise en place d'un Permis de louer** en vue de garantir que les logements mis à la location soient dignes et présentent des performances thermiques supérieure à un certain seuil – **à court terme étudier l'opportunité d'instaurer le permis de louer sur des secteurs ciblés du territoire.**

### Moyens financiers

A évaluer

### Moyens humains

Service CCVPA

### Action en cours



#### Pilote

Communes, 5 EPCI du SCoT



#### Référent

Service des EPCI



#### Partenaires

SCOT



#### Calendrier

2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique

### Points faibles

- Consensus nécessaire entre tous les EPCI pour une généralisation sur le territoire
- Baisse du nombre de logements mis en location  
Nécessité d'accompagner certains propriétaires vers la rénovation

### Indicateur de suivi

Nombre d'opérations de communication

Mise en place d'un Permis de louer  
CCVPA : date et nombre de permis

Autres indicateurs de lutte contre l'habitat indigne (LHI) à définir

### Objectif

2 / an ?

Date : au cours du PCAET  
Nombre à définir selon l'étude d'opportunité

À définir



## Action 3 : Mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCVPA

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL



Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sera prochainement mise en œuvre. L'animation est confiée au PNR des Ardennes. La démarche s'inscrit dans la continuité du PIG « Habiter mieux en Ardennes » ayant pris fin en 2022.

#### Amélioration des performances énergétiques et thermiques des habitations

#### Adaptation des logements pour le maintien à domicile

#### Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé

#### Lutte contre la vacance

- Accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation (énergétique, accessibilité et décence) en lien avec les aides de l'ANAH
- Les aides volontaires : les EPCI ont la possibilité de compléter leurs interventions d'aides volontaires : façade, toiture, logements communaux,
- Le dispositif « points noirs » de la Région Grand Est, est également un fond d'accompagnement mobilisable par les EPCI engagés

#### Moyens financiers

Budget CCVPA pour l'OPAH :  
600 000 €/ 5 ans  
Selon les conventions ad hoc avec l'ANAH,  
la CAF et la Région

#### Moyens humains

Service Urbanisme – Habitat (0,5 ETP)  
+ 1 ETP en cours de recrutement au PNR

### Action phare



#### Pilote

PNR des Ardennes  
(pilote de l'OPAH)



#### Référent

Service Habitat CCVPA



#### Partenaires

CCVPA, Communes  
Partenaires de l'OPAH



#### Calendrier

Septembre 2023  
Fin 2028

#### Points forts/co-bénéfices

- Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique

#### Points faibles

- Mobilisation des propriétaires
- Vacance en indivision
- Bouquet de travaux non incitatif

#### Indicateur de suivi

Nombre de dossiers ANAH accompagnés  
(avancement selon programme annexé à la convention avec l'ANAH)

#### Objectif

205 dossiers de rénovation d'ici fin 2028:  
- 105 dossiers autonomie  
- 92 dossiers précarité énergétique  
- 8 dossiers LHI





## Action 4 : Poursuivre l'accompagnement France Rénov' auprès des particuliers



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



**Espace France Rénov'** : les Communautés de communes, Ardenne Rives de Meuse, Ardennes Thiérache et Vallées et plateau d'Ardenne ont décidé de mutualiser leur action et de simplifier le parcours de rénovation énergétique des ménages. Pour cela, elles ont confié l'animation du SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) au Parc Naturel Régional des Ardennes.

- Assurer des permanences sur le territoire
- Accompagner les porteurs de projet sur les 4 familles de travaux que sont : isolation de l'enveloppe (murs, toiture, planchers bas, menuiseries), ventilation, chauffage, production d'eau chaude sanitaire,
- Communiquer largement sur ce point d'entrée unique (tant sur la rénovation que sur le remplacement des chauffages), tâche des EPCI concernés, et diffuser également le guide des aides disponibles pour la rénovation énergétique dans les Ardennes.

### Communication et organisation d'événements

- Communiquer et organiser des événements (journées de formation et/ou de sensibilisation aux matériaux bio-sourcés, à l'éco-construction et/ou l'autorénovation ; communication auprès du grand public ; organiser des témoignages, des retours d'expérience, des visites de maisons rénovées, d'installations EnR performantes, ...)

### Moyens financiers

Financements RGE / CEE / PNR / EPCI jusqu'en fin 2023

### Moyens humains

Service énergie habitat du PNR des Ardennes

### Action phare



#### Pilote

PNR des Ardennes (pilote de l'OPAH)



#### Référent

Service Habitat CCVPA



#### Partenaires

CCVPA, CCARM, CCAT Communes



#### Calendrier

Mise en place du service en 2019, effectif jusqu'à fin 2023. (la suite en fonction des financements nationaux et régionaux)

### Points forts/co-bénéfices

- Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique

### Points faibles

### Indicateur de suivi

Nombre de dossiers accompagnés par le PNR

### Objectif

300

Nombre d'événements auquel le service participe

2/an



## Action 5 : Améliorer la performance énergétique des logements sociaux



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



### Bailleurs sociaux : Espace Habitat, Habitat 08

- Organiser des réunions entre le PNR des Ardennes, la CC VPA, Espace Habitat et Habitat 08 pour coordonner les démarches de rénovation portant sur les logements sociaux
- Travailler avec les bailleurs sociaux en vue de l'amélioration des performances thermiques des logements en les incitant à lancer des programmes de rénovation
- Recenser les personnes en précarité et ayant des difficultés à assurer leurs dépenses liées à leur consommation énergétique et travailler avec les bailleurs sur des communications ciblées pour l'optimisation de cette consommation

### Moyens financiers

A évaluer

### Moyens humains

Service OPAH / PGR

### Action en cours



#### Pilote

EPCI & PNRA



#### Référent

Service OPAH / PGR



#### Partenaires

CCVPA, CCARM, CCAT  
Communes  
Partenaires de l'OPAH  
Habitat 08, Espace  
Habitat



#### Calendrier

2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Lutte contre la précarité énergétique
- Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie
- Potentiel fort de réduction des émissions de GES (indirect)
- Amélioration du cadre de vie

### Points faibles

- Coût des opérations suivant celui des matériaux
- Absence de pouvoir de contrainte sur les bailleurs

### Indicateur de suivi

Nombre de réunions de coordination

Nombre d'opérations de rénovation

### Objectif

2 par an

À définir selon les objectifs définis avec les bailleurs sociaux



## Action 6: Intégrer les enjeux climat-énergie-biodiversité dans les documents d'urbanisme



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



- **Réaliser un guide sur la façon d'intégrer les enjeux climat-énergie dans les documents d'urbanisme**
  - Fourniture d'une note d'intégration des enjeux climat-énergie
  - Etudier la conciliation entre architecture climatique et préservation du patrimoine, les solutions de végétalisation et de désimperméabilisation les plus vertueuses et les plus faciles à mettre en œuvre.
- **Intégrer les enjeux du PCAET au Schéma de Cohérence Territoriale**
- **Intégrer dans les PLU communaux les recommandations issues de la Note d'intégration des enjeux climat-énergie**
  - Evaluer les contraintes urbanistiques et travailler avec les services de l'Etat pour adapter les constructions et rénovation aux contraintes réglementaires et climatiques (Exemple toitures en secteur protégé)
  - Végétaliser et désimperméabiliser progressivement les centres-villes et communes en suivant les préconisations du guide : cibler en priorité les cours d'écoles, les places de villes/villages, les ilots de chaleur, la voirie
  - Faciliter/encourager l'installation de récupérateurs d'eau de pluie : s'appuyer sur les leviers urbanistiques (lever les contraintes, encourager ou imposer la récupération d'eau, etc.)
- Accompagner la production de logements et d'activités économiques sur la ville (dents creuses) et le développement de nouvelles façons d'habiter et de construire en vue d'intégrer les contraintes de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- Intégrer le principe d'un urbanisme favorable à la santé (accès aux soins, bruit, espaces verts, luminosité etc.)

### Action phare



#### Pilote

Communes



#### Référent

Services urbanisme CCVPA



#### Partenaires

SCOT, bailleurs, porteurs de projets privés



#### Calendrier

2023-2029  
2023-2025 : Rédaction du SCOT en cours

#### Points forts/co-bénéfices

- Adaptation au changement climatique
- Biodiversité
- Ressource en eau
- Exemplarité des collectivités

#### Points faibles

- Effets attendus à moyen terme

#### Moyens financiers

À définir

#### Moyens humains

À définir

#### Indicateur de suivi

Nombre de révisions de PLU intégrant des critères climat-énergie

Nombre de guides distribués aux mairies

#### Objectif

A définir selon le nombre de PLU amenés à être révisés sur la période Conditionné par l'élaboration d'un PLUi

À définir



## Objectifs :

- Faciliter le déploiement des véhicules à faible émissions
- Soutenir le développement des modes actifs
- Développer les transports partagés



## 6 actions

7. Mieux connaître les besoins en mobilité du territoire et se doter d'un outil de planification ★
8. Promouvoir les alternatives aux véhicules thermiques et développer des réseaux de stations et de bornes de recharge
9. Etudier et soutenir le développement des filières locales hydrogène et bioGNV
10. Soutenir le développement d'infrastructures cyclables et rendre le vélo plus accessible aux habitants
11. Lutter contre l'autosolisme
12. Renforcer l'attractivité et la qualité des services de transport en commun



## Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Consommation d'énergie du secteur des transports	80 GWh -43% par rapport à 2019
Emissions de GES du secteur des transports	14 400 tCO <sub>2</sub> e -60% par rapport à 2019



## Action 7 : Mieux connaître les besoins en mobilité du territoire et se doter d'un outil de planification



### Périmètre : CCVPA

CCVPA

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL

Réaliser en régie un diagnostic de la mobilité sur le territoire à partir de 2024. A partir des constats du diagnostic, identifier les enjeux et mettre en place un plan de mobilité et les actions en découlant.

L'objectif de ce diagnostic est de connaître les enjeux et avoir une vision d'ensemble des besoins du territoire en matière de mobilité. Ce travail vise à connaître les pratiques de mobilité de la population et proposer des solutions de mobilité durable. Il servira à la définition d'une stratégie globale traduite par des actions en faveur de la mobilité.

### Action phare



**Pilote**  
CCVPA



**Référent**  
Service Urbanisme – Habitat CCVPA



**Partenaires**  
EPCI du SCOT,  
Département, Région



**Calendrier**  
2024 : Diagnostic de mobilité  
2025 : Mise en œuvre du Plan de Mobilité

### Moyens financiers

Fonctionnement : 8 000 €/an

### Moyens humains

Service Urbanisme – Habitat CCVPA (0,2 ETP)

### Indicateur de suivi

Réalisation du diagnostic de mobilité

Mise en œuvre du Plan de Mobilité

### Objectif

2024

2025



## Action 8 : Promouvoir les alternatives aux véhicules thermiques et développer des réseaux de stations et de bornes de recharge



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM CAAM CCVPA CCAT CCPL



- Evaluer les besoins en accès aux nouvelles énergies pour voitures (hydrogène, biocarburants, électricité etc.) ;
- Analyser l'usage des bornes de recharges déjà déployées sur le territoire de VPA ;
- Inciter les exploitants à installer et exploiter des bornes de recharge ;
- Informer les bailleurs sur les obligations, pour tous bâtiments neufs, de pré-équiper pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les immeubles résidentiels (cf. loi "LOM") ;
- Réfléchir à la mise en place de montages financiers adaptés, y compris pour les petites communes
- Action à articuler avec le potentiel déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings (possibilité de recharge directe des véhicules)

*Cf. normes issues de la Loi Climat et Résilience*

### Action en cours



**Pilote**  
FDEA, CCVPA



**Référent**  
Pôle urbanisme/pôle environnement



**Partenaires**  
Région Grand Est



**Calendrier**  
2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Potentiel fort de décarbonation du transport routier
- Amélioration de la qualité de l'air

### Points faibles

- Coût à l'achat des véhicules pour les particuliers, entreprises et collectivités
- Coût de l'installation et entretien des bornes de rechargement

### Moyens financiers

A évaluer

### Moyens humains

Services de la Communauté et appui en ingénierie extérieure

### Indicateur de suivi

Nombre de bornes de recharge installées  
Pourcentage de véhicules électriques sur le territoire

### Objectif

À définir avec la FDEA  
À définir selon les résultats du diagnostic de mobilité



## Action 9 : Etudier et soutenir le développement des filières locales hydrogène et bioGNV



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



#### Hydrogène

Le gisement de consommation actuel est insuffisant pour avoir une unité hydrogène sur le territoire

- Etudier les gisements de consommation possibles : demande industrielle, TER, etc.
- Etudier le potentiel de développement d'une filière hydrogène (partenaire : SEM EnR)
- Point de vigilance : veiller à un approvisionnement en hydrogène bas-carbone (hydrogène vert, jaune)

#### Biogaz

Une filière peut voir le jour à l'échelle du SCoT ou des Ardennes : déchets agricoles méthanisables, gisement de consommation pour les flottes de bus/de camions

- Réaliser une étude sur les gisements de production de biogaz à l'échelle départementale et les potentiels de consommation
- S'appuyer sur les démarches de décarbonation des flottes de véhicules de transports en commun et de collecte des déchets

#### Transport et logistique

- Accompagner ou suivre le projet d'étude territoriale des flux de transport de marchandise de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)
  - Suivre les réunions de restitution auprès des transporteurs
- Accompagner ou suivre le projet de schéma d'orientation de stations multi énergie de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)
- Accompagner ou suivre le projet d'étude de rétrofit sur du transport fluvial de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)

### Action moyen terme



#### Pilote

EPCI du SCOT



#### Référent

Pôle urbanisme/pôle environnement



#### Partenaires

EPCI du SCOT, SEM EnR, GRDF, Région



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre significatif dans les transports et l'industrie
- Potentiel de renforcement de l'autonomie énergétique du territoire
- Amélioration de la qualité de l'air

#### Points faibles

- Pas de réduction de la consommation énergétique
- Difficulté de mise en œuvre
- Démarche à moyen terme

#### Moyens financiers

A évaluer  
Département des Ardennes / Etat / région Grand Est

#### Moyens humains

Services dédiés du Département et Région

#### Indicateur de suivi

Réalisation d'une étude de marché

Nombre de stations multi-énergie sur le territoire de la CCVPA

#### Objectif

2025

À définir





## Action 10 : Soutenir le développement d'infrastructures cyclables et rendre le vélo plus accessible



### Périmètre : CCVPA

CCVPA

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL

Dans le cadre du **Plan de Mobilité**, développer les mobilités douces sur le territoire.

#### Travailler en particulier :

- au raccordement à la voie verte (doit constituer l'axe dorsal du réseau cyclable du territoire, des services de réparation existent déjà le long de la voie verte)
- aux points de traverse de la Meuse qui sont aujourd'hui un frein à l'utilisation du vélo

#### Court terme :

- Renforcer les marquages, la signalisation
- Expérimenter l'usage de Vélos à Assistance Electriques sur la Trans-semoysienne et la voie verte

#### En matière d'achat de vélos

- Communiquer sur les aides existantes à l'achat de Vélos à Assistance Electriques (VAE) : aides de la Région, de l'Etat ; et les solutions de location de VAE
- Evaluer la faisabilité de favoriser l'équipement des habitants en vélos produits localement (bons d'achat etc.) sur le modèle de la Prime Vélo des Portes du Luxembourg.

*Ce type de projets peut être inscrit dans le schéma de valorisation des itinéraires cyclables afin d'assurer une coordination et une harmonisation des projets d'infrastructures dédiées au vélo.*

### Action moyen terme



#### Pilote

Communes et CCVPA



#### Référent

Pôle urbanisme/pôle environnement



#### Partenaires

EPCI voisins, Département (service Tourisme)



#### Calendrier

2024-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Amélioration de la qualité de l'air
- Décongestion des axes routiers
- Attractivité du territoire
- Réduction de la facture énergétique à moyen/long terme

#### Points faibles

- Effets attendus à moyen terme
- Relief du territoire
- Investissement relativement élevé

#### Moyens financiers

A évaluer selon les résultats du diagnostic et les objectifs du Plan de Mobilité

#### Moyens humains

Services CCVPA

#### Indicateur de suivi

Part modale vélo

km d'infrastructures cyclables sur le territoire

#### Objectif

À définir selon les résultats du diagnostic

À définir selon les résultats du diagnostic et les objectifs stratégiques du Plan de Mobilité





## Action 11 : Lutter contre l'autosolisme



### Périmètre : CCVPA

CCVPA

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL

Dans le cadre du Plan de Mobilité

### Favoriser le covoiturage et accélérer son développement

- Etudier la pratique du co-voiturage sur le territoire dans le cadre du diagnostic de la mobilité
- Développer au besoin des aires de covoiturages
- Développer au besoin une application mobile
- S'appuyer sur des réseaux déjà existants - BlaBlaCar - Getaround
- Etudier la mise en place d'un RézoPouce
- Bénéficier d'un retour d'expérience sur l'autopartage (expériences réussies dans certaines communes vs. échec du dispositif à Ardenne Métropole ?)

### Moyens financiers

A évaluer en fonction des résultats du diagnostic

### Moyens humains

Services CCVPA

### Action moyen terme



**Pilote**  
CCVPA



**Référent**  
Pôle urbanisme/pôle environnement



**Partenaires**  
EPCI voisins



**Calendrier**  
2024-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Amélioration de la qualité de l'air
- Décongestion des axes routiers
- Attractivité du territoire
- Réduction de la facture énergétique à moyen/long terme

### Points faibles

- Effets attendus à moyen terme
- Changement de pratiques à accompagner

### Indicateur de suivi

Nombre d'aires de covoiturage existantes et créées

### Objectif

À définir selon les résultats du diagnostic et les objectifs du plan de mobilité



## Action 12 : Renforcer l'attractivité et la qualité des services de transport en commun



### Périmètre : CCVPA

CCVPA

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL

Dans le cadre du Plan de Mobilité

- Etudier les résultats des dispositifs existants et l'opportunité de mettre en place de nouveaux services de Transport à la demande ou de nouveaux circuits
- Etudier les possibilités d'augmenter la fréquence de la desserte des bus RDTA
- Etudier la possibilité de mutualiser les minibus Albatros 08
- Recenser les dispositifs mis en place dans les communes

### Moyens financiers

A évaluer

### Moyens humains

Services CCVPA

### Action moyen terme



**Pilote**  
CCVPA



**Référent**  
Pôle urbanisme/pôle environnement



**Partenaires**  
EPCI voisins



**Calendrier**  
2024-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Amélioration de la qualité de l'air
- Décongestion des axes routiers
- Attractivité du territoire
- Réduction de la facture énergétique à moyen/long terme

### Points faibles

- Effets attendus à moyen terme
- Changement de pratiques à accompagner

### Indicateur de suivi

Nombre de nouveaux services de transports en commun mis en place

### Objectif

À définir selon les résultats du diagnostic et les objectifs du Plan de Mobilité



# Exemplarité



## Objectifs :

- Réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments de la collectivité et développer les énergies renouvelables
- Minimiser l'impact environnemental lié au patrimoine et au fonctionnement de la collectivité



## 6 actions

13. Mettre en place un Plan de sobriété énergétique pour les bâtiments de la collectivité
14. Programme de travaux pluriannuel sur les bâtiments de VPA
15. Déployer des LED et poursuivre l'extinction nocturne
16. Être exemplaire dans les déplacements des agents
17. Promouvoir une restauration collective exemplaire
18. Être exemplaire en matière de déchets



## Indicateurs d'impact et objectifs associés

### Indicateur d'impact

### Objectif d'ici 2030

Consommation d'énergie des bâtiments publics

À définir

Emissions de GES liées au patrimoine et aux compétences de la CCVPA

A définir



## Action 13 : Mettre en place un Plan de sobriété énergétique pour les bâtiments de la collectivité



### Périmètre : CCVPA

**CCVPA**

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL

#### Mettre en place un Plan de sobriété énergétique pour les bâtiments de la collectivité :

- Sensibilisation et formation des agents,
- Mutualisation des espaces
- Optimisation des consignes, (suivi du chauffage à distance déjà mis en place sur certains sites - Bogny salle des sports... à étendre...)
- Déployer l'éclairage LED dans les bâtiments

### Action en cours



**Pilote**  
CC VPA



**Référent**  
Service Infrastructures CCVPA



**Partenaires**  
-



**Calendrier**  
2024

#### Moyens financiers

Etat  
Autofinancement

#### Moyens humains

Service Infrastructures CCVPA

#### Indicateur de suivi

Consommation énergétique des bâtiments  
  
Consommation des bâtiments soumis au décret tertiaire

#### Objectif

Diminution, à préciser selon le suivi des consommations  
  
Objectifs du décret tertiaire



## Action 14 : Programme de travaux pluriannuel sur les bâtiments de VPA



### Périmètre : CCVPA

CCVPA

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL

### Programme de travaux pluriannuel sur les bâtiments de VPA (respect du décret tertiaire et de la RE 2020)

Mener une campagne de diagnostics des bâtiments publics aboutissant à un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments :

- Actions prévues à partir de 2024
- 7 à 8 bâtiments sont concernés par le décret Tertiaire, et leur la consommation doit être renseignée sur OPERAT

### Action à initier



**Pilote**  
CC VPA



**Référent**  
Service infrastructures CCVPA



**Partenaires**  
-



**Calendrier**  
2024 : réalisation de diagnostics  
2024 – 2029 : réalisation des opérations de rénovation

### Points forts/co-bénéfices

- Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie
- Adaptation au changement climatique

### Points faibles

- Impact à moyen terme avec la réalisation des travaux

### Moyens financiers

Etat  
Autofinancement

### Moyens humains

Service Infrastructures CCVPA

### Indicateur de suivi

Réalisation d'un audit  
  
Nombre d'opérations de rénovation réalisées

### Objectif

2024  
  
Selon les résultats du diagnostic



## Action 15 : Déployer des LED et poursuivre l'extinction nocturne



### Périmètre : PNR

CCVPA

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL



Déployer des LED sur l'ensemble des points d'éclairage publics - FDEA  
Mettre en place l'extinction nocturne - généralisation en cours

#### Trame noire

- Sensibiliser les communes à la modification de l'éclairage public : orientation des éclairages, niveau d'intensité, extinction durant une tranche horaire
- Organiser les Evènements Jour de la Nuit
- Sensibilisation les entreprises et les particuliers au bon usage de l'éclairage extérieur
- Mise en place d'actions exemplaires sur des communes pilotes pour la préservation de la Trame noire : sensibilisation, connaissance du mobilier d'éclairage, gestion raisonnée de l'éclairage public.

### Action en cours



#### Pilote

PNR, FDEA



#### Référent

Service technique



#### Partenaires

CCVPA, communes



#### Calendrier

2023

Fin 2026

#### Points forts/co-bénéfices

- Réduction des consommations d'énergie
- Action à fort effet de levier (exemplarité, forte visibilité de l'action, moins d'incitations à la consommation)
- Biodiversité nocturne
- Amélioration de la santé des habitants

#### Points faibles

- Impact faible sur les émissions de GES

#### Indicateur de suivi

Nombre de communes pratiquant l'extinction nocturne

#### Objectif

À définir avec les communes



## Action 16 : Être exemplaire dans les déplacements des agents



### Périmètre : CCVPA

CCVPA

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL

#### Optimiser la flotte de véhicules de la collectivité

- Achat de véhicules électriques déjà engagé
- Flotte à compléter par des véhicules hybrides
- Bornes de recharge IRVE déjà en place : 11 (principalement sur les lieux touristiques)

#### Sur les déplacements domicile-travail :

- Limiter les déplacements en instaurant le télétravail
- Mettre en place des mesures facilitant la mutualisation des trajets : initier l'autopartage et éventuellement créer une plateforme ou application de partage selon les heures de départ
- Covoiturage
- Mise en place d'un planning partagé pour mutualiser les déplacements, voire en éviter
- Développer les visio-conférences et les réunions à distance pour limiter les déplacements

#### Moyens financiers

Etat  
Autofinancement

#### Moyens humains

Services Généraux et Infrastructures

### Action à initier



**Pilote**  
CC VPA



**Référent**  
Services Généraux et Infrastructures



**Partenaires**  
-



**Calendrier**  
Dès 2023

#### Indicateur de suivi

Nombre de véhicules électriques et hybrides  
  
Nombre de jours télétravaillés par semaine

#### Objectif

À définir  
  
À définir selon les résultats de la mise en place progressive du télétravail



## Action 17 : Promouvoir une restauration collective exemplaire



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



### Promouvoir des repas à faible empreinte carbone dans la restauration collective

- Apprentissage du "bien manger", rééquilibrer les repas en augmentant la part de repas flexitariens et de bonne qualité / réduire la part de produits d'origine animale dans les repas servis
- Favoriser les repas bio et locaux, et les circuits courts
- Communiquer sur le contenu carbone des repas et des achats et lutte contre le gaspillage alimentaire
- Développer le tri pour distinguer les déchets ultimes du compostable

### Action à initier



#### Pilote

Communes de la CCVPA



#### Référent

Service Coopération-Jeunesse CCVPA



#### Partenaires

CCVPA, Maison de la Nutrition, Département, Région, opérateurs extra-scolaires et périscolaires



#### Calendrier

2024

#### Moyens financiers

Autofinancement communes

#### Moyens humains

Service Coopération-Jeunesse CCVPA  
Agents communaux

#### Indicateur de suivi

Nombre de repas à faible empreinte carbone par semaine dans la restauration collective

Nombre d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire organisées dans la restauration collective

#### Objectif

1 par semaine

1 par trimestre





## Action 18 : Être exemplaire en matière de déchets



### Périmètre : CCVPA

**CCVPA**

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL

- Relayer les démarches de prévention des déchets de VALODEA
- Être exemplaire en matière de prévention des déchets en appliquant un plan de prévention des déchets en interne
- Expérimentation biodéchets prévue en 2023 (avec ARCAVI)
  - Distribution aux habitants des bioseaux avec des sacs plastiques biodégradables pour les biodéchets, qui seront jetés avec les sacs d'ordures ménagères classiques dans le même bas avant d'être collectés.
  - Lors de la collecte, ils sont amenés sur la plateforme de test qui triera les sacs : les biodéchets vers la plateforme de méthanisation, les autres déchets en enfouissement
  - Menée du 15/06/23 au 15/12/23 sur 4 communes de VPA (Guéd'Hossus, Taillette, Bourg-Fidèle et Rocroi)
- Animation et sensibilisation autour du traitement des déchets

### Moyens financiers

Expérimentation financée par ARCAVI

### Moyens humains

Service Environnement CCVPA + service d'accueil CCVPA

### Action à initier



#### Pilote

CCVPA, communes



#### Référent

Service Environnement CCVPA



#### Partenaires

VALODEA, ARCAVI



#### Calendrier

À partir de 2023

### Indicateur de suivi

Tonnage collecté par mois de biodéchets

Nombre d'opérations de relais des démarches de prévention de déchets

### Objectif

A définir selon les résultats de la phase expérimentale (gisement maximum biodéchets 60kg/hab./an)

Chaque démarche de VALODEA



## Objectifs :

- Soutenir le développement de nouvelles filières économiques et de formation, cohérentes avec les enjeux de transition
- Poursuivre la revitalisation du territoire, la reconversion du foncier inexploité, et renforcer son attractivité
- Développer une alimentation locale qui bénéficie au territoire



## 6 actions

19. Développer des filières économiques innovantes et accompagner la transition des filières existantes ★
20. Développer l'économie circulaire
21. Mettre en œuvre et soutenir les projets de reconversion des friches industrielles
22. Pérenniser les démarches entreprises de revitalisation des centres-villes ★
23. Accompagner et faciliter l'orientation vers les métiers de la transition
24. Développer des circuits courts multi-filières de distribution de produits locaux



## Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Consommation d'énergie du secteur tertiaire	42 GWh -37% par rapport à 2019
Emissions de GES du secteur tertiaire	4 000 tCO2e -65% par rapport à 2019
Consommation d'énergie de l'industrie	158 GWh -16% par rapport à 2019
Emissions de GES de l'industrie	10 000 tCO2e -53% par rapport à 2019



## Action 19 : Développer des filières économiques innovantes et accompagner la transition des filières existantes



### Périmètre : CCVPA, CCARM, CAAM

**CCARM**

**CAAM**

**CCVPA**

CCAT

CCPL

Développer des filières économiques autour des secteurs innovants (filière ENR ou mobilité verte : vélos, électrique...)

#### Accompagner la transition des entreprises existantes :

*Les Ardennes ont été sélectionnées par l'ANCT et la Banque des Territoires dans le cadre de l'appel à projet « Rebond Industriel » destiné aux territoires industriels fortement dépendant de l'industrie automobile. Le but de cette action est de détecter et d'accélérer des projets d'entreprises structurants visant à faciliter la mutation du tissu industriel. La mission vise à l'appuyer dans ses initiatives pour se positionner comme incubateur de l'industrie du futur, favoriser la décarbonation, poursuivre les initiatives de plateformes industrielles mutualisées et développer les compétences industrielles.*

- Objectifs : accompagner les projets de diversification industrielle + relocalisation industrielle + transition énergétique
- secteurs : Forges, fonderies, secteur automobile
- exemple de projets accompagnés : relocation industrielle sur le territoire de VPA, réduction des consommations d'énergie (bâti, process industriel, récupération de chaleur), favoriser l'usinage des pièces, enjeux d'économie circulaire, sables de fonderie

#### Moyens financiers

Financement France 2030 (banque des Territoires et BPI)

#### Moyens humains

Service développement économique CCVPA (+ Ardenne Développement)

### Action phare



#### Pilote

CCVPA, CCARM, CAAM



#### Référent

À définir



#### Partenaires

Entreprises industrielles du territoire, Ardennes Développement, UIMM, ADEME grand Est, ANCT, Banque des Territoires



#### Calendrier

À définir

#### Indicateur de suivi

Nombre de rencontres entre le bureau d'études et les entreprises

Nombre d'entreprises bénéficiaires d'un accompagnement

Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une subvention Rebond

#### Objectif

Faire émerger les projets des entreprises industrielles du territoire



## Action 20 : Développer l'économie circulaire



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



Réaliser en régie un guide des entreprises indiquant les ressources du territoire

**Soutenir et communiquer sur le label Répar'Acteur porté par la Chambre des Métiers :** Le label "Répar'Acteur" permet de positionner les professionnels référencés en tant qu'acteur du développement durable et de l'économie circulaire. Ils participent ainsi à la réduction des déchets tout en prolongeant la vie des objets.

**PNR :** Projet LEADER de coopération avec le PETR THUR DOLLER et Bell'Occas

#### Développer les filières économiques de l'Après première vie

- Mettre en place une structure (association) pour réutiliser en seconde main les équipements retirés lors des chantiers de rénovation
- Centre de formation à la déconstruction
- Economie circulaire = implanter une ressourcerie ou une boutique de produits de réemploi ou encore un espace de libre-service 2. Appui de la banque des Territoires pour l'économie circulaire
- Développer le commerce de seconde main : friperies, ressourceries
- Boîtes à livres / favoriser les bourses culturelles (livres)

### Action à initier



**Pilote**  
CCVPA



**Référent**  
Service Développement économique CCVPA



**Partenaires**  
Bell'Occas, CECOIA, Emmaus, Banque des Territoires, associations d'insertion, porteurs de projets privés, Chambre des Métiers



**Calendrier**  
À définir

### Moyens financiers

### Moyens humains

Services Chambre des métiers et PNR  
CCVPA : service Développement économique

### Indicateur de suivi

Nombre de projets d'économie circulaire mis en place sur le territoire

### Objectif

À définir



## Action 21 : Mettre en œuvre et soutenir les projets de reconversion des friches industrielles



### Périmètre : CCVPA

CCVPA

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL

#### Mettre en œuvre et soutenir les projets de reconversion des friches industrielles

- **A court terme** : requalification de la friche LCAB à Bogny-sur-Meuse en partenariat avec l'EPFGE (démolition - désamiantage - dépollution) 2023-2024, puis reconversion à échéance 2026 ;
- **A moyen terme** : requalification de 3 autres friches industrielles identifiées d'intérêt communautaire à partir de 2026
  - La Persévérance à Rocroi
  - Collignon à Deville
  - Wiart-Autier à Les-Hautes-Rivières

#### Végétaliser/renaturer les friches qui ne peuvent pas être reconverties pour des activités économiques

#### Moyens financiers

Friche LCAB démolition – désamiantage – dépollution : 2,8 M€ au total dont 560 000 € CCVPA

#### Moyens humains

Services Développement économique, Urbanisme-habitat et Infrastructures de la CCVPA

### Action à initier



**Pilote**  
CCVPA



**Référent**  
À définir



**Partenaires**  
ADEME, EPFGE, Région, Agence de l'Eau, Etat, porteurs de projets privés, communes



**Calendrier**  
2023-2024 : démolition-désamiantage-dépollution de la friche LCAB  
2026 : reconversion friche LCAB  
A partir de 2026 : requalification autres friches

#### Indicateur de suivi

Nombre de projets de réhabilitation de friches  
  
Nombre de projets de renaturation de friches

#### Objectif

1 d'ici 2026  
  
À définir



## Action 22 : Pérenniser les démarches entreprises de revitalisation des centres-villes



### Périmètre : CCVPA

**CCVPA**

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL

*Les centralités de VPA sont en perte de vitesse (diminution de population, augmentation des logements vacants, manque de commerces, dégradation des centres-bourgs...)*

### Pérenniser les démarches entreprises de revitalisation des centres-villes

- S'inscrire dans le dispositif de **l'opération de revitalisation de territoire** (ORT) qui concerne les 6 bourgs centres de VPA, et le dispositif **Petites Villes de Demain** (PVD) qui couvre Bogny-sur-Meuse, Monthermé et Rocroi, afin de mettre en œuvre un projet global de revitalisation et de relancer l'attractivité de ces centralités locales.
- Renforcer l'offre de commerces et de services de proximité, notamment avec le dispositif de boutiques éphémères et avec la mise en œuvre du Programme Global de Revitalisation (PGR)
- Promouvoir la marche et les mobilités alternatives pour les courts trajets, pour un accès aux commerces et activités de proximité, avec des actions auprès des écoles du territoire

### Documents de référence :

- Convention ORT signée le 20/01/2020
- Fiches actions ORT
- Projet de territoire 2021-2030
- Convention d'adhésion PVD signée le 24/06/2021
- Convention-cadre ORT et OVD signée le 28/06/2023

### Action phare



#### Pilote

CCVPA, communes de Bogny-sur-Meuse, Les-Hautes-Rivières, Monthermé, Renwez, Rimogne et Rocroi



#### Référent

Pôle Urbanisme – Habitat CCVPA



#### Partenaires

ANCT, Banque des Territoires, Etat, DDT08, CD08, Région Grand Est



#### Calendrier

- Convention ORT : depuis 2020, jusqu'au 20/01/2025
- Convention PVD : jusqu'en 2026

### Moyens financiers

Moyens définis dans la convention ORT-PVD

### Moyens humains

Pôle Urbanisme – Habitat CCVPA  
chef de projet PVD recruté en août 2023

### Indicateur de suivi

Nombre de fiches action de la convention ORT/PVD réalisées

Nombre de commerces créés

### Objectif

Réalisation de l'ensemble des fiches action



## Action 23 : Accompagner et faciliter l'orientation vers les métiers de la transition



### Périmètre : CCVPA

**CCVPA**

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL

- Faire de la sensibilisation aux enjeux climatiques et environnementaux, des initiations aux métiers nécessaires au territoire et à la transition écologique
- Informer sur les formations disponibles dans des secteurs porteurs (métiers du bâtiment, Poix-Terron, filière ENR ...)
- Réfléchir à des solutions pour faciliter les éventuels besoins de déplacement des étudiants (études supérieures à Charleville par exemple)
- Monter un projet de formation aux métiers de la rénovation (S'inspirer du montage réalisé par Terres de Lorraine, financé par la Région et Pôle Emploi)

### Action à initier



#### Pilote

Ardenne Développement, CMA



#### Référent

Services Coopération-Jeunesse et Culture-Education CCVPA



#### Partenaires

CCVPA



#### Calendrier

2023-2029

### Moyens financiers

À évaluer

### Moyens humains

Services Coopération-Jeunesse et Culture-Education CCVPA

### Indicateur de suivi

Nombre de centres de formation créés

### Objectif

À définir





## Action 24 : Développer des circuits courts multi-filières de distribution de produits locaux



**Périmètre : PNR des Ardennes + Ardenne Métropole**

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



### Actions portées par le PNR :

- Analyse et étude de la logistique des produits locaux entre producteurs, professionnels, restauration collective, commerces/points de vente... et éventuellement structure d'aides alimentaires en vue de la création d'un outils numérique et/ou d'investissement sur le territoire
- Formation auprès des producteurs sur la détermination des prix de vente
- Outils de sensibilisation et de communication autour des produits locaux (affiches explicatives pour les producteurs sur leur prix de vente et décomposition...)

### Association L'Environnement D'Abord (LEDA)

- Agrandir le réseau des producteurs impliqués, devenir la structure coordinatrice de la distribution en circuit court sur le territoire
- Chambre d'Agriculture : les accompagner et les aider à associer le plus possible de producteurs locaux
- Communes, CC VPA : communiquer sur cette initiative
- Faire le lien avec la légumerie départementale lancée dans le cadre du Pacte Ardennes
- Distributeurs libre-service pour produits locaux

### Renforcer le suivi du PAT

Lutter contre la désertion des pâtures pour leur entretien en vue de maintenir les activités agricoles et les paysages

### Action à initier



**Pilote**  
PNR des Ardennes,  
CCVPA



**Référent**  
À définir



**Partenaires**  
Chambre d'Agriculture,  
Association LEDA,  
Communes, exploitants



**Calendrier**  
À préciser

### Moyens financiers

À définir

### Moyens humains

À définir

### Indicateur de suivi

Nombre de circuits courts créés

### Objectif

À définir





## Objectifs :

- Garantir la préservation et la gestion durable des milieux naturels
- Renforcer le lien des habitants à la nature et la biodiversité
- Adopter une gestion durable de la ressource en eau



## 4 actions

25. Soutenir la renaturation du territoire
26. Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière
27. Renforcer le lien et la proximité des habitants à la nature et la biodiversité ★
28. Améliorer la gestion de l'eau



## Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Séquestration carbone du territoire	121 000 tCO2e 106 000 tCO2e en 2019
Part des émissions locales séquestrées	106% 51% en 2019



## Action 25 : Soutenir la renaturation du territoire



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



**Objectif** : Protéger les continuités écologiques grâce aux documents d'urbanisme à travers notamment la Trame Verte et Bleue du SCOT

Le SCOT a pour but de décliner la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale du SRADDET, à travers 4 sous-trames :

- Milieux humides
- Milieux aquatiques
- Milieux ouverts
- Milieux boisés

**Le PNR des Ardennes porte également des actions en faveur du maintien et du développement des continuités écologiques**

- Travaux de plantation (haies, bosquets, vergers, prairies fleuries, etc.)
- Restauration des zones humides ordinaires
- Maintien des prairies naturelles – Collectif agriculteurs
- Etude de faisabilité pour la création de passages à faune sur le territoire du PNR
- Communication et sensibilisation
- **Accompagner les exploitants agricoles dans la reconstitution et la plantation de haies**
- **Reboiser avec des essences locales et traditionnelles et cibler les parcelles les plus appropriées**
- **Inciter les communes à acquérir les zones remarquables**

### Action à initier



**Pilote**  
PNR des Ardennes



**Référent**  
Pôle environnement



**Partenaires**  
Chambre d'Agriculture, ONF, Conservatoire de la Biodiversité, ReNard, OFB



**Calendrier**  
À définir avec le PNR

### Moyens financiers

PNR : 15 000 € de fonctionnement, 70 000 € d'investissement en 2023  
Prévus annuellement au budget en fonction des financeurs (Agence de l'Eau : 80% de subventions)

### Moyens humains

Service Valorisation des ressources naturelles du PNR (1ETP)

### Indicateur de suivi

Indicateurs de suivi du PNR

### Objectif

Objectifs du PNR



## Action 26 : Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



### Enjeu de diversifier les essences en parallèle du plan de gestion

- Suivre et accompagner les actions de l'ONF en matière de gestion durable de la ressource forestière
- Renforcer la communication entre l'ONF et les collectivités
  - Les EPCI peuvent être des démultiplicateurs de la communication entre l'ONF et les communes
  - Organiser et pérenniser des rencontres (a minima annuelles) entre la CCVPA et l'ONF
- Soutenir l'installation d'ETF (Entreprises de Travaux Forestiers) sur le territoire pour répondre au besoin de main d'œuvre de l'ONF (si ces entreprises sont prêtes à s'installer, l'ONF peut leur garantir de l'activité/une visibilité pluriannuelle)
  - Leviers d'action ECPI : aides à l'embauche, aides au montage de contrats, mise à disposition de foncier, ...
- Travailler avec la Fédération de chasse pour réduire le déséquilibre forêt-gibier – développer des plans de chasse moins locaux
- Renforcer de manière commune et concertée la communication à destination du grand public pour expliquer comment la forêt est gérée (exemple : les gens ne comprennent pas pourquoi les coupes rases dues aux scolytes sont faites)

### Action à initier



#### Pilote

ONF, PNR, communes



#### Référent

Pôle environnement



#### Partenaires

CCVPA, CRPF, Fransylva 08, Fédération de chasse, syndicats forestiers



#### Calendrier

### Moyens financiers

À définir

### Moyens humains

Services ONF et PNR

### Indicateur de suivi

Nombre d'actions menées en partenariat entre l'ONF, le PNR, les communes et la CCVPA

Nombre d'opérations de communication à destination du grand public

### Objectif

À définir

Au moins 2 par an



## Action 27 : Renforcer le lien et la proximité des habitants à la nature et à la biodiversité



### Périmètre : PNR des Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



- **Sensibiliser et informer des publics Natura 2000**
  - Conception, diffusion d'un bulletin d'information annuel (l'Arduinna)
  - Conception, réalisation et pose de panneaux d'information
  - Animations grand public (sorties nature, animations canoë, ciné-débats...) et scolaires
  - Réédition de documents et outils pédagogiques (guides pédagogiques, jeux, ...)
  - Outils de sensibilisation Quiétude attitude (banderoles de matérialisation des zones, affiches, posters,...)
- **Animations de découverte - Rendez-vous du Parc**
  - Coordonner les animations de découverte
  - Organiser, coordonner, éditer un support de promotion des rendez-vous avec le Parc
  - Poursuivre et développer de nouveaux programmes d'éducation à l'environnement dans les écoles : randonnées contées, réserves naturelles, ...
- **Mener des interventions en milieu scolaire**
  - Stratégie éducative à destination des scolaires
  - Mise en place des animations en coordination avec l'inspection d'académie
- **Promouvoir les jardins partagés et de l'agriculture en ville et les projets d'écologie participative** (vergers, conservatoires, arboretum)
  - Projets de renaturation de friches en jardins-forêts partagés

### Mobiliser les acteurs associatifs et culturels du territoire :

- Association ReNard (Regroupement des Naturalistes Ardennais) à Poix-Terron : balades biodiversité, éducation à l'environnement, ...
- Centre socio-culturel Aymon Lire à Bogny-sur-Meuse
- Musée de la forêt à Renwez

## Action phare



### Pilote

PNR des Ardennes



### Référent

Référent PNR : à définir  
Référent ONF : à définir  
Pôle environnement CCVPA



### Partenaires

Communes, association  
ReNard, Aymon Lire,  
Associations de chasse



### Calendrier

Depuis la création du Parc  
(2011)  
Fin en 2026

### Moyens financiers

Prévus annuellement au budget en fonction des financeurs  
PNR : 26 000 € de fonctionnement et 4 000 € d'investissement en 2023

### Moyens humains

Service promotion du territoire du PNR

### Indicateur de suivi

Nombre d'actions de sensibilisation organisées à destination du grand public

Nombre d'opérations dans les écoles

### Objectif

Déterminé annuellement

Déterminé annuellement



## Action 28 : Améliorer la gestion de l'eau



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



- Créer des aides pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie
- S'appuyer sur les leviers urbanistiques : lever les contraintes, encourager ou imposer la récupération d'eau, etc.

Meilleure gestion de l'eau potable et de l'assainissement  
 - Communes - partage de bonnes pratiques

### Action à initier



#### Pilote

Communes, Syndicats d'eau, CCVPA



#### Référent

Pôle environnement CCVPA



#### Partenaires

Communes, syndicat des eaux, agence de l'eau



#### Calendrier

À définir

### Moyens financiers

À définir

### Moyens humains

À définir

### Indicateur de suivi

Rendement du réseau de distribution d'eau

Qualité de l'assainissements collectifs

### Objectif

À définir

À définir



## Objectifs :

- Renforcer la connaissance des potentiels d'énergie renouvelable
- Déployer des projets d'énergie renouvelable sur le territoire à toutes les échelles



## 4 actions

29. Renforcer la connaissance des potentiels d'énergie renouvelable
30. Déployer des installations photovoltaïques sur les zones d'activités, parkings, hangars, etc...
31. Soutenir les projets citoyens et participatifs
32. Inciter les communes à tendre vers l'indépendance énergétique



## Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2030
Production d'énergie renouvelable du territoire	325 GWh 222 GWh en 2019
Part de la consommation énergétique couverte par la production locale	65% 31% en 2019



## Action 29 : Renforcer la connaissance des potentiels d'énergie renouvelable



### Périmètre : CCVPA

CCVPA

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL

*Dans le souhait de contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire, la Communauté de Communes peut suivre, accompagner ou initier sous différentes formes des projets dans cette optique.*

- Faire une étude sur l'opportunité de développer de la micro-hydroélectricité
- Continuer à étudier par des pré diagnostic les opportunités en solaire
- Etudier le potentiel d'une filière bois-énergie et d'une filière pellets
- Etudier le potentiel de la géothermie
- Cartographier le potentiel solaire avec précision sur CCVPA
- Faire des agriculteurs des acteurs contribuant à la production énergétique renouvelable locale (solaire, méthanisation) et évaluer le potentiel de développement de méthaniseurs à l'échelle de micro-projets soit au niveau de l'exploitation (cf. DOO du SCoT Nord-Ardenne)

### Action à initier



#### Pilote

CCVPA, communes



#### Référent

Service Urbanisme – Habitat – Transition écologique CCVPA



#### Partenaires

PNR des Ardennes, ALE08, Chambre d'Agriculture, Les Communes Forestières, ADEME, ONF, SAS ERC VPA



#### Calendrier

À partir de 2024 : étudier les potentiels de développement des ENR sur les communes

### Moyens financiers

financement possible ADEME / Région GE pour les projets

### Moyens humains

Service Urbanisme – Habitat – Transition écologique CCVPA pour centraliser l'information  
Agents des communes

### Indicateur de suivi

Nombre d'études réalisées sur les potentiels de développement de filières EnR

### Objectif

Au moins 2 filières étudiées



## Action 30 : Déployer des installations photovoltaïques sur les zones d'activités, parkings, hangars, ...



### Périmètre : CCVPA

CCVPA

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL

En s'appuyant sur la cartographie précise du potentiel solaire pouvant être réalisée (cf Action 29)

- Mise en œuvre du déploiement de panneaux photovoltaïques
- Développer de nouveaux parcs photovoltaïques sur toiture
- Collectivité : lancer un AAP pour la couverture des parkings non végétalisés  
*Remarque : la loi sur l'accélération des énergies renouvelables oblige les parkings d'une surface supérieure ou égale à 1500m<sup>2</sup> à s'équiper de panneaux solaires*
- Suivre et encourager les installations PV en projets chez des acteurs privés

### Action à initier



**Pilote**  
CCVPA



**Référent**  
Service Urbanisme – Habitat –  
Transition écologique de la  
CCVPA



**Partenaires**  
ALE08, SAS ERC VPA



**Calendrier**  
Action pluriannuelle

### Moyens financiers

À définir

### Moyens humains

Service Urbanisme – Habitat – Transition  
écologique de la CCVPA

### Indicateur de suivi

Installations photovoltaïques (puissance  
ou surface)

### Objectif

À définir selon le potentiel identifié  
dans l'étude





## Action 31 : Soutenir les projets citoyens et participatifs



### Périmètre : CCVPA

CCVPA

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL

La démarche PCAET portée nécessite d'être menée avec les différents acteurs (institutionnels, associatifs, économiques, ...). Certains de ces partenaires et plusieurs citoyens se sont investis dans la phase d'élaboration du plan, en étant présents aux réunions de concertation. Néanmoins, la faible participation citoyenne constatée lors des réunions publiques montre une faible implication des habitants dans l'élaboration du PCAET. Forte de ce constat, les Communautés entendent renforcer l'animation territoriale, de manière à inclure tous les acteurs locaux dans sa démarche Plan Climat, par une animation territoriale large et impliquante.

- Communiquer : la collectivité est prête à accompagner des projets, faire du lien avec les acteurs techniques, ...
- Communiquer sur les projets en cours
- Communiquer sur les projets réalisés dans les Crêtes Préardennaises : les Ailes des Crêtes, réseau de chaleur bois de Clavy-Warby, ...

### Action à initier



**Pilote**  
CCVPA



**Référent**  
Service Urbanisme – Habitat – Transition écologique de la CCVPA



**Partenaires**  
SAS ERC VPA et tous les autres projets citoyens à venir



**Calendrier**  
A partir de 2024

### Moyens financiers

### Moyens humains

Service urbanisme CCVPA

### Indicateur de suivi

### Objectif

Nombre d'opérations de communication réalisées

À définir

Nombre de projets citoyens sur le territoire

Un collectif en formation d'ici la fin du Plan Climat



## Action 32 : Inciter les communes à tendre vers l'indépendance énergétique



### Périmètre : CCVPA

CCVPA

CAAM

CCARM

CCAT

CCPL

- Sensibilisation des communes de VPA
- Informer sur le potentiel du mix énergétique en priorité sur les bâtiments communaux

### Action à initier



**Pilote**  
CCVPA



**Référent**  
Service Urbanisme – Habitat –  
Transition écologique de la  
CCVPA



**Partenaires**  
Communes, Région,  
ADEME



**Calendrier**  
À partir de 2024

### Moyens financiers

### Moyens humains

Service urbanisme CCVPA

### Indicateur de suivi

### Objectif

Nombre de réunions d'information avec les communes

1 par an au minimum

# Fiches actions détaillées

## CC Portes du Luxembourg





# Programme d'action des Portes du Luxembourg

**PCAET SCoT Nord Ardennes**

*Mai 2023*





Thématique	Indicateurs d'impact et objectifs associés d'ici 2030		
<b>Mobilités</b>	<b>Emissions de gaz à effet de serre des transports</b>	13 000 tCO <sub>2</sub> e -60% par rapport à 2019	<b>Consommation d'énergie des transports</b> 73 GWh -43% par rapport à 2019
<b>Bâti et urbanisme</b>	<b>Emissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel</b>	11 200 tCO <sub>2</sub> e -56% par rapport à 2019	<b>Consommation d'énergie du secteur résidentiel</b> 165 GWh -31% par rapport à 2019
	<b>Emissions de gaz à effet de serre de l'industrie</b>	10 300 tCO <sub>2</sub> e -53% par rapport à 2019	<b>Consommation d'énergie de l'industrie</b> 173 GWh -16% par rapport à 2019
<b>Economie locale et alimentation</b>	<b>Emissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire</b>	2 800 tCO <sub>2</sub> e -65% par rapport à 2019	<b>Consommation d'énergie du secteur tertiaire</b> 30 GWh -37% par rapport à 2019
	<b>Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole</b>	108 000 tCO <sub>2</sub> e -7% par rapport à 2019	<b>Consommation d'énergie du secteur agricole</b> 19 GWh -24% par rapport à 2019
<b>Espaces et ressources naturelles</b>	<b>Séquestration carbone du territoire</b>	75 000 tCO <sub>2</sub> e 65 500 tCO <sub>2</sub> e en 2019	<b>Part des émissions locales séquestrées</b> 97% 47% en 2019
<b>Energies renouvelables</b>	<b>Production d'énergie renouvelable</b>	454 GWh 224 GWh en 2019	<b>Part de la consommation d'énergie couverte</b> 98% 35% en 2019

# Thématique 1

## Mobilité

- 1. Réduire les besoins de déplacements en développant des services de proximité*
- 2. Développer des infrastructures cyclables*
- 3. Mettre en place une prime vélo*
- 4. Poursuivre les travaux du diagnostic de mobilité et explorer les opportunités de connexions inter-EPCI et intermodalités*
- 5. Mettre en place un service de transport à la demande*
- 6. Développer le réseau de bornes électriques*
- 7. Etudier et soutenir le développement des filières locales hydrogène et bioGNV*



## Action 1 : Réduire les besoins de déplacements en développant des services de proximité



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

PTRTE

Avoir accès à plus de services de proximité permet de réduire les déplacements des habitants du territoire et ainsi de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées.

#### Mesures initiées et perspectives :

- Développer des services en ligne pour les habitants liés aux compétences (urbanisme, eau-assainissement, etc....)
- Aménager une nouvelle Maison France Service en lien avec les services de la Communauté de Communes - *Rachat et aménagement de l'ancien LIDL de Carignan pour intégrer la Maison France Services et les services de la CCPL au sein d'une même structure.*
- Faciliter l'exercice des professionnels de santé et favoriser de nouvelles installations – développement de la télémédecine
- Développer le réseau de bibliothèques du territoire avec un système de navette - inscription gratuite, possibilité de rendre les ouvrages dans tous les établissements

#### Moyens financiers

Maison France Service : 1 644 838 € HT, cofinancement Etat (30%) et CD08 (10%)

#### Moyens humains

Services de la Communauté et appui en ingénierie extérieure

### Action en cours



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
Services de la CCPL



**Partenaires**  
Communes, CPTS



**Calendrier**  
Début 2023 signature CLS  
2023 – 2024 – Maison France  
Services

#### Indicateur de suivi

Nombre d'utilisateurs des nouveaux services en ligne

Nombre d'utilisateurs télémédecine

Nombre d'installations de médecin

#### Objectif

À définir

À définir

À définir





## Action 2 : Développer des infrastructures cyclables



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

PTRTE

*Investir dans des infrastructures cyclables de qualité permet de sécuriser la pratique du vélo sur le territoire et d'attirer plus d'usagers.*

Plusieurs projets d'infrastructures cyclables sont prévus sur le territoire :

- La liaison en projet Carignan-Douzy
- Liaison cyclable à l'étude pour relier 2 voies vertes et créer une boucle Raucourt et Chémery
- Voie cyclable Mouzon Stenay

*Ce type de projets peut être inscrit dans le schéma de valorisation des itinéraires cyclables afin d'assurer une coordination et une harmonisation des projets d'infrastructures dédiées au vélo*

### Action en cours



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
Services de la CCPL



**Partenaires**  
Communes,  
Département des  
Ardennes (service  
Tourisme)



**Calendrier**  
2023 : Carignan Douzy début  
travaux

### Moyens financiers

### Moyens humains



Services de la Communauté et appui en ingénierie extérieure

### Indicateur de suivi

### Objectif

Nombre de km de voies cyclables

25





## Action 3 : Mettre en place une prime vélo



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

PTRTE

*Afin d'encourager à la pratique du vélo du vélo sur le territoire des mesures incitatives pour accompagner l'achat de vélo peuvent avoir un impact fort.*

Depuis le 1<sup>e</sup> mars 2023, la Communauté de Communes a mis en place une prime à l'achat de vélo dans un commerce du Département :

- Une aide de 33% plafonnée à 200€ pour les vélos, à assistance électrique ou non, neufs ou d'occasion.
- Une aide de 40% avec un plafond de 300€ pour un vélo « conçu et assemblé en France ».

### Action en cours



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
Service Habitat-Urbanisme de la CCPL



**Partenaires**  
Communes



**Calendrier**  
Mars 2023 : Déploiement de la prime

### Moyens financiers

20 000€ par an

### Moyens humains

Services de la Communauté de Communes

### Indicateur de suivi

Nombre de bénéficiaires de la prime

### Objectif



## Action 4 : Poursuivre les travaux du diagnostic de mobilité et explorer les opportunités de connexions inter-EPCI et intermodalités



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

PTRTE

En 2022, la CCPL a réalisé un diagnostic de mobilité. Plusieurs opportunités de développement de connexions inter-EPCI et avec les territoires voisins en Belgique ont été identifiés.

#### Mesures à mettre en œuvre et perspectives:

- Etudier la prolongation d'une ligne de bus depuis la Belgique
- L'AOT Wallonie a continué ses études et plusieurs échanges ont eu lieu entre les différents partenaires, Trois sites ont été identifiés pour accueillir les futurs arrêts de bus à Carignan et Pure. La CCPL se chargera de l'aménagement des arrêts sur son territoire.
- Approfondir l'étude de certaines connexions avec les EPCI voisins (ligne de transports en commun, axes de covoiturage etc...)

Un autre levier d'action identifié est l'intermodalité : développement d'arrêt de bus à proximité des aires de covoiturage

### Action en cours



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
Service de la CCPL



**Partenaires**  
EPCI voisins, AOT  
Wallonie



**Calendrier**  
À définir

#### Moyens financiers

100 000 euros inscrits dans le PTRTE pour la prolongation de la ligne de bus belge

#### Moyens humains

Services de la Communauté

#### Indicateur de suivi

Nombre de liaisons développées

#### Objectif





## Action 5 : Mettre en place un service de transport à la demande



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

PTRTE

Une des pistes identifiées par le diagnostic de mobilité était la mise en place d'une offre de transport de proximité.

La CCPL a été sollicitée en parallèle par Familles Rurales pour la mise en place d'une solution de mobilité à l'échelle du territoire. Suite à plusieurs échanges est né un service de transport de proximité "Transport'moi" mi-novembre 2022.

Ce service, dont la gestion est assurée par Familles Rurales, a une dimension solidaire. Il vise à accompagner les habitants du territoire, qui n'ont pas de véhicule ou le permis de conduire, dans leurs déplacements quotidiens (rendez-vous médicaux, démarches administratives, marchés, ...).

Le service se compose de deux grands axes :

- une navette collective qui assure une desserte vers les marchés locaux et Sedan
- une conduite assurée par des chauffeurs-bénévoles.

Suite à une année de fonctionnement de cette offre, un bilan sera réalisée et une montée en puissance pourra être organisée en fonction des retours remontés et besoins identifiés.

### Action en cours



#### Pilote

Familles Rurales



#### Référent

Familles Rurales et Service Habitat-Urbanisme de la CCPL



#### Partenaires

CCPL



#### Calendrier

14 novembre 2022 : lancement du service

### Moyens financiers

70 000€ / an

### Moyens humains

Services de la Communauté

### Indicateur de suivi

Nombre d'usagers du service

### Objectif

À définir





## Action 6 : Développer le réseau de bornes de recharges électriques



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

PTRTE

La Communauté de Communes a engagé en 2017 la pose de 3 bornes de recharge de véhicules électrique en prenant la compétence IRVE. Elle a ensuite délégué à la FDEA la maîtrise d'ouvrage pour le développement du réseau IRVE avec 3 nouvelles bornes en 2021. Les Portes du Luxembourg souhaitent continuer cette démarche en densifiant le réseau autour du schéma d'aires de covoiturage et de mobilité en construction.

- Evaluer les besoins en accès aux nouvelles énergies pour les véhicules du territoire (hydrogène, biocarburants, électricité etc.) ;
- Inciter les exploitants à installer et exploiter des bornes de recharge ;
- Informer les bailleurs sur les obligations, pour tous bâtiments neufs, de pré-équiper pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les immeubles résidentiels (cf. loi "LOM") ;
- Action à articuler avec le potentiel déploiement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings (possibilité de recharge directe des véhicules)

### Moyens financiers

### Moyens humains

Services de la Communauté et appui en ingénierie extérieure

### Action en cours



**Pilote**  
FDEA, CCPL



**Référent**  
Services de la CCPL



**Partenaires**  
Région Grand Est



**Calendrier**  
2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Potentiel fort de décarbonation du transport routier
- Amélioration de la qualité de l'air

### Points faibles

- Coût à l'achat des véhicules pour les particuliers, entreprises et collectivités
- Coût de l'installation et entretien des bornes de rechargement

### Indicateur de suivi

Nombre de bornes de recharge installées  
  
Pourcentage de véhicules électriques sur le territoire

### Objectif

A définir avec la FDEA



## Action 7 : Etudier et soutenir le développement des filières locales hydrogène et bioGNV



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



#### Hydrogène

Le gisement de consommation actuel est insuffisant pour avoir une unité hydrogène sur le territoire

- Etudier les gisements de consommation possibles : demande industrielle, TER, etc.
- Etudier le potentiel de développement d'une filière hydrogène (partenaire : SEM EnR)
- Point de vigilance : veiller à un approvisionnement en hydrogène bas-carbone (hydrogène vert, jaune)

#### Biogaz

Une filière peut voir le jour à l'échelle du SCoT ou des Ardennes : déchets agricoles méthanisables, gisement de consommation pour les flottes de bus/de camions

- Réaliser une étude sur les gisements de production de biogaz à l'échelle départementale et les potentiels de consommation
- S'appuyer sur les démarches de décarbonation des flottes de véhicules de transports en commun et de collecte des déchets

#### Transport et logistique

- Accompagner ou suivre le projet d'étude territoriale des flux de transport de marchandise de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)
  - Suivre les réunions de restitution auprès des transporteurs
- Accompagner ou suivre le projet de schéma d'orientation de stations multi énergie de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)
- Accompagner ou suivre le projet d'étude de rétrofit sur du transport fluvial de GRDF (partenaires : GRDF, Port de Givet, EPCI)

### Action moyen terme



#### Pilote

EPCI, Région



#### Référent

À définir



#### Partenaires

EPCI du SCOT, SEM EnR  
Département, GRDF



#### Calendrier

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre significatif dans les transports et l'industrie
- Potentiel de renforcement de l'autonomie énergétique du territoire
- Amélioration de la qualité de l'air

#### Points faibles

- Pas de réduction de la consommation énergétique
- Difficulté de mise en œuvre
- Démarche à moyen terme

#### Moyens financiers

A évaluer  
Département des Ardennes / Etat /  
région Grand Est

#### Moyens humains

Services dédiés du Département et  
Région

#### Indicateur de suivi

Etudes de gisements réalisées

#### Objectif

Vers 2025

Nombre de stations multi énergies sur  
le territoire du SCOT

# *Thématique 2 - Bâti et urbanisme*

*8. Mettre en œuvre l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*

*9. Poursuivre l'accompagnement France Rénov' auprès des particuliers*

*10. Mettre en place des rénovations énergétiques sur le bâti public*

*11. Intégrer les enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme – PLUi en cours de rédaction*

*12. Améliorer la performance énergétique des logements sociaux*

*13. Mettre en place un permis de louer*



## Action 8 : Mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)



### Périmètre : CCPL et CAAM

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

PTRTE

La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg a décidé de se lancer dans la mise en place d'une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Ardenne Métropole. Ce dispositif se substituera au PIG « Habiter Mieux en Ardennes ». A terme, cette OPAH vise à proposer un programme plus complet et plus adapté aux besoins du territoire. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs seront définis à l'issue des études pré-opérationnelles menées par le cabinet Urbam conseil. Il intégrera également les programmes ORT et Petites Villes de Demain.

Pour les propriétaires occupants, l'objectif de travaux d'amélioration énergétique est un gain minimum de 35%.

- Accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation (énergétique, accessibilité et décence) en lien avec les aides de l'ANAH
- Les aides volontaires : les EPCI ont la possibilité de compléter leurs interventions d'aides volontaires : façade, toiture, logements communaux,
- Le dispositif « points noirs » de la Région Grand Est, est également un fond d'accompagnement mobilisable par les EPCI engagés

L'OPAH est aujourd'hui opérationnelle. Les deux collectivités travaillent en partenariat avec l'opérateur sur les différents aspects (communication, suivi, ...).

### Moyens financiers

Mobilisation d'environ 100 K€ de subventions par an

### Moyens humains

SOLIHA



### Action en cours



**Pilote**  
SOLIHA



**Référent**  
COMAL.SOLIHA 51



**Partenaires**  
Etat, ANAH , Région,  
CCPL, Ardenne  
Métropole, Communes



**Calendrier**  
2022 - 2026 : OPAH RR

### Points forts/co-bénéfices

- Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique

### Points faibles

- Mobilisation des propriétaires
- Vacance en indivision
- Bouquet de travaux non incitatif

### Indicateur de suivi

Avancement selon programme annexé à la convention avec l'ANAH

Nombre de dossiers ANAH accompagnés

### Objectif

Objectifs de la convention

À définir



## Action 9 : Poursuivre l'accompagnement France Rénov' auprès des particuliers



### Périmètre : CCPL et CAAM

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

PTRTE

La CCPL a répondu conjointement à l'AMI du SARE avec Ardenne Métropole dans le but d'offrir un accompagnement le plus qualitatif possible aux habitants, aux entreprises et aux personnes publiques. Les deux EPCI ont mandaté SOLIHA qui recrutera le Conseil FAIRE, missionnée pour conseiller les pétitionnaires dans leurs travaux de rénovation énergétique.

Les ménages non éligibles à l'OPAH sont redirigés vers le programme SARE.

### Communication et organisation d'événements

- Communiquer et organiser des événements (journées de formation et/ou de sensibilisation aux matériaux bio-sourcés, à l'éco-construction et/ou l'autorénovation ; communication auprès du grand public ; organiser des témoignages, des retours d'expérience, des visites de maisons rénovées, d'installations EnR performantes, ...)

### Moyens financiers

20 K€ annuels

### Moyens humains

SOLIHA



### Action phare



**Pilote**  
SOLIHA



**Référent**  
SOLIHA 08



**Partenaires**  
CCPL



**Calendrier**  
Mise en place du service en 2021

### Points forts/co-bénéfices

### Points faibles

- Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique

### Indicateur de suivi

### Objectif

Nombre de dossiers accompagnés par SOLIHA

À définir

Nombre d'événements auquel le service participe

À définir





## Action 10 : Mettre en place des rénovations énergétiques sur le bâti public



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

PTRTE

Les 50 communes qui composent les Portes du Luxembourg possèdent environ 500 bâtiments publics (logements, écoles, mairies, salles communales, salles de sports...) qui ont pour la plupart plus de 20 ans et sont de gros consommateurs d'énergies fossiles.

L'objectif est de pouvoir accompagner les communes dans leurs études et travaux de rénovation.

### Avancement de l'action :

Engagement d'un marché de prestation en cours avec ENERCOOP pour l'étude des bâtiments.

### Action phare



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
À définir



**Partenaires**  
Communes,  
Etat-DDT, Région,  
Département,  
prestataire ENERCOOP



**Calendrier**  
2023 : réalisation des études

### Points forts/co-bénéfices

### Points faibles

- Forts impacts potentiels sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES
- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique

### Moyens financiers

20 K€

### Moyens humains

ENERCOOP pour l'étude des bâtiments



### Indicateur de suivi

### Objectif

Nombre de dossiers accompagnés par SOLIHA

Nombre d'événements auquel le service participe



## Action 11 : Intégrer les enjeux énergie-climat dans les documents d'urbanisme – PLUi en cours de rédaction



### Périmètre : SCOT et CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



- **Réaliser un guide sur la façon d'intégrer les enjeux climat-énergie dans les documents d'urbanisme**
  - Fourniture d'une note d'intégration des enjeux climat-énergie
  - Etudier la conciliation entre architecture climatique et préservation du patrimoine, les solutions de végétalisation et de désimperméabilisation les plus vertueuses et les plus faciles à mettre en œuvre.
- **Intégrer les enjeux du PCAET au Schéma de Cohérence Territoriale**
- **Intégrer dans le PLUi en cours de rédaction les recommandations issues de la Note d'intégration des enjeux climat-énergie**
  - Evaluer les contraintes urbanistiques et travailler avec les services de l'Etat pour adapter les constructions et rénovation aux contraintes réglementaires et climatiques (Exemple toitures en secteur protégé)
  - Végétaliser et désimperméabiliser progressivement les centres-villes et communes en suivant les préconisations du guide : cibler en priorité les cours d'écoles, les places de villes/villages, les îlots de chaleur, la voirie
  - Faciliter/encourager l'installation de récupérateurs d'eau de pluie : s'appuyer sur les leviers urbanistiques (lever les contraintes, encourager ou imposer la récupération d'eau, etc.)
- **Accompagner la production de logements et d'activités économiques sur la ville (dents creuses) et le développement de nouvelles façons d'habiter et de construire en vue d'intégrer les contraintes de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**
- **Intégrer le principe d'un urbanisme favorable à la santé (accès aux soins, bruit, espaces verts, luminosité etc.)**

### Action en cours



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
À définir



**Partenaires**  
Agence d'urbanisme,  
bureaux d'étude  
urbanisme



**Calendrier**  
Calendrier du PLUi

#### Points forts/co-bénéfices

- Adaptation au changement climatique
- Biodiversité
- Ressource en eau
- Exemplarité des collectivités

#### Points faibles

- Effets attendus à moyen terme

#### Moyens financiers

#### Moyens humains

#### Indicateur de suivi

Intégration des enjeux dans le PLUi

#### Objectif

Lien fort entre les deux documents



## Action 12 : Améliorer la performance énergétique des logements sociaux



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



### Bailleurs sociaux : Espace Habitat, Habitat 08

- Organiser des réunions entre les EPCI, Espace Habitat et Habitat 08 pour coordonner les démarches de rénovation portant sur les logements sociaux
- Travailler avec les bailleurs sociaux en vue de l'amélioration des performances thermiques des logements en les incitant à lancer des programmes de rénovation
- Recenser les personnes en précarité et ayant des difficultés à assurer leurs dépenses liées à leur consommation énergétique et travailler avec les bailleurs sur des communications ciblées pour l'optimisation de cette consommation

### Moyens financiers

A évaluer

### Moyens humains

Service OPAH / PGR

### Action en cours



#### Pilote

EPCI & PNRA



#### Référent

Service OPAH / PGR



#### Partenaires

CCARM, CCVPA, CCAT  
Communes  
Partenaires de l'OPAH



#### Calendrier

2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Lutte contre la précarité énergétique
- Potentiel fort de réduction des consommations d'énergie
- Potentiel fort de réduction des émissions de GES (indirect)
- Amélioration du cadre de vie

### Points faibles

- Coût des opérations suivant celui des matériaux
- Absence de pouvoir de contrainte sur les bailleurs

### Indicateur de suivi

Nombre de réunions de coordination

Nombre d'opérations de rénovation

### Objectif

2 par an

À définir selon les objectifs définis avec les bailleurs sociaux



## Action 13 : Mettre en place un Permis de louer



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



**Le permis de louer visera notamment à contraindre les bailleurs privés à rénover leurs biens (les bailleurs sociaux sont assez engagés sur la question).**

La décision d'instaurer le permis de louer sera à l'initiative des communes intéressées par le dispositif et qui rencontrent des problématiques sur le sujet, leur permettant de renforcer leur pouvoir de police.

- **Communiquer auprès des propriétaires bailleurs sur l'interdiction à venir de la mise en location des passoires thermiques (G en 2025, F en 2028) pour les inciter à les rénover**
- **Etudier la mise en place d'un Label Qualité Logement à l'échelle de l'EPCI**  
Cf. exemple du projet de la CC Ardenne Thiérache
- **Evaluer la mise en place d'un Permis de louer** en vue de garantir que les logements mis à la location soient dignes et présentent des performances thermiques supérieure à un certain seuil
- **Coordonner le projet de permis de louer à l'échelle du SCoT** afin d'impliquer tous les bailleurs et propriétaires de biens et d'éviter un exode des populations les plus fragiles

### Moyens financiers

A évaluer

### Moyens humains

Services CCPL

### Action en cours



#### Pilote

Communes, 5 EPCI du SCoT



#### Référent

Service des EPCI



#### Partenaires

SCOT



#### Calendrier

2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au changement climatique

### Points faibles

- Baisse du nombre de logements mis en location
- Nécessité d'accompagner certains propriétaires vers la rénovation

### Indicateur de suivi

Nombre d'opérations de communication

Mise en place d'un Label Qualité Logement CCPL

Mise en place d'un Permis de louer CCPL

### Objectif

2/an

Selon date de mise en place du permis de louer

A coordonner avec les autres EPCI

# *Thématique 3 – Economie locale et alimentation*

- 14. Réhabiliter ou renaturer les friches du territoire*
- 15. Mettre en place la collecte des déchets en apport volontaire et la tarification incitative*
- 16. Être exemplaire en matière de traitement des déchets en interne – compostage*
- 17. Mettre en place une ressourcerie sur le territoire*
- 18. Soutenir le développement de l'économie circulaire*
- 19. Poursuivre le développement du tourisme vert*
- 20. Bonifier les aides accordées par la collectivité en fonction de critères environnementaux*
- 21. Développer l'autonomie alimentaire du territoire*
- 22. Accompagner le développement de la vente directe*
- 23. Développer les circuits courts et les produits locaux dans la restauration collective*



## Action 14. Réhabiliter ou renaturer les friches du territoire



### Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

PTRTE

#### Réhabilitation de la friche de Blagny

Les 8 000 m<sup>2</sup> de terrains et bâtiments de la friche industrielle Petitjean ont été acquis par la Communauté de Communes. L'objectif de cette entité est de pouvoir recréer sur ce site une pépinière d'entreprises.

#### Réhabilitation de la friche Sommer de Mouzon

La CCPL et la Commune de Mouzon portent un projet de reconversion de cette ancienne usine textile sur une surface de 3ha, avec l'appui de l'EPFGE

#### Renaturation de la friche Oudin de la Ferté sur Chiers -zone inondable

Parmi les projets potentiels figurent la démolition du bâtiment ou un projet de résidence pour les personnes âgées

#### Friche Biète à moyen terme

La commune de Carignan envisageait de démolir le bâtiment pour créer un espace public. Cependant, le projet connaît aujourd'hui quelques difficultés, la structure bâtie étant dans un état de dégradation avancée et étant imbriquée dans les remparts de la commune, protégés au titre des monuments historiques.

### Action en cours



#### Pilote

CCPL, Communes de Blagny, Mouzon, La Ferté-sur-Chiers, Carignan



#### Référent

Service Habitat-Urbanisme de la CCPL



#### Partenaires

Région Grand Est, Etat, Département, EPFGE



#### Calendrier

2023-2024 : 3 premiers projets

Friche Biète à moyen terme

#### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire

#### Points faibles

#### Indicateur de suivi

Nombre de friches réhabilitées / renaturées

#### Objectif

4

#### Moyens financiers

Réhabilitation de la friche de Blagny 100 000€ d'études (80 000€ EPFGE, 10 000€ Blagny, 10 000€ CCPL)

Réhabilitation de la friche Sommer de Mouzon 100 000€ d'études (80 000€ EPFGE, 10 000€ Mouzon, 10 000€ CCPL)

Réhabilitation de la friche Oudin de la Ferté sur Chiers Programme d'actions en cours d'arbitrage et de chiffrage en fonction des subventions possibles

Friche Biète A définir en fonction des subventions possibles

#### Moyens humains

Services CCPL





## Action 15 : Mettre en place la collecte des déchets incitative permettant la réduction à la source



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

PTRTE

L'objectif est ici d'identifier les différents modes possibles de financements incitatifs pour réduire les déchets et améliorer le tri à la source sur l'ensemble du territoire des Portes du Luxembourg, Pour cela, un travail d'appropriation et d'adhésion à la démarche, tant des élus que des usagers sera réalisé,

La mise en œuvre de ce service pourra prendre plusieurs formes, avec par exemple :

- **Collecte des déchets en apport volontaire**

Le projet consiste à équiper 20 communes de points de regroupement pour la collecte en apport volontaire des déchets ménagers, des recyclables et du verre. Les points d'apport volontaire seront implantés dans des endroits stratégiques des communes facilitant l'accès aux usagers. Les foyers seront munis de badges pour accéder aux bornes à déchets ménagers.

Un premier groupe de communes a déjà été équipé.

- **Démarche incitative**

En janvier 2023, la redevance incitative sera instaurée sur les communes équipées en PAV. Elle ne s'appliquera qu'aux déchets ménagers.

### Action en cours



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
Service Déchets de la CCPL



**Partenaires**  
VALODEA, Etat, ADEME, Région



**Calendrier**  
Phase 2 : 2023 - 2024

### Moyens financiers

Collecte : 650 000,00 €  
Redevance incitative : 50 000,00 €

### Moyens humains

Service Déchets, VALODEA

### Indicateur de suivi

Nombre de communes équipées de points de regroupement pour la collecte

### Objectif

20 en 2024





## Action 16 : Développer une exemplarité en matière de traitement des biodéchets



### Périmètre : CCPL

**CCPL**

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

La collectivité souhaite développer l'exemplarité au niveau du compostage dans les établissements publics.

L'installation de points de compostage dans les établissements scolaires, les crèches, les EHPAD ou toute autre structure publique ou associative.

Plusieurs actions pourront être réalisées :

- Fourniture de composteurs
- Mise en place de formations au compostage

### Action phare à initier



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
Service Déchets de la CCPL



**Partenaires**  
VALODEA, ARCAVI



**Calendrier**  
A partir de 2023

### Moyens financiers

Coût du composteur

### Moyens humains

Service Déchets de la CCPL

### Indicateur de suivi

Quantité de déchets compostés

### Objectif

À définir





## Action 17 : Mettre en place une ressourcerie sur le territoire



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

PTRTE

La Communauté de Communes envisage pour le Service Déchets la création d'un centre d'exploitation pour remplacer l'actuel bâtiment en location et qui ne répond plus aux exigences du service. En effet, Il manque une fosse pour effectuer les réparations, des emplacements dédiés aux stockages des véhicules, mais aussi une aire de lavage, des vestiaires et des sanitaires pour le personnel, ainsi que des bureaux.

Ce sera aussi l'occasion de créer une ressourcerie.

### Action phare à initier



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
Service Déchets de la CCPL



**Partenaires**  
VALODEA, Etat, ADEME, Région



**Calendrier**  
2025

### Moyens financiers

1,5 M€

### Moyens humains

Service Déchets



### Indicateur de suivi

Nombre d'adhérents à la ressourcerie

### Objectif

À définir



## Action 18 : Soutenir le développement de l'économie circulaire



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



### Mettre en place le dispositif *Factoryz* (Ecologie Industrielle Territoriale)

**Principe** : chaque EPCI dispose d'une page *Factoryz* qu'elle anime pour les entreprises de son territoire via son service de développement économique

**Objectif** : permet la mutualisation de ressources entre les acteurs économiques du territoire (compétences, équipements, infrastructures, flux matière, ...)

**Coût** : 3 000 € acquisition outil personnalisé + 1 000 € adhésion CECOIA + 1 500 € cotisation *Factoryz*

### Soutenir et communiquer sur le label Répar'Acteur porté par la Chambre des Métiers :

Le label "Répar'Acteur" permet de positionner les professionnels référencés en tant qu'acteur du développement durable et de l'économie circulaire. Ils participent ainsi à la réduction des déchets tout en prolongeant la vie des objets.

### Action phare à initier



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
Service développement économique de la CCPL



**Partenaires**  
Bell'Occas, CECOIA, Emmaus, Banque des Territoires, associations d'insertion, porteurs de projets privés



**Calendrier**  
2023-2029

### Points forts/co-bénéfices

- Renforcement de l'économie locale et de l'attractivité du territoire
- Réduction de l'empreinte matière et l'empreinte carbone des habitants

### Points faibles

### Moyens financiers

*Factoryz* : 4 000€ d'acquisition et d'adhésion, puis 1 500€ par an

### Moyens humains

Services Chambre des métiers  
CCPL : service développement économique

### Indicateur de suivi

Nombre d'EPCI adhérentes à *Factoryz*  
Nombre de projets d'économie circulaire mis en place sur le territoire

### Objectif

5  
À définir



## Action 19 : Poursuivre le développement du tourisme vert



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

- A l'échelle géographique des 5 intercommunalités, le SCoT Nord Ardennes va fixer des objectifs sur le tourisme :
  - Développement d'activités économiques et touristiques qui participent à la construction d'une identité touristique commune
  - Création de parcours touristiques, déploiement de destinations touristiques, développement d'un tourisme à l'image du territoire
- Le PADD du PLUi va définir les orientations choisies pour la CCPL
- Le règlement du PLUi (zonage) peut ensuite délimiter les zones constructibles spécifiquement dédiées à l'accueil d'activités touristiques
- Le règlement écrit du PLUi va définir des règles pour cerner les types d'activités autorisées et/ou les types d'activités soumises à conditions

### Action moyen terme



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
Service tourisme de la CCPL



**Partenaires**  
AD Tourisme



**Calendrier**  
2023-2029

### Moyens financiers

À définir

### Moyens humains

Service tourisme

### Indicateur de suivi

À définir

### Objectif

À définir



## Action 20 : Bonifier les aides accordées par la collectivité en fonction de critères environnementaux



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

Sur le même modèle que la bonification opérée sur la prime vélo, développer des critères environnementaux permettant de bonifier les aides accordées aux acteurs économiques (tourisme etc...). Dans un objectif de favoriser des pratiques vertueuses auprès des acteurs économiques du territoire.

### Action phare à initier



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
À définir



**Partenaires**



**Calendrier**  
2024

### Moyens financiers

À définir

### Moyens humains

À définir

### Indicateur de suivi

Nombre d'aides avec bonification  
environnemental

### Objectif

2



## Action 21 : Développer l'autonomie alimentaire du territoire



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

PTRTE

Convention de partenariat et de financement en vue de mettre à disposition de l'ingénierie Chambre d'agriculture pour la mise en place des actions de la politique agricole de la CCPL :

La Commission agricole de la CCPL souhaite développer des actions afin d'améliorer l'autonomie alimentaire au sein des exploitation du territoire. Face à la volatilité des prix des aliments, à l'augmentation de la fréquence des aléas climatiques, à la recherche d'une meilleure traçabilité et d'une sécurisation des approvisionnements, l'autonomie alimentaire est au cœur des préoccupations des éleveurs afin de diminuer la dépendance aux achats extérieurs, d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des fourrages et concentrés produits sur l'exploitation, tout en recherchant une meilleure efficacité économique du système. Favoriser le retour à l'herbe et l'autonomie protéique en finançant les semis fourrager.

La CCPL souhaite également développer les échanges parcellaires afin de rapprocher les parcelles des bâtiments d'exploitations.

### Action en cours



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
Chambre d'agriculture



**Partenaires**  
Chambre d'Agriculture



**Calendrier**  
2024

### Moyens financiers

À définir

### Moyens humains

À définir

### Indicateur de suivi

À définir

### Objectif

À définir



## Action 22 : Accompagner le développement de la vente directe



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

PTRTE

La transformation de la matière première agricole apporte une forte valeur ajoutée aux exploitations. La Communauté de Communes apporte depuis 8 ans son soutien au développement des filières de diversification agricole. Il en résulte une dynamique avec l'existante de nombreux producteurs locaux qui mettent en valeur le territoire avec des produits fermiers de qualité.

Réflexion à mettre en place avec la Chambre d'Agriculture en 2023

### Action en cours



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
Service Agriculture et  
Développement Durable de la CCPL



**Partenaires**  
Chambre d'Agriculture



**Calendrier**  
2023

### Moyens financiers

À définir

### Moyens humains

À définir

### Indicateur de suivi

À définir

### Objectif

À définir



## Action 23 : Développer les circuits courts et les produits locaux dans la restauration collective



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

Depuis 2018, le Conseil départemental œuvre pour développer la démarche « circuits courts et produits locaux en restauration collective » et plus particulièrement dans les cantines des collèges.

A titre d'exemples :

- des dégustations de produits ardennais sont proposées aux collégiens et visent également à développer le lien entre les producteurs locaux, les gestionnaires et les cuisiniers.
- un menu 100 % local dans les cantines des collèges est proposé, en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Cette opération a permis de servir un peu plus 6 500 repas dans 26 collèges participants en 2022.
- Un catalogue mensuel de produits fermiers ardennais (un peu plus de 30 produits à ce jour) est transmis aux collèges en lien avec l'association « Filière des Ardennes ».

### Action en cours



#### Pilote

Département des Ardennes



#### Référent

À définir



#### Partenaires

Chambre d'Agriculture



#### Calendrier

En cours

#### Moyens financiers

À définir

#### Moyens humains

À définir

#### Indicateur de suivi

À définir

#### Objectif

À définir

# *Thématique 4*

## *Espaces et ressources naturels*

- 24. Mettre en place un programme pérenne d'entretien des cours d'eau en lien avec une association d'insertion locale*
- 25. Accompagner les communes dans la gestion des problèmes hydrauliques*
- 26. Protéger les continuités écologiques grâce aux documents d'urbanisme*
- 27. Mettre en œuvre une animation territoriale autour de la biodiversité*
- 28. Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière*





## Action 24: Mettre en place un programme pérenne d'entretien des cours d'eau en lien avec une association d'insertion locale



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

PTRTE

La Communauté de Communes a engagé en 2016 un programme global de restauration des affluents de la Chiers dont les derniers travaux s'achèveront fin 2021/début 2022. Cette démarche s'est vue confortée par la prise de compétence GEMAPI en 2018. Dans la suite du programme de restauration, la Communauté de Communes a fait appel à une association d'insertion locale afin un programme d'entretien pluriannuel. A cet effet une équipe a été formée spécialement sur l'entretien des cours d'eau.

L'objectif est de maintenir le bon état écologique et hydraulique des cours d'eau du territoire.

Suite au Covid, le programme de restauration initial se termine sur le territoire Affluents cours aval. Le Programme d'entretien n'est pas encore engagé. Cependant un premier essai a été engagé avec cette association d'insertion sur le bas du ruisseau de Pouru Saint Remy

### Action phare à initier



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
À définir



**Partenaires**  
Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Etat-DDT, Département des Ardennes (accompagnement SATESE et ACP Eau potable et assainissement)



**Calendrier**  
2023 - 2024

### Moyens financiers

100 000 €  
AERM : 50 000 €  
Région : 20 000 €



### Moyens humains

À définir

### Indicateur de suivi

Mise en place des programmes

### Objectif

À définir



## Action 25: Accompagner les communes dans la gestion des problèmes hydrauliques



### Périmètre : CCPL

- CCPL
- CAAM
- CCVPA
- CCAT
- CCARM



Les différents épisodes pluvieux et orageux de ces dernières années ont mis en évidence de nombreux désordres hydrauliques conduisant à des coulées de boues et des inondations sur plusieurs communes du territoire. Dans le cadre de sa compétence GEMAPI la communauté de commune souhaite apporter son soutien à la fois en termes d'ingénierie et éventuellement dans la gestion des actions à mettre en place.

### Action phare à initier



**Pilote**  
Communes et CCPL



**Référent**  
À définir



**Partenaires**  
Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Etat-DDT, Département, EPAMA



**Calendrier**  
2022 : étude des possibilités d'accompagnement par l'EPAMA - recensement des secteurs à enjeux  
2024 : Démarrage de l'accompagnement des communes

### Moyens financiers

À définir



### Moyens humains

À définir

### Indicateur de suivi

À définir

### Objectif

À définir



## Action 26: Protéger les continuités écologiques grâce aux documents d'urbanisme



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

**Objectif** : Protéger les continuités écologiques grâce aux documents d'urbanisme à travers notamment la Trame Verte et Bleue du SCOT et l'intégration dans le PLUi en cours de finalisation

Le SCOT a pour but de décliner la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale du SRADET, à travers 4 sous-trames :

- Milieux humides
- Milieux aquatiques
- Milieux ouverts
- Milieux boisés

Le PADD du PLUi viendra ensuite définir les orientations choisies en matière d'équipement pour la préservation ou la remise en état des continuités écologiques retenues pour la CCPL. Le règlement du PLUi pourra délimiter des zones inconstructibles.

### Moyens financiers

À définir

### Moyens humains

À définir

### Action phare à initier



#### Pilote

Communes et CCPL



#### Référent

À définir



#### Partenaires

Agences d'urbanisme, SCoT, Etat - DDT



#### Calendrier

2023-2024 – rédaction du PLUi  
2023-2025 – rédaction du SCOT

### Indicateur de suivi

À définir

### Objectif

À définir



## Action 27 : Mettre en œuvre une animation territoriale autour de la biodiversité



### Périmètre : CCPL

CCPL CAAM CCVPA CCAT CCARM

Exemples :  
Randonnée Meuse thématique, évènements découverte environnement, animation du site NATURA 2000 de la confluence Meuse-Chiers

### Action phare à initier



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
À définir



**Partenaires**  
Associations naturaliste (RENARD, Conservatoire du patrimoine...), Etat – DREAL (NATURA 2000)



**Calendrier**  
À définir

Moyens financiers	Moyens humains
À définir	À définir

Indicateur de suivi	Objectif
À définir	À définir



## Action 28 : Mettre en œuvre une gestion durable et un plan de diversification de la ressource forestière



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



### Enjeu de diversifier les essences en parallèle du plan de gestion

- Suivre et accompagner les actions de l'ONF en matière de gestion durable de la ressource forestière
- Renforcer la communication entre l'ONF et les collectivités
  - Pérenniser les rencontres biannuelles pour la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
- Travailler avec la Fédération de chasse pour réduire le déséquilibre forêt-gibier – développer des plans de chasse moins locaux
- Renforcer de manière commune et concertée la communication à destination du grand public pour expliquer comment la forêt est gérée (exemple : les gens ne comprennent pas pourquoi les coupes rases dues aux scolytes sont faites)

### Moyens financiers

A évaluer

### Moyens humains

Services de la Communauté de Communes

### Action en cours



#### Pilote

ONF, Communes



#### Référent

Administration Générale



#### Partenaires

EPCI, CRPF, Fransylva 08, Fédération de chasse



#### Calendrier

À définir

### Points forts/co-bénéfices

- Séquestration carbone
- Biodiversité
- Adaptation au changement climatique
- Economie locale : filières bois

### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les consommations d'énergie et les émissions de GES

### Indicateur de suivi

Nombre d'actions menées en partenariat entre l'ONF, le PNR et les communes

Nombre d'opérations de communication grand public

### Objectif

À définir

2 par an

# *Thématique 5*

## *Energie renouvelable*

- 29. Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine de la CCPL*
- 30. Développer le solaire photovoltaïque au sol sur le territoire*
- 31. Faire émerger et soutenir des projets citoyens et participatifs*
- 32. Accompagner les communes et la CCPL sur le développement des EnR (évaluation d'opportunités sur leur patrimoine et évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés )*
- 33. Etudier les opportunités de développement des autres filières (micro-hydroélectricité, biogaz...)*
- 34. Structurer une filière de valorisation du bois*
- 35. Organiser l'animation du Plan Climat*



## Action 29 : Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine de la CCPL



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM



Quelques projets sont déjà identifiés sur le patrimoine de la CCPL :

- Un projet photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment en construction à Douzy
- Un projet d'ombrière solaire sur l'aire de covoiturage de Douzy

Se faire conseiller par des prestataires local de l'énergie pour identifier de nouvelles installations :

- Étude de potentiel simple sur le patrimoine public
- Note d'opportunité bois-énergie / géothermie sur un projet identifié 3 à 5 jours
- Accompagnement sur un projet photovoltaïque à travers le dispositif Générateurs

### Moyens financiers

À définir

### Moyens humains

À définir

### Action en cours



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
À définir



**Partenaires**  
ALE08 ; Enercoop...



**Calendrier**  
À définir

### Points forts/co-bénéfices

- Production d'énergie renouvelable localement
- Retombées économiques locales positives
- Opportunité de réduire les factures énergétiques par l'autoconsommation

### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

### Indicateur de suivi

Production annuelle des installations EnR sur le patrimoine de la CCPL (kWh/an)

### Objectif

À définir



## Action 30 : Développer le solaire photovoltaïque au sol sur le territoire



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

Deux projets conséquents sont déjà identifiés sur le territoire et pourront contribuer de manière très importante à l'atteinte des objectifs de production d'énergie renouvelable.

Les deux projets de centrale solaire au sol se situent sur la commune de Douzy :

#### 1. Secteur de la Zone d'Aménagement Concertée, à l'entrée Ouest de Douzy.

La CCPL, désireuse de développer les énergies renouvelables sur son territoire, a lancé en 2019, un appel d'offre pour l'aménagement d'un parc photovoltaïque sur la commune de Douzy. Cette mission a été confiée à la société TSE. **Puissance totale installée de 51,9 MWc et production estimée de 54 GWh.**

→ **Permis de construire déposé**

#### 2. Secteur de l'aérodrome Sedan-Douzy, délaissés de l'aérodrome de Douzy porté par EDF Renouvelables (58 MWc, 57 ha)

### Moyens financiers

À définir

### Moyens humains

À définir

### Action en cours



#### Pilote

CCPL, Commune de Douzy



#### Référent

À définir



#### Partenaires

TSE  
EDF Renouvelables



#### Calendrier

2023 : travaux Projet ZAC  
2024 : mise en service du projet ZAC

### Points forts/co-bénéfices

- Production d'énergie renouvelable localement
- Retombées économiques locales positives

### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

### Indicateur de suivi

Production d'énergie annuelle

### Objectif

Environ 100 GWh





## Action 31 : Faire émerger et soutenir des projets citoyens et participatifs



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



*Cette action vise à faire émerger des projets d'énergie citoyenne portés, développés, financés et exploités par et pour les citoyens du territoire, dans le but de se réappropriier les richesses énergétiques locales, dans une perspective d'intérêt collectif et de respect de l'environnement.*

#### Mesures à déployer :

- Communiquer sur les projets réalisés dans les Crêtes Préardennaises : les Ailes des Crêtes, réseau de chaleur bois de Clavy-Warby, ou sur la CCVPA (Energies renouvelables citoyennes VPA et les projets de Bogny sur Meuse).

Travailler avec des opérateurs locaux de l'énergie pour faire émerger une dynamique citoyenne sur le territoire (convention) :

- Accompagnement à l'émergence d'un collectif citoyen, animer le collectif et lui permettre de monter en compétences pour maîtriser ensuite le projet.
- Animation de campagnes de sensibilisation sur les énergies renouvelables.

### Action en cours



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
À définir



**Partenaires**  
ENERCOOP ; ALE 08



**Calendrier**  
2023 :Signature de la convention avec le prestataire  
2024 : Premiers ateliers de sensibilisation

#### Points forts/co-bénéfices

- Production d'énergie renouvelable localement
- Retombées économiques locales positives
- Lien social

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

#### Indicateur de suivi

Nombre d'évènements de sensibilisation organisés

Nombre de citoyens touchés par des opérations de sensibilisation

Nombre de projets citoyens sur le territoire

#### Objectif

Au moins 1 en 2024

À définir

Un collectif en formation d'ici la fin du Plan Climat

#### Moyens financiers

Convention – cofinancement GECLER

#### Moyens humains

À définir



## Action 32 : Accompagner les communes et la CCPL sur le développement des EnR (évaluation d'opportunités sur leur patrimoine et évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés )



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM



### Travailler les conseillers du dispositif « Générateurs » mis en place par l'ADEME :

Ce dispositif co-finance des acteurs qui peuvent intervenir auprès des communes dès l'émergence d'un projet photovoltaïque, que la commune soit à l'origine ou qu'il s'agisse d'une sollicitation d'un opérateur privé ou d'une association de citoyens. Les Conseillers « Générateurs » peuvent accompagner la commune jusqu'à la désignation d'un bureau d'études, prélude à sa concrétisation.

- Accompagnement des communes pour l'évaluation des projets photovoltaïques portés par des développeurs privés

### Se faire conseiller sur d'autres type d'installations :

Les Conseillers « Générateurs » peuvent réaliser des études sur le patrimoine des communes du territoire et de la CCPL

- Étude de potentiel simple sur le patrimoine public 2 jours / commune
- Note d'opportunité bois-énergie / géothermie sur un projet identifié 3 à 5 jours

### Moyens financiers

dispositif Générateurs  
Financement possible dans le cadre du fonds vert

### Moyens humains

Services de la CCPL

### Action en cours



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
À définir



**Partenaires**  
ADEME ; ALE 08



**Calendrier**  
À définir

### Points forts/co-bénéfices

- Production d'énergie renouvelable localement
- Retombées économiques locales positives
- Acceptabilité

### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

### Indicateur de suivi

Nombre de projets accompagnés

### Objectif

À définir



## Action 33 : Etudier les opportunités de développement des autres filières (micro-hydroélectricité, biogaz...)



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

PTRTE

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL

Le territoire de la CCPL est riche d'une double particularité : disposer d'un réseau hydrographique dense et un fort passé industriel. La résultante est la présence de nombreux ouvrages hydrauliques aujourd'hui plus exploités. L'action est de pouvoir accompagner techniquement et financièrement les communes qui souhaitent mettre en valeur ce patrimoine en réinstallant des unités de production d'hydroélectricité sur ces ouvrages. Ce programme prendra également en compte la mise en conformité des seuils vis-à-vis de la mobilité piscicole et du transport sédimentaire.

### Projets de méthanisation

- Rémilly, 21 GWh/an, mis en service en avril 2020
- Mouzon, 22,3 GWh, mis en service en février 2023

### Action en cours



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
À définir



**Partenaires**  
À définir



**Calendrier**  
À définir

### Points forts/co-bénéfices

- Production d'énergie renouvelable localement
- Retombées économiques locales positives
- Acceptabilité

### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

### Moyens financiers

À définir

### Moyens humains

À définir

### Indicateur de suivi

À définir

### Objectif

À définir





## Action 34 : Structurer une filière de valorisation du bois



### Périmètre : SCoT Nord-Ardennes

CCARM

CAAM

CCVPA

CCAT

CCPL



*Le territoire dispose de potentialités en ressource en bois non négligeable et la filière sylvicole s'affirme comme un moteur économique à exploiter. La forêt est un gisement de matière et d'innovation sous exploitée. Ces activités sont, à l'heure actuelle, trop éparses et non fédérées ce qui limite l'exploitation de cette richesse sur le territoire.*

Dans les 6 prochaines années, des volumes très importants seront à traiter dans les prochaines années sachant que la forêt ne pourra produire davantage notamment avec le changement climatique au-delà de 10 - 20 ans.

- Relocaliser la filière via contrats d'approvisionnement avec l'ONF
- Soutenir l'installation d'ETF (Entreprises de Travaux Forestiers) sur le territoire pour répondre au besoin de main d'œuvre de l'ONF (si ces entreprises sont prêtes à s'installer, l'ONF peut leur garantir de l'activité/une visibilité pluriannuelle)
  - Evaluer un dispositif de soutien administratif au montage de projets
- Créer ou maintenir un maillage permettant l'accès aux parcelles forestières en vue de soutenir la filière forêt-bois-papier
- Valoriser le chauffage bois tout en maintenant une vigilance sur la ressource
- Soutenir les investissements des entreprises de la filière bois
- Structurer les Communes dans leur dialogue avec l'ONF

### Action en cours



**Pilote**

EPCI du SCoT



**Référent**

Pôle Développement du Territoire



**Partenaires**

ONF



**Calendrier**

2023-2029

#### Points forts/co-bénéfices

- Production d'énergie renouvelable localement
- Retombées économiques locales positives

#### Points faibles

- Pas d'impact direct sur les réductions des consommations d'énergie et des émissions de GES

#### Moyens financiers

Autofinancement

#### Moyens humains

Pôle Développement du Territoire

#### Indicateur de suivi

Nombre d'ETF implantées sur le territoire

#### Objectif

À définir

Production annuelle d'énergie via la filière biomasse

À définir



## Action 35 : Organiser l'animation du Plan Climat



### Périmètre : CCPL

CCPL

CAAM

CCVPA

CCAT

CCARM

#### A court terme :

- Organiser à l'automne 2023 une réunion d'information et de lancement du plan climat en Bibliothèque.
- Faire tourner dans les bibliothèques du territoire des expositions en lien avec les sujets nature, environnement mais également énergie.

*Dans le cadre du suivi de sa réalisation et de l'atteinte des objectifs fixés, le PCAET doit bénéficier d'un suivi régulier. Afin de faciliter sa mise en œuvre, il peut également faire l'objet d'un suivi sur les possibilités de financement des actions ainsi que d'un suivi sur la réglementation qui le concerne.*

#### A moyen-long terme :

- Intégrer le suivi du PCAET dans le rapport d'activité annuel
- Communiquer autour des actions du PCAET, de leur mise en place et de leur efficacité
- Réaliser d'actions de veille en termes de modes de financement (appels à projet, subventions, etc.) et en termes de réglementation et technique sur les différents sujets du PCAET
- Articuler le PCAET avec le PTRTE.

#### Moyens financiers

Petit budget de communication

#### Moyens humains

Services de la CCPL

### Action en cours



**Pilote**  
CCPL



**Référent**  
Services de la CCPL



**Partenaires**  
Associations locales



**Calendrier**  
Automne 2023 : réunion d'information PCAET

#### Points forts/co-bénéfices

- Concourir à la bonne mise en œuvre du PCAET
- Contribution à l'atteinte des objectifs globaux du PCAET

#### Points faibles

#### Indicateur de suivi

Nombre d'opérations de communication

Nombre d'opérations de sensibilisation

#### Objectif

À définir

À définir